LES PARALIPOMENES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

1. CONFORTATUS est ergo Salomon filius David in regno suo, & Dominus Deus ejus erat cum eo, & magnificavit eum in excelsum.

2. Præcepitque Salomon universo Israëli, tribunis & centurionibus, & ducibus, & judicibus omnis Israël, & principibus familiarum:

3. & abiit cum universa multitudine in Excelsum Gabaon, ubi erat tabernaculum fœderis

1. LE régne de Salomon fils de David fut donc afermi : & le Seigneur son Dieu étoit avec luy ; & il l'éleva à un très-haut degré de puissance. An du monde 2990. avant J. C. 1014.

2. Ce Prince donna ses ordres à tout Israël ; aux Colonels, aux Capitaines, & aux autres Officiers ; aux Magistrats, & aux chefs de toutes les familles.

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au lieu haut de Gabaon *, où étoit le Tabernacle de l'alliance

℣. 3. *Expl.* Gabaon étoit de la Tribu de Benjamin.

Digitized by Google

de Dieu, que Moïse son serviteur luy avoit dressé dans le desert.

Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

4. Or David avoit déja fait venir l'Arche de Dieu, de la ville de Cariathiarim, au lieu qu'il luy avoit préparé, & où il luy avoit élevé un Tabernacle; c'est-à-dire, à Jérusalem.

4. Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, & ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem.

5. L'autel d'airain qu'avoit fait Béseléel fils d'Uri, fils de Hur, étoit là " devant le Tabernacle du Seigneur: & Salomon accompagné de toute cette multitude l'y alla chercher.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beseleel filius Uri filii Hur; ibi erat coram tabernaculo Domini: quod & requisivit Salomon, & omnis ecclesia.

6. Il monta à cet autel d'airain qui étoit devant le Tabernacle de l'alliance; & il immola dessus mille victimes.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fœderis Domini, & obtulit in eo mille hostias.

7. Or il arriva que la nuit même Dieu luy apparut, & luy dit: Demandez-moy ce que vous voulez que je vous donne.

7. Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens: Postula quod vis, ut dem tibi.

8. Alors Salomon dit à Dieu: Vous avez fait éclater la grandeur de vôtre miséricorde envers David mon pére, & vous avez bien voulu m'établir Roy en sa place.

8. Dixitque Salomon Deo: Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam: & constituisti me regem pro eo.

Y. 5. Exp. Au lieu haut de Gabaon.

9. Nunc

9. Nunc ergo Domine Deus impleatur sermo tuus, quem pollicitus es David patri meo: tu enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quàm pulvis terræ.

9. *Qu'il vous plaise donc*, Seigneur *mon* Dieu, d'accomplir maintenant vôtre parole, & la promesse que vous avez faite à David mon pére. Puisque vous m'avez établi Roy sur vôtre grand peuple qui est aussi innombrable que la poussiére de la terre;

10. Da mihi sapientiam & intelligentiam, ut ingrediar & egrediar coram populo tuo: quis enim potest hunc populum tuum dignè, qui tam grandis est, judicare?

10. donnez moy la sagesse & l'intelligence, afin que je sçache comment je me dois conduire " à l'égard de vôtre peuple. Car qui pourroit gouverner " dignement un si grand peuple?

11. Dixit autem Deus ad Salomonem: Quia hoc magis placuit cordi tuo, & non postulasti divitias, & substantiam, & gloriam, neque animas eorum qui te oderant, sed nec dies vitæ plurimos: petisti autem sapientiam & scientiam, ut judicare possis populum meum super quem constitui te regem.

11. Alors Dieu répondit à Salomon: Puisque vôtre cœur a préféré ces choses *à toutes les autres*; que vous ne m'avez point demandé des richesses ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïssent, ni même une vie longue; & que vous m'avez demandé la sagesse & la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple sur lequel je vous ay établi Roy:

℣. 10. *Lettr.* Que j'entre & je sorte. *Hébraism.*
Ibid. *Lettr.* Juger.

Digitized by Google

12. Je vous accorde la sagesse & la science dès ce moment : & je vous donneray de plus tant de biens, tant de richesses, & tant de gloire, que nul Roy devant & après vous ne vous sera égal.

12. Sapientia & scientia data sunt tibi: divitias autem & substantiam & gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec post te fuerit similis tui.

13. Salomon descendit donc de ce lieu haut de Gabaon; & s'en revint de devant le Tabernacle de l'alliance à Jérusalem, & il régna sur Israël.

13. Venit ergo Salomon ab Excelso Gabaon in Jerusalem coram tabernaculo fœderis, & regnavit super Israël.

14. Il amassa un grand nombre de chariots de guerre & de cavalerie. Il eut mille quatre cens chariots[a], & douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équipages, & le reste à Jérusalem près de sa personne.

14. Congregavitque sibi currus & equites, & facti sunt ei mille quadringenti currus, & duodecim millia equitum: & fecit eos esse in urbibus quadrigarum, & cum rege in Jerusalem.

15. Il rendit l'or & l'argent aussi commun dans Jérusalem que les pierres, & il y fit voir de même tant de cédres, qu'ils étoient communs comme les sicomores

15. Præbuitque rex argentum & aurum in Jerusalem quasi lapides, & cedros quasi sycomoros, quæ nascuntur in campestribus mul-

[a] ℣.14. *Expl.* Cet endroit est fort difficile à accorder avec les autres qui y ont rapport. Au. 3. *Reg.* 10 16. Il n'est parlé que de mille quatre cens non plus qu'icy. Mais dans le ch. 9 de ce 2. l. des Paralipomenes il est marqué 40. mille. Peut-être que ces 40. mille comprennent tout le nombre en général: & ces mille quatre cens, ceux qui étoient particulierement destinez pour être auprès de la personne du Roy.

Digitized by Google

titudine magnâ.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, & de Coa, à negotiatoribus regis, qui ibant, & emebant pretio,

17. quadrigam equorum sexcentis argenteis, & equum centum quinquaginta: similiter de universis regnis Hethæorum, & à regibus Syriæ, emptio celebrabatur.

qui naissent dans la campagne.

16. Les Marchands qui trafiquoient pour ce Prince luy amenoient des chevaux d'Egypte & de Coa *. Ils y alloient & en achetoient à certain prix;

17. L'attelage de quatre chevaux revenoit à six cens sicles d'argent: & un cheval à cent cinquante. Et l'on en achetoit ainsi de tous les rois des Héthéens, & de ceux de Syrie.

℣. 16. *Expl.* Les uns prennent ce mot de *Coa*, pour une île ou une province voisine de la Grece. Et les autres expliquent le mot Hébreu par celuy *d'Assemblée*, pour dire simplement, que les Marchands s'assembloient par troupes pour aller querir ces chevaux. *Synopf.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 9. 10. *VOus m'avez établi Roy sur vôtre peuple, dont la multitude est innombrable comme la poussiére de la terre. Donnez-moy donc la sagesse & l'intelligence, &c.*

Nous avons déja remarqué en expliquant le troisiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, ce que les saints Péres & les Interprétes ont dit sur la demande que Salomon fit à Dieu, de cette *sagesse* qui luy étoit nécessaire pour gouverner un si grand peuple; & sur la réponse que

Digitized by Google

Dieu luy fit : c'est pourquoy nous ne le repétons point icy. Nous ajouterons seulement que Salomon commença bien-tôt à s'écarter de cette
V. 14. même sagesse qu'il avoit reçûë de Dieu, lors qu'il *assembla*, comme il est marqué dans ce chapitre que nous expliquons, *un grand nombre de chariots de guerre, & beaucoup de cavalerie*. Car Dieu avoit déclaré expressément en
Deut. c. 17. v. 15 parlant à Israël par la bouche de Moïse ; Que
16. *lorsqu'il auroit choisi un de leurs frères pour l'établir Roy sur son peuple, il n'amasseroit point un grand nombre de chevaux* ; de peur sans doute qu'il n'y mît trop sa confiance, & que son cœur ne s'en élevât au lieu de s'appuyer sur le bras du Dieu d'Israël. Ainsi Salomon viola manifestement ce précepte du Seigneur, qui sembloit le regarder plus que tous les autres Rois ses successeurs ; puisque nul Prince du peuple de Dieu ne songea jamais à amasser un plus grand nombre de chevaux que luy, comme on le verra dans les chapitres suivans. Ce péché qui ne frappoit pas les sens, comme celuy du déréglement où il s'abandonna ensuite, en fut néanmoins peut-être la premiére cause ; puisque l'orgueil qui en étoit le principe, devoit être considéré comme la tige malheureuse qui produisit à la fin de si grands desordres.

Nous ne devons pas cependant passer sous silence une vérité importante qui se trouve dans sa priére, & dont on n'a point parlé dans l'explication du livre des Rois. Il est bon de remarquer que Salomon ne demanda au Seigneur qu'il luy donnât la sagesse pour gouverner un si grand peuple, qu'après avoir reconnu en sa

Digitized by Google

presence que c'étoit luy-même qui l'avoit choisi & *établi Roy sur ce peuple.* C'est à dire, que la confiance avec laquelle il osa demander à Dieu qu'il luy accordât cette grace, étoit fondée sur l'assurance qu'il avoit que c'étoit Dieu même qui avoit voulu qu'il fût chargé du gouvernement d'Israël. Qu'on ne s'y trompe donc point, & qu'on ne s'imagine pas qu'après qu'on s'est ingéré soy-même dans la conduite du peuple de Dieu, on a droit de luy demander, comme Salomon, les graces dont on a besoin pour cette conduite des ames. Or qui sont ceux qui oseront dire comme ce Prince? C'est vous, Seigneur, qui avez voulu que je m'engageasse dans ce ministére si important. Donnez-moy donc ce que vous sçavez qui m'est nécessaire pour m'en acquitter d'une maniére digne de vous. Je ne vous demande point ni des *richesses*, ni de la *gloire*, ni *la vengeance de mes ennemis*, ni une *vie longue.* Mais je vous demande la *sagesse*; non celle du siécle, mais celle qui est selon vous; une sagesse qui m'apprenne à me mépriser moy-même, à regarder comme une folie tout ce qui ne se rapporte point à la divine doctrine de vôtre Evangile, à vôtre gloire, à mon salut, & à celuy de toutes les ames qui me sont confiées. Mais comment ceux de qui Dieu a dit par la bouche de son Prophéte; Qu'ils courent d'eux-mêmes, sans qu'il les ait envoyez; *Non mittebam prophetas, & ipsi currebant*; comment, dis-je, ces personnes pourroient-elles faire une semblable priére à Dieu, elles qui souvent n'ont envisagé que les *richesses*, & que *la gloire* temporelle dans les emplois où leur propre choix *Jerem. c. 23. 21.*

Digitized by Google

plûtôt que celuy de Dieu les a placées? Prions donc, comme JESUS-CHRIST nous l'a ordonné, & ne nous lassons point de prier *le Seigneur* & *le maître de la moisson*, qu'il *envoye* luy-méme *des ouvriers* pour travailler *à la* divine *moisson* de *son* Eglise; ou selon la force du mot Grec, qu'il *les y pousse* & les y fasse aller; ce qui exprime encore mieux la sainte violence qu'on leur doit faire, pour les engager dans un ministére si redoutable.

Luc. 10. 2.

CHAPITRE II.

1. SAlomon résolut donc de bâtir un Temple à la gloire ✝ du Seigneur, & un palais pour luy.

2. Et il fit compter soixante & dix mille hommes pour porter *les ferdeaux* sur leurs épaules, & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes: & il en établit trois mille six cens ✝ pour être inspecteurs.

3. Salomon envoya aussi vers Hiram roy de Tyr, & donna ordre qu'on luy dît

1. DEcrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, & palatium sibi.

2. Et numeravit septuagiota millia virorum portantium humeris, & octogiata millia qui cæderent lapides in montibus; præpositosque eorum tria millia sexcentos.

3. Misit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens: Sicut

✝ 1. *Lettr.* Au nom.

✝ 2. *Expl.* Au 3. *Reg.* 5. 15. il n'y en a que trois mille trois cens. Mais on croit que les trois autre cens qui sont icy de plus, étoient comme les maîtres des maîtres mêmes.

Digitized by Google

egisti cum David patre meo, & misisti ei ligna cedrina ut ædificaret sibi domum, in qua & habitavit:

de sa part : Faites-moy la méme grace que vous avez faite à David mon pére, luy ayant envoyé des bois de cédre pour bâtir le palais où il a demeuré *depuis*;

4. sic fac mecum, ut ædificem domum nomini Domini Dei mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo, & fumiganda aromata, & ad propositionem panum sempiternam, & ad holocautomata manè, & vesperè, sabbatis quoque, & neomeniis, & solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, quæ mandata sunt Israëli.

4. afin que je puisse bâtir un Temple à la gloire du Seigneur mon Dieu, & le luy dédier pour y brûler de l'encens en sa presence, y consumer des parfums, & y exposer toûjours des pains *devant luy* : comme aussi pour offrir des holocaustes, le matin & le soir, ainsi qu'il a été ordonné pour toûjours à Israël, les jours du Sabbat, les premiers jours des mois & dans les autres solemnitez du Seigneur.

5. Domus enim, quam ædificare cupio, magna est: magnus est enim Deus noster super omnes deos.

5. Car le Temple que j'ay dessein de bâtir doit être grand, parce que nôtre Dieu est grand au-dessus de tous les dieux.

6. Qui ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum? si cælum, & cæli cælorum capere eum nequeunt: quantus ego sum, ut possim ædificare ei domum? sed ad hoc

6. Qui pourra donc se croire capable de luy bâtir une maison digne de luy ; Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je moy pour entreprendre de luy bâtir une maison? Mais aussi ce n'est seulement

Digitized by Google

que pour faire brûler de l'encens en sa presence.

tantùm, ut adolearet incensum coram illo.

7. Envoyez-moy donc un homme habile qui sçache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en ouvrages de pourpre, d'écarlatte, & d'hyacinthe; & qui sçache faire toutes sortes de sculptures & de cizelures, pour l'employer avec les ouvriers que j'ay auprès de moy dans la Judée & à Jérusalem, & que David mon pére avoit choisis.

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, & argento, ære, & ferro, purpurâ, coccino, & hyacintho, & qui sciat sculpere cælaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Judæa & Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

8. Envoyez-moy aussi des bois de cédre, de sapin", & des pins du Liban. Car je sçay que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban; & les miens travailleront avec les vôtres:

8. Sed & ligna cedrina mitte mihi, & arceutina, & pinea, de Libano: scio enim quòd servi tui noverint cædere ligna de Libano, & erunt servi mei cum servis tuis,

9. afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je desire de bâtir doit être très-grande & très-magnifique.

9. ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio ædificare, magna est nimis, & inclyta.

10. Je donneray pour la nourriture de vos gens qui seront occupez à la coupe de

10. Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis

℣. 8. Lettr. *Arceutina*: On ne sçait point assurément ce que c'est que ce bois-là. Les uns le prennent pour du sapin, les autres pour du bouis, d'autres pour du genévre qui est encore fort estimé en ces païs-là.

Digitized by Google

dabo in cibaria tritici coros viginti millia, & hordei coros totidem, & vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.

ces bois, vingt mille sacs « de froment, & autant d'orge, avec vingt mille barils « de vin, & vingt mille bariques « d'huile.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miserat Salomoni: Quia dilexit Dominus populum suum, idcircò te regnare fecit super eum.

11. Hiram roy de Tyr écrivit à Salomon, & luy manda: Parce que le Seigneur a aimé son peuple, il vous en a établi roy.

12. Et addidit, dicens: Benedictus Dominus Deus Israël, qui fecit cælum & terram, qui dedit David regi filium sapientem & eruditum & sensatum atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, & palatium sibi.

12. Et il ajoûta: Que le Seigneur, le Dieu d'Israël qui a fait le ciel & la terre, soit beni, d'avoir donné au roy David un fils si sage, si habile, si plein d'esprit & de prudence pour bâtir un Temple au Seigneur, & un palais pour soy.

13. Misi ergo tibi virum prudentem & scientissimum Hiram, patrem meum,

13. Je vous envoye donc un homme fort sage & d'une très-grande capacité. *Il s'appelle* Hiram, *& je l'honore comme* mon pére «.

℣. 10. Lettr. *Coros*. Le *Corus* étoit une mesure Hébraïque qui tenoit près de deux septiers de bled, mesure de Paris.

Ibid. *Lettr.* Metretes; c'étoit une mesure qui contenoit près de 28, pintes, mesure de Paris.

Ibid. Vulg. *Sata*. Hébr. *Batos*. Mais le *batus* comprenoit trois *Sata*, & revenoit à la metrete Grecque dont nous venons de parler.

℣. 13. *Hebr.* Qui avoit déja servi Hiram mon pére. *Autr.* Qui s'appelle *Hiram Abi*. Le nom propre ayant été pris dans une signification commune.

Digitized by Google

14. Sa mére est *de la ville* de Dan [e], & son pére est Tyrien. Il sçait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & méme en pourpre, en hyacinthe, en fin lin, & en écarlate. Il sçait encore graver toutes sortes de figures: & il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire dans sa profession. *Il travaillera* avec vos ouvriers & avec ceux de David mon seigneur vôtre pére.

14. filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro, & argento, ære, & ferro, & marmore, & lignis, in purpura quoque, & hyacintho, & bysso, & coccino, & qui scit cælare omnem sculpturam, & adinvenire prudenter quodcumque in opere necessarium est, cum artificibus tuis, & cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs, le bled, l'orge, l'huile, & le vin que vous leur avez promis.

15. Triticum ergo, & hordeum, & oleum, & vinum, quæ pollicitus es, domine mi, mitte servis tuis.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, & nous le ferons charger sur des barques pour le rendre à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le porte à Jérusalem.

16. Nos autem cædemus ligna de Libano, quot necessaria habueris, & applicabimus ea ratibus per mare in Joppe: tuum autem erit transferre ea in Jerusalem.

℣. 14. *Lettr.* De filiabus Dan: ce que les Interprétes rapportent à la ville, non à la Tribu. En effet dans le troisiéme des Rois 7. 14. il est dit que cet Hiram étoit fils d'une veuve de la Tribu de Nephtali: Ce qui fait croire que son pére en étoit aussi. Car les Tribus ne se confondoient point. Et s'il est appellé Tyrien, ce n'est pas par rapport à son extraction, mais à sa demeure.

Digitized by Google

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israël, post dinumerationem, quam dinumeravit David pater ejus, & inventi sunt centum quinquaginta millia, & tria millia sexcenti.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent, & octoginta millia, qui lapides in montibus cæderent: tria autem millia & sexcentos præpositos operum populi.

17. Salomon fit faire un dénombrement de tous les étrangers qui étoient dans la terre d'Israël, depuis le dénombrement qu'en avoit fait faire David son pére; & il s'en trouva cent cinquante trois mille six cens.

18. Il en choisit soixante & dix mille, pour porter les fardeaux sur leurs épaules, & quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, & trois mille six cens pour conduire les ouvriers.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 6. *QUi pourra donc présumer être capable de luy bâtir une maison digne de luy? Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je moy, pour entreprendre de luy bâtir une maison? Mais c'est aussi seulement pour faire brûler de l'encens en sa presence.*

On a déja expliqué dans le troisiéme livre des Rois, tout ce qui regarde cette union des ouvriers du roy Hiram avec ceux de Salomon, & ce nombre presque incroyable de personnes destinées pour travailler aux ouvrages différens du Temple. Mais on ne peut se lasser de considé- 3. Reg. c. 5.

Digitized by Google

rer & d'admirer en même-tems cette humble disposition où Salomon se trouvoit alors en entreprenant un si saint ouvrage, & où doivent être ceux dont il étoit la figure ; c'est-à-dire, tous les ouvriers Apostoliques qui travaillent à bâtir le Temple de Dieu dans les ames des fidelles. *Templum Dei sanctum est, quod estis vos.*
1. Cor. c. 3. v. 9. *Dei ædificatio estis.* Qui *pourra donc présumer*,
17. dit ce grand Prince, *être capable de bâtir une maison digne de Dieu* ? C'est luy cependant de qui Dieu même avoit dit en parlant au Roy son
1. Paral. pére : *Vôtre fils que je feray seoir en vôtre place*
c. 22. 10. *sur vôtre trône, sera celuy qui bâtira une maison*
& 3. *à* la gloire de *mon nom.* Mais dans la profon-
Reg. de admiration où il étoit de la majesté infinie
c. 55. de Dieu, il ne laisse pas de s'écrier : *Qui peut entreprendre de luy bâtir une maison digne de luy ?* C'est donc la premiére disposition nécessaire pour travailler à l'édifice du Temple de Dieu, de s'en croire très-incapable & très-indigne, lors même qu'on a tout sujet de croire qu'il nous a choisis pour cela.

C'en est une encore de considérer avec une humble frayeur que celuy qui *ne peut être contenu dans* toute la vaste étenduë du *ciel* & des *cieux des cieux*, veut bien néanmoins habiter d'une maniére toute singuliére dans l'Eglise, comme dans son Temple, & même dans le fond du cœur de chaque fidelle, comme dans une maison qui luy est propre. Car s'il y a en effet dans le monde un lieu qui soit digne de sa souveraine Majesté, c'est ce cœur d'un vray fidelle, purifié par le Saint Esprit, & rendu par la charité capable de devenir la demeure de la

Digitized by Google

sainte Trinité : *Si quis diligit me, sermonem meum servabit : & Pater meus diliget eum : & ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus.* Joan. 6. 14. 23.

Enfin la troisiéme disposition nécessaire aux saints ouvriers Evangéliques, est d'être très-convaincus, comme Salomon, que quelque bien appellez qu'ils soient à cet auguste ministére, ils ne peuvent faire autre chose par tous leurs travaux, que préparer au Seigneur une maison où l'on puisse continuellement *faire brûler de l'encens en sa presence* : c'est-à-dire, que tous leurs travaux doivent tendre non pas à leur propre gloire, mais uniquement à celle de Dieu. C'est donc pour rendre soy-même & pour faire rendre par tous les autres à la Majesté du Dieu très haut les hommages qui luy sont dûs, qu'on doit s'appliquer à l'ouvrage figuré par l'édifice du Temple de Salomon. Toute autre fin est indigne du Seigneur. Et c'est travailler en vain, que de travailler dans une autre vûë à cet ouvrage.

℣. 7. *Envoyez-moy donc un homme habile, qui puisse travailler en or & en argent, en cuivre, en fer, en pourpre, en écarlate, &c.*

Il faut que ceux qui sont destinez à travailler à l'édifice spirituel des Temples vivans qui composent l'Eglise de JESUS-CHRIST, ayent l'habileté de cet ouvrier dont parle icy Salomon. Il faut qu'ils puissent aussi bien que luy quoique d'une maniére sans comparaison plus excellente, *travailler sur l'or, sur l'argent, sur le fer, sur le cuivre, &c.* c'est-à-dire, se proportionner & se faire tout à tous, afin de les ren-

Digitized by Google

dre chacun selon leur portée une partie du Temple de Dieu. Car tous ne sont pas appellez à un état aussi relevé les uns que les autres. Chacun a son don ; & chacun même est sujet à ses foiblesses. Mais il est besoin que l'ouvrir qui travaille au Temple de Dieu, sçache ménager les divers talens des fidelles, & porter les foibles comme les forts, pour les rendre dignes d'entrer chacun en son rang dans la structure admirable de ce Temple auguste, & d'y occuper la place que Dieu luy a destinée, selon l'exemplaire tout divin qu'il en a donné luy-méme à son Fils, lorsqu'il l'a rendu dans sa sainte humanité comme la pierre angulaire de cette sainte maison, ou comme le Chef adorable du corps mystique de son Eglise. Car cet exemplaire fut sans doute figuré par celuy du Temple de Salomon ; que Dieu même ; selon l'Ecriture, donna à David. Mais qui est capable, s'écrie saint Paul ; d'un ministére si difficile ? *Et ad hæc quis tam idoneus ?* Ce qu'il disoit pour marquer que le nombre de ces dignes ouvriers est beaucoup plus rare qu'on ne peut croire.

1. *Paral.* 28. 19.
2. *Cor.* c. 2. 16.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

1. ET cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco, quem paraverat David in area Ornan Jebusæi.

2. Cœpit autem ædificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum verò ante frontem, quæ

1. SAlomon commença donc à bâtir le Temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria “, qui avoit été montrée à David son pére, & au lieu même que David avoit disposé, dans l'aire d'Ornan Jébuséen. AN du monde 2992. avant J. C. 1012.

2. Il commença cet édifice le second mois de la quatriéme année de son régne.

3. Et voicy les dimensions “ que suivit ce Prince pour construire cette maison du Seigneur. La longueur étoit de soixante coudées, suivant la premiére & principale mesure “; la largeur de vingt coudées.

4. Le vestibule qui étoit devant, dont la longueur

℣. 1. *Expl.* C'est-à-dire, *montagne de vision*, lieu où Abraham offrit son fils Isaac.

℣. 3. Lettr. *Vulg.* Fundamenta, *i. e.* Fundamentorum mensuræ. *Synopf.*

Ibid. *Lettr.* In mensura prima : *C'est-à-dire*, celle qui avoit deja été suivie dans le Tabernacle, pour montrer qu'il n'y avoit point encore de changement dans les mesures : *ou une mesure principale*, c'est-à-dire, à laquelle rien n'étoit comparable pour son exactitude & sa justesse.

Digitized by Google

répondoit à la largeur du Temple, étoit aussi de vingt coudées. Mais sa hauteur ℃ étoit de six-vingt. Et Salomon le fit tout dorer par dedans, d'un or très fin & très-pur.

tendebatur in longum juxta mensuram latitudinis domus, cubitorum viginti: porrò altitudo centum viginti cubitorum erat: & deauravit eam intrinsecus auro mundissimo.

5. Il fit aussi lambrisser la partie la plus grande ℃ du Temple de bois de sapin, & fit appliquer sur tout ce lambris des lames d'or le plus pur. Et il y fit graver des palmes, & comme de petites chaînes qui étoient enlassées les unes dans les autres.

5. Domum quoque majorem texit tabulis ligneis abiegnis, & laminas auri obrizi affixit per totum: sculpsitque in ea palmas, & quasi catenulas se invicem complectentes.

6. Il fit paver le Temple d'un marbre très-précieux, dont les compartimens faisoient un très-grand ornement.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretiosissimo marmore, decore multo.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles & les portes, étoit très-fin. Et il fit aussi representer des Chérubins sur les murailles.

7. Porrò autem erat probatissimum, de cujus laminis texit domum, & trabes ejus, & postes, & parietes, & ostia: & cælavit cherubim in parietibus.

℣. 4. *Expl.* Soit celle du vestibule, ou celle du Temple. Ainsi quand il est dit. 3. *Reg.* 6. que le Temple avoit trente coudées de haut, il faut l'entendre du bas jusqu'au premier étage.

℣. 5. *Expl.* Le *Sanctum* qui étoit trois fois plus grand que le *Sancta Sanctorum*: à peu près comme la nef de nos Eglises par rapport au chœur & à l'autel.

S. Fecit

Digitized by Google

8. Fecit quoque domum Sancti sanctorum : longitudinem juxta latitudinem domus, cubitorum viginti : & latitudinem similiter viginti cubitorum : & laminis aureis texit eam, quasi talentis sexcentis.

9. Sed & clavos fecit aureos, ita ut singuli clavi siclos quinquagenos appenderent: cœnatula quoque texit auro.

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim duos, opere statuario : & texit eos auro.

11. Alæ cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, & tangeret parietem domus ; & altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.

12. Similiter cherub alterius ala, quinque habebat cubitos,

8. Il fit encore le sanctuaire *; sa longueur qui répondoit à la largeur du Temple, étoit de vingt coudées ; sa largeur avoit pareillement vingt coudées : il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvoient monter à six cens talens *.

9. Il fit aussi tous les clous d'or massif, dont chacun pesoit cinquante sicles *. Les chambres des étages d'enhaut étoient aussi revêtuës d'or.

10. Outre cela il fit faire encore dans le sanctuaire deux statuës de Chérubins ; qu'il couvrit toutes d'or.

11. L'étenduë des aîles de ces Chérubins étoit de vingt coudées ; de sorte qu'une de ces aîles avoit cinq coudées ; & touchoit la muraille du Temple ; & que l'autre qui avoit encore cinq coudées ; touchoit l'aîle du second Chérubin.

12. De même une des aîles de ce second Chérubin, de cinq coudées détenduë ;

℣. 8. *Lettr.* Le Saint des Saints, c'est à dire, le lieu le plus saint.

Ibid. Expl. Qui reviennent à prés de dix-neuf millions de nôtre monnoye.

℣. 9. *Expl.* Qui font plus de mille francs.

Digitized by Google

touchoit la muraille ; & son autre aîle qui étoit aussi de cinq coudées, venoit joindre l'aîle du premier.

& tangebat parietem: & ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.

13. Les aîles de ces deux Chérubins étoient donc déployées, & avoient vingt coudées d'étenduë. Et ces Chérubins étoient representez droits sur leurs pieds, & leurs faces tournées vers le Temple extérieur ".

13. Igitur alæ utriusque cherubim expansæ erant, & extendebantur per cubitos viginti: ipsi autem stabant erectis pedibus, & facies eorum erant versæ ad exteriorem domum.

14. Il fit aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, & de fin lin, sur lequel il fit encore representer des Chérubins.

14. Fecit quoque velum ex hyacintho, purpura, cocco, & bysso: & intexuit ei cherubim.

15. *Il fit de plus* deux colomnes devant la porte du Temple, de trente-cinq coudées de haut ", & leurs chapiteaux étoient de cinq coudées.

15. Ante fores etiam templi duas columnas, quæ triginta & quinque cubitos habebant altitudinis: porrò capita earum, quinque cubitorum.

16. Il fit aussi des chaînes comme il y en avoit dans le sanctuaire: & il les mit sur les chapiteaux des

16. Necnon & quasi catenulas in oraculo, & superposuit eas capitibus co-

℣.13. *Expl.* Vers l'entrée du sanctuaire, de sorte que l'Arche étoit entr'eux & la porte du sanctuaire.

℣.15 *Expl.* Les deux colomnes ensemble étoient de 35. coudées & chacune étoit de 17. coudées & demi, ce qui s'accorde assez avec le chap.7. du 3.l. des Rois qui donne 18. coudées à chaque colomne. *Synopf.*

℣.16 *Expl.* 3.*Reg.*7.20. Il est marqué qu'il y avoit deux cens de ces grenades. Mais c'est qu'il y est parlé de deux ordres; au lieu qu'icy il ne parle que d'un. Or chaque ordre en comprenoit cent.

Digitized by Google

lumnarum: malographata etiam centum, quæ catenulis interposuit.

17. Ipsas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam à dextris, & alteram à sinistris: eam, quæ à dextris erat, vocavit Jachin; & quæ ad lævam, Booz.

colomnes; & cent " grenades qui étoient entrelassées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colomnes dans le vestibule du Temple; l'une à droit, l'autre à gauche. Il appella celle qui étoit du côté droit " Jachin, & celle qui étoit du côté gauche " Boos.

℣. 17. Expl. *Jachin*; c'est à dire, *il établira & affermira*, *Boos* signifie, *en luy est la force*; c'est à dire, en Dieu; pour montrer que les plus grandes entreprises, mêmes extérieures, ne peuvent subsister ni réüssir sans Dieu.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *ET Salomon commença à bâtir la maison du Seigneur dans Iérusalem sur la montagne de Moria, &c.*

Comme on s'est fort étendu dans l'explication littérale & spirituelle de tout ce que l'Ecriture marque icy touchant le Temple de Salomon, lorsque l'on a éclairci le cinquiéme & le sixiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, on se dispense de le répéter en ce lieu, & on se contente d'y renvoyer ceux qui souhaiteront d'en voir l'éclaircissement.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

1. SAlomon fit ensuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, & de dix de haut.

1. FEcit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, & viginti cubitorum latitudinis, & decem cubitorum altitudinis.

2. Et une mer ℣ de fonte, qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre, & qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut; & un cordon de trente coudées entouroit sa circonférence.

2. Mare etiam fusile decem cubitis à labio usque ad labium, rotundum per circuitum: quinque cubitos habebat altitudinis, & funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus.

3. Au-dessous *du bord* de cette mer, il y avoit des figures de bœufs, & elle étoit environnée au-dehors de deux rangs de consoles, y en ayant dix dans l'espace de chaque coudée ℣. Or ces bœufs avoient été jettez en fonte *avec la mer même.*

3. Similitudo quoque boum erat subter illud, & decem cubitis quædam extrinsecus cælaturæ, quasi duobus versibus alvum maris circuibant. Boves autem erant fusiles:

4. Cette mer étoit posée sur douze bœufs, trois desquels regardoient le Septen-

4. & ipsum mare super duodecim boves impositum erat,

℣. 2. *Expl.* Cuve d'une grandeur extraordinaire.
℣. 3. On a suivi l'Hébreu.

Digitized by Google

quorum tres respiciebant ad Aquilonem, & alii tres ad Occidentem : porrò tres alii Meridiem, & tres qui reliqui erant, Orientem, habentes mare superpositum : posteriora autem boum erant intrinsecus sub mari.

5. Porrò vastitas ejus habebat mensuram palmi, & labium illius erat quasi labium calicis, vel repandi lilii : capiebatque tria millia metretas.

6. Fecit quoque conchas decem : & posuit quinque à dextris, & quinque à sinistris, ut lavarent in eis omnia, quæ in holocaustum oblaturi erant : porrò in mari sacerdotes lavabãtur.

7. Fecit autem & candelabra aurea decem, secundum speciem quâ jussa erant fieri : & posuit ea in

trion, trois l'Occident, trois le Midi, & les trois autres l'Orient. Cette mer étoit posée sur ces bœufs, & le derriére du corps de ces bœufs étoit caché sous cette mer.

5. L'épaisseur de ce vaisseau étoit d'un palme", & son bord étoit fait comme celuy d'une coupe, ou comme la feuille d'un lis courbée en dehors ; & il contenoit trois mille métretes".

6. Il fit aussi dix bassins, & il en mit cinq à droit, & cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devoit être offert en holocauste : au lieu que les Prêtres se lavoient" dans cette mer.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, selon la forme en laquelle il avoit été ordonné" qu'on les fît. Et il

℣. 5. *Expl.* De quatre doigts.

Ibid. *Expl.* L'Hébreu porte *batos*, qui est une mesure égale à celle que les Grecs nomment *Métreta*, revenant à prés de 28. pintes de Paris. De sorte que ces trois mille métretes feroient prés de quatre-vingt quatre mille pintes, & reviendroient à près de deux cens quatre-vingt muids de nôtre mesure de Paris. *Voyez* 3. *Reg. c.* 7 *v.* 24. 25.

℣. 6. *Expl.* Lavoient leurs pieds & leurs mains.

℣. 7. *Expl.* Soit par David. *Paral.* 1. 2. *v.* 16. soit par Dieu même. *Exod.* 25. 32.

Digitized by Google

les mit dans le Temple, cinq d'un côté, & cinq de l'autre.

8. Il fit aussi dix tables, & les mit dans le Temple, cinq à droit, & cinq à gauche; & cent phioles d'or.

9. Il fit aussi le parvis des Prêtres, & un grand lieu destiné pour la priére *, où il y avoit des portes qui étoient couvertes de cuivre.

10. Or il mit la mer au côté droit *, vis-à-vis l'Orient vers le Midi.

11. Hiram fit aussi des chaudieres, des fourchettes, & des phioles. Et il acheva tout l'ouvrage que le Roy avoit entrepris de faire dans le Temple de Dieu:

12. c'est-à-dire, les deux colomnes; les cordons qui étoient dessus *, & leurs chapiteaux, avec une espéce de rets qui couvroit les chapiteaux par dessus les cordons.

templo, quinque à dextris, & quinque à sinistris.

8. Necnon & mensas decem: & posuit eas in templo, quinque à dextris, & quinque à sinistris: phialas quoque aureas centum.

9. Fecit etiam atrium sacerdotum, & basilicam grandem: & ostia in basilica, quæ texit ære.

10. Porrò mare posuit in latere dextro contra Orientem ad Meridiem.

11. Fecit autem Hiram lebetes, & creagras, & phialas: & complevit omne opus regis in domo Dei:

12. hoc est, columnas duas, & epistylia, & capita, & quasi quædam retiacula, quæ capita tegerent super epistylia.

℣. 9. *Expl.* Qui environnoit l'autre, & étoit à découvert, où le peuple s'assembloit pour prier.

℣. 10. *Expl.* C'étoit le côté droit à l'égard du Temple en soy, mais le côté gauche à l'egard de ceux qui entroient. Car l'entrée du Temple étoit à l'Orient.

℣. 12. Lettr. *Epistylia.* Il se peut prendre pour cette sorte de lis, dont il est parlé. 3. *Reg.* 7. 22.

Digitized by Google

13. Malogranata quoque quatringenta, & retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum singulis retiaculis junguerentur, quæ protegerent epistylia, & capita columnarum.

13. Il fit encore quatre cens grenades, & deux rets; de sorte qu'il y avoit deux rangs de ces grenades à chaque rets, jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvroient les cordons & les chapiteaux des colomnes.

14. Bases etiam fecit, & conchas, quas superposuit basibus:

14. Il fit aussi des socles " *d'airain* & des bassins qu'il mit dessus:

15. mare unum, boves quoque duodecim sub mari.

15. une mer ", & douze bœufs, qui la soûtenoient;

16. Et lebetes, & creagras, & phialas. Omnia vasa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundissimo.

16. Les chaudiéres, les fourchettes, & les phioles. Enfin Hiram fit à Solomon *qui l'aimoit comme* son pére ", toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur, de l'airain le plus pur.

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochot & Saredatha.

17. Le Roy les fit jetter en fonte dans de la terre d'argile en une plaine *proche* du Jourdain, entre Sochot & Saredatha ".

18. Erat autem multitudo vasorum

18. Or la multitude de ces vases étoit innombrable,

℣.14. *Autr.* Des bases.

℣. 15. *Expl.* Une grande cuve.

℣.16. *Expl.* A cause de sa grande habileté & de son singulier mérite, *voy. cy-devant chap.* 2, 13.

℣.17. *Expl.* De la Tribu de Gad, au-delà du Jourdain.

Digitized by Google

& l'on ne peut sçavoir le poids du métail qui y entra.

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du Temple du Seigneur, avec l'autel d'or, & les tables sur lesquelles on mettoit les pains qu'on exposoit *devant le Seigneur.*

20. Il fit encore d'un or trés-pur les chandeliers, avec leurs lampes pour les faire brûler devant l'Oracle, selon la coutume.

21. Il y avoit aussi des feüillages, ou especes de fleurs, avec des lampes, & des pincettes d'un or trés-pur.

22. Les cassolettes, les encensoirs, les coupes, les mortiers étoient de même d'un or trés-pur. Les portes du Temple intérieur * étoient toutes ciselées : & les portes du Temple étoient d'or par le dehors. Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.

19. Fecitque Salomon omnia vasa domus Dei, & altare aureum, & mensas, & super eas panes propositionis;

20. candelabra quoque cum lucernis suis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum ex auro purissimo;

21. & florentia quædam, & lucernas, & forcipes aureos: omnia de auro mundissimo facta sunt.

22. Thymiateria quoque, & thuribula, & phialas, & mortariola, ex auro purissimo. Et ostia cælavit templi interioris, id est, in Sancta sanctorum: & ostia templi forinsecus aurea. Sicque completum est omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

* ℣. 22. *Expl.* Du sanctuaire.

On peut voir dans l'explication du septiéme

chapitre du troisieme livre des Rois, l'éclaircissement de ce qui est rapporté dans celuy-cy, où les mêmes choses à peu prés sont representées.

CHAPITRE V.

1. INtulit igitur Salomon omnia quæ voverat David pater suus, argentum, & aurum, & universa vasa posuit in thesauris domus Dei.

2. Post quæ congregavit majores natu Israël, & cunctos principes tribuum, & capita familiarum de filiis Israel in Jerusalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de Civitate David, quæ est Sion.

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israël in die solemni mensis septimi.

4. Cúmque venissent cuncti senio-

1. SAlomon fit donc apporter dans le Temple tout ce que David son pére y avoit voüé ; & mit l'or, l'argent, & tous les vases dans les trésors du Temple.

2. Aprés cela il assembla à Jérusalem tous les anciens d'Israël, tous les Princes des Tribus, & les chefs des familles des enfans d'Israël, pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur, de la ville de David, c'est-à-dire, de Sion. An du monde 3001. avant J. C. 1003.

3. Ainsi tout Israël se rendit auprés du Roy le jour solemnel du septimé mois. 3. Reg. 8. 2.

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus, les Lévites

¶ 4. *Expl.* 3. *Reg.* 8. 3. Il est dit que ce furent les Prêtres qui portérent l'Arche ; c'est-à-dire, les Prêtres qui peuvent être appellez Levites, parce qu'ils étoient de Levi: ou bien parce que les Lévites la portérent jusques à l'entrée du Temple, où les Prêtres la prirent pour la porter dans le sanctuaire. *Synopf.*

Digitized by Google

prirent l'Arche,

5. & ils la portérent dans le Temple, avec toutes les suites & dépendances du Tabernacle. Or les Prêtres & les Lévites portérent tous les vases du sanctuaire qui étoient dans le Tabernacle.

6. Le roy Salomon & tout le peuple d'Israël, & généralement tous ceux qui s'étoient assemblez marchoient devant l'Arche; & ils immoloïent des moutons " & des bœufs sans nombre, tant étoit grande la multitude des victimes.

7. Les Prêtres portérent l'Arche de l'alliance du Seigneur, au lieu qui luy avoit été destiné; c'est-à-dire, prés de l'Oracle "du Temple dans le Saint des Saints, sous les aîles des Chérubins;

8. de sorte que les Chérubins étendoient leurs aîles sur le lieu où l'Arche avoit été mise, & la couvroient " toute entiére avec les bâtons qui y tenoient.

9. Et parce que ces bâtons

rum Israël, portaverunt Levitæ arcam,

5. & intulerunt eam, & omnem paraturam tabernaculi. Porrò vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt Sacerdotes cum Levitis.

6. Rex autem Salomon, & universus cœtus Israël, & omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes, & boves absque ullo numero: tanta enim erat multitudo victimarum.

7. Et intulerunt Sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, id est, ad oraculum templi, in Sancta sanctorum subter alas cherubim:

8. ita ut cherubim expanderent alas suas super locum, in quo posita erat arca, & ipsam arcam tegerent cum vectibus suis.

9. Vectium au-

℣. 6 *1 ettr.* Des beliers. *Hebr.* dans l'oracle, *c'est-à-dire*, dans le plus interieur du Temple, *qu'il appelle ensuite* le Saint des Saints.

℣. 8. *Expl.* L'un d'une aîle, & l'autre d'une autre.

Digitized by Google

tem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita parebant ante oraculum: si verò quis paululum fuisset extrinsecus, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi usque in præsentem diem.

avec lesquels on portoit l'Arche étoient un peu longs, on en voyoit l'extrémité de devant le sanctuaire: mais si l'on étoit un peu dehors ", on ne pouvoit plus les voir. Et l'Arche a toûjours été là jusqu'à present.

10. Nihilque erat aliud in arca, nisi duæ tabulæ, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israël egredientibus ex Ægypto.

10. Il n'y avoit dans l'Arche que les deux tables, qui y furent mises par Moïse à Horeb, lorsque le Seigneur donna sa loy aux enfans d'Israël, à leur sortie d'Egypte.

11. Egressis autem Sacerdotibus de sanctuario (omnes enim Sacerdotes, qui ibi potuerant inveniri, sanctificati sunt: nec adhuc in illo tempore vices, & ministeriorum ordo inter eos divisus erat)

11. Lors donc que les Prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les Prêtres qui se purent trouver là, furent sanctifiez". Et jusques alors " les fonctions & l'ordre des ministéres n'avoient point encore été établis ni distribuez entr'eux;)

12. tam Levitæ quàm cantores, id est, & qui sub Asaph erant, & qui sub Eman, & qui sub Idithun, filii, & fratres eorum, vestiti

12. Tant les Lévites que les Chantres; c'est-à-dire, ceux qui étoient sous Asaph, sous Eman, sous Idithun avec leurs enfans & leurs parens revétus de lin, faisoient

℣.9. *Expl.* Dans la partie du Temple nommée le Saint.

℣.12. *Expl.* Purifiez & mis en état d'entrer dans le sanctuaire, & de servir.

Ibid. Expl. 1. *Paral.* 24. David établit ces fonctions & ces ministéres.

Digitized by Google

retentir leurs tymbales, leurs psaltérions", & leurs guitarres, & étoient à l'Orient de l'autel", avec six vingt Prêtres qui sonnoient de leurs trompettes.

byssinis, cymbalis, & psalteriis, & citharis concrepabant, stantes ad Orientalem plagam altaris: & cum eis Sacerdotes centum viginti canentes tubis.

13. Tous chantant donc en un même tems, avec des trompettes, des voix, des tymbales, des orgues, & diverses autres sortes d'instrumens de musique, & faisant retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendoit de bien loin. Et quand ils eurent commencé à loüer le Seigneur, & à entonner *ce Cantique: Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, & parce que sa misericorde est éternelle*, la maison de Dieu fut remplie d'une nuée:

13. Igitur cunctis pariter, & tubis, & voce, & cymbalis, & organis, & diversi generis musicorum concinentibus, & vocem in sublime tollentibus, longe sonitus audiebatur, ita ut cùm Dominum laudare cœpissent & dicere: Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus, impleretur domus Dei nube,

14. ensorte que les Prêtres ne pouvoient y demeurer, ni faire aucune fonction de leur ministére à cause de la nuée"; la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu.

14. nec possent Sacerdotes stare & ministrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

℣. 12. *Expl.* Instrumens de musique à dix cordes.

Ibid. *Expl.* Devant l'autel.

℣. 14. *Expl.* Cette même nuée qui marquoit la presence de Dieu, est appellée la gloire du Seigneur.

Ce chapitre est encore le même que le commence-

Digitized by Google

ment du huitieme chapitre du troisiéme livre des Rois, qui a été expliqué.

CHAPITRE VI.

1. TUnc Salomon ait: Dominus pollicitus est ut habitaret in caligine:

2. ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.

3. Et convertit rex faciem suam, & benedixit universæ multitudini Israël (nam omnis turba stabat intenta) & ait:

4. Benedictus Dominus Deus Israël, qui quod locutus est David patri meo, opere complevit, dicens:

5. A die, quâ eduxi populum meum de terra Ægypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Israël, ut ædificaretur in ea domus nomini

1. ALors Salomon dit: Le Seigneur avoit promis qu'il habiteroit dans une nuée".

2. Et moy j'ay bâti une maison à son Nom, afin qu'il y pût demeurer à jamais.

3. Et le Roy tournant le visage, souhaita les benedictions du ciel à toute l'assemblée d'Israël. Car toute cette multitude étoit debout attentive; & il dit:

4. Beni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a accompli ce qu'il avoit fait entendre à David mon pére lors qu'il luy dit:

5. Depuis le jour que j'ay fait sortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ay point choisi de ville de toutes les Tribus d'Israël, pour y bâtir une maison à mon Nom. Et le

℣. 1. *Levitic.* 16. 2.

Digitized by Google

n'ay point non plus choisi d'autre homme pour luy donner la conduite de mon peuple d'Israël :

meo : neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israël,

6. mais j'ay choisi Jérusalem pour être le lieu où mon Nom soit honoré. Et j'ay élû David pour l'établir *Roy* sur mon peuple d'Israël.

6. sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea, & elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israël.

7. Et lorsque mon pére eut formé le dessein de bâtir une maison au Seigneur le Dieu d'Israël ;

7. Cúmque fuisset voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israël,

8. le Seigneur luy dit : Quand vous avez eu la volonté de bâtir une maison à mon Nom, vous avez bien fait d'avoir cette volonté :

8. dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, benè quidem fecisti hujusmodi habere voluntatem :

9. mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maison. Vôtre fils qui sortira de vous, sera celuy qui bâtira une maison à mon Nom.

9. sed non tu ædificabis domum, verùm filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avoit dite. C'est moy qui ay succédé à David mon pére. Je suis assis sur le trône d'Israël comme le Seigneur l'avoit dit, & j'ay bâti une maison au *saint* Nom du Seigneur le Dieu d'Israël.

10. Complevit ergo Dominus sermonem suum, quem locutus fuerat : & ego surrexi pro David patre meo, & sedi super thronum Israël, sicut locutus est Dominus, & ædificavi domum nomini Domini Dei Israël.

Digitized by Google

11. Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini, quod pepigit cum filiis Israël.

11. J'y ay fait apporter l'Arche, où est l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfans d'Israël [e].

12. Stetit ergo coram altari Domini ex adverso universæ multitudinis Israël, & extendit manus suas.

12. Salomon se tint donc devant l'autel du Seigneur [f] à la vûë de toute l'assemblée d'Israël, & il étendit ses mains.

13. Siquidem fecerat Salomon basim æneam, & posuerat eam in medio basilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, & quinque cubitos latitudinis, & tres cubitos altitudinis: stetitque super eam: & deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israël, & palmis in cælum levatis,

13. Car il avoit fait faire une espéce d'estrade [g] d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large, & de trois de haut, qu'il avoit fait mettre au milieu du Temple: il s'y tint *quelque tems* debout; puis il se mit à genoux, tourné vers toute cette multitude [h], & les mains élevées au ciel;

14. ait: Domine Deus Israël, non est similis tui Deus in

14. Et il dit: Seigneur, Dieu d'Israël; il n'y a point de Dieu semblable à vous, ni

℣. 11. *Expl.* Les deux tables de la loy. *Voy. ch.* 5. *plus haut v.* 10.

℣. 12. *Expl.* L'Autel des holocaustes, qui étoit dans le parvis.

℣. 13. *Lettr.* Basim.

Ibid. Expl. Qui par conséquent étoit aussi à genoux; quoy qu'au 3. *R.* 8. 14. où il est parlé de la même chose, il soit dit: *Omnis enim Ecclesia Israël stabat.* Mais *stare*, le plus souvent ne signifie, qu'être, ou être present. Ce n'est pas qu'il ne fût aussi permis d'être debout dans ce parvis. Mais les Rabins remarquent que l'on n'y pouvoit point être assis.

Digitized by Google

dans le ciel, ni sur la terre. Vous qui conservez l'alliance & la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs, qui marchent devant vous de tout leur cœur:

cæ o & in terra: qui custodis pactum & misericordiam cum servis tuis, qui ambulant coram te in toto corde suo:

15. Qui avez exécuté la promesse que vous aviez faite à David mon pére vôtre serviteur, & qui avez mis en effet la parole que vous luy aviez donnée, ainsi que nous le voyons aujourd'huy ℣.

15. Qui præstitisti servo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei: & quæ ore promiseras, opere complesti, sicut & præsens tempus probat.

16. Accomplissez donc maintenant, Seigneur, Dieu d'Israël, en faveur de David mon pére vôtre serviteur, tout ce que vous luy avez promis en *luy* disant: Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moy sur le trône d'Israël; pourvû toutefois que vos enfans demeurent fermes dans leur voye, & qu'ils marchent dans l'observance de ma loy, comme vous avez marché en ma presence. Faites voir presentement, Seigneur Dieu d'Israël, la vérité

16. Nunc ergo, Domine Deus Israël, imple servo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens: Non deficiet ex te vir coram me, qui sedeat super thronum Israël: ita tamen si custodierint filii tui vias suas, & ambulaverint in lege mea, sicut & tu ambulasti coram me.

17. & l'effet de la parole

17. Et nunc, Domine

℣. 15. *Lettr.* Comme le tems present le prouve.

mine Deus Israël, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.

que vous avez donnée à David vôtre serviteur.

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cælum & cæli cælorum non te capiunt, quanto magis domus ista, quam ædificavi?

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre? Car si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent vous contenir; combien moins cette maison que j'ay bâtie?

19. Sed ad hoc tantùm facta est, ut respicias orationem servi tui, & obsecrationem ejus, Domine Deus meus: & audias preces, quas fundit famulus tuus coram te:

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraison de vôtre serviteur, & ses humbles demandes; & à exaucer les priéres qu'il fera en vôtre presence;

20. ut aperias oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

20. afin que jour & nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoqueroit vôtre Nom;

21. & exaudires orationem, quam servus tuus orat in eo: & exaudias preces famuli tui, & populi tui Israël. Quicumque oraverit in loco isto, exaudi de habitaculo tuo, id est, de cælis, & propitiare.

21. Que vous écouteriez l'oraison qu'y feroit vôtre serviteur, & exauceriez ses priéres, & celles de vôtre peuple d'Israël. Ecoutez donc, Seigneur, de vôtre demeure qui est dans le ciel; tous ceux qui feront icy leurs priéres; & faites-leur

V. 18. *Expl.* Le plus haut des cieux.

Digitized by Google

misericorde.

22. Lorsque quelqu'un aura péché contre son prochain, & qu'il se presentera pour prêter serment contre luy, & qu'il se sera dévoüé à la malédiction *en jurant* dans cette maison devant vôtre autel;

22. Si peccaverit quispiam in proximum suum, & jurare contra eum paratus venerit, seque maledicto* constrinxerit coram altari in domo ista:

23. vous écouterez du ciel, & vous ferez justice à vos serviteurs; vous ferez retomber la perfidie du coupable sur sa tête; & vous vengerez le juste, & le traiterez favorablement selon sa justice.

23. tu audies de cælo, & facies judicium servorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam suam in caput proprium, & ulciscaris justum, retribuens ei secundùm justitiam suam.

24. Lorsque le peuple d'Israël aprés avoir péché contre vous, sera vaincu par ses ennemis; & que rentrant en luy-méme, il fera pénitence; il invoquera vôtre Nom, il viendra faire ses priéres en ce lieu-cy;

24. Si superatus fuerit populus tuus Israël ab inimicis (peccabunt enim tibi) & conversi egerint pœnitentiam, & obsecraverint nomen tuum, & fuerint deprecati in loco isto,

25. vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez le péché de vôtre peuple d'Israël, & le ramenerez dans la terre que vous leur avez donnée, à eux, & à leurs péres.

25. tu exaudies de cælo, & propitiare peccato populi tui Israël, & reduc eos in terram, quam dedisti eis, & patribus eorum.

℣. 22. *Expl.* Maledicto. *Hebraïs.* juramento, scilicet, execratorio. *Sa.*

Digitized by Google

26. Si clauso cælo pluvia non fluxerit propter peccata populi, & deprecati te fuerint in loco isto, & confessi nomini tuo, & conversi à peccatis suis, cùm eos afflixeris,

26. Lorsque le ciel sera fermé, & qu'il ne tombera point de pluye à cause des péchez de vôtre peuple; & que venant faire ses priéres dans ce lieu-cy, il rendra gloire à vôtre Nom, se convertissant & faisant pénitence de ses péchez, à cause de l'affliction où vous l'aurez réduit;

27. exaudi de cælo, Domine, & dimitte peccata servis tuis & populi tui Israël, & doce eos viam bonam, per quam ingrediantur: & da pluviam terræ, quam dedisti populo tuo ad possidendum.

27. exaucez-le du ciel, Seigneur, & pardonnez les péchez de vos serviteurs, & de vôtre peuple d'Israël: enseignez leur une voye droite par laquelle ils marchent; & répandez la pluye sur la terre que vous avez donnée à vôtre peuple pour être leur possession & leur héritage.

28. Fames si orta fuerit in terra, & pestilentia, ærugo, & aurugo, & locusta, & bruchus, & hostes, vastatis regionibus, portas obsederint civitatis, omnisque plaga & infirmitas presserit:

28. Lorsqu'il viendra sur la terre une famine, une peste, de la niéle, ou quelque maligne humeur, des sauterelles, & des chenilles; ou que l'ennemi aprés avoir ravagé tout le païs, viendra assieger les portes de la ville, & que le peuple se trouvera pressé de toutes sortes de maux & de maladies:

29. si quis de populo tuo Israël fuerit

29. Si quelqu'un de vôtre peuple d'Israël, recon-

Digitized by Google

noissant ses blessures & ses maladies, vient étendre ses mains vers vous en cette maison;

deprecatus, cognoscens plagam & infirmitatem suam, & expanderit manus suas in domo hæc,

30. vous l'exaucerez du ciel, & du lieu élevé de vôtre demeure, & vous luy serez favorable, & vous rendrez à chacun selon ses œuvres, & selon les dispositions que vous voyez dans son cœur; puisqu'il n'y a que vous seul qui connoissiez les cœurs des enfans des hommes:

30. tu exaudies de cælo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, & propitiare, & redde unicuique secundùm vias suas, quas nosti eum habere in corde suo: (tu enim solus nosti corda filiorum hominum:)

31. afin qu'ils vous craignent, & qu'ils marchent dans vos voyes, tant qu'ils vivront sur la face de la terre, que vous avez donnée à nos péres.

31. ut timeant te, & ambulent in viis tuis cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

32. Si même un étranger qui ne sera point de vôtre peuple vient d'un païs éloigné, attiré par la grandeur de vôtre Nom, par la force de vôtre main, & par la puissance de vôtre bras, & qu'il vous adore dans ce Temple;

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo Israël, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, & propter manum tuam robustam, & brachium tuum extentum, & adoraverit in loco isto,

33. vous l'exaucerez du ciel, qui est vôtre demeure ferme & inébranlable, & vous accorderez à cet étran-

33. tu exaudies de cælo firmissimo habitaculo tuo, & facies cuncta, pro quibus invocaverit te il-

Digitized by Google

le peregrinus : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, & timeant te sicut populus tuus Israël, & cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

ger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses priéres, afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître vôtre Nom, & qu'ils vous craignent comme fait vôtre peuple d'Israël, & qu'ils reconnoissent que vôtre Nom a été invoqué sur cette maison que j'ay bâtie.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam, in qua civitas hæc est, quam elegisti, & domus, quam ædificavi nomini tuo :

34. Si vôtre peuple sort pour aller à la guerre contre ses ennemis ; & que marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyez, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, & vers la maison que j'ay bâtie à vôtre Nom ;

35. tu exaudies de cælo preces eorum, & obsecrationem, & ulciscaris.

35. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs priéres, & vous les vengerez *de leurs ennemis.*

36. Si autem peccaverint tibi (neque enim est homo, qui non peccet) & iratus fueris eis, & tradideris hostibus, & captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certè quæ juxta est,

36. Que s'ils viennent à pécher contre vous, (car il n'y a point d'homme qui ne péche,) & qu'étant en colére contr'eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, & que ces ennemis les emmenent captifs dans une terre éloignée, ou qui soit proche ;

Digitized by Google

37. & qu'étant véritablement touchez dans le cœur, ils fassent pénitence dans le païs où ils auront été emmenez captifs ; & que dans cette captivité ils ayent recours à vous, & vous disent: Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, & nous avons fait des actions injustes :

37. & conversi in corde suo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam & deprecati te fuerint in terra captivitatis suæ, dicentes: Peccavimus, iniquè fecimus, injustè egimus :

38. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le lieu de leur captivité, où ils ont été emmenez, & qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous aviez donnée à leurs péres, vers la ville que vous avez choisie, & le Temple que j'ay bâti à vôtre Nom ;

38. & reversi fuerint ad te in toto corde suo, & in tota anima sua, in terra captivitatis suæ, ad quam ducti sunt, adorabunt te contra vitam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, & urbis, quam elegisti, & domus, quam ædificavi nomini tuo :

39. vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire, de vôtre demeure stable, leurs priéres: vous ferez justice *de leurs ennemis*, & vous ferez grace à vôtre peuple, quoi-qu'il ait péché :

39. tu exaudies de cœlo, hoc est, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, & facias judicium, & dimittas populo tuo, quamvis peccatori :

40. car vous étes mon Dieu : Que vos yeux soient ouverts, je vous en conjure, & que vos oreilles se rendent favorables aux prié-

40. tu es enim Deus meus : aperiantur, quæso, oculi tui, & aures tuæ intentæ sint ad orationem quæ fit in loco isto.

Digitized by Google

res qui se feront en ce lieu-cy.

41. Nunc igitur consurge Domine Deus in requiem tuam, tu & arca fortitudinis tuæ: Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, & sancti tui lætentur in bonis.

41. Maintenant donc, ô Seigneur *mon* Dieu, levez-vous pour établir icy vôtre repos, vous & l'Arche par laquelle vous signalez vôtre puissance. Que vos Prêtres, ô Seigneur *mon* Dieu, soient secourus & protégez par vous, & que vos Saints jouïssent de vos biens avec joye.

42. Domine Deus, ne avertatis faciem christi tui: memento misericordiarum David servi tui.

42. Seigneur *mon* Dieu, ne rejettez point la priére de vôtre christ: souvenez-vous de toutes les bontez que vous avez eës pour David vôtre serviteur.

℣. 41. *Lettr.* Soient revêtus de salut; *Expl.* Soit celuy dont vous les protégez & les secourez, ou celuy qu'ils procurent aux autres, en les assistant & les instruisant.

℣. 42. *Lettr.* La face de vôtre christ.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 5. *DEpuis le jour que j'ay fait sortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ay point choisi de ville de toutes les Tribus d'Israël, afin que l'on y bâtît une maison à mon Nom. Et je n'ay point non plus choisi un autre homme pour luy donner la conduite de mon peuple.*

Tout ce qui n'est point dans l'élection éternelle de Dieu, est regardé devant luy comme

Digitized by Google

n'étant point. Il avoit eu de toute éternité la ville de Jérusalem en vûë, comme le lieu où il devoit établir le centre de la Religion Judaïque, & où se devoient jetter ensuite les fondemens de l'Eglise de JESUS-CHRIST, *la* vraye *maison*, & le vray Temple *du Seigneur*. Jusqu'à ce qu'il eût donc fait connoître aux hommes ce choix qu'il faisoit de la ville de Jérusalem pour le lieu où l'on devoit luy bâtir un Temple, le Tabernacle & l'Arche d'alliance étoient toûjours comme en un lieu étranger, n'étant point encore dans celuy que son éternelle providence leur avoit choisi. Il avoit de même eu en vûë avant tous les siécles la personne de David, comme de celuy qui devoit non seulement le servir avec une grande fidelité, mais encore être le pere, selon la chair, de son Fils unique, de l'Homme Dieu, qui est si souvent nommé le fils de David dans l'Ecriture, & qui devoit être, comme dit saint Paul, l'aîné entre plusieurs freres, *primogenitus in multis fratribus:* ou selon qu'il l'exprime encore ailleurs, *le chef de l'Eglise, qui est son corps.*

Matth. c. 15. 22. c. 20. 30. Marc. 10. 47. & c. 12. 35. Luc. 1. 32. Rom. c. 8. 29. Ephes. c. 1. v. 22. 23. Hebr. c. 11. v. 30. 32. 33. 34.

Ainsi l'on peut dire qu'il n'a point arrêté ses divins regards sur Saül, quoiqu'il l'ait choisi & donné pour Roy à son peuple d'Israël, parce qu'il le rejetta à cause de son orgueil. Les Juges mêmes qui ont gouverné ce peuple avec tant de piété, & à qui saint Paul a donné de si grands éloges, n'étoient point encore ceux qu'il avoit choisis en cette maniere singuliére dont nous parlons, parce qu'ils devoient passer, & que ce n'étoit point de leur race que devoit naître le Messie, de qui il est dit particulierement,

Digitized by Google

selon que les Princes mêmes des Princes & les Docteurs du peuple Juif l'ont reconnu ; Qu'il seroit *le chef qui conduiroit le peuple d'Israël.* Disons encore que ce n'étoit point non plus sur Salomon même qui prioit alors dans le Temple, que le Seigneur avoit arrêté ses yeux, mais qu'il n'envisagea dans ce choix de son élection éternelle, ainsi qu'il le dit luy-même, que le seul David comme son fidelle serviteur, de qui devoit naître, selon sa sainte humanité, le Fils du Tres-haut, *auquel le Seigneur Dieu*, comme l'Ange le déclara à la sainte Vierge, *devoit donner le trône de David son pére.*

Matth. c. 2. v. 6.

Luc. c. 1. 32.

Il seroit donc bien important & bien nécessaire à tous ceux qui ont le bonheur d'être appellez les *enfans de Dieu*, d'imiter en quelque sorte cette conduite de Dieu leur pére celeste, & de n'arrêter aussi les yeux de leur cœur, que sur ce qu'il a jugé digne de ses divins regards ; c'est-à-dire, sur ce qui a du rapport au royaume de son Fils. Que de pensées vagues, inutiles & extravagantes seroient étouffées par cette seule considération ! Que de vains & ambitieux projets seroient arrêtez par la vûë de ce grand & unique objet des Chrétiens ! Que de différends seroient terminez, & que de contestations appaisées par cet intérêt uniquement important à tous les hommes ! Mais l'excés de leurs passions, & *l'ensorcellement des niaiseries* de ce siécle, selon le langage de l'Ecriture, les précipite dans une conduite toute opposée : & perdant de vûë tout ce que Dieu envisage, ils ne voyent, ils ne pensent, ils ne desirent que ce qu'il rejette de devant ses yeux, ce qu'il méprise,

Joan. c. 1. 12.

Sap. c. 4. 12.

Digitized by Google

& ce qu'il condamne. Le régne éternel de son Fils, pour lequel il a tout fait dans le monde, leur paroît comme un phantôme. Et ils ne travaillent qu'à régner eux-mêmes autant qu'ils le peuvent sur la terre. Guérissez, Seigneur, par la vertu de vôtre grace, cet aveuglement de l'homme, & cette espece de fureur qui luy fait haïr son plus grand bien, & rechercher avec ardeur sa propre perte. Rappellez toutes les pensées de son esprit, & tous les mouvémens de son cœur à l'unité de cet objet qui a mérité d'occuper éternellement vôtre amour; puisque vous avez mis avant tous les siécles vos divines complaisances dans ce Fils unique; & que depuis le péché d'Adam, vous avez voulu que tous les hommes le regardassent dans son Incarnation, dans sa Mort, & dans sa Résurrection, comme le principe & l'auteur de leur salut.

℣. 7. *Mon pére ayant formé le dessein de bâtir une maison au Seigneur le Dieu d'Israël, &c.*

Tout le reste de ce chapitre étant la même chose, & presque par tous les mêmes paroles du huitiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, nous nous contentons d'y renvoyer ceux qui en voudront voir les explications.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

1. CUmque complesset Salomon fundens preces, ignis descendit de cælo, & devoravit holocausta & victimas: & majestas Domini implevit domum.

1. SAlomon ayant achevé sa priére, le feu descendit du ciel & consuma les holocaustes & les victimes; & la Majesté de Dieu ✠ remplit *toute* la maison.

2. Nec poterant sacerdotes ingredi templum Domini, eò quòd implesset majestas Domini templum Domini.

2. De sorte que les Prêtres mêmes ne pouvoient entrer dans le Temple du Seigneur, parce que sa Majesté avoit rempli son Temple.

3. Sed & omnes filii Israël videbant descendentem ignem & gloriam Domini super domum: & corruentes proni in terram super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, & laudaverunt Dominum: Quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

3. Tous les enfans d'Israël virent descendre le feu & la gloire du Seigneur sur ce Temple: ils se prosternérent la face contre terre sur le pavé qui étoit de pierres, ils adorérent le Seigneur & le loüérent parce qu'il est bon, & que sa misericorde est éternelle.

4. Rex autem, & omnis populus, im-

4. Le Roy & tout le peuple immoloient donc des

✠. 1. *Expl.* Une nuée qui étoit un signe de la presence de Dieu. *Vat.*

Digitized by Google

victimes devant le Seigneur.

molabant victimas coram Domino.

5. Le roy Salomon sacrifia vingt-deux mille bœufs, & six vingt mille moutons: & le Roy avec tout le peuple fit la dédicace de la maison du Seigneur.

5. Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo millia, arietum centum viginti millia: & dedicavit domum Dei rex, & universus populus.

6. Les Prêtres étoient appliquez chacun à leurs fonctions: & les Lévites touchoient les instrumens & faisoient retentir les hymnes du Seigneur, que le roy David a composées pour loüer le Seigneur, *telles que celles-cy*: Parce que sa miséricorde est éternelle. Ils chantoient *ainsi* les hymnes de David sur les instrumens qu'ils touchoient. Or les Prêtres qui étoient devant eux sonnoient de la trompette, & tout le peuple étoit present *&* de bout.

6. Sacerdotes autem stabant in officiis suis: & Levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum; Quoniam in æternum misericordia ejus, hymnos David canentes per manus suas: porrò Sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctusque Israël stabat.

7. Le Roy consacra aussi le milieu du parvis qui étoit devant le Temple du Seigneur ℣: car il avoit offert là les holocaustes, & la graisse des victimes pacifiques;

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini: obtulerat enim ibi holocausta & adipes pacificorum: quia altare

℣. 7. *Expl.* Le parvis intérieur, où se devoient mettre les Prêtres, qui étoit le plus proche du Temple.

Digitized by Google

æneum, quòd fecerat, non poterat sustinere holocausta & sacrificia & adipes.

parce que l'autel d'airain qu'il avoit fait ne pouvoit suffire pour les holocaustes, les sacrifices, & les graisses *des hosties pacifiques.*

8. Fecit ergo Salomon solemnitatem in tempore illo septem diebus, & omnis Israël cum eo, ecclesia magna valdè, ab introitu Emath usque ad Torrentem Ægypti.

8. Salomon fit dans le même-tems une fête solemnelle pendant sept jours; & tout Israël la fit avec luy : cette assemblée fut fort grande, parce que l'on y vint en foule depuis l'entrée d'Emath, " jusqu'au torrent de l'Egypte".

9. Fecitque die octavo collectam, eò quòd dedicasset altare septem diebus, & solemnitatem celebrasset diebus septem.

9. Le huitiéme jour, il célébra *la fête de* l'assemblée solemnelle ", à cause qu'il avoit employé sept jours à la dédicace de l'autel, & sept jours à la fête des Tabernacles.

10. Igitur in die vigesimo tertio mensis septimi dimisit populos ad tabernacula sua, lætantes atque gaudentes super bono, quod fecerat Dominus Davidi, & Salomoni, & Israël populo suo.

10. Ainsi le vingt troisiéme jour " du premier mois, il renvoya le peuple à ses tentes; tout le monde étoit rempli de joye & de reconnoissance des graces que le Seigneur avoit faites à David, à Salomon, & à son peuple d'Israël.

℣. 8. *Expl.* Emath, dite aussi Rebla, appellée depuis Antioche de Syrie, bornoit la Judée au Septentrion.

Ibid. *Expl.* Qui bornoit la Judée au Midi.

℣. 9. *Expl.* Voy. les expli. du 23. *chap. du Levitiq.*

℣. 10. *Expl.* Le huitiéme jour de la fête des Tabernacles, qui étoit le 22. du mois comme il est porté 3. R. 8. 66. il leur donna congé, & ils partirent le 23.

Digitized by Google

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur, & le palais du Roy; & il réüssit dans tout ce qu'il s'étoit proposé de faire, tant dans la maison du Seigneur que dans son palais.

11. Complevitque Salomon domum Domini, & domum regis, & omnia quæ disposuerat in corde suo, ut faceret in domo Domini, & in domo sua; & prosperatus est.

12. Or le Seigneur luy apparut la nuit, & luy dit; J'ay exaucé vôtre priére, & j'ay choisi pour moy ce lieu pour en faire une maison de sacrifice.

12. Apparuit autem ei Dominus nocte, & ait: Audivi orationem tuam & elegi locum istum mihi in domum sacrificii.

13. S'il *arrive que* je ferme le ciel, & qu'il ne tombe point de pluye, ou que j'ordonne & que je commande aux sauterelles de ravager la terre, & que j'envoye la peste parmi mon peuple;

13. Si clausero cælum, & pluvia non fluxerit, & mandavero & præcepero locustæ, ut devoret terram, & misero pestilentiam in populum meum:

14. & que mon peuple sur qui mon Nom a été invoqué se convertisse, qu'il me *vienne* prier, qu'il recherche mon visage", & qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie", je l'exauceray du ciel, & je luy pardonneray ses péchez, & purifieray la terre où il fait sa demeure.

14. convertsus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum deprecatus me fuerit, & exquisierit faciem meam, & egerit pœnitentiam à viis suis pessimis, & ego exaudiam de cælo, & propitius ero peccatis eorum, & sanabo terram eorum.

℣. 14. *Expl.* Cherche à se réconcilier avec moy.
Ibid. *Lettr.* De ses mauvaises voyes.

Digitized by Google

15. Oculi quoque mei erunt aperti, & aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.

15. Mes yeux seront ouverts, & mes oreilles attentives à la priére de celuy qui m'invoquera en ce lieu.

16. Elegi enim, & sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, & permaneant oculi mei, & cor meum, ibi cunctis diebus. ℣

16. Parce que j'ay choisi ce lieu, & que je l'ay sanctifié, afin que mon Nom y soit à jamais, & que mes yeux & mon cœur y demeurent toûjours.

17. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, & feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, & justitias meas judiciaque servaveris:

17. Et vous même si vous marchez en ma presence, ainsi que David vôtre pere y a marché, si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ay donnez, & si vous gardez mes préceptes & mes ordonnances,

18. suscitabo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens: Non auferetur, de stirpe tua vir, qui sit princeps in Israël.

18. je conserveray le trône de vôtre régne *à vôtre race*, ainsi que je l'ay promis à David vôtre pére, lorsque je luy dis. Vous aurez toûjours des successeurs de vôtre race, qui seront Princes en Israël.

19. Si autem aversi fueritis, & dereliqueritis justitias meas, & præcepta mea, quæ proposui vobis, &

19. « Mais si vous *& vos enfans*, vous vous détournez de moy; si vous abandonnez les loix & les ordonnances

℣. 19. *Expl.* Il y a au troisiéme livre des Rois, chap. 9. v. 6. *Si aversi fueritis vos & filii vestri.*

que je vous ay proposées ; & si vous courez après les dieux étrangers, si vous les servez & les adorez,

abeuntes servieritis diis alienis, & adoraveritis eos,

20. je vous extermineray de la terre qui est à moy, & que je vous ay donnée ; je rejetteray loin de moy ce Temple que j'ay consacré à mon Nom ; & je le rendray la fable du monde, & je feray ensorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples de la terre.

20. evellam vos de terra mea, quam dedi vobis : & domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam à facie mea, & tradam eam in parabolam, & in exemplum cunctis populis.

21. Et cette maison deviendra comme un proverbe " à tous ceux qui passeront devant, & qui frappez d'étonnement diront : Pourquoy le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre & cette maison ?

21. Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, & dicent stupentes : Quare fecit Dominus sic terræ huic ; & domui huic ?

22. Et on répondra : C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur & Dieu de leurs péres, qui les avoit retirez de la terre d'Egypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, & qu'ils les ont adorez & révérez. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.

22. Respondebuntque : Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, & apprehenderunt deos alienos, & adoraverunt eos, coluerunt : idcircò venerunt super eos universa hæc mala.

℣.21. *Expl.* Voy. les Expl. du 9. *chap. du* 3. *liv. des Rois. v.* 8. 9

SENS

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *ET la Majesté de Dieu remplit toute la maison, de sorte que les Prêtres mêmes ne pouvoient entrer dans le temple du Seigneur, &c.*

Il est visible que ce que la sainte Ecriture appelle icy, *la Majesté du Seigneur*, est la même chose, que ce qu'elle appelle ailleurs, *la gloire du Seigneur*. Or cette gloire & cette majesté du Dieu d'Israël étoit couverte en quelque façon par *la nuée* qui remplit le temple, & qui attestoit sa presence dans cette sainte maison. Que si l'on desire de connoître les raisons par lesquelles Dieu voulut ainsi montrer & cacher en même tems sa gloire à son peuple, on le peut voir dans les explications du huitiéme chapitre du troisiéme livre des Rois.

3. Reg. cap. 8. v. 10. 11. 2. Paral. cap. 5. v. 13. 14.

℣. 6. *Les Lévites touchoient les instrumens pour chanter les hymnes du Seigneur, que le roy David avoit composées pour loüer le Seigneur, &c.*

On ne songe guéres, quand on parle des *Hymnes* ou des Pseaumes *de David*, à les regarder d'une autre maniére, que comme l'ouvrage d'un saint prophéte. Et peut-être qu'on fait trés-peu de réflexion à cette autre qualité de *Roy* qu'il avoit en même tems. C'est sans doute qu'on n'a guéres accoûtumé de joindre ensemble l'idée de la sainteté avec celle de la royauté, & que regardant les Princes comme occupez entiérement de la conduite politique de leurs

Digitized by Google

Etats, où des guerres qu'ils sont obligez de soûtenir contre tous leurs ennemis, on les croit peu en état de songer à ce qui regarde la Religion & la gloire du Seigneur. Mais on se trompe d'en juger toujours ainsi. Et l'on a vû dans tous *les siecles* de saints Rois faire en effet leur principale occupation du gouvernement de leurs Royaumes; mais songer en même-tems à procurer par toutes sortes de voyes l'accroissement de la Religion du vray Dieu. David en son tems, & saint Louïs dans le sien ont fait voir par leur exemple, que le vray moyen de bien gouverner les peuples, est de rendre au souverain Maître de tous les Princes toute la gloire qui luy est dûë.

Les *Hymnes* ou les Pseaumes, que *David a composez*, comme il est marqué icy, *pour* faire *loüer le Seigneur*, & pour relever *son éternelle misericorde*, étoient trés-digne d'un grand Prince comme luy; pénétré jusques au cœur de l'infinie misericorde, dont il avoit plû à Dieu d'user d'une maniere si éclatante à son égard. Bien loin d'oublier ces graces dont il se sentoit si redevable à sa bonté, il voulut comme en dresser un monument éternel dans ces saints cantiques; & il ne crut pas qu'il fût indigne de luy de composer ces Cantiques spirituels pour être chantez à la gloire de ce Dieu si bon dans la suite de tous les âges. Qu'on regarde donc dans ces hymnes de David le caractere d'un Prince vraiment humble & plein de reconnoissance. Qu'on y lise quel fut l'objet de son cœur dans toute sa vie. Il chantoit & faisoit chanter à tout son peuple. *La misericorde*, non passagére,

Digitized by Google

mais *éternelle* de son Dieu. Et quoique Dieu ne luy permit point de bâtir luy-même un temple à sa gloire, comme il l'avoit souhaité, non seulement il en amassa tous les matériaux avant sa mort, & offrit tous les trésors dont on a parlé, pour fournir à cette grande dépense ; mais il mérita de le dédier en quelque sorte par ses saints cantiques qu'on y chanta avec tant de solemnité, aprés que son fils en eut achevé le bâtiment. Telle est la gloire du saint roy David, le plus humble de tous les Princes, & devenu par ses Pseaumes le plus célébre de tous les Prophétes.

℣. 16. *I'ay choisi & sanctifié ce lieu, afin que mon Nom y soit à jamais, &c.*

Comment est-il vray que le Nom du Seigneur devoit éclater éternellement dans ce temple, puisque sous le régne de Nabuchodonosor il fut brûlé ; & que depuis ayant été rétabli sous Cyrus, il fut encore tout-à-fait détruit par les Empereurs Romains ? On peut répondre premiérement, que selon le sens littéral, tout ce que Dieu promettoit à Salomon étoit seulement conditionel, selon qu'il le marque aussi-tôt aprés : ℣. 20. & qu'ainsi il étoit vray qu'il *avoit choisi & sanctifié ce lieu, afin que* la majesté de *son Nom y éclatât pour toûjours* : mais à condition néanmoins que son peuple ne le profaneroit pas par ses crimes : de même qu'il déclara à ce Prince, Qu'il *affermiroit son trône*, selon la promesse qu'il en avoit faite à son pére ; mais à cette condition, qu'il *marcheroit en sa presence, comme David y avoit marché*.

Secondement on peut dire encore, qu'en pre-

Digitized by Google

nant même la promesse du Seigneur, comme absoluë à l'égard de ce saint lieu qu'il avoit choisi, *afin d'y faire éclater éternellement son Nom*, elle s'accomplit réellement, non dans la figure, qui étoit ce temple des Juifs, mais dans la verité figurée par ce temple, c'est-à-dire, dans l'Eglise de JESUS-CHRIST, dont le temple de Jerusalem n'a été qu'une foible image: car c'est proprement dans cette Eglise, que le Nom, la Majesté & la Puissance de nôtre Dieu s'est fait & se fera admirer dans la suite de tous les siécles, sans que jamais cette maison sainte qu'il *a choisie pour y arrêter*, comme il dit, *ses divins regards, & pour y mettre son cœur*, puisse cesser d'être sa maison, parce qu'il *l'a sanctifiée* véritablement *pour toûjours*.

CHAPITRE VIII.

An du monde. 3012.

1. APrés vingt années que Salomon employa à bâtir le Temple du Seigneur & son palais",

1. Expletis autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon domum Domini & domum suam:

2. il fit bâtir & fortifier les villes que Hiram luy avoit données, & y établir les enfans d'Israël.

2. civitates, quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit, & habitare ibi fecit filios Israël.

3. Il s'en alla aussi à E-

3. Abiit quoque

℣. 1. *Expl.* Le Temple fut sept ans à bâtir, & le palais en fut treize.

Digitized by Google

in Emath Suba, & obtinuit eam.

4. Et ædificavit Palmiram in deserto, & alias civitates munitissimas ædificavit in Emath.

5. Extruxitque Bethoron superiorem, & Bethoron inferiorem, civitates mutatas habentes portas & vectes, & seras.

6. Balaath etiam & omnes urbes firmissimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctasque urbes quadrigarum, & urbes equitum: omniaquæcumque voluit Salomon atque disposuit, ædificavit in Jerusalem & in Libano, & in universa terra potestatis suæ.

7. Omnem populum qui derelictus fuerat de Hethæis, & Amorrhæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebusæis, & qui non erant de stirpe Israël:

8. de filiis eorum,

math Suba, & en prit possession.

4. Il fit bâtir & bien fortifier Palmire dans le desert, & encore plusieurs autres villes dans le païs d'Emath",

5. Il bâtit aussi Béthoron, tant la haute que la basse, qui étoient des villes murées & qui avoient de bonnes portes garnies de barres & de serrures.

6. Il en fit de même à Balaath, & à toutes les meilleures places qui étoient à luy, & à toutes les villes des chariots" & de la cavalerie. Enfin Salomon fit & bâtir tout ce qu'il luy plut tant dans Jérusalem que sur le Liban, & dans toute l'étenduë de ses Etats.

7. Il soumit aussi son à Empire tous les peuples qui étoient restez des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréséens, des Hévéens, & des Jébuséens, qui n'étoient point de la race d'Israël;

8. mais qui étoient les en-

℣. 4. Autr. *Amatha* ville de la Tribu de Nephtali, au pied du Liban.

℣. 6 *Expl.* Destinées pour les chariots & pour le grand nombre de chevaux qu'avoit Salomon. 2. *Paral.* 6. 9. 25.

Digitized by Google

sans ou les descendans de ceux que les Israelites n'avoient point fait mourir; Salomon se les rendit tributaires, comme ils le sont encore aujourd'huy.

& de pueris, quos non interfecerant filii Israël, subjugavit Salomon in tributarios, usque in diem hanc.

9. Il ne voulut point que les enfans d'Israël fussent assujettis à travailler à ses ouvrages : mais il s'en servit pour la guerre, & leur donna le commandement de ses armées, de sa cavalerie & de ses chariots.

9. Porrò de filiis Israël non posuit ut servirent operibus regis : ipsi enim erant viri bellatores, & duces primi, & principes quadrigarum & equitum ejus.

10. Or tous les principaux Officiers de l'armée du roy Salomon, montoient au nombre de deux cens cinquante "*, qui avoient le commandement & le gouvernement du peuple".

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon de la ville de David dans la maison qu'il luy avoit bâtie. Et il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David roy d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'Arche du Seigneur y a fait.

11. Filiam verò Pharaonis transtulit de Civitate David, in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in domo David regis Israël, eò quò i sanctificata sit : quia ingressa est in eam arca Domini.

℣. 10. *Expl.* Il en est marqué cinq cens cinquante. 3. *Reg.* 9. 23. Les principaux sont peut-être comptez icy ; & dans les Rois, tous sont marquez. *Vatabl.*

Ibid. Lettr. *Erudiebant populum.*

12. Tunc obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod extruxerat ante porticum,

13. ut per singulos dies offerretur in eo juxta præceptum Moysi in sabbatis & in calendis, & in festis diebus, ter per annum, id est, in solemnitate azymorum, & in solemnitate hebdomadarum, & in solemnitate tabernaculorum.

14. Et constituit juxta dispositionem David patris sui, officia Sacerdotum in ministeriis suis: & Levitas in ordine suo, ut laudarent, & ministrarent coram Sacerdotibus, juxta ritum uniuscujusque diei: & janitores in divisionibus suis per portam & portam: sic enim præceperat David homo Dei.

12. Alors Salomon offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il luy avoit élevé devant le vestibule

13. pour y offrir chaque jour des sacrifices selon l'ordonnance de Moïse, les jours du Sabbat, les premiers jours du mois [e], les trois grandes fêtes de l'année; sçavoir celle des Azymes [e], celle des Semaines [e]; & celle des Tabernacles [e].

14. Il ordonna aussi que les Prêtres s'acquittassent de leurs devoirs dans leur ministére, selon l'ordre prescrit par David son pére; & que les Lévites gardassent leur rang pour chanter les loüanges de Dieu, & pour servir devant les Prêtres, observant les cérémonies propres à chaque jour: & que les portiers fissent aussi leur devoir aux portes dont la garde leur avoit été donnée, selon la di-

℣. 13. *Les* Calendes.

Ibid. *Expl.* Pain sans levain. C'est celle de Pâques. C'est celle de la Pentecôte. Celle des tentes, fête instituée comme pour remercier Dieu de ce qu'il les avoit conservez 40. ans dans le desert: & aussi pour la recolte des nouveaux fruits. *Voyez l'Exod.* 23. *& les Nombr.* 28.

Digitized by Google

stribution que David l'homme de Dieu " en avoit faite a chacun d'eux.

15. Les Prêtres ni les Lévites n'omirent rien, & ne firent aussi rien au-delà de tout ce que le Roy avoit ordonné, & de ce qui regardoit la garde du trésor.

16. Salomon avoit préparé dequoy fournir à la dépense de toutes choses, depuis le jour qu'il commença à jetter les fondemens du Temple, jusqu'au jour qu'il y mit la derniere main.

17. Ensuite il alla " à Asiongaber, & à Aïlath, qui sont sur le bord de la mer rouge, qui est dans la terre d'Edom.

18. Hiram luy avoit envoyé par ses sujets des vaisseaux, & des matelots expérimentez & bons hommes de mer, qui s'en allérent avec des serviteurs de Salomon à Ophir ", d'où ils rapportérent au roy Sa-

15. Nec prætergressi sunt de mandatis regis, tam Sacerdotes quàm Levitæ, ex omnibus quæ præceperat, & in custodiis thesaurorum.

16. Omnes impensas præparatas habuit Salomon, ex eo die quod fundavit domum Domini, usque in diem quo perfecit eam.

17. Tunc abiit Salomon in Asiongaber, & in Ailath ad oram maris rubri, quæ est in Terra Edom.

18. Misit autem ei Hiram per manus servorum suorum naves, & nautas gnaros maris, & abierunt cum servis Salomonis in Ophir, tuleruntque indequadringenta quinqua-

℣. 14. *Expl.* L'homme dont Dieu s'étoit servi pour faire tous ces reglemens. 1. *Paral. c* 28. 19 *Estius.*

℣. 17. *Expl.* Envoya sa flotte. 3. *Reg. c.* 9. *v.* 26. 27. 28.

℣ 18. *Expl.* Païs vers l'Orient à l'égard de la Judée, ainsi nommé d'Ophir fils de Jectan. *Genes.* 10. Joseph remarque qu'on l'appelloit la terre de l'or. Et quelques-uns croyent que c'est l'île de Sumatra.

Digitized by Google

ginta talenta auri, & attulerunt ad regem Salomonem.

lomon quatre cens cinquante talens d'or [c].

℣. 18. *Expl.* Qui sont de nôtre monnoye prés de trente millions. Il n'y a que 420. talens 3. *Rég. c.* 9. 28. Mais les trente de surplus qui sont marquez en ce lieu, pouvoient bien ne point venir dans les coffres de Salomon, & être employez pour la dépense de la flotte. *Synopf.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *IL fit fortifier les villes que Hiram luy avoit données, & y établit les enfans d'Israël.*

L'histoire des Rois nous apprend, que Salomon donna à Hiram roy de Tyr vingt villes dans la Galilée. Et nous voyons au contraire dans cet endroit, que Hiram en avoit donné à Salomon. Mais ces deux choses s'accordent fort bien ensemble, si l'on considére qu'il se fit une espece de commerce & d'échange mutuel entre ces deux Princes, que le bâtiment du temple de Jérusalem avoit fort unis. Salomon ayant donc donné vingt villes au roy de Tyr, pour reconnoître sans doute le zele que ce Prince avoit fait paroistre en contribuant de tout son pouvoir au bâtiment de la maison du Seigneur, & à celuy du palais des rois d'Israël, Hiram ne fut pas moins généreux en ce point que Salomon, puisqu'il luy donna aussi des villes de ses Etats pour y établir des Israëlites. On peut voir dans les explications du troisiéme livre des Rois ce qu'on y a dit touchant ces villes que Salomon

3. *Reg. c.* 9. 11.

Synopf.

Digitized by Google

donna à Hiram, & la faute qu'il a pû faire en cela.

℣. 11. *Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David roy d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée lorsque l'arche du Seigneur y est entrée.*

Ce respect que témoigna Salomon pour un lieu où l'Arche avoit reposé, doit inspirer à tous les Chrêtiens un terrible éloignement de profaner dans eux-mêmes, non pas seulement par des impuretez légales, mais par des crimes réels, un cœur qui est devenu un lieu consacré par la presence, non de l'Arche ancienne des Juifs, mais du corps même de JESUS-CHRIST. Ce Prince eût été heureux, s'il avoit sçû conserver jusques à la fin ce cœur que l'Esprit de Dieu avoit aussi sanctifié par sa presence, lorsqu'il s'étoit apparu à luy plusieurs fois, & qu'aprés l'avoir rempli de sagesse, il luy avoit déclaré de
c. Paral. nouveau que sa priére étoit exaucée.
c. 7. 12.

L'on peut dire cependant, que s'il a peu d'imitateurs dans cette premiére vénération qu'il témoigna pour un lieu que la seule presence de l'ancienne Arche avoit rendu saint en quelque sorte, il en a au contraire un très-grand nombre dans cette profanation qu'il fit à la fin de son propre cœur, qui avoit été auparavant consacré à Dieu par la presence & par l'onction du Saint-Esprit. On est saisi de frayeur, lorsqu'on voit ce Prince témoigner presentement un si grand respect pour la majesté du Dieu d'Israël, & un si fidelle attachement à faire observer tou-
℣. 13. 14. tes les cérémonies du culte divin, prescrites par la bouche de Moïse, & les réglemens qu'avoit

Digitized by Google

faits David son pére, qui est appellé icy *l'homme de Dieu*, & lorsqu'on songe que ce même Prince embrassera dans la suite le culte impie des idoles des nations, pour plaire à des femmes infidelles, comme s'il n'eût pas connu auparavant le Dieu de ses péres. Ainsi, qui oseroit s'appuyer sur sa piété & sur sa sagesse presente, puisqu'un tel exemple peut convaincre tous les hommes de la vérité de cet avis si nécessaire que nous donne le saint Apôtre : *Que celuy qui se regarde comme affermi, doit bien prendre garde de ne pas tomber ?*

CHAPITRE IX.

1. Regina quoque Saba, cùm audisset famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jerusalem, cum magnis opibus, & camelis qui portabant aromata, & auri plurimum, gemmásque pretiosas. Cùm que venisset ad Salomonem, locuta est ei quæcúmque erant in corde suo.

1. LA Reine de Saba [a], ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jérusalem pour le tenter, & luy proposa *des questions obscures* & des énigmes : elle avoit avec elle de grandes richesses & des chameaux qui portoient des aromats, & une grande quantité d'or, & des pierres précieuses. Elle vint trouver Salomon, & luy exposa

℣. 1. *Expl* Province du Midi. *Matth.* 12. ainsi nommée de Saba fils de Chus *Genes.* 10. 7. Ce que quelques-uns prennent pour les Abyssins, & d'autres pour les Arabes avec plus d'apparence de vérité.

Digitized by Google

tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. Et Salomon luy expliqua tout ce qu'elle luy avoit proposé : & il n'y eut rien qu'il ne luy éclaircît entiérement.

3. Après que cette Reine eut vû la sagesse de Salomon, & la maison " qu'il avoit bâtie,

4. les mets de sa table, les logemens de ses Officiers, & le bel ordre avec lequel ils le servoient, la magnificence de leurs habits, ses Echansons, les victimes qu'il immoloit dans la maison du Seigneur, elle en fut tellement étonnée, qu'elle paroissoit toute hors d'elle-même.

5. Et elle dit au Roy : Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de vôtre mérite & de vôtre sagesse est bien véritable.

6. Je ne voulois point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportoit, jusqu'à ce que je sois venuë moy-même, & que j'aye vû de mes propres

2. Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat : nec quidquam fuit, quod non perspicuum ei fecerit.

3. Quæ postquam vidit, sapientiam scilicet Salomonis, & domum quam ædificaverat,

4. necnon & cibaria mensæ ejus, & habitacula servorum, & officia ministrorum ejus, & vestimenta eorum, pincernas quoque & vestes eorum, & victimas quas immolabat in domo Domini : non erat præ stupore ultrà in ea spiritus.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audieram in terra mea de virtutibus, & sapientia tua.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venissem, & vidissent oculi mei, & probassem vix mediatatem sapientiæ

℣.3. *Expl.* Quelques Interprétes croyent que par la maison, il faut entendre le Temple du Seigneur, & le palais de Salomon. Nombre singulier pour un plurier.

Digitized by Google

tuæ mihi fuisse narratam : vicisti famam virtutibus tuis.

yeux, & que j'aye reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié de ce que je vois de vôtre sagesse. Vôtre mérite & vôtre vertu va au-delà de tout ce que publie la renommée.

7. Beati viri tui, & beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore, & audiunt sapientiam tuam.

7. Heureux sont ceux qui sont à vous, heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, & qui écoutent vôtre sagesse.

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare super thronum suum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Israël, & vult servare eum in æternum, ideircò posuit te super eum regem, ut facias judicia atque justitiam.

8. Beni soit le Seigneur vôtre Dieu, qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, & vous établir Roy pour tenir la place du Seigneur vôtre Dieu. Comme Dieu aime Israël & qu'il veut le conserver à jamais, aussi il vous a établi Roy pour le gouverner & pour rendre la justice avec tout sorte d'équité.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretiosissimas : non fuerunt aromata talia uthæ, quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

9. Ensuite la Reine de Saba presenta au Roy six vingt talens * d'or, & une quantité prodigieuse de parfums & de pierres tres-précieuses. On n'a jamais vû depuis à Jérusalem des parfums si excellens que ceux dont la Rei-

*Ỳ. 9. Expl. Qui font près de huit millions de nôtre monnoye.

ne de Saba fit present à Salomon.

10. Les sujets de Hiram, avec les sujets de Salomon apportérent aussi de l'or d'Ophir, & d'une espece de bois trés-rare ✝ & des pierres trés-précieuses.

11. Et le Roy fit faire de ces bois les degrez de la maison du Seigneur, & ceux de la maison du Roy, les harpes & les lyres pour les Musiciens. On n'avoit jamais vû jusqu'à lors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

12. Or le Roy Salomon donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle put desirer, & ce qu'elle demanda, & beaucoup plus qu'elle ne luy avoit apporté. Et la Reine s'en retourna dans son Royaume avec toute sa suite.

13. Le poids de l'or qu'on apportoit tous les ans à Salomon, étoit de six cens soixante & six talens d'or ✝;

10. Sed & servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, & ligna thyina & gemmas pretiosissimas:

11. de quibus fecit rex, de lignis scilicet thyinis, gradus in domo Domini, & in domo regia, citharas quoque & psalteria cantoribus: numquam visa sunt in Terra Juda ligna talia.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, & quæ postulavit, & multò plura quàm attulerat ad eum: quæ reversa, abiit in terram suam cum servis suis.

13. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per singulos annos, sexcenta sexaginta sex talenta auri:

14. sans compter ce qu'a-

14. exceptâ eâ

✝.10. Lettr. *Ligna thyina*, sorte de bois inconnu, qui ressembloit à de l'ébéne & du bresil; mais qui étoit odoriferant de θύω, *suffio*.

✝.13. *Expl.* Qui font plus de quarante-trois millions.

Digitized by Google

summâ, quam legati diversarum gentium, & negotatiores afferre consueverant, omnesque reges Arabiæ, & satrapæ terrarum, qui comportabant aurum & argentum Salomoni.

voient accoûtumé de luy apporter les députez de diverses nations, les Marchands, tous les Rois de l'Arabie, & tous les Gouverneurs des provinces", qui apportoient tous de l'or & de l'argent à Salomon.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur:

15. Le roy Salomon fit donc faire deux cens picques" d'or du poids de six cens sicles", qu'il donnoit pour chacune.

16. trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta: posuitque ea rex in armamentario, quod erat consitum nemore.

16. Il fit faire aussi trois cens boucliers de trois cens sicles d'or" chacun, que l'on employoit à les couvrir. Et le Roy les mit dans son arcenac, qui étoit planté de bois".

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, & vestivit illud auro mundissimo.

17. Le Roy fit aussi un grand trône d'yvoire, qu'il revétit d'un or très-pur.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, & scabellum aureum,

18. Les six degrez par lesquels on montoit au trône & le marche-pied, étoient

℣. 14. Lettr. *Satrapæ terrarum.*

℣ 15. Lettr. *Hastas*, qui signifie proprement des picques: mais le livre des Rois a traduit *scuta* des boucliers: & c'est aussi le sens de l'Hébreu.

Ibid. *Expl.* Qui font plus de douze mille livres de nôtre monnoye.

℣. 16. Qui font près de six cens livres. Ibid. *Expl.* Dans la maison du bois du Liban. 3. *Reg.* 10. 17.

Digitized by Google

d'or, avec deux bras" qui le tenoient de chaque côté, & deux lions près de ces deux bras.

& brachiola duo altrinsecus, & duos leones stantes juxta brachiola,

19. Et douze autres petits lions posez sur les degrez de côté & d'autre: de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde.

19. sed & alios duodecim leunculos stantes super sex gradus ex utraque parte: non fuit tale solium in universis regnis.

20. Tous les vases de la table du Roy étoient d'or, & toute la vaisselle de la maison du bois du Liban étoit aussi d'un or très-pur. Car l'argent étoit alors regardé comme rien.

20. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea, & vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.

21. Parce que la flotte du Roy faisoit voile de trois ans en trois ans, & alloit avec celle de Hiram en Tharsis": & elles apportoient de là de l'or, de l'argent, de l'yvoire, des singes & des paons.

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus: & deferebant inde aurum & argentum, & ebur, & simis, & pavos.

22. Ainsi le roy Salomon surpassa tous les Rois du monde en richesses & en gloire.

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terræ præ divitiis & gloria.

23. De sorte que tous les Rois de la terre desiroient de voir le visage de Salo-

23. Omnesque reges terrarum desiderabant videre faciem Salomonis.

℣. 18. *Expl.* Dans le 10. ch. du 3. livre des Rois. Deux mains, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, tenoient chacune le siege.

℣. 21. *Expl.* Ce mot signifie icy une aîle dans l'Océan Occidental. *Vatabl.*

Digitized by Google

Salomonis, ut audirent sapientiam, quam dederat Deus in corde ejus:

24. & deferebant ei munera, vasa argentea, & aurea, & vestes, & arma, & aromata, equos & mulos, per singulos annos.

25. Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, & curruum equitumque duodecim millia constituitque eos in urbibus quadrigarum, & ubi erat rex in Jerusalem.

26. Exercuit etiam potestatem super cunctos reges, à flumine Euphrate usque ad terram Philisthinorum, & usque ad terminos Ægypti.

27. Tantamque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum; & cedrorum tantam multitudinem velut sycomorum, quæ

mon, & d'entendre la sagesse que Dieu avoit répanduë dans son cœur.

24. Et chacun luy faisoit present tous les ans de vases d'or & d'argent, d'étoffes *précieuses*, d'armes, de parfums, de chevaux & de mulets.

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries [e], douze mille chariots & douze mille hommes de cheval: & il les distribua dans les villes qui étoient destinées à les loger [f] & dans Jérusalem auprés de sa personne.

26. Sa puissance s'étendit [g] même sur tous les Rois qui étoient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, & jusques aux frontiéres d'Egypte.

27. Et il fit que de son tems l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, & qu'on y vit autant de cédres qu'il y a de sycomores qui naissent dans

℣.25. *Expl.* Voy. le 3. *livre des Rois chap.* 4 26. *& Expl.* Ibid. *Lettr.* in urbibus quadrigarum.

℣.26. *Expl.* Voy. le 11. *chap. du Deutéron.* v. 24. *& l'explication.*

Digitized by Google

la campagne.

gigonntur in campestribus.

28. On luy amenoit aussi des chevaux d'Egypte & de tous les autres païs.

28. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, cunctisque regionibus.

29. Mais le reste des actions de Salomon, tant les premiéres que les derniéres, sont écrites dans les livres du prophéte Nathan, dans ceux du prophéte Ahias, qui étoit de Silo, & dans les prédictions du prophéte Addon " contre Jéroboam de de Nabat.

29. Reliqua autem operum Salomonis priorum & novissimorum, scripta sunt in verbis Nathan Prophetæ, & in libris Ahiæ Silonitis, in visione quoque Addo Videntis, contra Jeroboam filium Nabat.

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem, & sur tout Israël.

30. Regnavit autem Salomon in Jerusalem super omnem Israël quadraginta annis.

31. Et il s'endormit avec ses péres, & fut enseveli en la ville de David, & Roboam son fils régna en sa place.

31. Dormivitque cum patribus suis, & sepelierunt eum in Civitate David: regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

℣. 29. *Expl.* Tous ces livres ne se trouvent plus.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 17. 18. 19. *IL étoit grand, tout d'yvoire, & revétu d'un or tres-pur, &c.*

Tout ce chapitre étant le même que le dixiéme chapitre du troisiéme livre des Rois, & conçû presque dans les mêmes termes, nous nous contentons de faire icy seulement une réflexion sur le trône si magnifique que Salomon roy d'Israël fit élever, afin d'y rendre ses jugemens. *Il étoit grand*, dit le sacré Texte, *tout d'yvoire, & revétu d'un or tres-pur. Il y avoit six degrez par lesquels on y montoit; & un marche-pied d'or, avec deux bras qui le tenoient de chaque côté, & deux lions prés de ces deux bras: & douze autres petits lions posez sur les six degrez de part & d'autre*, sçavoir six de chaque côté. L'Ecriture ajoûte; *Qu'il n'y eut jamais de trône semblable dans tous les royaumes du monde:* & l'on peut juger effectivement par tout ce qu'elle remarque de la magnificence de Salomon, que son trône surpassoit ceux de tous les autres Princes de l'univers, non seulement par la richesse de la matiere, mais encore par la disposition & par le travail si admirable de cet ouvrage. Tous les peuples étoient donc dans l'étonnement en voyant ce trône si magnifique du roy le plus riche & le plus sage qui fût alors. Et cependant JESUS-CHRIST nous declare dans l'Evangile; Que *Salomon dans toute sa magnificence n'a jamais été vétu comme un lys des champs.*

v. 17. 18. 19.

Matth. 6. v. 28. 29.

Digitized by Google

D'où vient que d'une part le Saint-Esprit releve si fort la magnificence de tous les ouvrages de ce Prince, & que de l'autre JESUS-CHRIST l'a rabaissée d'une maniére si surprenante? On en peut dire plusieurs raisons. Premiérement, on doit remarquer avec saint Jean Chrysostome, qu'autant que la vérité surpasse ce qui n'en est que l'image; autant la beauté naturelle des fleurs l'emporte au-dessus de la beauté artificielle des ouvrages de la main des hommes. Secondement, JESUS-CHRIST vouloit par là détacher nos yeux & nôtre cœur de tout ce qui peut leur paroître le plus charmant, puisque comparant toute la magnificence du Roy le plus riche qui fut jamais, à *une herbe qui est aujourd'huy*, comme il le dit, *& qui demain sera jettée dans le four*, & la mettant même au-dessous de cette herbe, il nous fait voir quel jugement nous devons porter de tout ce qu'il y a de plus magnifique dans le siécle, & quelle est l'extravagance d'un Chrétien de s'y attacher.

Chrys. hom. 11.

Que si nous voulons considérer dans ce trône de Salomon si magnifique, & en même-tems si terrible, la vérité qu'il pouvoit nous figurer, nous reconnoîtrons sans doute que la figure a été infiniment au-dessous de la vérité. On a déja remarqué ailleurs, que ce Prince dans cet état de sa gloire a été l'image de JESUS-CHRIST glorieux & triomphant de ses ennemis. Ce trône de Salomon nous represente donc fort bien celuy du Sauveur devenu le roy d'Israël par le triomphe de sa mort. Son trône est vraiment très-*grand*, soit par rapport à l'étenduë infinie de sa puissance, soit par rapport à tous les hom-

Digitized by Google

mes de tous les siécles, qui doivent y comparoître pour subir son jugement. *L'yvoire* dont il est fait, peut nous marquer la parfaite pureté de la parole de Dieu, comparée aussi ailleurs à un argent trés-purifié, sur laquelle tous les arrêts que doit prononcer le divin Salomon de dessus le trône de sa gloire seront formez. *L'or tres-pur*, dont il est tout revétu, & qui est dans l'Ecriture le symbole de la charité, signifie que ce sera effectivement cette vertu souveraine qui décidera du sort éternel de tous les hommes, selon que leur vie y aura été ou conforme, ou opposée, parce que c'est uniquement dans les deux branches de la charité, dont l'une regarde Dieu & l'autre le prochain, que se trouvent les fruits de la vie & du salut : *In his duobus mandatis universa lex pendet & prophetæ.* Psa. 11. 7. Matth. 22. 40.

Ces *deux lions* principaux qui accompagnoient les deux bras du trône de Salomon, peuvent nous marquer la force invincible des jugemens qui sortiront de ce trône, comme des divins rugissemens de ce lion de la Tribu de Juda, selon qu'il est appellé dans l'Ecriture. Enfin les *douze petits lions* posez sur les six degrez par lesquels on montoit au trône, figuroient peut-être les douze Apôtres de JESUS-CHRIST, qui jugeront avec luy les douze tribus d'Israël, ainsi qu'il le déclare : *Je vous prépare*, leur disoit-il, *le royaume, comme mon Pére me l'a préparé, afin que vous . . . . . soyez assis sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël.* Apocal. cap. 5. 5. Luc. cap. 22. v. 29. 30.

Il est donc très-vray de dire avec l'Ecriture ; *Qu'il n'y eut jamais un tel trône dans tous les royaumes* de la terre : car ce sera la justice qui y

régnera souverainement, & avec une puissance à laquelle nulle force ne sera capable de resister. Mais cette justice & cette puissance seront revétus de *l'or trés-pur* de la charité, qui sera la divine régle de tous ses arrêts. Hâtons-
Hebr. c. 4. 16. nous donc, selon l'avis que nous en donne l'Apôtre, de *nous presenter* maintenant *devant le trône de la grace* de JESUS-CHRIST, *afin d'y recevoir misericorde, & d'y trouver grace pour être secourus dans nos besoins*, parce que nous le pouvons faire presentement *avec confiance*. Mais n'attendons pas à demander misericorde, que nous paroissions devant cet autre trône de sa justice. Jugeons nous nous mêmes, afin de n'être point jugez; & travaillons à nous rendre dignes de ne point craindre la vûe de ce trône si redoutable, en nous revétant de la double charité, qui étant parfaite, selon saint Jean,
1. Ioan. c. 4. 18. chasse la crainte: *Perfecta charitas foras mittit timorem.*

CHAPITRE X.

1. ROboam vint alors à Sichem, parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir Roy.

1. PRofectus est autem Roboam in Sichem: illuc enim cunctus Israël convenerat ut constituerent eum regem.

2. Mais Jéroboam fils de Nabat qui s'étoit enfui en

2. Quod cùm audisset Jeroboam fe-

Digitized by Google

lius Nabat, qui erat in Ægypto (fugerat quippe illuc ante Salomonem) statim reversus.

Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint aussi-tôt.

3 Vocaveruntque eum, & venit cum universo Israël, & locuti sunt ad Roboam, dicentes.

3. Le peuple d'Israël députa vers luy pour le faire venir, il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblez, & il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, & ils luy dirent :

4. Pater tuus durissimo jugo nos pressit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis imposuit gravē servitutem, & paululùm de onere subleva, ut serviamus tibi.

4. Vôtre pére nous a tenu opprimez sous un joug trés-dur, traitez-nous plus favorablement que vôtre pére, qui nous avoit soumis à une si pesante servitude, & diminuez quelque chose de ce poids, afin que nous puissions vous servir.

5. Qui ait : Post tres dies revertimini ad me. Cūmque abiisset populus,

5. Il leur dit : Revenez me trouver dans trois jours. Et aprés que le peuple se fut retiré,

6. iniit consilium cum senibus, qui steterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens : Quid datis consilii ut respondeam populo ?

6. Roboam tint conseil avec les vieillards, qui avoient été du Conseil de Salomon son pére pendant sa vie, & il leur dit ; Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Qui dixerunt ei : Si placueris populo huic, & leniveris eos verbis cle-

7. Ils luy dirent. Si vous témoignez de la bonté à ce peuple, & si vous l'appaisez

Digitized by Google

par des paroles douces, ils s'attacheront pour toûjours à vôtre service.

mentibus, servient tibi omne tempore.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards, & consulta les jeunes gens qui avoient été nourris avec luy, & qui l'accompagnoient toûjours;

8. At ille reliquit consilium senum, & cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, & erant in comitatu illius.

9. & il leur dit: Que vous semble de tout cecy? Et que dois-je répondre à ce peuple, qui m'est venu dire: Adoucissez le joug que vôtre pére nous a imposé?

9. Dixitque ad eos: Quid vobis videtur? vel respondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi: Subleva jugum quod imposuit nobis pater tuus?

10. Ils luy répondirent comme de jeunes gens qui avoient été nourris avec luy dans les délices, & ils luy dirent: Voicy la réponse que vous devez faire à ce peuple qui vous est venu dire: Vôtre pére a rendu nôtre joug très-pesant; nous vous supplions de le rendre leger & supportable; & vous luy parlerez en ces termes: Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'étoit le dos de mon pére.

10. At illi responderunt ut juvenes, & nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt: Sic loquêris populo, qui dixit tibi: Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu subleva: & sic respondebis ei: Minimus digitus meus grossior est lumbis patris mei.

11. Mon pére, *dites-vous*, vous a imposé un joug pesant; & *je vous déclare que*

11. Pater meus imposuit vobis grave jugum, & ego ma-

Digitized by Google

jus pondus apponam: pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cædam vos scorpionibus.

je le rendray encore plus pesant. Mon pére vous a frappez avec des verges; & moy je vous frapperay avec des foüets armez de fer en forme de scorpions *.

12. Venit ergo Ieroboam, & universus populus, ad Roboam die tertio, sicut præceperat eis.

12. Jéroboam & tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisiéme jour, selon l'ordre qu'il leur avoit donné.

13. Responditque rex dura, dereliquo consilio seniorum;

13. Et le Roy ne fit point de cas du conseil des vieillards, & fit une réponse dure.

14. locutusque est juxta juvenum voluntatem: Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravius faciam: pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cædam vos scorpionibus.

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes gens: Mon père, *leur dit-il*, vous a imposé un joug trés-pesant, & moy je vous le rendray encore plus pesant. Mon pére vous a frappez avec des verges, & moy je vous frapperay avec des foüets armez de fer en forme de scorpions.

15. Et non acquievit populi precibus: erat enim voluntatis Dei, ut compleretur sermo ejus, quem locutus fuerat per manum Ahiæ Silonitis ad Ieroboam filium Nabat.

15. Ainsi il ne se rendit point aux priéres du peuple, parce que Dieu avoit résolu d'accomplir la parole qu'il avoit dite à Jéroboam fils de Nabat, par le ministére d'Ahias Silonite.

* 11. Lettr. *scorpionibus.*

Digitized by Google

16. Mais tout le peuple se voyant traité si durement par le Roy, luy répondit : Nous n'avons aucun intérêt à la maison de David, ni aucun héritage à espérer du fils d'Isaï. Israël, retirez-vous dans vos tentes, & vous, David, prenez soin de vôtre maison". Et ainsi Israël se retira dans ses tentes".

16. Populus autem universus, rege duriora dicente, sic locutus est ad eum; Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isaï. Revertere in tabernacula tua Israël; tu autem pasce domum tuam David. Et abiit Israël in tabernacula sua.

17. Roboam régna donc dans les villes de Juda sur tous les enfans d'Israël qui y demeurérent.

17. Super filios autem Israel, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Le roy Roboam envoya ensuite Adura, Surintendant de ses tributs : mais les enfans d'Israël le lapidérent, & il mourut. Roboam monta aussi-tôt sur son char, & s'enfuit à Jérusalem.

18. Misitque rex Roboam Aduram, qui præerat tributis, & lapidaverunt eum filij Israël, & mortuus est : porrò rex Roboam in currum festinavit ascendere, & fugit in Jerusalem.

19. Ainsi Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'huy.

19. Recessitque Israël à domo David, usque ad diem hanc.

℣. 16. *Expl.* Faites chacun ce que vous voudrez.
Ibid. *Expl.* Chacun prit son parti, & donna ordre à ses affaires.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *Jeroboam fils de Nabat, qui s'étoit enfui en Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle revint aussi-tôt. Et le peuple d'Israël ayant deputé vers luy, il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblez.*

L'Ecriture nous marque ailleurs la raison qui obligea Jéroboam de s'enfuir en Egypte. Les femmes avoient corrompu le cœur de Salomon, pour luy faire suivre & adorer les dieux étrangers. Et il se porta jusqu'à cet excès, de bâtir vis-à-vis de Jérusalem un Temple profane à l'idole des Moabites, & à l'idole des enfans d'Ammon, luy qui avoit signalé auparavant sa piété en bâtissant d'une maniére si magnifique ce Temple fameux consacré au Dieu d'Israël. Le Seigneur s'étant donc mis en colére contre ce Prince, luy déclara qu'il feroit un schisme & une division dans son royaume après sa mort, & qu'ils donneroit une partie de ce royaume à un de ses serviteurs. Ce serviteur fut Jéroboam, à qui Salomon avoit donné l'intendance de tous les tributs qui se levoient sur les terres d'Ephraim & de Manassé. Dieu luy fit connoître par le prophéte Ahias, qu'il luy donneroit dix Tribus du royaume de Salomon, parce que ce Prince l'avoit abandonné pour adorer la Déesse des Sidoniens, & d'autres dieux étrangers. Et Jéroboam fut obligé de s'enfuir en Egypte, pour éviter la colére de Salomon qui vouloit le faire mourir.

3. Reg. 6, 11. v. 4. 7. 9. ℣. 11. ℣. 26. &c.

Digitized by Google

Ce fut là que la nouvelle de la mort de ce Prince luy fut apportée. Ainsi s'assurant sur la déclaration que le prophéte du Seigneur luy avoit faite, il se hâta de revenir en Judée. Et Dieu avoit disposé déja sans doute les esprits des peuples à le reconnoître pour leur Roy, leur inspirant de luy mander qu'il vint à Sichem, où tout Israël s'étoit assemblé après la mort du roy Salomon. On a vû dans le douziéme chapitre du troisiéme livre des Rois la faute que le prince Roboam son fils commit, & qui luy fit perdre les dix Tribus d'Israël. C'est la même histoire qui est rapportée dans ce chapitre, & dans les propres termes. Ainsi les éclaircissemens qu'on a déja donnez sur les Rois suffiront pour celuy-cy.

CHAPITRE XI.

An du monde 3030. avant J. C. 974.

1. ROboam étant arrivé à Jérusalem, assembla toute la Tribu de Juda & la Tribu de Benjamin, & marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, pour combattre contre Israël, & pour le remettre sous son obéïssance.

1. VEnit autem Roboam in Jerusalem, & convocavit universam domum Juda & Benjamin centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Israël, & converteret ad se regnum suum.

2. Mais le Seigneur adressa sa parole à Séméïas hom-

2. Factusque est sermo Domini ad

Semeiam hominem Dei, dicens.

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad universum Israël, qui est in Juda & Benjamin:

4. Hæc dicit Dominus: Non ascenderis, neque pugnabitis contra fratres vestros: revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gestum est voluntate. Qui cùm audissent sermonem Domini, reversi sunt, nec perrexerunt contra Ieroboam.

5. Habitavit autem Roboam in Ierusalem, & ædificavit civitates muratas in Juda.

6. Extruxitque Bethlehem, & Etam, & Thecue,

7. Bethsur quoque, & Socho, & Odollam,

8. necnon & Geth, & Maresa, & Ziph;

me de Dieu, & luy dit:

3. Allez-vous en trouver Roboam fils de Salomon roy de Juda, & tout le peuple d'Israël qui est dans la Tribu de Juda & de Benjamin, & *dites leur*:

4. Voicy ce que dit le Seigneur: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne combattrez point contre vos frères. Que chacun s'en retourne en sa maison; car cela ne s'est fait que par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournérent, & n'avancérent pas davantage contre Jéroboam.

5. Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem, & fortifia *plusieurs* villes dans la Tribu de Juda.

6. Il bâtit aussi Bethléhem & Etam, & Thécué,

7. comme encore Bethsur, Socho, Odolla,

8. avec Jeth, Maréza, & Ziph,

℣. 3. *Lettr.* Loquere.
℣. 5. *Lettr.* Il bâtit des villes fermées de murailles.

Digitized by Google

9. & même Adura, Lachis, & Azéca.

9 sed & Aduram, & Lachis, & Azeca,

10. Saraa, Aïalon, Hébron, qui étoient dans Juda & Benjamin, & étoient toutes des places tres-fortes.

10. Saraa quoque, & Aiaïon, & Hebron, quæ erant in Juda & Benjamin, civitates munitissimas.

11. Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des Gouverneurs & y fit des magasins de vivres, c'est-à-dire, d'huile & de vin.

11. Cúmque clausisset eas muris, posuit in eis principes, ciborúmque horrea, hoc est; olei, & vini.

12. Il établit dans chaque ville un arcenac qu'il fit remplir de boucliers & de picques, & fit fortifier ces places avec grand soin. Ainsi il régna sur la Tribu de Juda & de Benjamin.

12. Sed & in singulis urbibus fecit armamentarium scutorum & hastarum: firmavitque eas summâ diligentiâ, & imperavit super Judam & Benjamin.

13. Or les Prêtres & les Lévites qui étoient dans tout Israël quittérent leurs demeures, & vinrent se rendre auprés de sa personne.

13. Sacerdotes autem & Levitæ, qui erant in universo Israël, venerunt: ad eum de cunctis sedibus suis,

14. Ils abandonnérent les fauxbourgs & les biens qui leur avoient été donnez, se retirérent dans Juda & à Jérusalem *se*, parce que Jéroboam & ses enfans les a-

14. relinquentes suburbana & possessiones suas, & transeuntes ad Judam, & Jerusalem: eò quòd abjecisset eos Jeroboam, & posteri e-

℣. 14. *Expl.* On voit icy la figure de ce qu'ont fait encore les hérétiques de nôtre tems. Ainsi leurs Ministres ne sont non plus véritables Prêtres ou Ministres que ceux de Jéroboam. Les vrais serviteurs de Dieu au contraire, abandonnent tout pour se rejoindre à l'Eglise & se renfermer dans Jérusalem.

Digitized by Google

jus ; ne sacerdotio Domini fungerentur.

voient chassez, afin qu'ils n'exerçassent aucune fonction du Sacerdoce du Seigneur.

15. Qui constituit sibi sacerdotes excelsorum, & dæmoniorum, vitulorúmque quos fecerat.

15. Il se fit luy-même des prêtres pour des hauts lieux, pour les démons & pour les veaux d'or qu'il avoit fait faire.

16. Sed & de cunctis tribubus Israël, quicúmque dederant cor suum ut quærerent Dominum Deum Israël, venerunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

16. Tous ceux aussi qui dans toutes les Tribus d'Israël s'étoient appliquez de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem pour immoler leurs victimes en la presence du Seigneur le Dieu de leurs péres.

17. Et roboraverunt regnum Juda, & confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos : ambulaverunt enim in viis David & Salomonis, annis tantùm tribus.

17. Ainsi ils affermirent le royaume de Juda, & ils soûtinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans. Car ils ne marchérent dans les voyes de David & de Salomon que durant ces trois *premiéres* années.

voyez le commencement du ch. suivant.

18. Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David : Abihail quoque filiam Eliab filii Isai,

18. Roboam épousa Mahalath fille de Jérimoth, fils de David : & encore Abihaïl fille d'Eliab, fils d'Isaï,

19. quæ peperit ei filios, Jehus, & Somoriam, & Zoom.

19. de laquelle il eut Jéhus & Somoria & Zoom.

Digitized by Google

20. Aprés celle-cy il épousa encore Maacha fille d'Absalom " dont il eut Abia, Ethaï, Ziza, & Salomith.

20. Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quæ peperit ei Abia, & Ethai, & Ziza, & Salomith.

21. Or Roboam aima Maacha fille d'Absalom plus que toutes ses autres femmes & concubines. Car il eut dix-huit femmes, & soixante concubines, & il eut vingt-huit fils & soixante filles.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalom, super omnes uxores suas, & concubinas: nam uxores decem & octo duxerat, concubinas autem sexaginta: & genuit viginti octo filios, & sexaginta filias.

22. Il établit Abias fils de Maacha le Chef & le Gouverneur de tous ses fréres, dans le dessein qu'il avoit de le faire régner aprés luy,

22. Constituit verò in capite, Abiam filium Maacha, ducem super omnes fratres suos: ipsum enim regem facere cogitabat,

23. parce qu'il étoit plus sage, & qu'il s'étoit rendu plus puissant que tous ses *autres* enfans dans toute l'étenduë de Juda & de Benjamin, & dans toutes les villes murées où il leur donnoit de quoy vivre dans l'abondance, & leur faisoit épouser plusieurs femmes.

23. quia sapientior fuit, & potentior super omnes filios ejus, & in cunctis finibus Juda, & Benjamin, & in universis civitatibus muratis: præbuitque eis escas plurimas, & multas petivit uxores.

℣. 20. *Expl.* D'un autre Absalom que de celuy qui étoit fils de David. *Voyez cy-aprés, ch.* 13. *v.* 2.

℣. 23. Ce verset est fort obscur dans l'Hébreu, aussi-bien que dans les autres langues.

SENS

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. 5. *EUx ayant entendu la parole du Seigneur, s'en retournérent ..... Ainsi Roboam établit sa demeure à Iérusalem, &c.*

On a déja expliqué le commencement de ce chapitre en éclaircissant le douziéme du troisiéme livre des Rois, qui contient les mêmes choses. On peut ajoûter icy seulement une réflexion sur cette facilité étonnante avec laquelle Dieu renverse tout d'un coup les desseins des plus puissans Princes, quand il veut les humilier. Salomon avoit regardé, pour parler ainsi, comme un jeu, de s'abandonner à tous ses plaisirs, & de quitter le Dieu de ses péres, pour s'attacher aux faux dieux des nations. Il croyoit son trône bien affermi; & s'élevoit en luy-même de la multitude de ses trésors, & du nombre prodigieux de ses chariots & de ses chevaux. Mais il entend tout d'un coup que Dieu luy prononce cet arrêt; Que son royaume sera divisé après sa mort, & la plus grande partie donnée à un de ses Officiers. Salomon meurt: & Dieu ôtant ou ne donnant point à son fils la sagesse qui luy eût pû faire mériter de régner sur tout Israël, il ne craint point de choquer d'abord un peuple dont il auroit dû plûtôt se concilier l'affection. Dix Tribus se séparent tout d'un coup; parce que c'étoit la volonté du Seigneur, qu'il avoit même déclarée à Salomon: & le reste demeure fidelle à Roboam; parce

3. Reg. c. 11. 11.

Digitized by Google

que le même Dieu avoit encore déclaré au roy son pére ; Qu'*en considération de David son serviteur, & de Iérusalem qu'il avoit choisie*, il ne luy ôteroit pas le royaume tout entier.

Roboam juge cependant de tous ces évenemens par des vûës humaines ; & se flattant de pouvoir réduire sous son obéïssance les dix Tribus séparées, il se prépare à les combattre avec une armée de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis. Mais Dieu ne fait que parler ; & la seule déclaration qu'il fait faire à Roboam, & aux deux Tribus de Juda & de Benjamin, Que *c'est par sa volonté que toutes ces choses sont arrivées*, arrête dans un instant toute cette armée si formidable, fixe pour toûjours la séparation des deux royaumes de Juda & d'Israël, & rend même ce jeune Prince soumis à un ordre si sensible & si contraire à son ambition. Qui osera donc s'assurer sur sa puissance, après cette épreuve que fit un si puissant roy de sa foiblesse contre les desseins de Dieu ?

℣. 13. *&c. Or les Prêtres & les Lévites qui étoient dans tout Israël vinrent de tous côtez se donner à luy, abandonnant même les fauxbourgs qui leur avoient été donnez, &c.*

3. Reg. c. 12. v. 28. 31. L'Histoire des Rois nous apprend encore que Jéroboam par la plus grande de toutes les extravagances, voulut s'affermir le royaume, dont l'héritier de Salomon avoit été dépoüillé à cause de son idolatrie, en portant luy-même Israël à adorer les idoles, & leur défendant d'aller adorer le vray Dieu dans le Temple de Jérusalem. Ce fut donc alors que les Lévites, qui n'avoient point comme les autres Tribus d'Is-

Digitized by Google

raël, de partage particulier, mais qui étoient répandus dans toutes ces autres Tribus, ne pouvant plus s'acquitter de leurs divines fonctions; & ne voulant pas consentir à l'impiété de Jéroboam, aimérent mieux se voir chassez, & dépouillez de leurs demeures & de leurs biens. Mais comme Dieu ne retire pas entiérement sa miséricorde de dessus son peuple, il se réserva aussi plusieurs personnes de toutes les Tribus d'Israël, qui rejettérent l'adoration des veaux d'or de Jéroboam, & qui malgré les défenses de ce roy impie, *allérent à Jérusalem pour immoler des victimes en la presence du Seigneur.* C'étoient ceux, dit le sacré texte, *qui avoient donné leur cœur au Dieu de leurs péres; pour le chercher*, le suivre & l'aimer; c'est-à-dire, que le cœur des autres n'étoit point à Dieu, ni appliqué à la recherche & à l'amour de sa volonté: Car comme le Fils de Dieu l'a déclaré dans l'Evangile, il n'y a que *ceux qui vont à luy, qui écoutent ses paroles; & qui les pratiquent*, dont *la maison n'est point renversée*, lorsque *les fleuves se sont débordez, & que les vents* des persécutions *ont soufflé & sont venu fondre sur cette maison.* Il n'est donc pas étonnant que des peuples dont le cœur n'étoit point à Dieu, quoiqu'ils l'adorassent à l'extérieur, ayent été tout d'un coup renversez par cette tempête de la persécution de Jéroboam. Mais ce qui doit étonner & faire trembler ceux mêmes qui sont à Dieu, comme ces personnes dont nous venons de parler y étoient alors, c'est ce que la sainte Ecriture ajoûte aussi-tôt après:

Matth. c. 7. v. 24. 25. Luc. c. 6. v. 47. 48.

℣. 17. *Ils fortifiérent le royaume de Iuda, &*

ils soûtinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans. Car ils ne marcherent dans les voyes de David & de Salomon, que durant ces trois premiéres *années.*

C'est-à-dire, que ces fidelles serviteurs de Dieu, qui s'étoient refugiez à Jérusalem pour ne pas abandonner la véritable Religion, contribuérent à affermir le royaume de Roboam fils de Salomon durant les trois premiéres années de son régne : mais que l'exemple de ce Prince, qui abandonna Dieu dans la suite, comme on le verra dans le chapitre suivant, les fit eux-mêmes tomber avec luy, & les rendit dignes d'être abandonnez du Seigneur, & assujettis à leurs ennemis. Tant il est vray que la chûte des personnes que leur dignité éleve au-dessus des autres, est une terrible tentation pour la piété de ceux qui leur sont soumis.

On est sans doute surpris de ce que la sainte Ecriture dit de ces personnes ; Qu'*elles ne marchérent plus dans les voyes de David & de Salomon*, comparant en quelque façon ces deux Princes pour la piété, comme si le roy Salomon n'étoit pas tombé luy-même dans l'idolatrie, & que Dieu n'eût pas dépouillé son fils du royaume des dix Tribus d'Israël à cause de son infidélité. Aussi quelques-uns inférent de ce passage, que Salomon se releva de sa chûte avant sa mort par la pénitence ; & ils disent que l'Auteur de ce livre Canonique ne l'auroit pas representé avec le saint roy David son pére, comme un modelle de piété, lorsqu'il étoit déja mort, s'il ne fût mort effectivement dans la pénitence. D'autres croyent que lorsqu'il est joint icy avec

Digitized by Google

David, l'Ecriture parle seulement du tems où il témoigna un si grand zele pour la gloire & le culte du Seigneur. On peut voir dans l'avertissement qui est à la tête des explications de l'Ecclésiaste ce qu'on y a rapporté, & des passages de l'Ecriture, & des sentimens des saints Péres au sujet de Salomon. Il seroit à souhaiter que cet endroit que nous expliquons pût détruire les autres preuves qu'il semble qu'on a du contraire. Mais enfin laissant la décision de ce point au jugement de celuy à qui le secret des cœurs est connu, contentons-nous de nous humilier beaucoup à la vûë de ces exemples étonnans de la misére & de la fragilité de nôtre nature, qu'un penchant continuel vers le péché tient à toute heure comme sur le bord du précipice, & que l'assistance si nécessaire du bras de Dieu soûtient & empêche de tomber.

CHAPITRE XII.

1. CUmque roboratum fuisset regnum Roboam & confortatum, dereliquit legem Domini, & omnis Israël cum eo.

2. Anno autem quinto regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem (quia pec-

1. LE royaume de Jéroboam ayant été fortifié & affermi, il abandonna la loy du Seigneur, & tout Israël suivit son exemple. An du monde. 3033. avant J. C. 971.

2. Mais la cinquiéme année du régne de Roboam, Sésac roy d'Egypte vint contre Jérusalem, parce que les

Digitized by Google

Iuifs avoient péché contre le Seigneur.

3. Il avoit avec luy douze cens chariots de guerre, & soixante mille hommes de cavalerie : & le petit peuple qui étoit venu d'Egypte avec luy ne se pouvoit compter ; ils étoient tous Libyens, Troglodytes, & Ethiopiens.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, & avança jusques devant Jérusalem.

5. Alors le prophéte Séméïas vint trouver le roy & les princes de Juda, qui s'étoient retirez à Jérusalem pour ne pas tomber entre les mains de Sésac, & il leur dit : Voicy ce que dit le Seigneur : Vous m'avez abandonné, & je vous ay aussi abandonnez entre les mains de Sésac.

6. Alors les princes d'Israël & le roy fort consternez, dirent : Le Seigneur est juste.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliez, il fit entendre sa parole à Séméïas, & luy dit : Puisqu'ils se sont humiliez, je ne les extermi-

cavetant Domino)

3. cum mille ducentis curribus, & sexaginta millibus equitum : nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto, Libyes scilicet, & Troglodytæ, & Æthiopes.

4. Cepitque civitates munitissimas in Juda, & venit usque in Jerusalem.

5. Semeias autem propheta ingressus est ad Roboam, & principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sesac, dixitque ad eos : Hæc dicit Dominus : Vos reliquistis me, & ego reliqui vos in manu Sesac.

6. Consternatique principes Israël & rex dixerunt : Justus est Dominus.

7. Cúmque vidisset Dominus, quòd humiliati essent, factus est sermo Domini ad Semeiam, dicens : Quia

Digitized by Google

humiliati sunt, non disperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, & non stillabit furor meus super Jerusalem per manum Sesac.

neray point, je leur donneray quelque secours, & je ne feray point tomber ma fureur sur Jérusalem par les mains de Sésac.

8. Verumtamen servient ei, ut sciant distantiam servitutis meæ, & servitutis regni terrarum.

8. Mais ils luy seront assujettis, afin qu'ils apprennent par là quelle différence il y a entre me servir & servir les rois de la terre.

9. Recessit itaque Sesac rex Ægypti ab Jerusalem, sublatis thesauris domus Domini, & domus regis, omniaque secum tulit, & clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

9. Sésac roy d'Egypte se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur & ceux du palais du roy, & il emporta tout avec luy, & même les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire;

10. pro quibus fecit rex æneos, & tradidit illos principibus scutariorum, qui custodiebant vestibulum palatii.

10. au lieu desquels le roy en fit faire d'autres d'airain, & les donna aux Officiers de ceux qui les portoient, & qui gardoient la porte du palais.

11. Cúmque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, & tollebant eos: iterumque referebant eos ad armamentarium suum.

11. Et lorsque le roy entroit dans la maison du Seigneur, ceux qui portoient les boucliers venoient prendre ceux-cy, & les reportoient ensuite dans le magasin.

12. Verumtamen quia humiliati sunt,

12. Et parce qu'ils s'étoient humiliez, Dieu dé-

Digitized by Google

tourna sa colére de dessus eux, & ils ne furent pas entiérement exterminez; parce qu'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

13. Ainsi le roy Roboam se fortifia dans Jérusalem, & y régna. Il avoit quarante & un an quand il commença à régner, & il régna dix-sept ans à Jérusalem, cette ville que le Seigneur avoit choisie entre toutes celles des Tribus d'Israël pour y établir *la gloire de* son Nom. Sa mére s'appelloit Naama, & elle étoit Ammonite.

14. Ce Prince fit le mal & ne prépara point son cœur pour chercher le Seigneur.

15. Or les actions de Roboam, tant les premiéres que les derniéres, sont écrites dans les livres du prophéte Séméïas, & du prophéte Addon où elles sont rapportées avec soin. *Ces deux princes*, Roboam, & Jéroboam se firent la guerre durant toute leur vie.

16. Et Roboam dormit avec ses péres. Il fut ensevelí dans la ville de David.

aversa est ab eis in Domini, nec delati sunt penitus: siquidem & in Juda inventa sunt opera bona.

13. Confortatus est ergo rex Roboam in Ierusalem, atque regnavit: quadraginta autem & unius anni erat cùm regnare cœpisset, & decem & septem annis regnavit in Ierusalem, urbe, quam elegit Dominus, ut confirmaret nomen suum ibi, de cunctis tribubus Israël: nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

14. Fecit autem malum, & non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.

15. Opera verò Roboam prima & novissima, scripta sunt in libris Semeiæ prophetæ, & Addo Videntis, & diligenter exposita: pugnaveruntque adversum se Roboam & Ieroboam cunctis diebus.

16. Et dormivit Roboam cum patribus suis, sepultusque

est in Civitate David. Et regnavit Abia filius ejus pro eo.

Et son fils Abia régna en sa place.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *LE royaume de Roboam ayant été fortifié & affermi, il abandonna la loy du Seigneur, & tout Israël suivit son exemple.*

Etrange & bizarre raisonnement d'un cœur gâté & corrompu par l'orgueil! Effet terrible, & infiniment disproportionné à sa cause en apparence! Roboam se voit *affermi dans le royaume* de Juda, après que son imprudence & l'idolâtrie de son pére luy ont fait perdre les dix Tribus d'Israël. Et il y est affermi par la volonté de Dieu, qui a de la considération pour la race de David son serviteur, & par la fidélité de tous les Lévites & des plus pieux d'entre Israël, qui viennent tous augmenter le nombre de ses sujets par l'attache qu'ils avoient au service du vray Dieu. Qui n'eût crû que c'eût été là un puissant motif pour rendre ce Prince beaucoup plus fidelle au Dieu d'Israël, qui le protegeoit si visiblement. Mais ce n'est pas de la sorte que raisonne le cœur superbe de l'homme, qui fait gloire d'être indépendant de Dieu.

Roboam est donc *affermi dans son royaume*: Et c'en est assez pour le porter à s'élever contre le Dieu de ses péres, en *abandonnant sa loy*, & en la faisant abandonner à tout son peuple. C'est ainsi que Lucifer le premier de tous les anges, se voyant créé dans l'état d'une gloire très-subli-

Digitized by Google

me, en prit sujet de se complaire en luy-même, de s'élever insolemment contre Dieu son créateur, & d'attirer après luy un nombre infini d'anges apostats. C'est ainsi qu'Adam ayant reçû du même Dieu tout ce qu'il falloit pour être heureux, se porta à violer son précepte, & engagea par sa desobéïssance toute sa postérité dans la mort. C'est ainsi que dans tous les siécles l'on a vû les hommes superbes tomber comme sous le poids des graces de Dieu, dans la derniére ingratitude, & faire servir à la revolte de leur esprit contre luy, tout ce qui devoit les humilier davantage en sa presence. Que les Princes & les Grands tremblent donc à la vûë de cet exemple de Roboam, que la chûte de son pére & sa propre expérience ne pûrent point rendre sage. Que les petits & les humbles s'humilient encore davantage, & se glorifient dans l'abaissement où Dieu les a mis, puisque *le royaume* du Seigneur ne *sera* jamais plus *affermi* dans leurs cœurs, que lorsque le régne de l'humilité y sera plus parfaitement établi.

℣. 5. *Voicy ce que vous mande le Seigneur : Vous m'avez abandonné ; & je vous ay aussi abandonné entre les mains de Sésac, &c.*

Ce qui se passa alors visiblement, lorsque Dieu abandonna Roboam avec ses sujets à la fureur de ce roy d'Egypte, se passe à toute heure d'une maniere invisible dans les méchans. Ils *abandonnent le Seigneur* en violant ses préceptes ; *& le Seigneur les abandonne aussi* à leur ennemi d'une maniére d'autant plus funeste, que souvent même ils ne s'en apperçoivent pas. C'est ce qui met une terrible différence entre l'état

Digitized by Google

de leur ame, & celuy où se trouvérent alors les princes de Jérusalem. Car ceux-cy sentant leur misére par la victoire du roy d'Egypte qui triomphoit d'eux, *s'humilférent* devant Dieu, & reconnurent que *le Seigneur étoit juste* lorsqu'il les traitoit de la sorte à cause de leurs péchez : au lieu que ceux-là se réjouïssent souvent d'autant plus, qu'ils sont plus absolument assujettis à leur ennemi, qui les trompe par une vaine apparence de bonheur, lorsqu'ils sont les plus misérables de tous les hommes.

℣. 8. *Ils ne laisseront pas de luy être assujettis, afin qu'ils apprennent par là quelle difference il y a entre la servitude où l'on vit sous moy, & celle où l'on vit sous les rois de la terre.*

L'humiliation du roy & des princes de Juda, quoiqu'elle ne fût apparemment qu'extérieure, & un effet de leur seule crainte, ne laissa pas de fléchir un peu la colére du Seigneur. Ainsi il ne voulut pas *les exterminer*, ni les livrer entiérement à la fureur de Sésac : mais il *les assujettit* néanmoins à sa domination. Et la raison qu'il en dit luy-même par la bouche de son prophéte Séméias est très-remarquable : *Afin*, leur dit le Seigneur, *qu'ils connoissent la différence de ma servitude, d'avec celle des rois de la terre* : ce qui est de même que s'il leur eût dit : Ils sentiront par expérience, combien ils se sont trompez, lorsqu'ils ont secoüé le joug bien-heureux de mon service, en se bâtissant des autels, & se faisant des statuës pour les adorer.

C'est ainsi que Dieu a permis souvent que ses serviteurs qui étoient tombez dans le péché, & qui avoient quitté son service, demeurassent 3. Reg. c. 14. 23.

Digitized by Google

long-tems *assujettis* aux suites funestes de leur péché, depuis même qu'ils s'étoient humiliez devant luy, & qu'ils avoient reconnu la vengeance de *sa justice*. Il en usoit de la sorte, afin qu'ils *sentissent* plus vivement *la différence de son joug, d'avec celuy* de leur ennemi, & que plus ils le sentoient, plus ils desirassent de rentrer dans l'heureuse servitude du Seigneur. L'exemple du roy David en est une preuve qui subsistera dans ses Pseaumes durant tous les siécles. Et l'on peut dire, que l'Eglise est plus édifiée sans comparaison, & plus affermie dans une solide piété par les sentimens d'une pénitence aussi vive qu'a été celle de ce saint roy, qu'elle n'est scandalisée par sa chûte quoique si énorme. Tous les Pseaumes qu'il a composez depuis son péché ne respirent autre chose que les regrets d'une ame percée de douleur, par le sentiment qu'elle a de cette infinie différence dont il est parlé icy, qui se trouvera toûjours entre la douceur du joug bienheureux de nôtre Dieu, & la dureté du joug si cruel de nos passions & du démon.

On peut voir l'éclaircissement du reste de ce chapitre dans les explications du troisiéme livre des Rois.

3. *Reg. cap.* 14. *v.* 28. *&c.*

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

1. ANno octavodecimo regis Jeroboam, regnavit Abia super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, nomenque matris ejus Michaia filia Uriel de Gabaa: & erat bellum inter Abiam & Jeroboam.

3. Cúmque iniisset Abia certamen, & haberet bellicosissimos viros, & electorum quadringenta millia: Jeroboam instruxit contrà aciem octingenta millia virorum, qui & ipsi electi erant, & ad bella fortissimi.

4. Stetit ergo Abia super montem Semeron, qui erat in Ephraim, & ait: Audi Jeroboam, &

1. LA dix-huitiéme année du régne de Jéroboam Abia régna en Juda. An du monde 3046. avant J. C. 958

2. Il régna trois ans dans Jérusalem, & sa mére s'appelloit Michaïa", & étoit fille d'Uriel de Gabaa: & il y eut guerre entre Abia & Jéroboam.

3. Abia se mit en état de donner combat. Il avoit de très-braves gens, & quatre cens mille hommes choisis; Jéroboam mit aussi son armée en bataille. Elle étoit de huit cens mille hommes tous gens choisis & très-vaillans.

4. Abia s'en alla camper sur la montagne de Séméron, qui étoit dans la Tribu d'Ephraïm, & il dit: Ecoutez

℣. 2. *Expl.* Elle est appellée ch. 11. 20. plus haut, Maacha, & est fille d'Absalom: mais cet Absalom n'est pas le fils de David, puisqu'il n'eut qu'une fille nommée Thamar, 2. *Reg.* 14. 27. & qu'il n'étoit pas de Gabaa comme celuy-cy surnommé Uriel; mais d'Hébron. 2. *Reg.* 3. 3. C'est pourquoy celuy-cy, 3. *Reg.* 15. 2. est nommé Abessalom, & non Absalom.

Digitized by Google

Jéroboam, & que tout Israël écoute.

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Israël a donné à David & à ses descendans, la souveraineté pour toûjours sur Israël, par un pact inviolable ✝ ?

6. que Jéroboam fils de Nabat, sujet de Salomon fils de David, s'est élevé & revolté contre son seigneur ;

7. & qu'une multitude de gens de néant, vrais enfans de Bélial, se sont joints à luy ; & se sont rendu plus forts que Roboam fils de Salomon, parce qu'il étoit homme sans expérience & sans cœur, & incapable de leur résister ?

8. Osez donc dire aujourd'huy que vous serez assez forts pour resister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les descendans de David ; & que vous avez une grande multitude de peuple, & des veaux d'or que Jéroboam vous a faits

omnis Israël.

5. Num ignorastis quòd Dominus Deus Israël dederit regnum David super Israël in sempiternum, ipsi & filiis ejus in pactum salis ?

6. Et surrexit Jeroboam filius Nabat, servus Salomonis filii David, & rebellavit contra dominum suum.

7. Congregatique sunt ad eum viri vanissimi, & filii Belial : & prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis : porrò Roboam erat rudis, & corde pavido, nec potuit resistere eis.

8. Nunc ergo vos dicitis quòd resistere possitis regno Domini, quod possidet per filios David, habetisque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.

✝. 5. *Lettr.* Un pact de sel, c'est-à-dire, incorruptible, & inviolable, *ou bien*, saint & solemnel, confirmé par les sacrifices où il entroit toûjours du sel. *Menoch.*

pour vos dieux.

9. Et ejecistis Sacerdotes Domini, filios Aaron, atque Levitas: & fecistis vobis Sacerdotes sicut omnes populi terrarum: quicúmque venerit, & initiaverit manum suam in tauro de bobus, & in arietibus septem, fit sacerdos eorum qui non sunt dii.

9. Vous avez chassé les Prêtres du Seigneur qui sont enfans d'Aaron, & les Lévites; & vous vous étes fait vous-mêmes des Prêtres comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient & consacre sa main par l'immolation d'un jeune taureau & de sept beliers, est fait Prêtre de ceux qui ne sont point dieux.

10. Noster autem Dominus, Deus est, quem non relinquimus, Sacerdotesque ministrant Domino de filiis Aaron, & Levitæ sunt in ordine suo:

10. Mais nôtre Seigneur est véritablement Dieu, & nous ne l'avons point abandonné. Les Prêtres qui le servent sont de la race d'Aaron, & les Lévites servent chacun à leur rang.

11. Holocausta quoque offerunt Domino per singulos dies manè & vesperè, & thymiama juxta legis præcepta confectum, & proponuntur panes in mensa mundissima, estque apud nos candelabrum aureum, & lucernæ ejus, ut accendantur semper ad vesperam: nos quippe custodimus præcepta Domini Dei nostri, quem vos reliquistis.

11. On offre chaque jour soir & matin des holocaustes au Seigneur, & des parfums composez selon que la loy l'ordonne. On expose aussi les pains sur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or garni de sept lampes qu'on doit toûjours allumer au soir. Car nous gardons fidellement les ordonnances du Seigneur nôtre Dieu, que vous avez abandonné.

Digitized by Google

12. Ainsi le chef de nôtre armée, c'est Dieu même; & ses Prêtres sonnent des trompettes, dont le son retentit contre vous. Vous donc, enfans d'Israël, prenez garde de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos péres, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal".

12. Ergo in exercitu nostro dux Deus est, & Sacerdotes ejus, qui clangunt tubis; & resonant contra vos: filii Israël nolite pugnare contra Dominum Deum patrum vestrorum, quia non vobis expedit.

18. Comme il parloit ainsi, Jéroboam tâchoit de le surprendre par derriere: & étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermoit Juda sans qu'il s'en apperçût.

13. Hæc illo loquente, Jeroboam retrò moliebatur insidias. Cúmque ex adverso hostium stare ignorantem Judam suo ambiebat exercitu.

14. Mais Iuda ayant tourné tête, reconnut qu'on alloit fondre sur luy par devant & par derriere; il cria en même-tems au Seigneur, les Prêtres commencérent à sonner de la trompette.

14. Respicienque Judas vidit instare bellum ex adverso & post tergum, & clamavit ad Dominum: ac Sacerdotes tubis canere coperunt.

15. Toute l'armée de Iuda fit de grands cris. Et comme ils crioient ainsi, Dieu jetta l'épouvante dans Jéroboam & dans toute l'armée d'Israël qui étoit vis-à-vis d'Abia & de Iuda.

15. Omnesque viri Juda vociferati sunt: & ecce illis clamantibus, perterruit Deus Jeroboam, & omnem Israël qui stabat ex adverso Abia & Juda.

16. Ainsi les enfans d'Is-

16. Fugeruntque filii

y. 12. *Letir.* Parce que cela ne vous seroit pas avãtageux.

filii Israël Iudam, & tradidit eos Deus in manu eorum.

17. Percussit ergo eos Abia, & populus ejus, plagâ magnâ: & corruerunt vulnerati ex Israël quingenta millia virorum fortium.

18. Humiliatique sunt filii Israël in tempore illo, & vehementissimè confortati filii Iuda, eò quòd sperassent in Domino Deo patrum suorum.

19. Persecutus est autem Abia fugientem Ieroboam, & cepit civitates ejus, Bethel & filias ejus, & Iesana cum filiabus suis, Ephron quoque & filiis ejus:

20. nec valuit ultrà resistere Ieroboam in diebus Abia: quem percussit Dominus, & mortuus est.

raël prirent la fuite devant Iuda, & Dieu les leur livra entre les mains.

17. Abia & ses gens en défirent donc une grande partie, & il y eut cinq cens mille hommes des plus braves tuez ou blessez du côté d'Israël.

18. De sorte que dans cette conjoncture Israël fut fort humilié: & Juda reprit de nouvelles forces & un nouveau courage, parce qu'il avoit mis sa confiance dans le Seigneur le Dieu de ses péres.

19. Abia poursuivit Iéroboam dans sa fuite, & il prit plusieurs de ses villes, *comme* Béthel & toutes ses dépendances "; Iésana & ses dépendances, avec Ephron & ses dépendances.

20. Et depuis cela Iéroboam ne fut plus en état de faire aucune résistance durant tout le régne d'Abia: Enfin Dieu le frappa " & il

℣.19. *Lettr.* Ses filles, *& de même dans la suite.*

℣.20. *Expl.* Ce que les uns entendent d'Abia comme n'ayant pas été reconnoissant de la grace que Dieu luy avoit faite. Et les autres l'entendent de Iéroboam même lequel cependant on prouve fort bien avoir survécu Abia de quelques années. *Synopf.*

Digitized by Google

mourut.

21. Abia voyant donc son royaume affermi, épousa quatorze femmes, dont il eut ving-deux fils, & seize filles.

21. Igitur Abia, confortato imperio suo, accepit uxores quatuordecim: procreavitque viginti duos filios, & sedecim filias.

22. Or le reste des paroles, des mœurs, & des actions d'Abia, a été très-exactement écrit dans le livre du prophéte Addon.

22. Reliqua autem sermonum Abia viarumque & operum ejus, scripta sunt diligentissimè in libro Addo prophetæ.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

V. 5. 6. &c. *Vous n'ignorez pas, que le Seigneur, le Dieu d'Israël a donné à David & à ses descendans la souveraineté pour toûjours sur Israël, par un pacte inviolable, &c.*

Les Interprétes sont fort en peine de justifier Abia sur cette guerre qu'il fit à Jéroboam, parce, disent-ils, qu'il n'ignoroit pas que c'étoit Dieu même qui avoit ôté les dix Tribus d'Israël à Roboam son propre pére; & qui les avoit données à Jéroboam pour les raisons que l'on a marquées. Mais il semble qu'on peut dire, qu'Abia ayant trouvé la guerre allumée entre le Prince son pére & Jéroboam, lorsqu'il parvint à la couronne, il ne fit que continuer ce qui étoit commencé. D'ailleurs, quoique Dieu eût déclaré, que ç'avoit été par sa volonté que les dix

1. Paral. 6. 12. 15.

Digitized by Google

Tribus s'étoient soumises à Jéroboam, ce Prince ingrat avoit depuis oublié, comme on l'a vû, le Dieu qui luy avoit mis la couronne sur la tête : & ayant fait élever des veaux d'or aux deux extrémitez de son royaume, il s'efforçoit de retirer tout Israël de la sainte Religion de leurs péres. Ainsi Abia pouvoit bien le regarder comme étant alors déchû en quelque façon de son droit à un royaume, dont l'idolâtrie de Salomon avoit dépoüillé son fils.

Mais enfin il est assez inutile de se mettre beaucoup en peine de justifier Abia touchant cette guerre, puisque l'Ecriture marquant ailleurs, que ce Prince imita son pére dans tous les péchez qu'il avoit commis avant luy, il n'est pas fort étonnant qu'il ait encore suivi son exemple dans cette guerre contre Israël. Que si Dieu se déclara en sa faveur contre Jéroboam, ce n'étoit peut-être pas que la justice fût plûtôt de son côté que de l'autre, puisqu'ils étoient l'un & l'autre très-criminels devant luy ; mais c'est que, selon les regles secrettes & adorables de sa providence, il résolut de punir l'un par l'autre, & de se servir d'Abia, quoique coupable devant ses yeux, pour faire sentir à Jéroboam combien il s'étoit rendu criminel en sa presence, par l'horrible ingratitude dont il paya le don qu'il luy avoit fait d'un royaume.

C'est ce que Dieu luy fit entendre par la bouche d'Abia même, lorsqu'avant que de luy donner combat, il luy cria; *Qu'il n'ignoroit pas que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit donné à David & à ses descendans la souveraineté pour toûjours sur Israël.* Car en effet le royaume d'Israël

n'appartenoit pas de droit à Jéroboam ; & il eût été assuré à toute la postérité de David, si ses enfans n'avoient point péché. Mais leur péché même n'empêcha pas l'accomplissement de cette divine promesse, puisque JESUS-CHRIST Fils de David a régné & régnera éternellement sur tout Israël, c'est-à-dire, sur les vrais Israëlites, qui sont les enfans de la piété & de la foy d'Abraham & de Jacob. Mais c'est ce qu'Abia ne comprenoit pas, n'étant pas digne de pénétrer dans ce mystére, qui regardoit le régne tout spirituel du Messie.

Plusieurs Interprétes ont crû, qu'il pouvoit bien y avoir quelque faute de copiste en cet endroit, où il est parlé des deux armées de Juda & d'Israël ; dont la premiére se montoit à quatre cens mille hommes, & la seconde à huit cens mille ; & ils croyent qu'au lieu de *quadringenta millia, & octingenta millia*, que nous lisons dans la Vulgate, il faudroit lire ; *quadraginta millia, & octoginta millia* ; c'est-à-dire, quarante mille, & quatre-vingt mille. Mais, outre qu'il paroîtroit d'une dangereuse conséquence d'admettre aisément dans l'Ecriture ces sortes de fautes de copistes, qu'on pourroit étendre sur beaucoup d'autres endroits, on ne doit point regarder comme une chose incroyable, qu'Abia ait eu quatre cens mille hommes de guerre choisis dans son armée ; puisque du tems
1. Reg. c. 24. v. 9. de David Joab compta dans la seule Tribu de Juda cinq cens mille combattans. Ainsi la Tribu de Benjamin y étant encore jointe, avec un grand
Supra. c. 11. v. 14. 16. nombre d'Israëlites des autres Tribus, qui vinrent, selon l'Ecriture, fortifier le royaume de

Digitized by Google

Roboam, pour ne pas prendre de part à l'impiété de Jéroboam; il n'étoit pas difficile qu'Abia trouvât dans ces deux Tribus de Juda & de Benjamin, & dans tous ces autres Israëlites réfugiez au milieu de ses Etats, dequoy composer une armée de quatre cens mille hommes choisis.

D'ailleurs, nous voyons encore dans la suite de ce chapitre que nous expliquons, que Dieu s'étant déclaré pour Abia, *il y eut jusqu'à cinq cens mille hommes des plus forts, tuez du côté d'Israël*, dans cette sanglante bataille. Il faudroit donc dire encore, qu'il se trouveroit une nouvelle faute de copiste en cet endroit; ce qu'on ne peut croire avec fondement. ℣. 17.

Mais enfin l'on voit dans le chapitre suivant, que le roy Asa fils d'Abia avoit dans son armée trois cens mille hommes de la Tribu de Juda portant des lances & des boucliers; & deux cens quatre-vingt mille hommes de la Tribu de Benjamin qui portoient des boucliers, ou qui tiroient des fléches. Ainsi ne regardons plus ce que l'Ecriture dit en ce lieu, comme incroyable; mais admirons plûtôt ces effets terribles de la justice de Dieu, qui pour punir l'ingratitude & l'idolatrie de Jéroboam & de ses peuples, livre jusqu'à cinq cens mille de ces impies à l'épée du roy de Iuda; faisant voir par cette conduite si effrayante, combien une multitude infinie de criminels est peu de chose devant ses yeux, & quel est l'égarement de ces personnes qui témoignent s'appuyer en quelque sorte sur le grand nombre de ceux qu'ils imitent dans leur impiété, s'imaginant que ce nombre même ℣. 8.

de tant d'impies aura le pouvoir de leur procurer l'impunité dont ils se flattent.

℣. 10. 11. 12. *Nous avons un Seigneur qui est Dieu, & nous ne l'avons point abandonné .... On ne manque point d'offrir tous les jours le matin & le soir des holocaustes au Seigneur .... Enfin nous gardons les ordonnances du Seigneur nôtre Dieu, &c.*

On a de la peine à accorder ces paroles du roy de Juda, avec ce que l'Ecriture dit de luy
1. Reg. c. 15. 3. en un autre endroit dont on a déja parlé; Qu'il *imita* Roboam *son pére dans tous les pechez qu'il avoit commis avant luy*: car puisqu'il est dit d'une
2. Paral. c. 12. 1. part; Que *Roboam abandonna la loy du Seigneur, & que tout son peuple l'abandonna comme luy,*
3. Reg. c. 14. 23. *s'étant même bâti des autels & fait des statuës* pour les adorer; & que de l'autre il est marqué, que le prince dont nous parlons marcha sur toutes les traces du roy son pére, & commit les mêmes péchez que luy; comment ose-t-il dire icy tant de luy-même, que de son peuple, Qu'ils *n'ont point abandonné le vray Dieu, & qu'ils gardoient fidellement les ordonnances du Seigneur?* N'est-ce point qu'Abia demeura d'abord fidelle à Dieu, à l'exemple de son pére, & qu'il s'écarta ensuite, comme Roboam, de sa sainte loy? Mais c'est ce qu'on ne voit point dans l'Ecriture, qui ne parle de son régne que comme d'un régne assez court, n'ayant duré que trois ans; & qui ne dit autre chose de la conduite de ce prince, sinon qu'il marcha sur les traces de son pére, & commit tous les mêmes péchez que luy.

Disons donc que c'est icy peut-être un des

Digitized by Google

plus terribles exemples de l'aveuglement d'un cœur corrompu par le péché, qui croit observer la loy de Dieu lorsqu'il la viole manifestement. Abia se fioit sans doute sur ce qu'il avoit le temple du Dieu d'Israël dans ses Etats; Qu'il commandoit dans la ville de Jérusalem, où le Seigneur avoit bien voulu choisir sa demeure parmi son peuple; Qu'il étoit petit fils & héritier légitime du roy David; Que *les Prêtres qui servoient au temple étoient de la race d'Aaron*; & que *les Lévites y servoient* aussi *chacun à leur rang*; Que *l'on offroit tous les jours matin & soir des holocaustes au Seigneur.* Et il croyoit avoir droit par là de dire, Qu'ils *gardoient les ordonnances de leur Dieu*, à cause qu'ils observoient ainsi une partie de l'extérieur de sa Religion, quoiqu'ils violassent sa sainte loy en d'autres choses très-essentielles, lorsqu'ils *dressoient des autels profanes*, & *se faisoient des statuës* pour les adorer: mêlant ainsi d'une maniére d'autant plus inexcusable le culte de Dieu avec celuy des idoles, qu'ils se vantoient de *garder les ordonnances du Seigneur*, dans le tems même qu'ils accusoient les autres Tribus de *les avoir abandonnées.* 1. Reg. c. 14. 23. f. 15. 3.

On n'ose presque faire l'application de cette terrible figure à un grand nombre de Chrétiens, qui possédant le vray Temple & le légitime Sacerdoce dans la vraye Eglise, & gardant scrupuleusement les ordonnances extérieures de la loy nouvelle, se font dans le même-tems plusieurs idoles au fond de leurs cœurs par un effet de leur avarice, de leur impudicité & de leur ambition, & dressent, pour le dire ainsi, des autels secrets au démon, à la chair & au monde,

lors même qu'ils font une profession extérieure *d'offrir à Dieu*, non des holocaustes de bêtes brutes, comme ces anciens Israëlites, mais le corps adorable de JESUS-CHRIST. Car il y a, dit saint Augustin, plus d'une maniére de sacrifier aux anges prévaricateurs; & ce n'est pas seulement en leur offrant de l'encens, ou leur immolant des victimes, comme les payens, qu'on leur rend hommage: *Non enim una moda sacrificatur transgressoribus angelis.*

℣. 14. 15. *Il commença à crier au Seigneur. Et en même-tems les Prêtres sonnèrent de la trompette. Toute l'armée de Iuda jetta aussi-tôt de grands cris. Et comme ils crioient ainsi, Dieu épouvanta Iéroboam, &c.*

La victoire n'est pas toûjours une marque de la piété des victorieux. Ainsi quoique ce qu'on vient de dire fasse connoître clairement, qu'A-
3. Reg. c. bia étoit par luy-même très-indigne de l'assis-
15. 4. tance de Dieu; néanmoins *à cause de David*, selon l'expression de l'Ecriture, le Seigneur eut
℣. 18. de la considération pour luy. Et comme d'ailleurs ce prince témoignoit alors *avoir de la confiance en son secours*, & non aux idoles, il l'écouta luy & son peuple, lorsqu'ils *crièrent vers luy; il jetta dans* le cœur de *Iéroboam & de toute son armée l'épouvante*, & livra ainsi ces impies & ces schismatiques à l'épée du roy de Juda, qui fut alors véritablement l'épée de la divine justice destinée pour venger l'ingratitude si criminelle & l'idolatrie, tant du roy que du peuple d'Israël. Qu'on ne se vante donc point des grands avantages qu'on a remportez sur ses ennemis. C'est le Seigneur des batailles qui fait

Digitized by Google

pancher la balance comme il luy plaît, & qui pour humilier les superbes lorsqu'ils osent se glorifier dans leurs forces, *les épouvante*, comme il fit Jéroboam, *& les met en fuite*. Mais ne craignons point non plus la multitude des ennemis qui nous attaquent. Celuy qui combat au Nom du Seigneur ne doit non plus apprehender une armée de huit cens mille hommes, que celuy qui se confie sur son propre bras, ne doit pas mépriser le plus petit nombre.

CHAPITRE XIV.

1. Dormivit autem Abia cum patribus suis, & sepelierunt eum in Civitate David: regnavitque Asa filius ejus pro eo, in cujus diebus quievit terra annis decem.

1. Après cela Abia dormit avec ses péres, & ils l'ensevelirent dans la ville de David, & son fils Asa régna en sa place: & sous son régne [a] la terre fut en paix pendant dix années. An du monde. 3049. avant I. C. 955.

2. Fecit autem Asa quod bonum & placitum erat in conspectu Dei sui, & subvertit altaria peregrini cultus, & excelsa,

2. Or Asa fit ce qui étoit juste & agréable aux yeux de son Dieu, il détruisit les autels d'un culte étranger, & les hauts-lieux.

3. & confregit statuas, lucosque succidit:

3. Il brisa les statuës & il abattit les bois des faux-dieux.

4. & præcipit Iu-

4. Il commanda à Juda

[a] Lettr. In diebus ejus.

Digitized by Google

de chercher le Seigneur le Dieu de leurs péres, & d'observer la loy & tout ce qui étoit ordonné.

dæ ut quæreret Dominum Deum patrum suorum, & faceret legem, & universa mandata :

5. Il ôta aussi les autels & les temples de toutes les villes de Juda, & il régna en paix.

5. & abstulit de cunctis urbibus Juda aras, & fana, & regnavit in pace.

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il étoit tranquille *, qu'il n'avoit point alors de guerre, & que le Seigneur lui donnoit la paix.

6. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, & nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente.

7. C'est pourquoy il dit au peuple de Juda : Travaillons à réparer ces villes, fortifions-les de murailles, & y ajoûtons des tours, avec des portes & des serrures, pendant que nous n'avons point de guerre ; parce que nous avons cherché le Seigneur le Dieu de nos péres, & qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtir & fortifier les places, & personne ne les empêcha.

7. Dixit autem Judæ : Ædificemus civitates istas, & vallemus muris, & roboremus turribus, & portis, & seris, donec à bellis quieta sint omnia, eò quòd quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, & dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, & nullum in extruendo impedimentum fuit.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cens mille hommes qui portoient des boucliers & des picques, & dans Benjamin deux cens

8. Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta & hastas de Juda trecenta millia, de Benjamin verò scutario-

*. 6. *Hébr.* Parce que la terre étoit en repos.

Digitized by Google

rum & sagittariorum ducenta octoginta millia, omnes isti viri fortissimi.

quatre-vingt mille hommes qui portoient aussi des boucliers & qui tiroient des fléches, tous gens de cœur & d'exécution.

9. Egressus est autem contra eos Zara Æthiops cum exercitu suo, decies centena millia, & curribus trecentis: & venit usque Maresa.

9. Zara roy d'Ethiopie " vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes, & trois cens chariots *de guerre*, & s'avança jusqu'à Marése".

10. Porrò Asa perrexit obviam ei, & instruxit aciem ad bellum in valle Sephata, quæ est juxta Maresa:

10. Asa marcha au-devant de luy, & rangea son armée en bataille dans la vallée de Séphate, près de Marése:

11. & invocavit Dominum Deum, & ait: Domine, non est apud te nulla distantia, utrum in paucis auxilieris, an in pluribus. Adjuva nos Domine Deus noster: in te enim, & in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo.

11. & il invoqua le Seigneur *son* Dieu, & dit: Seigneur, c'est une même chose à vôtre égard de nous secourir avec un petit nombre comme avec un grand. Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui étes nôtre Dieu: car c'est parce que nous nous confions en vous & en vôtre Nom, que nous sommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous étes nôtre Dieu: Ne permettez pas que l'homme l'emporte sur vous.

℣. 9. *Expl.* roy d'Egypte. *Vatabl.* Et d'autres Interprétes. Ibid. *Expl.* Ville de la Tribu de Iuda. *Adrich.*

Digitized by Google

12. Ainsi le Seigneur jetta l'épouvante parmi les Ethiopiens qui étoient en presence d'Asa & de Juda ; & les Ethiopiens prirent la fuite.

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Asa & Iuda : fugerunt que Æthiopes.

13. Asa & tout le peuple qui étoit avec luy les poursuivit jusqu'à Gérare, & les Ethiopiens furent défaits, sans qu'il en restât un seul, parce que c'étoit le Seigneur qui les tailloit en pieces pendant que son armée combattoit. Ainsi les Juifs remportérent de grandes dépouilles.

13. Et persecutus est eos Asa, & populus qui cum eo erat usque Gerara : & ceciderunt Æthiopes usque ad interneçionem, quia Domino cædente contriti sunt, & exercitu illius prælianre. Tulerunt ergo spolia multa,

14. Ils ravagérent toutes les villes qui étoient aux environs de Gérare, parce que l'épouvante avoit saisi tout le monde; de sorte qu'ils pillérent les villes & en emportérent un grand butin.

14. & percusserunt civitates omnes per circuitum Geraræ : grandis quippe cunctos terror invaserat : & diripuerunt urbes, & multam prædam asportaverunt.

15. Ils ravagérent encore les bergeries & les étables des troupeaux, & ils emmenérent une multitude de moutons & de chameaux, & s'en revinrent à Jérusalem.

15. Sed & caulas ovium destruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, & camelorum : reversique sunt in Ierusalem.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *OR Asa fit ce qui étoit juste & agréable aux yeux du Seigneur. Il détruisit les autels d'un culte étranger, & les hauts-lieux.*

Il semble que ce passage soit entiérement contraire à cet autre du troisiéme livre des Rois, où il est dit du même Prince; *Qu'il ne détruisit* point les hauts-lieux. Mais pour concilier le sens de ces deux passages, il suffit de remarquer qu'il y avoit deux sortes de *hauts-lieux*; les uns consacrez au Dieu d'Israël, & les autres destinez pour sacrifier aux idoles. Ces premiers furent permis pendant quelque tems; c'est-à-dire, avant que l'Arche eût été placée en un lieu stable. Mais lorsque le Temple de Jérusalem eut été bâti, la loy de Dieu ne permettoit plus que l'on y offrît des sacrifices. C'est de ces hauts-lieux qu'il est dit au troisiéme livre des Rois; qu'Asa ne les détruisit point. Et ils furent en effet tolérez par quelques Princes, quoique pieux, dans le dessein d'éviter un plus grand mal; c'est-à-dire, d'empêcher que le peuple ne se portât plus facilément à l'idolatrie, n'ayant plus ces lieux où il pût offrir des sacrifices au vray Dieu. Quant à ces autres *hauts-lieux*, que le roy Asa *détruisit*, comme il est marqué icy, c'étoient ceux où l'on avoit élevé *des autels d'un culte étranger*, comme les appelle l'Ecriture; c'est-à-dire, des autels profanes, & *étrangers* à l'égard d'un peuple consacré au service du vray

Estius. 3. Reg. c. 15. 14.

Digitized by Google

Dieu. Or nul Prince vraiment pieux ne pouvoit ni ne devoit laisser subsister ces lieux que l'impiété des rois & des peuples avoit destinez à l'idolatrie, puisqu'ils étoient un sujet perpétuel de scandale à Israël, & directement contraires à la gloire de son Dieu.

2. Paral. c. 14. 2. c. 15. 17. 3. Reg. c. 15. 14. Or quoique le roy Asa n'eût point détruit les premiers dont on a parlé, l'Ecriture ne laisse pas de luy rendre ce témoignage, Qu'*il fit ce qui étoit bon & agréable aux yeux du Seigneur*; & que *son cœur étoit parfait devant luy*; parce que ce fut sans doute le desir de ménager la foiblesse de son peuple, qui empêcha qu'il ne fit ce qu'il auroit souhaité; & qu'ainsi cette disposition où il étoit fut acceptée devant Dieu. C'est encore la maniére dont les saints Ministres de JESUS-CHRIST sont obligez d'en user souvent dans l'Eglise même, où s'étant glissé divers abus contraires à la discipline, ils se voyent contraints de les tolérer sans les approuver, afin de *ne pas briser*, comme parle l'Ecriture, *le roseau qui est cassé*, & de *ne pas achever d'éteindre la méche qui fume encore.* On peut voir dans les explications du quinziéme chapitre du troisiéme livre des Rois, l'éclaircissement qu'on y a donné sur la conduite d'Asa.

Isai. c. 42. 3.

℣. 11. *Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes nôtre Dieu: car c'est parce que nous nous confions en vous & en vostre Nom, que nous sommes venus contre tout cette multitude.*

2. Paral. c. 12. Nous n'en usons pas, Seigneur, comme Roboam, qui ayant abandonné vôtre loy, & l'ayant fait abandonner à vôtre peuple, n'eut pas le courage d'aller au-devant du roy d'E-

Digitized by Google

gypte lorsqu'il le vint attaquer, parce qu'il sentit que vous même l'aviez aussi abandonné & livré à son ennemi. Pour nous, Seigneur, vous reconnoissant véritablement pour nôtre Dieu; nous ne craignons point de *venir contre cette* effroyable *multitude* d'ennemis; parce que ce n'est nullement en nous, mais *en vous, & en vôtre Nom, que nous avons mis vôtre confiance*, & que nous sommes très-convaincus, que *le grand ou le petit nombre vous est égal*, pour faire pancher la victoire de quel côté il vous plaît. Il s'agit donc maintenant de vôtre cause, *Seigneur*, puisque *vous êtes nôtre Dieu*. Ainsi ne permettez pas que *l'homme* se glorifie *d'avoir eu sur vous l'avantage*, en le remportant sur ceux qui sont tout à vous.

Il n'y a point d'ennemis ni visibles ni invisibles qui soient capables de résister à une si excellente priére; lorsqu'elle part d'un *cœur parfait* & parfaitement soumis à Dieu; tel qu'étoit alors celuy d'Asa. Car il faut bien remarquer que la confiance qu'il avoit en Dieu, n'avoit pas pour fondement une frayeur passagére: mais qu'elle étoit appuyée sur son humble piété, & sur le zele qu'il avoit fait jusqu'alors paroître pour le culte du vray Dieu; non seulement en montrant l'exemple d'un grand attachement à sa sainte loy, mais même en usant de toute son autorité pour obliger ses sujets à l'observation exacte des divins préceptes. C'est ce que la sainte Ecriture a eu soin de representer au commencement de ce chapitre, où elle dit de ce Prince; Qu'*il commanda à Juda de chercher* sincérement *le Seigneur, le Dieu de leurs péres*, ℣. 4.

Digitized by Google

d'observer sa loy & tous ses préceptes. Car il est besoin souvent que les Princes n'exhortent pas seulement les peuples à la pieté; mais même qu'ils *la leur commandent*, pour le dire ainsi, par la sévérité de leurs ordonnances, puisqu'il est encore plus vray de dire des Princes Chrétiens, ce que saint Paul disoit dès son tems des Princes payens; Que *les Princes sont à craindre, non lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lors qu'on en fait de mauvaises .... parce qu'ils sont les ministres du Seigneur ... & que ce n'est pas en vain qu'ils portent l'épée ... étant établis pour punir celuy qui fait mal.*

Rom. c. 13. v. 3. 4.

CHAPITRE XV.

1. ALors Azarias fils d'Oded fut rempli de l'Esprit de Dieu.

2. Il alla au-devant d'Asa, & luy dit: Ecoutez-moy, Asa, & vous tous *peuples de* Juda & *de* Benjamin. Le Seigneur vous a assistez, parce que vous vous étes tenu attachez à luy. Si vous le cherchez, vous le trouverez: & si vous le quittez, il vous abandonnera.

3. Il se passera beaucoup de tems pendant lequel Is-

1. AZarias autem filius Oded, facto in se spiritu Dei,

2. egressus est in occursum Asa, & dixit ei: Audite me, Asa, & omnis Iuda & Benjamin: Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis: si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.

3. Transibunt autem multi dies in Is-

Israël

raël absque Deo vero, & absque sacerdote doctore, & absque lege.

raël sera sans vray Dieu", sans Prêtre, sans Docteur, & sans loy".

4. Cúmque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israël, & quæsierint eum, reperient eum.

4. Mais lorsque dans leur affliction ils reviendront au Seigneur le Dieu d'Israël, & qu'ils le chercheront, ils le trouveront.

5. In tempore illo non erit pax egredienti, & ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum:

5. Dans ce tems ils ne pourront point aller & venir surement. La terreur sera de toutes parts dans les habitans de la terre.

6. pugnabit enim gens contra gentem, & civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.

6. Une nation se soulevera contre une nation, & une ville contre une ville; parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux, & les réduira à la dernière extrémité.

7. Vos ergo confortamini, & non dissolvantur manus vestræ: erit enim merces operi vestro.

7. Vous donc demeurez fermes: que vos mains ne s'affoiblissent point, & vôtre persévérance sera récompensée.

8. Quod cùm audisset Asa, verba scilicet & prophetiam Azariæ filii Oded prophetæ, confortatus est, & abstulit idola de omni terra Juda, & de Benjamin, & ex urbibus,

8. Asa ayant entendu ce discours & ces prédictions du prophéte Azarias fils d'Oded, sentit en luy de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda & de Benjamin, &

℣. 3. *Expl.* Sans rendre le culte dû au vray Dieu.
Ibid. *Expl.* Sans Prêtre qui l'instruise de la loy.

Digitized by Google

des villes du Mont Ephraïm, qu'il avoit prises " ; & il rétablit & dédia l'autel du Seigneur " qui étoit devant le portique du Seigneur.

quas ceperat, montis Ephraim, & dedicavit altare Domini quod erat ante porticum Domini.

9. Il assembla tous *ses sujets de la Tribu de* Juda & *de* Benjamin, & avec eux plusieurs étrangers des Tribus d'Ephraïm, de Manassé & de Siméon : car beaucoup d'Israëlites s'étoient venu rendre à luy, voyant que le Seigneur son Dieu étoit avec luy.

9. Congregavitque universum Judam & Benjamin, & advenas cum eis de Ephraim, & de Manasse, & de Simeon : plures enim ad eum confugerant ex Israël, videntes quòd Dominus Deus illius esset cum eo.

10. Et lorsqu'ils se furent rendus à Jérusalem le troisiéme mois " , & l'an quinziéme du régne d'Asa,

10. Cúmque venissent in Jerusalem mense tertio, anno decimoquinto regni Asa,

11. ils immolérent au Seigneur en ce jour-là, sept cens bœufs & sept mille moutons " , des dépouilles & du butin qu'ils avoient emmené.

11. immolaverunt Domino in die illa, de manubiis & præda quam adduxerant, boves septingentos, & arietes septem millia.

12. Et le Roy entra selon la coûtume pour confirmer l'alliance, & *promettre de nouveau* de chercher le Dieu

12. Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quærerent Dominum Deum patrum suo-

℣. 8. *Expl.* Sur Baasa roy d'Israël.

Ibid. *Expl.* L'Autel des holocaustes qui étoit dans le parvis, devant le portique du Temple, & ce portique faisoit la premiére partie du Temple, luy servant de vestibule.

℣. 10. *Expl.* Qui répond en partie à nôtre mois de May. C'étoit donc apparemment pour la Pentecôte qu'ils étoient venus à Jérusalem.

℣. 11. *Lettr.* Arietes.

Digitized by Google

tum in toto corde, & in tota anima sua.

de leurs péres de tout leur cœur & de toute leur ame.

13. Si quis autem, inquit, non quæsierit Dominum Deum Israël, moriatur, à minimo usque ad maximum, à viro usque ad mulierem.

13. Et si quelqu'un, ajoûta-t-il, ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Israël, qu'il soit puni de mort, grands ou petits, hommes ou femmes sans exception.

14. Juraveruntque Domino voce magna in jubilo, & in clangore tubæ, & in sonitu buccinarum,

14. Ils firent donc serment au Seigneur avec de grandes exclamations & des cris de joye au son des trompettes & des haut-bois.

15. omnes qui erant in Juda cum execratione: in omni enim corde suo juraverunt, & in tota voluntate quæsierunt eum, & invenerunt: præstiterique eis Dominus requiem per circuitum.

15. Tous ceux qui étoient dans la Judée accompagnérent ce serment d'exécration *: car ils jurérent de tout leur cœur, & ils cherchérent Dieu de toute la plénitude de leur volonté; aussi ils le trouvérent: & le Seigneur leur donna le repos & la paix avec tous leurs voisins.

16. Sed & Maacham matrem Asa regis ex augusto deposuit imperio, eò quòd fecisset in luco simulachrum Priapi: quod omne contrivit, & in frusta commi-

16. Il ôta aussi l'autorité souveraine * à Maacha sa mére *, parce qu'elle avoit élevé dans un bois une idole à Priape, laquelle il détruisit entiérement, la mit en pieces, & la brûla *dans le* tor-

℣. 15. *Expl.* Souhaitant qu'il leur arrivât du mal, s'ils y manquoient.

℣. 16. *Expl.* Le gouvernement du Royaume.

Ibid. *Expl.* Ou à sa propre mére, femme d'Abia; ou à sa grand' mére, & mére d'Abia. Car il y a eu deux Reines de ce nom.

Digitized by Google

tent de Cédron ".

nuens combussit in torrente Cedron.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Israël : mais le cœur d'Asa fut néanmoins parfait tous les jours de sa vie ".

17. Excelsa autem derelicta sunt in Israël : attamen cor Asa erat perfectum cunctis diebus ejus.

18. Et il porta dans la maison du Seigneur ce que son pére & luy avoient fait vœu d'y donner ; l'argent, l'or, & les vases de différentes sortes.

18. Eaque quæ voverat pater suus, & ipse, intulit in domum Domini, argentum, & aurum, vasorumque diversam supellectilem.

19. Et il n'y eut point de guerre jusqu'à la trente-cinquiéme année du régne d'Asa ".

19. Bellum verò non fuit usque ad trigesimum quintum annum regni Asa.

℣. 16. *Expl.* Ou sur le bord du torrent, ou dans le lit même de son cours où il n'y avoit pas toûjours de l'eau.

℣ 17. *Voy.* l'explication du ℣. 2. du chapitre précédent.

℣. 19. C'est-à-dire, du royaume de Juda, qu'Asa tenoit alors, étant dans la quinziéme année de son régne.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. &c. *OR il arrivera qu'Israël durant une longue suite de tems sera sans connoissance du vray Dieu, sans Prêtre qui les instruise, & sans loy, &c.*

Le secours si miraculeux que Dieu venoit de donner au roy Asa contre le roy d'Ethiopie, devoit l'affermir sans doute, avec son peuple dans la véritable Religion. Mais il voulut se

Digitized by Google

servir encore d'un autre moyen, qui fut de luy envoyer un prophéte nommé Azarias, pour luy déclarer les grands malheurs qui arriveroient à Israël, lorsqu'*abandonnant le Seigneur*, ils mériteroient *d'être abandonnez de luy*. Car la crainte de ces maux funestes dont ils étoient menacez, étoit capable d'inspirer au roy & à ses sujets un plus ferme attachement au service du vray Dieu. Il est difficile d'assurer de quel tems précis ce prophéte parloit alors; si c'étoit du tems present, où les dix Tribus du royaume d'Israël vivoient déja, comme elles vécurent depuis, dans l'éloignement du vray Dieu, & privez de *l'instruction des Prêtres* & des Lévites, qui s'étoient refugiez dans le royaume de Juda; ou bien si c'étoit du tems de la captivité de Babylone, qui n'arriva que long-tems depuis; ou enfin du tems de la désolation entiére des Juifs, qui arriva sous les Romains, & qui durera jusques à la fin des siécles. Peut-être même que tous ces événemens différents sont compris dans les paroles du prophéte, Dieu réünissant tous les tems comme en un seul point par son éternelle prescience, à laquelle toutes choses sont toûjours presentes.

Mais ce doit être un sujet d'une très-grande consolation pour les pécheurs, de ce que Dieu a toûjours soin de faire dire à son peuple; Que lorsqu'ils l'auroient quitté, & que *dans leur affliction ils reviendroient au Seigneur & le chercheroient, ils le trouveroient*. Ce n'est pas que cette promesse si avantageuse leur doive inspirer une vaine présomption, & les rendre plus hardis à l'offenser, par cette assurance qu'il leur

Digitized by Google

donne de sa bonté ; mais c'est qu'il prévient le desespoir où pourroient tomber ceux à qui leur conscience reprocheroit une ingratitude & une infidélité semblable à celle des Juifs, qui le quittérent après qu'il les eut comblez de toutes sortes de biens. Il ne veut donc pas qu'on desespére jamais de sa miséricorde. Mais il promet qu'il se laissera *trouver à ceux qui le chercheront*, non pas superficiellement ni des lévres ; mais de la maniére dont le Roy luy-même s'engagea avec tout son peuple par une promesse solemnelle à *chercher le Dieu de leurs peres* ;
℣. 12. c'est-à-dire, *de toute leur ame, & de tout leur cœur.* Car il est certain que si Dieu déclare que ceux qui le chercheront de cette sorte le trouveront, il fait connoître au contraire par plusieurs passages de l'Ecriture, que beaucoup de gens le chercheront à la fin, comme Antiochus l'a cherché en apparence, & ne le trouveront pas ; parce qu'ils ne le chercheront point avec cette plénitude de cœur, qui en suppose le changement.

℣. 17. *Cependant il y eut encore quelques hauts-lieux dans Israël : mais le cœur d'Asa étoit néanmoins parfait dans tout le tems qu'il vécut.*

On a expliqué auparavant ce qui est marqué icy touchant ces hauts-lieux qu'Asa ne détruisit point ; c'est pourquoy nous ne nous y arrêtons point. Mais comment doit-on entendre ce qu'ajoûte l'Ecriture ; Que *le cœur d'Asa étoit néanmoins parfait dans tout le tems qu'il vécut ?* Ne voyons-nous pas au contraire dans le chapitre suivant qu'il commit de grandes fautes, soit en se confiant plûtôt au secours des infidelles, qu'au

Digitized by Google

Nom du Seigneur, comme Dieu même le luy reprocha par son prophéte ; soit en prenant les trésors du temple, pour les envoyer à un roy payen, dont il imploroit l'assistance ? Et l'Ecriture ne marque-t-elle pas aussi au même endroit, que ce Prince en étant repris par le prophéte du Seigneur, luy fit mettre les fers aux pieds, & fit mourir plusieurs personnes d'entre le peuple ? Enfin n'est-il pas encore dit au même lieu ; Que l'infirmité où il tomba ne le porta point à *chercher*, comme il auroit dû, *le Seigneur*, c'est à-dire, à luy demander & à attendre de luy son soulagement ; *mais qu'il se confia davantage dans la science des médecins* ? Comment donc expliquera-t-on ce que la même écriture déclare icy ; Que *le cœur d'Asa fut parfait dans tout le tems de sa vie* ?

Nous avons déja donné l'éclaircissement de cette difficulté, en expliquant le quinziéme chapitre du troisiéme livre des Rois : & l'on y a dit, que cette *perfection de cœur*, que les livres saints attribuent à Asa, ne consistoit que dans le culte du vray Dieu, dont ce Prince ne s'écarta point, comme ses péres, Abia, Roboam & Salomon avoient fait, n'ayant jamais sacrifié, comme eux aux idoles, mais s'étant toûjours tenu attaché à la Religion du Dieu d'Israël. Mais cela n'a pas empêché qu'il n'ait commis de très-grandes fautes, en manquant de confiance en celuy qu'il adoroit ; en livrant les trésors sacrez à des profanes ; en emprisonnant un prophéte qui luy parloit de la part de Dieu ; en faisant mourir injustement un grand nombre de ses sujets, & en témoignant à sa mort même, qu'il ℣. 17. 18 &c.

s'appuyoit principalement sur le bras de chair, sans se souvenir de l'assistance miraculeuse qu'il avoit reçûe de Dieu, lorsque le roy d'Ethiopie étant venu le combattre avec un million d'hommes, & trois cens chariots de guerre, il les tailla tous en piéces.

Cap. 14. v. 9. 12. 13.

Asa étoit donc parfait, quant au culte exterieur qu'il rendit toûjours à Dieu. Mais ces mêmes avantages qu'il remporta sur les Ethiopiens, contribuérent sans doute à luy élever le cœur. Et sans s'écarter extérieurement de la vraye Religion, il dégenera tout-à-fait de la pieté que l'on avoit remarquée au commencement de son régne : peut-être, parce que la grande prosperité est plus à craindre que l'affliction, & que la victoire expose ceux qui l'ont remportée à être vaincus eux-mêmes, s'ils n'ont une extrême vigilance pour s'humilier, & pour prier avec d'autant plus d'ardeur qu'ils se voyent élevez.

CHAPITRE XVI.

1. MAis l'an trente-six de son régne * Baasa roy d'Israël vint en Juda, & y fortifia Rama d'une muraille tout-au-tour, afin que

1. ANno autem trigesimo sexto regni ejus, ascendit Baasa rex Israël in Judam, & muro circumdabat Rama.

℣. 1. *Expl.* De la monarchie de Juda qu'Asa avoit rendu si puissante, & dont il faut commencer à compter les années depuis la division des deux Etats. Car il paroît 3. *Reg.* 15. 33. que Baasa est mort l'an 27. d'Asa.

Digitized by Google

ut nullus tutè posset egredi & ingredi de regno Asa.

nul du royaume d'Asa ne pût surement ni entrer ni sortir.

2. Protulit ergo Asa argentum & aurum de thesauris domus Domini, & de thesauris regis, misitque ad Benadad regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens:

2. Alors Asa prit l'or & l'argent qui étoit dans les trésors de la maison du Seigneur, & dans les trésors du Roy, & les envoya à Bénadad roy de Syrie, qui demeuroit à Damas, & luy fit dire de sa part:

3. Fœdus inter me & te est, pater quoque meus & pater tuus habuêre concordiam: quam ob rem misi tibi argentum & aurum, ut rupto fœdere, quod habes cum Baasa rege Israël, facias eum à me recedere.

3. Il y a une alliance entre-vous & moy, comme mon pére & le vôtre ont toûjours vécu en bonne intelligence. C'est pourquoy je vous ay envoyé de l'argent & de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa roy d'Israël, & que vous l'obligiez de se retirer de mes Etats.

4. Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israël: qui percusserunt Ahion, & Dan, & Abelmaim, & universas urbes Nephthali muratas.

4. Benadad n'eut pas plûtôt reçû cette nouvelle, qu'il envoya ses Généraux d'armée contre les villes d'Israël, qui prirent Ahion, Dan, Abelmaïm, & toutes les villes murées de Nephthali.

5. Quod cùm audisset Baasa, desiit ædificare Rama, & intermisit opus suum.

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, & laissa son ouvrage

Digitized by Google

imparfait.

6. Alors le roy Asa prit ce qu'il y avoit de monde dans Juda, & fit enlever de Rama toutes les pierres & tout le bois que Baasa avoit préparé pour la bâtir, & il les employa à bâtir Gabaa, & Maspha.

6. Porrò Asa rex assumpsit universum Judam, & tulerunt lapides de Rama, & ligna quæ ædificationi præparaverat Baasa, ædificavitque ex eis Gabaa, & Maspha.

7. En ce même-tems le prophéte Hanani vint trouver le roy Asa, & luy dit: Parce que vous avez mis vôtre confiance dans le roy de Syrie, & non pas dans le Seigneur vôtre Dieu, l'armée du roy de Syrie pour cette raison s'est échappée de vos mains.

7. In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, & dixit ei: Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, & non in Domino Deo tuo, idcircò evasit Syriæ regis exercitus de manu tua.

8. Les Ethiopiens & les Libyens n'avoient-ils point une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie, & en une multitude prodigieuse? Et parce que vous mîtes vôtre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains.

8. Nonne Æthiopes & Libyes multò plures erant, quadrigis & equitibus, & multitudine nimiâ: quos, cùm Domino credidisses, tradidit in manu tua?

9. Car les yeux du Seigneur contemplent toute la terre, & inspirent de la force à ceux qui croyent en luy d'un cœur parfait". Vous

9. Oculi enim Domini contemplantur universam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto cre-

℣. 9. *Expl.* Qui mettent toute leur confiance en luy.

Digitized by Google

dunt in eum. Stultè igitur egisti, & propter hoc ex præsenti tempore adversum te bella consurgent.

avez donc agi follement, & à cause de cela des guerres vont s'élever dès-à-present contre vous.

10. Iratusque Asa adversus Videntem, jussit eum mitti in nervum; valdè quippe super hoc fuerat indignatus: & interfecit de populo in tempore illo plurimos.

10. Asa en colére contre le prophéte, commanda qu'on le mît en prison: car la remontrance de ce prophéte l'avoit irrité au dernier point. Et dans ce même-tems il en fit mourir plusieurs d'entre le peuple".

11. Opera autem Asa prima & novissima, scripta sunt in libro regum Juda & Israël.

11. Or toutes les actions d'Asa, depuis les premiéres jusques aux derniéres, sont écrites dans le livre " des Rois de Juda & d'Israël.

12. Ægrotavit etiam Asa anno trigesimo nono regni sui, dolore pedum vehementissimo, & nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.

12. Asa tomba aussi malade la trente-neuviéme année de son régne, d'une très-violente douleur aux pieds; & cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal, mais il mit plûtôt sa confiance dans la science des médecins.

13. Dormivitque cum patribus suis: & mortuus est anno quadragesimo primo regni sui.

13. Et il dormit avec ses péres, & mourut la quarante & uniéme année de son régne".

℣. 10. *Expl.* Parce qu'ils se montroient favorables au prophéte.

℣. 11. *Expl.* Autre que ceux que nous avons maintenant, & qui étoit bien plus ample.

℣. 22. *Expl.* A la fin de cette année, l'an du monde 3090.

Digitized by Google

14. Il fut enterré dans le sepulcre qu'il s'étoit fait faire en la ville de David, & on le mit sur son lit tout rempli d'odeurs & de parfums les plus excellens ", où les parfumeurs avoient employé toute leur science ; & ils les brûlérent sur luy avec beaucoup de faste & de vanité.

14. Et sepelierunt eum in sepulchro suo quod foderat sibi in Civitate David : posuerunt-que eum super lectum suum, plenum aromatibus & unguentis meretriciis, quæ erant pigmentariorum arte confecta, & combusserunt super eum ambitione nimiâ.

℣. 14. Lettr. *Vnguentis meretriciis*, de parfums de courtisanes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 9. *Les yeux du Seigneur contemplent toute la terre, & inspirent de la force à ceux qui croyent en luy avec un cœur parfait. Vous avez donc agi follement, & à cause de cela, des guerres vont s'élever dés-à-present contre vous de tous côtez.*

Les regards de Dieu sont bien différens de ceux des hommes. Un homme a beau regarder un autre homme, ce regard luy est inutile, & ne le rend point plus fort. Dieu au contraire regarde sur la terre qui sont *ceux qui croyent en luy* par la foy humble *d'un cœur parfait*, c'est-à-dire, d'un cœur qui n'est point partagé entre luy & les créatures ; & son regard favorable, qui est celuy de sa grace, *les rend forts* contre tous leurs ennemis. Si nous étions attentifs à

Digitized by Google

cette grande verité, Que *les yeux de Dieu regardent* sans cesse *toute la terre*, & qu'ils *remplissent de force ceux qui croyent en luy*, comme ils le doivent; nous craindrions de nous rendre indignes de ce regard si salutaire, & nous serions en état de ne rien craindre, ayant Dieu pour protecteur.

C'est donc une vraye *folie*, comme parle le prophéte, de manquer à *croire* & à se confier *en luy*. C'en est une de n'avoir point ce *cœur parfait*, qui nous attire les regards de nôtre Dieu. Et cette folie consiste en ce qu'on s'appuye sur un foible roseau, & qu'on se prive volontairement de l'appuy du tout puissant. Elle consiste en ce que les enfans du siécle sont plus prudens & plus éclairez, que ne le sont les enfans de Dieu, lorsqu'ils comptent pour beaucoup d'être regardez des rois de la terre, & qu'ils veillent pour ne rien faire qui puisse choquer leurs yeux: au lieu que ceux qui sont appellez enfans de lumiére, comptent pour rien d'être regardez de Dieu, & en attendent beaucoup moins, que ces autres n'espérent des princes, dont ils cherchent à s'attirer les regards.

Voicy donc l'arrêt qu'un prophéte vient prononcer de la part de Dieu au roy Asa: *Vous avez agi follement, & c'est pour cela que des guerres vont s'élever dés-à-present contre vous de tous côtez.* Vôtre folie, ô roy de Juda, consiste en ce que vous avez crû vous délivrer de vos ennemis, en mettant vôtre confiance dans les hommes. Mais vous connoîtrez bien-tôt par une funeste expérience, que ce moyen même que vous avez pris pour éteindre cette guerre

Digitized by Google

qui s'est allumée contre vous, sera une source de nouvelles guerres qui s'allumeront de tous côtez en punition de vôtre folie. Le secours que je vous avois donné contre un million d'Ethiopiens, que j'ay tous livrez à vôtre épée, parce que *vous aviez esperé en moy*, devoit augmenter vôtre sagesse, en augmentant vôtre confiance en vôtre Dieu : mais parce que vous avez agi avec la derniére folie, en méprisant mon secours, & en implorant l'assistance du roy de Syrie, vous devez vous imputer à vous-même la perte de la victoire que je vous aurois donnée, non seulement contre le roy d'Israël, mais encore contre ce prince étranger, s'il l'eût fait venir à son secours : & c'est vous qui par vôtre faute, vous attirez toutes les guerres qui vont s'élever
℣. 7. 9. contre vous : *Idcircò evasit Syria regis exercitus de manu tua . . . . Et propter hoc ex præsenti tempore adversum te bella consurgent.*

℣. 12. *Asa fut aussi malade en la trente-neuviéme année de son régne, d'une très-violente douleur des pieds ; & cependant sa maladie ne fut point capable de le porter à avoir recours au Seigneur, mais il mit plûtôt sa confiance dans l'habileté des médecins.*

Estius. Un Auteur nous fait remarquer, que ce fut très-justement que le roy Asa fut tourmenté par cette douleur des pieds, luy qui avoit très-injustement fait mettre les pieds du prophéte du Seigneur dans les fers, à cause qu'il luy avoit dit la vérité. Ainsi Dieu permit qu'il fût puni dès ce monde par la même voye par laquelle il avoit péché. Ce que l'Ecriture ajoûte, lorsqu'elle le blâme *d'avoir mis sa confiance dans*

Digitized by Google

l'habileté des médecins, n'est pas une condamnation de la médecine : car le Saint-Esprit nous ordonne ailleurs, *d'honorer le médecin à cause de la nécessité* que nous en avons. Mais nous pouvons remarquer qu'au même endroit où il nous oblige d'honorer les médecins, il nous fait voir la vraye raison pour laquelle Asa pécha devant Dieu, en se confiant trop dans leur art & dans leur habileté : car il nous dit aussi-tôt ; Que *c'est le Très-haut qui a créé le médecin* ; Que *toute la médecine vient de Dieu* ; Que *c'est le Très-haut qui a produit de la terre tout ce qui guérit, & qui a fait connoître aux hommes la vertu des simples.* Et il ajoûte ces excellentes paroles : *Mon fils ne vous méprisez pas vous-même dans vôtre infirmité, mais priez le Seigneur, & luy même vous guérira. Détournez-vous du péché, redressez vos mains, & purifiez vôtre cœur de toutes ses fautes.* C'est donc de même que s'il nous disoit : Lorsque vous tombez malade, ne vous abandonnez pas au découragement : mais songez que le péché est la cause des maladies, & par conséquent, que vous devez travailler avant toutes choses à purifier vôtre cœur de tous ses péchez. Regardez Dieu comme vôtre médecin suprême, qui a créé les médecins de vôtre corps, de qui vient toute la médecine, qui a produit de la terre tout ce qui guérit les hommes, & qui leur a fait connoître la vertu des simples, *afin qu'ils l'honorent dans ses merveilles.* C'est pourquoy *priez le Seigneur, & luy-même vous guérira.*

Eccli. c. 38. 1.

Ainsi il est très-visible par ces paroles de l'Ecriture, que le roy Asa offensa Dieu, non en

Digitized by Google

honorant les médecins, & en estimant la véritable médecine que Dieu a donnée aux hommes pour les guérir ; mais en négligeant de faire réflexion sur les péchez qu'il avoit commis, & de travailler à purifier son cœur de ses fautes ; en ne priant point le Seigneur de guérir premiérement son ame, & son corps ensuite ; & en mettant au contraire toute sa confiance dans l'art de ses médecins ; au lieu de considérer que c'est Dieu même qui nous guérit, & qui veut être honoré dans la guérison que nous procurent les médecins de la terre : *Dedit hominibus scientiam Altissimus, honorari in mirabilibus suis.*

Ibid. ut supra v. 6.

CHAPITRE XVII.

An du monde 3090. avant J. C. 914.

1. JOsaphat son fils régna en sa place, & il eut *toûjours* l'avantage sur Israël.

2. Il mit garnison dans toutes les villes de Juda fermées de murailles, & il distribua ses troupes dans la terre de Juda, & dans les villes d'Ephraïm qu'Asa son pére avoit prises.

3. Le Seigneur fut avec Josaphat, parce qu'il marcha dans les premiéres voyes

1. REgnavit autem Josaphat filius ejus pro eo, & invaluit contra Israël.

2. Constituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallatæ muris. Præsidiaque disposuit in terra Juda, & in civitatibus Ephraim, quas ceperat Asa pater ejus.

3. Et fuit Dominus cum Josaphat, quia ambulavit in

viis

viii David patris sui primis: & non speravit in Baalim,

de David " son ayeul ", & qu'il ne mit point sa confiance dans les idoles ",

4. sed in Deo patris sui, & perrexit in præceptis illius, & non juxta peccata Israël.

4. mais dans le Dieu de son pére, & il marcha fidellement dans la voye de ses préceptes; & ne suivit point les déréglemens d'Israël.

5. Confirmavitque Dominus regnum in manu ejus, & dedit omnis Juda munera Josaphat: factæque sunt ei infinitæ divitiæ, & multa gloria.

5. Ainsi Dieu affermit le royaume dans sa main "; & tous ceux de Juda vinrent luy faire des presens. De sorte qu'il se trouva comblé d'une infinité de richesses & d'une très-grande gloire.

6. Cúmque sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelsa & lucos de Juda abstulit.

6. Comme son cœur étoit plein de force & de zele pour l'observation des préceptes du Seigneur, il fit abattre dans Juda les hauts-lieux & les bois *consacrez aux idoles.*

7. Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis Benhail, & Obdiam, & Zachariam, & Nathanaël, & Michæam, ut docerent in civitatibus Juda:

7. La troisiéme année de son régne, il envoya des premiers seigneurs de sa Cour; sçavoir Benhaïl, Obdias, Zacharie, Nathanaël, & Michée, pour instruire dans les villes de Juda.

An du monde. 3092. avant J. C. 912.

8. & cum eis Levitas, Semeiam, &

8. Il joignit à eux les Lévites Séméïas, Nathanias,

℣. 3 *Expl.* Où il marcha avant son péché.
Ibid. *Lettr.* Son pére.
Ibid. *Lettr.* In Baalim.
℣. 5. *Autr.* Par sa main, c'est-à-dire, celle de Dieu.

Digitized by Google

& Zabadias, Asaël, Sémiramoth, & Jonathan, Adonias, Thobias, & Thobadonias, tous Lévites; & les prêtres Elisama & Joram:

Nathaniam, & Zabadiam, Asaël quoque, & Semiramoth, & Jonathan, Adoniamque & Thobiam, & Thobadoniam, Levitas, & cum eis Elisama & Joram sacerdotes.

9. & ils instruisoient tout le peuple de Juda, & portoient avec eux le livre de la loy du Seigneur: & ils alloient dans toutes les villes de Juda, & y enseignoient le peuple.

9. docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, & circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

10. Ainsi la terreur du Nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda; de sorte qu'ils n'osoient prendre les armes contre Josaphat.

10. Itaque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat.

11. Les Philistins mêmes venoient faire des presens à Josaphat, & ils luy payoient un tribut d'argent. Les Arabes luy amenoient des troupeaux, sept mille sept cens moutons & autant de boucs.

11. Sed & Philisthæi Josaphat munera deferebant, & vectigal argenti, arabes quoque adducebant pecora, arietum septem millia septingenta, & hircorum totidem.

12. De sorte que Josaphat devint puissant, & s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur: & il bâtit des

12. Crevit ergo Josaphat, & magnificatus est usque in sublime: atque ædi-

℣. 10. *Lettr.* Regna terrarum.

ficavit in Juda domos ad instar turrium, urbesque muratas.

forteresses dans Juda, en forme de tours, & des villes fermées de murailles.

13. Et multa opera paravit in urbibus Juda : viri quoque bellatores, & robusti erant in Jerusalem,

13. Et il fit de grandes choses dans toutes les villes de Juda. Et il avoit aussi des gens aguerris & vaillans dans Jérusalem,

14. quorum iste numerus per domos atque familias singulorum : in Juda principes exercitus, Ednas dux, & cum eo robustissimi viri trecenta millia.

14. dont voicy le dénombrement ", selon les maisons & les familles de chacun. Dans Juda les principaux Officiers de l'armée étoient, Ednas qui en étoit le Général, & qui avoit avec luy trois cens mille hommes très-vaillans.

15. Post hunc Johanan princeps, & cum eo ducenta octoginta millia.

15. Après luy, le premier étoit Johanan, qui avoit avec luy deux cens quatre-vingt mille hommes.

16. Post istum quoque Amasias filius Zechri, consecratus Domino, & cum eo ducenta millia virorum fortium.

16. Après celuy-cy étoit Amasias consacré au Seigneur ", & avec luy deux cens mille hommes fort braves.

17. Hunc sequebatur robustus ad prælia Eliada, & cum eo tenentium arcum & clypeum ducenta millia.

17. Il étoit suivi d'Eliada redoutable dans les combats, qui commandoit deux cens mille hommes armez d'arcs & de boucliers.

℣. 14. *Hébr.* Et voicy les chefs de famille qui les commandoient.

℣. 16. *Expl.* Qui s'étoit luy-même offert pour servir dans l'armée du Seigneur.

Digitized by Google

18. Après luy étoit aussi Jozabad, qui étoit à la tête de quatre-vingt mille hommes, tous gens de tête & de main.

18. Post istum etiam Jozabad, & cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.

19. Toutes ces troupes étoient près de la personne du Roy *, sans compter les autres qu'il avoit mis dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muratis, in universo Juda.

*. 19. *Hébr.* Servoient le Roy.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

*. 7. 8. 9. *Il envoya des premiers seigneurs de sa Cour pour instruire les peuples dans les villes de Juda, &c.*

Ces principaux de la Cour de Josaphat, qui sont envoyez pour procurer l'instruction des peuples dans tout son royaume, le firent, partie par eux-mêmes, comme on a vû autrefois Origenes étant laïque, instruire les peuples; partie par les Lévites & par les Prêtres qu'on leur joignit, comme étant ceux à qui ce ministére appartenoit principalement. Et ces seigneurs les soutenoient en même-tems & les appuyoient de toute leur autorité. Josaphat ne fit donc rien en cela par une entreprise qui préjudiciât aux droits des Ministres du Seigneur : car s'il appartient à ceux-cy d'instruire les peuples de toutes les choses qui regardent la Religion; il

Estius.

Digitized by Google

est du devoir des Princes d'ôter les obstacles extérieurs qui se pourroient opposer à cette instruction des peuples, & de faciliter aux saints Ministres par tous les moyens raisonnables & légitimes l'exécution de leur ministére.

Il y a même, comme on l'a dit, des exemples dans l'Eglise, qui font voir que quelques laïques, par un privilége particulier, ont été très-utilement employez sous l'autorité des Evêques à enseigner les fidelles, ou à défendre la vérité, lorsqu'on remarquoit en eux des talens extraordinaires qui pouvoient les rendre utiles aux autres, & que d'ailleurs leur humilité les faisoit tenir dans le dernier rang avec les peuples. Outre Origene, qui en usa de la sorte avant qu'il fût élevé aux Ordres sacrez, on a toûjours regardé avec admiration saint Prosper, qui étant selon la commune opinion, un simple laïque, ne laissa pas de défendre avec toute la lumiére & toute la piété d'un vray disciple de saint Augustin, la doctrine de l'Eglise touchant la grace de JESUS-CHRIST; ensorte qu'un célébre Cardinal de ces derniers tems n'a pas craint de dire, que saint Augustin le regardoit ainsi qu'un autre luy-même. *Cardin. du Perr. Repliq. liv. 1. ch. 30. p. 177.*

℣. 10. *Ainsi la terreur du Nom de Dieu se répandit sur tous les royaumes des terres qui étoient aux environs de Iuda.*

On n'admire point assez comment la vraye piété & l'observance de la loy de Dieu rend les peuples redoutables à leurs ennemis. On a vû auparavant, que le royaume de Roboam ayant paru entiérement affermi, ce prince ingrat abandonna la loy du Seigneur, & qu'il se trou- *cap. 12.*

Digitized by Google

va ensuite exposé aux ravages d'une armée victorieuse, qui étoit celle du roy d'Egypte. On voit icy au contraire le roy Josaphat ne se mettre en peine que de ce qui regardoit le culte de Dieu, s'appliquer uniquement à ôter de son royaume tous les scandales qui pouvoient être un sujet de chûte à son peuple, & à le faire bien instruire de sa sainte loy. Et l'Ecriture ajoûte aussi-tôt, Que *la terreur du Nom de Dieu se répandit sur tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda*, & que *personne n'osoit déclarer la guerre à Josaphat.* C'étoit l'accomplissement de cette excellente parole de Salomon; Que *le Nom du Seigneur est une très-forte tour*; Que *le juste y court* comme à son refuge, & qu'il *y trouve son élevation* & son assurance contre tous ses ennemis. Toute autre assurance n'est donc que vaine & trompeuse. Et ce grand nombre de rois de Juda & d'Israël, qui se confiérent témérairement en d'autres appuis qu'en celuy du Nom du Seigneur, en ont été des exemples éclatans, non seulement parce qu'ils ne pûrent trouver *leur élevation* véritable dans l'évenement funeste de leur orgueil, mais parce qu'ils y trouvérent en effet leur abaissement & leur perte.

Prov. c. 18. 10.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

1. FUit ergo Iosaphat dives & inclytus multùm, & affinitate conjunctus est Achab.

2. Descendiqque post annos ad eum in Samariam : ad cujus adventum mactavit Achab arietes & boves plurimos, ipsi, & populo qui venerat cum eo : persuasitque illi ut ascenderet in Ramoth Galaad.

3. Dixiqque Achab rex Israël ad Iosaphat regem Iuda : Veni mecum in Ramoth Galaad. Cui ille respondit : Ut ego, & tu : sicut populus tuus, sic & populus meus : tecumque erimus in bello.

1. IOsaphat fut donc très-riche & acquit beaucoup de gloire, & il contracta alliance * avec Achab ".

2. Quelques années après ", il l'alla voir à Samarie : & Achab à son arrivée fit immoler beaucoup de bœufs & de moutons en sa considération, & la considération de tout le monde qui étoit venu avec luy, & il luy persuada de venir avec luy à Ramoth de Galaad.

3. Achab roy d'Israël dit donc à Josaphat roy de Juda : Venez avec moy à Ramoth de Galaad. Et Josaphat luy répondit : Vous pouvez disposer de moy comme de vous ; mon peuple est vôtre peuple, & nous vous accompagnerons à cette guerre.

℣. 1. *Expl.* Parce que Joram son fils épousa Athalia fille d'Achab.

Ibid. Voy. les explic. du 2. ℣. du 22. chap. du 3. liv. des Rois.

℣. 2. *Expl.* La troisiéme année de son régne. 3. *Reg.* 22. l'an du monde 3107. avant J. C. 897.

Digitized by Google

4. Et Josaphat dit au roy d'Israël : Consultez, je vous prie, aujourd'huy la volonté du Seigneur.

4. Dixitque Josaphat ad regem Israël : Consule obsecro impræsentiarum sermonem Domini.

5. Le roy d'Israël assembla donc quatre cens prophétes : & il leur dit : Dois-je aller faire la guerre à Ramoth de Galaad, ou me tenir en paix ? Et eux répondirent : Allez, & Dieu livrera la ville entre les mains du Roy.

5. Congregavit igitur rex Israel prophetarum quadringentos viros, & dixit ad eos : In Ramoth Galaad ad bellandum ire debemus aq quiescere ? At illi, Ascende, inquiunt, & tradet Deus in manu regis.

6. Josaphat luy dit : N'y a-t-il point icy quelque prophéte du Seigneur, afin que nous le consultions aussi.

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hic prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus ?

7. Et le roy d'Israël dit à Josaphat : Il y a icy un homme par qui nous pouvons rechercher la volonté du Seigneur : mais je le hay, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, & qu'il ne me prédit que du mal. C'est Michée ℣ fils de Jemla. Josaphat répondit : O Roy, ne parlez pas ainsi.

7. Et ait rex Israël ad Josaphat : Est vir unus, à quo possumus quærere Domini voluntatem : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore : est autem Michæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris, rex, hoc modo.

8. Le roy d'Israël fit donc venir un de ses Eunuques, &

8. Vocavit ergo rex Israël unum de

℣. 7. Ce n'est pas celuy qui est entre les petits prophétes, qui n'a commencé à paroître que sous Joatham, celuy-cy est de 130. ans plus vieux.

Digitized by Google

eunuchis, & dixit ei: Voca citò Michæam filium Jemla.

luy dit : Faites-moy venir tout presentement Michée fils de Jemla.

9. Porrò rex Israël, & Josaphat rex Juda, uterque sedebat in solio suo, vestiti cultu regio: sedebant autem in area juxta portam Samariæ, omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.

9. Or le roy d'Israël & Josaphat roy de Juda, étoient assis chacun dans un trône avec des habits & une magnificence royale: & ils étoient assis dans une place près la porte de Samarie, & tous les prophétes prophétisoient devant eux.

10. Sedecias verò filius Chanaana fecit sibi cornua ferrea, & ait: Hæc dicit Dominus: His ventilabis Syriam, donec conteras eam.

10. Et Sédécias fils de Chanaana, se fit des cornes de fer" & dit : Voicy ce que dit le Seigneur: Vous secoüerez & vous frapperez avec ces cornes la Syrie jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

11. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, atque dicebant: Ascende in Ramoth Galaad, & prosperaberis, & tradet eos Dominus in manu regis.

11. Les autres prophêtes prophétisoient tous la même chose, & disoient au Roy: Allez contre Ramoth de Galaad, vous aurez un succés heureux, & le Seigneur la livrera entre les mains du Roy.

12. Nuntius autem, qui ierat ad vocandum Michæam,

12. Mais celuy qui avoit été envoyé pour faire venir Michée, luy dit : Voilà que

℣. 10. *Expl.* Il étoit assez ordinaire aux prophétes de joindre l'action à la parole pour faire plus d'impression sur les hommes. De sorte que pour entendre cecy, il faut s'imaginer que Sédécias qui faisoit le prophéte, s'agiroit comme un taureau furieux, & frappoit avec ces cornes qu'il s'étoit fait faire.

Digitized by Google

tous les prophétes prédisent tous d'une voix un bon succés au Roy : Je vous prie donc que vos paroles ne soient point differentes des leurs, & que vôtre prédiction soit favorable.

ait illi : En verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant : quæso ergo te ut & sermo tuus ab eis non dissentiat, loquarisque prospera.

13. Michée luy répondit : Vive le Seigneur, je diray tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

13. Cui respondit Michæas : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.

14. Michée vint donc devant le Roy ; & le Roy luy dit : Michée, devons-nous aller contre Ramoth de Galaad pour l'assiéger, ou demeurer icy en paix ? Michée luy répondit : Allez, toutes choses vous réüssiront heureusement *, & les ennemis vous seront livrez entre les mains.

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere ? Cui ille respondit : Ascendite : cuncta enim prospera evenient, & tradentur hostes in manus vestras.

15. Le Roy ajoûta : Je vous conjure instamment * de ne me parler que selon la verité, & au Nom du Seigneur.

15. Dixitque rex : Iterùm atque iterùm te adjuro, ut mihi non loquaris nisi quod verum est, in nomine Domini.

16. Michée *alors* luy dit : J'ay vû tout Israël dispersé dans les montagnes comme

16. At ille ait : Vidi universum Israël dispersum in

℣. 14. *Expl.* Ce qu'il ne disoit que par ironie : & le Roy l'entendit bien, comme il paroît par ce qui suit. Voyez ce qui a été dit 3. *Reg.* 22. 15.

℣. 15. *Lettr.* Iterùm atque iterùm te adjuro. *Hébr.* Je vous conjure au nom de Dieu. *Paralb.*

Digitized by Google

montibus, sicut oves absque pastore : & dixit Dominus : Non habent isti dominos : revertatur unusquisque in domum suam in pace.

des brebis sans pasteur ; & le Seigneur a dit : Ces gens-là n'ont point de chef ; que chacun retourne en paix dans sa maison.

17. Et ait rex Israël ad Josaphat : Nonne dixi tibi, quòd non prophetaret iste mihi quidquam boni, sed ea quæ mala sunt ?

17. Aussi-tôt le Roy dit à Josaphat : Ne vous ay-je pas bien dit, que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais seulement des malheurs ?

18. At ille, Idcirco, ait, audite verbum Domini : Vidi Dominum sedentem in solio suo, & omnem exercitum cæli assistentem ei à dextris & à sinistris.

18. Et Michée repliqua : Ecoutez donc la parole du Seigneur : J'ay vû le Seigneur assis sur son trône, & toute l'armée du ciel autour de luy à droit & à gauche.

19. Et dixit Dominus : Quis decipiet Achab regem Israël, ut ascendat & corruat in Ramoth Galaad ? Cúmque diceret unus hoc modo, & alter alio :

19. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab roy d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y perisse ? Comme l'un répondoit d'une façon, & l'autre d'une autre",

20. processit spiritus, & stetit coram Domino, & ait : Ego decipiam eum. Cui Dominus, In quo, inquit, decipies ?

20. l'esprit " s'avança, & se presenta devant le Seigneur & luy dit : C'est moy qui le séduiray. Le Seigneur ajoûta : Comment le séduiras-tu ?

℣. 19. *Expl.* Innuit varios providentiæ Dei modos, quibus decreta sua ad exitum perducit. *Synopf. in* 3. *Reg.* 6, 22. 29.

℣. 20. *Expl.* Malin.

Digitized by Google

21. Et cet esprit répondit: J'iray, & je seray un esprit menteur en la bouche de tous ses prophétes. Le Seigneur dit : Tu le séduiras & tu en viendras à bout ; va & fais ce que tu dis.

21. Et ille respondit : Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixitque Dominus : Decipies, & prævalebis : egrede, & fac ita.

22. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophétes ; & le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

22. Nunc igitur, ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, & Dominus locutus est de te mala.

23. Or Sédécias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & le frappa sur la jouë, & dit : Par où l'esprit du Seigneur a-t-il passé & s'en est-il allé de moy pour te parler ?

23. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, & percussit Michææ maxillam, & ait: Per quam viam transivit Spiritus Domini à me, ut loqueretur tibi ?

24. Michée répondit : Vous le verrez vous-même le jour que vous passerez d'une chambre dans une autre pour vous cacher ".

24. Dixitque Michæas : Tu ipse videbis in die illo, quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo ut abscondaris.

25. Le roy d'Israël donna ses ordres, & dit: Prenez Michée, & le menez à Amon gouverneur de la ville, & à Joas fils d'Amelech,

25. Præcepit autem rex Israël, dicens : Tollite Michæam, & ducite eum ad Amon principem civitatis, & ad Joas filium Amelech.

℣. 24. *Expl.* Et vous échapper de la fureur des Officiers du Roy, qui vous chercheront pour vous punir de l'avoir trompé.

Digitized by Google

26. Et dicetis : Hæc dicit rex : Mittite hunc in carcerem, & date ei panis modicum, & aquæ pauxillum, donec revertar in pace.

26. & dites leur: Voicy ce que le Roy a ordonné : Mettez cet homme dans la prison, & qu'on ne luy donne qu'un peu de pain & un peu d'eau, jusqu'à ce que je revienne en paix.

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite omnes populi.

27. Michée repartit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche *. Et il ajoûta : Peuples écoutez tous *ce que je dis.*

28. Igitur ascenderunt rex Israël & Josaphat rex Juda in Ramoth Galaad.

28. Le roy d'Israël, & Josaphat roy de Juda, marchérent donc contre Ramoth de Galaad.

29. Dixitque rex Israël ad Josaphat : Mutabo habitum, & sic ad pugnam vadam, tu autem induere vestibus tuis. Mutatoque rex Israël habitu, venit ad bellum.

29. Et le roy d'Israël dit à Josaphat : J'iray au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous prenez vos habits *ordinaires.* Ainsi le roy d'Israël changea d'habit, & vint au combat.

30. Rex autem Syriæ præceperat ducibus equitatus sui, dicens : Ne pugnetis contra minimum, aut contra maximum, nisi contra solum regem Israël.

30. Mais le roy de Syrie donna ses ordres aux Officiers qui commandoient la cavalerie, & leur dit : Ne combattez contre aucun, ni petit ni grand, mais seulement contre le roy d'Israël.

31. Itaque cùm

31. Ainsi lorsque ceux qui

*. 27. *Lettr.* N'a point parlé en moy.

Digitized by Google

commandoient la cavalerie apperçûrent Josaphat, ils dirent : C'est le roy d'Israël. Ils l'environnérent de tous côtez, & commencerent à le charger : mais ce prince poussa des cris au Seigneur qui le secourut, & les écarta tous de luy.

vidissent principes equitatus Josaphat, dixerunt : Rex Israël est iste. Et circumdederunt eum dimicantes : at ille clamavit ad Dominum, & auxiliatus est ei, atque avertit eos ab illo.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'étoit point le roy d'Israël, ils le laissérent.

32. Cùm enim vidissent duces equitatus, quòd non esset rex Israel, reliquerunt eum.

33. Il arriva qu'un homme * du peuple " tira une fléche au hazard, & qu'il en frappa le roy d'Israël entre le coû & les épaules ". Il dit aussi-tôt à son cocher : Tourne bride, & tire-moy du combat, car je suis blessé.

33. Accedit autem ut unus è populo sagittam in incertum jaceret, & percuteret regem Israël inter cervicem & scapulas. At ille aurigæ suo ait : Converte manum tuam, & educ me de acie, quia vulneratus sum.

34. Ainsi la guerre fut terminée en ce jour ". Cependant le roy d'Israël demeura dans son chariot jusqu'au soir tournant face contre les Syriens ", & mourut au coucher du soleil.

34. Et finita est pugna in die illo : porrò rex Israël stabat in curru suo contra Syros usque ad vesperam, & mortuus est occidente sole.

℣. 33. Desunt hæc verba in hebræo.

Ibid. *Expl.* Il est dit au 3. *R.* 22. 34. que la fléche le vint frapper entre le poumon & l'estomac : ce qui fait voir que venant d'en-bas, elle entra par là, mais qu'elle sortit par les épaules. *Menoch.*

℣. 34. *Hebr.* Le combat fut fort opiniâtré.

Ibid. *Expl.* Pour ne point décourager ses gens.

Digitized by Google

Comme ce Chapitre est tout le même que le vingt-deuxiéme du troisiéme livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui desireroient d'en voir les explications.

CHAPITRE XIX.

1. REversus est autem Josaphat rex Juda in domum suam pacificè in Jerusalem.

2. Cui occurrit Jehu filius Hanani Videns, & ait ad eum: Impio præbes auxilium, & his qui oderunt Dominum amicitiâ jungeris, & idcircò iram quidem Domini merebaris:

3. sed bona opera inventa sunt in te, eò quòd abstuleris lucos de terra Juda, & præparaveris cor tuum ut requireres Dominum Deum patrum tuorum.

4. Habitavit ergo

1. JOsaphat s'en revint en paix ℣ dans son palais à Jérusalem.

2. Le prophéte Jéhu fils d'Hanani vint au-devant de luy, & luy dit: Vous donnez du secours à un impie, & vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur: vous vous étiez rendu digne pour ce sujet de la colére de Dieu:

3. mais il s'est trouvé de bonnes œuvres en vous, parce que vous avez exterminé de la terre de Juda les bois *consacrez aux idoles*, & que vous avez porté vôtre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos péres.

4. Josaphat demeura donc

℣. 1. *Lettr.* Pacificè, par où l'Ecriture marque le miracle par lequel Dieu l'avoit délivré.

Digitized by Google

à Jérusalem, & il fit encore la visite de son peuple, depuis Bersabée, jusqu'aux montagnes d'Ephraïm ℣; & il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs péres.

Josaphat in Jerusalem: rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, & revocavit eos ad Dominum Deum patrum suorum.

5. Il établit aussi des Juges dans toutes les places fortes de Juda, & dans chaque lieu ℣ *particulier*.

5. Constituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca,

6. Et il donna ses ordres à ses Juges, & leur dit: Prenez bien garde à tout ce que vous ferez: car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez; c'est celle du Seigneur, & tout ce que vous aurez jugé retombera sur vous.

6. & præcipiens judicibus, Videte, ait, quid faciatis: non enim hominis exercetis judicium, sed Domini: & quodcúmque judicaveritis, in vos redundabit.

7. Que la crainte du Seigneur soit avec vous, & apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de vôtre devoir. Car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur nôtre Dieu, ni d'acception de personnes, ni aucun desir de presens.

7. Sit timor Domini vobiscum, & cum diligentia cuncta facite: non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio, nec cupidò munerum.

8. Josaphat établit ℣ aussi

8. In Jerusalem quoque

℣. 4. *Expl.* Où le roy son pére s'étoit rendu maître de plusieurs villes.

℣. 5. *Hébr.* Dans chaque ville.

℣. 8. *Expl.* Il établit, ou plûtôt il rétablit; parce que cette autorité du Conseil qu'ils appelloient *Synedrim*, avoit été fort troublée sous le régne des mauvais Rois.

Digitized by Google

quoque constituit Josaphat Levitas, & Sacerdotes, & principes familiarum ex Israël, ut judicium & causam Domini judicarent habitatoribus ejus.

dans Jérusalem des Lévites des prêtres, & des chefs des familles d'Israël; afin qu'ils y rendissent la justice à ceux qui y demeuroient dans les affaires qui regardoient le Seigneur, & dans celles qui regardoient les particuliers".

9. Præcepitque eis, dicens: Sic agetis in timore Domini fideliter & corde perfecto.

9. Il leur donna ses ordres, & leur dit: Vous ferez toutes choses dans la crainte du Seigneur avec fidélité, & un cœur parfait.

10. Omnem causam, quæ venerit ad vos, fratrum vestrorum, qui habitant in urbibus suis inter cognationem & cognationem, ubicumque quæstio est de lege, de mandato, de ceremoniis, de justificationibus: ostendite eis, ut non peccent in Dominum, & ne veniat ira super vos & super fratres vestros: sic ergo agentes non peccabitis.

16. Quand quelque affaire de vos frères qui sont dans leurs villes *particulières*, viendra à vous", soit qu'il s'agisse de quelque intérêt de famille, ou de quelque question de la loy, des commandemens, des cérémonies, & des préceptes: apprenez-leur *ce qui est conforme à la loy*, de peur qu'ils ne péchent contre le Seigneur, & que sa colére ne vienne sur vous & sur vos frères. Et si vous vous conduisez de la sorte, vous ne pécherez point.

11. Amarias au-

11. Amarias vôtre pon

℣. 8. *Expl.* On a suivi l'Hébreu, qui porte *ad judicium Domini, & ad litem.* Or *judicium Domini*, regarde proprement les choses saintes, & *lites* les affaires civiles.

℣. 10. *Expl.* Par appel.

Digitized by Google

tife " présidera dans les choses qui regardent Dieu : & Zabadias fils d'Ismahel chef de la maison de Juda, présidera dans les affaires qui regardent le Roy. Vous avez aussi les Lévites parmi vous, qui vous serviront de maîtres. Soyez pleins de force, & acquittez-vous avec soin de vos devoirs, & le Seigneur vous traitera favorablement.

tem sacerdos & pontifex vester, in his, quæ ad Deum pertinent, præsidebit : porrò Zabadias filius Ismahel, qui est dux in domo Juda, super ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent : habetisque magistros Levitas coram vobis, confortamini, & agite diligenter, & erit Dominus vobiscum in bonis.

℣. 11. *Hébr.* Et ecce Amarias sacerdos caput (*supple*, erit) super vos, *i. e.* præerit vobis. *Vatabl.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *VOus donnez du secours à un impie, & vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur. Sçachez donc, que vous vous étiez rendu digne de la colére de Dieu. Mais il s'est trouvé de bonnes œuvres en vous, &c.*

On a eu lieu en effet de s'étonner, lorsqu'on a vû dans le chapitre précédent, Josaphat, ce roy si pieux, s'être uni si étroitement avec un impie, tel qu'étoit Achab, que cette même liaison l'ait comme aveuglé, jusqu'à l'engager à aller témérairement à une guerre, dont le prophéte du Seigneur avoit prédit en sa presence, que le succès seroit très-malheureux. Il est encore étonnant, que ce même prince ayant vi

Achab s'emporter si injustement contre un prophéte qu'il avoit forcé de luy dire la vérité, & le faire emprisonner pour cette seule raison, n'ait rien dit pour le détourner de cette injustice, & y ait même consenti par son silence. Ces suites funestes de la liaison qu'il avoit faite avec un roy si impie, sont sans doute très-capables de nous donner de l'horreur de tout commerce avec ceux qui ont secoüé le joug & la crainte du Seigneur, puisqu'une lâche complaisance pour ces personnes dont on ménage l'amitié, est capable de précipiter insensiblement les plus justes dans de grands péchez.

Cependant le cœur du roy Josaphat, qui paroissoit attaché à la vraye Religion, lorsque tant d'impies l'abandonnoient, luy fit obtenir l'indulgence du Seigneur, quoiqu'il *eût effectivement mérité sa colere.* Mais l'on ne peut s'empêcher de remarquer en même-tems la différence de la justice de ces anciens Juifs, d'avec celle que Dieu exige au tems de la loy nouvelle. Qu'on lise en effet ce que JESUS-CHRIST dans le livre de l'Apocalypse, dit aux Ministres de son Eglise, & l'on sera effrayé en considérant combien la vertu qu'il leur demande est plus parfaite. Je sçay, dit-il à l'un d'eux, *quelles sont vos œuvres, vôtre travail & vôtre patience; que vous ne pouvez souffrir les méchans .... que vous êtes patient; que vous avez souffert pour mon Nom; & que vous ne vous êtes point découragé; Mais j'ay un reproche à vous faire, qui est, que vous vous êtes relâché de vôtre première charité. Souvenez-vous donc de l'état d'où vous êtes déchû, & faites-en pénitence.* *Apocal. cap. 2. 2.*

Digitized by Google

Ainsi que l'on ne se flatte pas par la vûë de cette indulgence dont Dieu usa envers le roy Josaphat, lorsque sa conduite l'avoit rendu digne de sa colére. C'étoit au tems de la loy des Juifs, qui étoit comme celuy de l'enfance à l'égard de l'homme parfait. D'ailleurs il falloit alors une grande force pour soûtenir, comme faisoit Josaphat, la Religion du vray Dieu contre la pente effroyable qu'avoient les Juifs à l'idolatrie. Et si le Seigneur eut égard à ces *bonnes œuvres qui se trouvérent en luy*, ce fut pour le délivrer du danger où il s'étoit vû de périr dans le combat, lorsqu'il *cria*, comme parle l'Ecriture, au milieu de tant d'ennemis qui l'attaquoient, pour demander *au Seigneur* son assistance. Mais depuis que JESUS-CHRIST est venu nous ouvrir par son exemple, & par le prix de sa mort, une voye beaucoup plus parfaite; depuis qu'il a déclaré : Que Dieu est un pur esprit, & que ceux qui le veulent adorer, le doivent faire en esprit & en vérité, ne nous flattons point d'une justice extérieure, & ne nous appuyons point sur des œuvres qui ne regardent, pour le dire ainsi, que le dehors de la Religion. Il ne suffit pas pour un Chrétien d'avoir abatu & foulé aux pieds les autels profanes. Mais il faut qu'il travaille avec ardeur toute sa vie à détruire dans son cœur tout ce qui se sent encore de l'idolatrie spirituelle de ses passions. Il faut qu'il s'applique sans relâche à y faire croître la charité, de peur que venant insensiblement à déchoir de son premier état, il ne mérite que celuy qui sonde les cœurs & les reins *ne vienne à luy*, comme il

Digitized by Google

l'en menace, & *n'ôte son chandelier de son lieu.* *Ibid. ut sup. v. 5.*

℣. 6. 7. *Prenez bien garde à tout ce que vous ferez. Car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez, mais celle du Seigneur: & tout ce que vous vous aurez jugé retombera sur vôtre tête, &c.*

Nous voyons icy un prince qui fait des visites dans ses Etats, bien différentes sans doute de celles de la plûpart des autres rois de la terre. Il les faits non pour s'assurer de la fidélité de ses sujets, ni pour fortifier les places de son royaume, ni pour faire la revûë de ses armées. Ce sont des visites qu'on pouvoit nommer Episcopales & Apostoliques avant le tems des Apôtres & des Evêques, puisqu'elles tendoient véritablement, comme celles de S. Paul, à affermir la vraye religion, & à rétablir par tout l'honneur qu'on devoit à Dieu. Car il sçavoit & il étoit convaincu que c'est en cela principalement que consiste toute la force des Princes.

Qu'il seroit à souhaiter que les avis que ce roy donnoit aux juges, en même-tems qu'il les établissoit dans les villes, fussent gravez encore aujourd'huy dans le fond des cœurs de tous ceux qui sont établis pour juger les peuples! S'ils se regardoient sérieusement les uns & les autres, comme *exerçant la justice de Dieu même* à l'égard des hommes, soit pour le spirituel ou pour le temporel, ils auroient soin de peser beaucoup dans les divines balances de ses Ecritures leurs jugemens, pour les rendre autant qu'ils pourroient, conformes à la vérité de sa parole, qui seule est capable de délivrer ceux qui sont jugez, aussi bien que ceux qui jugent.

Digitized by Google

S'ils faisoient un peu de réflexion sur cette terrible sentence que Josaphat prononce icy contre tous les juges, lorsqu'il leur dit, Que *ce qu'ils auront juge retombera sur leur tête*, ils craindroient sans doute de prononcer contr'eux-mêmes un jugement de condamnation, en ne jugeant pas leurs fréres selon les regles de la loy divine. Mais lorsque *la crainte du Seigneur*, dont il est parlé icy, *n'est point avec eux*, il est vray de dire, comme il est dit en ce lieu, qu'ils n'agissent pas comme les ministres de celuy, *en qui il n'y a ni injustice, ni acception des personnes*; mais comme des hommes intéressez & emportez par *le desir des presens*, ou par d'autres considérations humaines.

CHAPITRE XX.

An du monde 3108.

1. APrès cecy, les Moabites & les Ammonites avec leurs alliez " s'assemblérent contre Josaphat pour luy faire la guerre.

1. POst hæc congregati sunt filii Moab, & filii Ammon, & cum eis de Ammonitis, ad Iosaphat, ut pugnarent contra eum.

2. Des courriers en vinrent apporter la nouvelle à Josaphat, l'informérent de ce dessein, & luy dirent: Voicy une grande multitu-

2. Veneruntque nuntii, & indicaverunt Iosaphat, dicentes: Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans

℣. 1. *Expl.* Les Iduméens ou les Amalécites, qui avoient pris l'habit des Ammonites pour secoüer le joug des Rois de Juda. *Menochi vel Hieron.*

Digitized by Google

mare sunt, & de Syria, & ecce consistunt in Asasonthamar, quæ est Engaddi.

de qui vient contre vous, des lieux qui sont au-delà de la mer", & de la Syrie", & ils sont campez à Asasonthamar, qui est Engaddi.

3. Josaphat autem timore perterritus, totum se contulit ad rogandum Dominum, & prædicavit jejunium universo Juda.

3. Alors Josaphat saisi de crainte, s'appliqua entiérement à Dieu, & fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

4. Congregatusque est Judas ad deprecandum Dominum: sed & omnes de urbibus suis venerunt ad obsecrandum eum.

4. Tout Juda" s'assembla pour implorer l'assistance du Seigneur: & tous ceux des autres villes vinrent aussi se joindre avec eux.

5. Cúmque stetisset Josaphat in medio cœtu Juda, & Jerusalem, in domo Domini ante atrium novum,

5. Après que Josaphat se fut levé au milieu de cette multitude dans la maison du Seigneur", devant le nouveau vestibule",

6. ait: Domine Deus patrum nostrorum, tu es Deus in cælo, & dominaris cunctis regnis Gentium, in manu tua

6. il dit: Seigneur, qui êtes le Dieu de nos péres, vous êtes le Dieu du ciel, & vous dominez sur les royaumes des Nations: Vous a-

℣. 2. *Expl.* Ce que les uns entendent de la mer-Morte, & les autres de la mer-Rouge. Ibid. *Expl.* De la Syrie de Moab, & non pas de celle de Damas.

℣. 4. *Expl.* Tous les Juifs de Jérusalem.

℣. 5. *Expl.* Le Temple pris en général avec toutes ses dépendances. Ibid. *Expl.* Ce vestibule étoit appellé nouveau, ou parce qu'on y avoit fait une nouvelle division, pour séparer les hommes d'avec les femmes, ou parce qu'on l'avoit réparé & purifié de toutes les ordures que les Rois précédens y avoient faites. *Synopf.*

Digitized by Google

vez la force & la puissance en vos mains, & nul ne peut vous resister.

est fortitudo & potentia, nec quisquam ubi potest resistere.

7. N'est-ce pas vous, mon Dieu, qui avez fait mourir tous les habitans de cette terre, en presence de vôtre peuple d'Israël, & qui l'avez donnée à la postérité d'Abraham vôtre ami, pour la posséder à jamais?

7. Nonne tu Deus noster interfecisti omnes habitatores terræ hujus coram populo tuo Israël, & dedisti eam semini Abraham amici tui in sempiternum?

8. Ils y ont établi leur demeure, & y ont bâti un sanctuaire à vôtre Nom, & ils ont dit:

8. Habitaveruntque in ea, & extruxerunt in illa sanctuarium nomini tuo, dicentes:

9. Si les maux viennent fondre sur nous, l'épée de *vôtre* jugement", la peste, la famine; nous nous presenterons devant vous dans cette maison, où vôtre Nom a été invoqué, & nous pousserons nos cris vers vous dans nos afflictions, vous nous exaucerez, & vous nous délivrerez.

9. Si irruerint super nos mala, gladius judicii, pestilentia, & fames, stabimus coram domo hac in conspectu tuo, in qua invocatum est nomen tuum: & clamabimus ad te in tribulationibus nostris, & exaudies, salvosque facies.

10. Voicy donc maintenant les enfans d'Ammon & de Moab, & *ceux qui habitent* la montagne de Séïr", sur les terres desquels vous,

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, & Moab, & mons Seir, per quos non concessisti Israël ut transirent quando egredie-

℣. 9. *Lettr.* Gladius judicii, l'épée par laquelle Dieu exerce son jugement.

℣. 10. *Expl.* Habitée par les Idumé.ns.

bantur de Ægypto, sed declinaverunt ab eis, & non interfecerunt illos :

ne voulûtes pas permettre à vôtre peuple d'Israël de passer lorsqu'ils sortoient d'Egypte, les obligeant de prendre une autre route, & de ne les pas détruire ;

11. econtrariò agunt, & nituntur ejicere non de possessione, quam tradidisti nobis.

11. ces *Ammonites, dis-je, & les autres* tiennent une conduite bien différente, & font tous leurs efforts pour nous chasser des terres que vous nous avez données, & dont vous nous avez mis en possession.

12. Deus noster, ergo non judicabis eos ? In nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere, quæ irruit super nos. Sed cùm ignoremus quid agere debeamus, hoc solùm habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te.

12. Vous qui étes nôtre Dieu, ne ferez-vous donc point justice de ces gens-là? Nous reconnoissons que nous n'avons point assez de force pour resister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous. Mais comme nous ne sçavons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose que de tourner nos yeux vers vous.

13. Omnis verò Juda stabat coram Domino, cum parvulis, & uxoribus, & liberis suis.

13. Or tout le peuple de Juda étoit devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfans, & ceux-même qui étoient encore à la mamelle *.

℣. 13. Lett. *Cum parvulis.*

Digitized by Google

14. Là se trouva aussi Jahaziel fils de Zacharie, fils de Bananias, fils de Jéhiel, fils de Mathanias, Lévite de la famille d'Asaph : & l'Esprit de Dieu descendit sur luy au milieu de cette multitude,

14. Erat autem Jahaziel filius Zachariæ, filii Banaiæ, filii Jehiel, filii Mathaniæ, Levites de filiis Asaph, super quem factus est Spiritus Domini in medio turbæ,

15. & il dit : Ecoutez, vous tous *peuple de* Juda, & vous autres qui demeurez à Jérusalem, & vous aussi roy Josaphat. Voicy ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien, & n'apprehendez point cette multitude. Ce ne sera pas vous qui combattrez, mais Dieu.

15. & ait; Attendite omnis Juda, & qui habitatis Jerusalem, & tu rex Josaphat : Hæc dicit Dominus vobis : Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem: non est enim vestra pugna, sed Dei.

16. Demain vous irez au-devant d'eux, car ils monteront par le côteau du mont *appellé* Sis" & vous les rencontrerez à l'extrémité du torrent qui regarde le desert de Jéruel.

16. Cras descenderis contra eos : ascensuri enim sunt per clivum nomine Sis. & invenietis illos in summitate torrentis, qui est contra solitudinem Jeruel.

17. Ce ne sera pas vous qui combattrez, demeurez seulement fermes, & vous verrez le secours du Seigneur sur vous : O Juda & Jérusalem, ne craignez point, & ne vous effrayez point; vous marcherez demain con-

17. Non eritis vos qui dimicabitis, sed tantummodò confidenter state, & videbitis auxilium Domini super vos, ô Juda & Jerusalem : nolite timere, nec paveatis : cras egre-

℣.16. *Hebr.* Ce mot signifie fleuri, ou couvert de fleurs.

diemini contra eos, & Dominus erit vobiscum.

18. Josaphat ergo, & Juda, & omnes habitatores Jerusalem, cecidetunt proni in terram coram Domino, & adoraverunt eum.

19. Porrò Levitæ de filiis Caath, & de filiis Core, laudabant Dominum Deum Israël voce magnâ, in excelsum.

20. Cúmque mane surrexissent, egressi sunt per desertum Thecue: profectisque eis, stans Josaphat in medio eorum, dixit: Audite me, viri Juda, & omnes habitatores Jerusalem: credite in Domino Deo vestro, & securi eritis: credite prophetis ejus, & cuncta evenient prospera.

21. Deditque consilium populo, &

tre eux, & le Seigneur sera avec vous.

18. Alors Josaphat & *le peuple de* Juda, & tous ceux qui demeuroient à Jérusalem, se prosternérent en terre devant le Seigneur, & l'adorérent.

19. Et en même-tems les Lévites de la famille de Caath & de celle de Coré, chantoient hautement les loüanges du Seigneur le Dieu d'Israël, & de toute la force de leurs voix ".

20. Et le lendemain au matin ils se levérent, & marchérent au travers du desert de Thécué. Et comme ils étoient en chemin, Josaphat se tint debout au milieu d'eux, & leur dit: Ecoutez-moy, homme de Juda, & vous tous qui demeurez à Jérusalem. Mettez vôtre cõfiance dans le Seigneur vôtre Dieu, & vous n'aurez rien à craindre; croyez ce qu'ont prédit ses prophétes, & tout vous réüssira.

21. Après avoir donné ses avis au peuple, il établit par

℣. 19. Lettr. *voce magnâ in excelsum*: A grands cris, & élevant fort leur voix.

troupes des Chantres pour loüer le Seigneur. Ils marchoient devant l'armée, & tous ne faisant qu'un concert, ils chantoient ce Cantique : *Rendez graces au Seigneur, parce que sa miséricorde est éternelle.*

statuit cantores Domini, ut laudarent eum in turmis suis, & antecederent exercitum, ac voce consonâ dicerent : Confitemini Domino, quoniam in æternum misericordia ejus.

22. Et dans le même-tems qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les desseins des ennemis contre eux-mêmes; c'est à dire, des enfans d'Ammon & de Moab, & *des habitans* du mont-Séïr, qui s'étant mis en marche dans le dessein de battre Juda, furent tous défaits.

22. Cúmque cœpissent laudes canere, vertit Dominus insidias eorum in semetipso, filiorum scilicet Ammon, & Moab, & montis Seir, qui egressi fuerant ut pugnarent contra Judam, & percussi sunt.

23. Car les enfans d'Ammon & de Moab se soulevérent contre ceux du mont-Séïr, les tuérent & les deffirent. Et aprés cette action ils tournérent encore leurs armes contre eux-mêmes, & ils se tuérent les uns les autres.

23. Namque filii Ammon, & Moab, consurrexerunt adversum habitatores montis Seir, ut interficerent & delerent eos : cúmque hoc opere perpetrassent, etiam in semetipsos versi, mutuis concidére vulneribus.

24. L'armée de Juda étant donc arrivée sur ce lieu élevé, dont on découvroit toute cette solitude, elle vit de loin toute la plaine couverte de corps morts, sans qu'il

24. Porrò Juda cùm venisset ad speculam, quæ respicit solitudinem, vidit procul omnem latè regionem plenam cadaveribus, nec su-

peresse quemquam, qui necem potuisset evadere.

25. Venit ergo Josaphat, & omnis populus cum eo, ad detrahenda spolia mortuorum: inveneruntque inter cadavera variam supellectilem, vestes quoque, & vasa pretiosissima, & diripuerunt, ita ut omnia portare non possent, nec per tres dies spolia auferre præ prædæ magnitudine.

26. Die autem quarto congregati sunt in Valle benedictionis: etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum Vallis benedictionis usque in præsentem diem.

27. Reversusque est omnis vir Juda, & habitatores Jerusalem; & Josaphat ante eos, in Jerusalem cum lætitia magna, eò quòd dedisset eis Dominus gaudium de inimicis suis.

28. Ingressique

fût resté un seul homme, qui eût pû se sauver.

25. Josaphat vint donc avec tout son monde, pour prendre les dépouilles des morts: ils trouvérent parmi les corps morts diverses sortes de meubles, des habits, & des vases trés-précieux qu'ils prirent: de sorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

26. Le quatriéme jour ils s'assemblérent dans la vallée de bénédiction. Et parce qu'ils y avoient beni le Seigneur, ils ont nommé ce lieu jusqu'aujourd'huy, la Vallée de bénédiction, & ce nom luy est demeuré jusqu'à present.

27. Ensuite tout Juda, & ceux qui habitoient dans Jérusalem s'en retournérent à Jérusalem. Josaphat marchoit devant eux, & ils étoient tous comblez de joye, de ce que le Seigneur les avoit fait triompher de leurs ennemis.

28. Ils entrérent donc à

Digitized by Google

Jérusalem & dans le Temple au son des harpes, des guitarres, & des trompettes.

29. Et la terreur du Seigneur se répandit sur tous les royaumes voisins *, lors qu'ils eurent appris que le Seigneur avoit luy-même combattu contre les ennemis d'Israël.

30. Ainsi le royaume de Josaphat demeura tranquille, & Dieu luy donna la paix avec ses voisins.

31. Josaphat régna donc sur Juda : il commença à régner à l'âge de trente-cinq ans: il en régna vingt-cinq à Jérusalem. Sa mere se nommoit Azuba, & étoit fille de Sélahi.

32. Il marcha dans les voyes de son pére Asa, il ne s'en détourna point, & fit ce qui étoit agréable aux yeux de Dieu.

33. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts-lieux; & le peuple n'avoit pas encore tourné son cœur au Seigneur le Dieu de ses péres.

sunt in Jerusalem cum psalteriis, & citharis, & tubis, in domum Domini.

29. Irruit autem pavor Domini super universa regna terrarum, cùm audissent quòd pugnasset Dominus contra inimicos Israël.

30. Quievitque regnum Josaphat, & præbuit ei Deus pacem per circuitum.

31. Regnavit igitur Iosaphat super Iudam, & erat triginta quinque annorum cùm regnare cœpisset: viginti autem & quinque annis regnavit in Ierusalem, & nomen matris ejus Azuba filia Selahi.

32. Et ambulavit in via patris sui Asa, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.

33. Verumtamen excelsa non abstulit, & adhuc populus non direxerat cor suum ad Dominum Deum patrum suorum.

*. 29. *Lettr.* Regna terrarum.

Digitized by Google

34. Reliqua autem gestorum Iosaphat priorum & novissimorum, scripta sunt in verbis Iehu filii Hanani, quæ digessit in libros regum Israël.

34. Or le reste des actions de Josaphat, tant les premiéres que les dernieres, est écrit dans l'histoire de Jéhu fils d'Hanani, qui a été insérée dans les livres des Rois d'Israël.

35. Post hæc iniit amicitias Iosaphat rex Juda cum Ochozia rege Israël, cujus opera fuerunt impiissima.

35. Aprés cela Josaphat roy de Juda fit amitié avec Ochozias roy d'Israël, dont les actions furent très-impies.

36. Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irent in Tharsis: fecerunt que classem in Asiongaber.

36. Et il convint avec luy qu'ils équipperoient une flotte pour aller à Tharsis *. Ils firent donc bâtir des vaisseaux à Asiongaber *.

37. Propheravit autem Eliezer filius Dodaü de Maresa ad Iosaphat, dicens: Quia habuisti fœdus cum Ochozia, percussit Dominus opera tua; contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.

37. Mais Eliézer fils de Dodaü de Maréſa, prophétisa à Josaphat, & luy dit: parce que vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renversé vos desseins, & vos vaisseaux ont été brisez; de sorte qu'ils ne pûrent aller à Tharsis.

*. 36. *Expl.* Soit que ce nom marque une ville où un païs, on ne sçait point où il est situé. Quelques-uns veulent que ce soit l'isle de Sumatra.

Ibid. *Expl.* Port de la mer-Rouge.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 10. 11. *VOilà les enfans d'Ammon & de Moab, & toute la montagne de Séïr, sur les terres desquels vous ne voulûtes pas permettre à vôtre peuple d'Israël de passer lorsqu'ils sortirent d'Egypte. . . . . qui tiennent une conduite bien différente, &c.*

Deuter. cap. 1. v. 27. 41. &c. 2. v. 1. &c. On a vû ailleurs, qu'après qu'Israël eut murmuré contre Dieu, à cause de la relation que leur firent ceux qu'ils avoient envoyé visiter la terre promise, il leur défendit d'aller combattre les habitans de la montagne de Séïr, qui étoient les Iduméens, & par conséquent leurs frères, comme étant descendus d'Esaü frére de Jacob; & qu'ils furent obligez de tourner long-tems au-tour de cette montagne, en punition de leur *Numer. c. 20. v. 14. &c.* murmure. On a vû encore, que Moïse au bout de plusieurs années ayant envoyé des ambassadeurs au roy des Iduméens, pour le supplier de vouloir permettre aux Israëlites leurs frères, de passer par son païs, & luy donner assurance qu'ils ne leur feroient aucun tort; ce prince le refusa, *Deuter. cap. 22 &c.* & alla même au devant d'eux avec une puissante armée pour empêcher leur passage. Enfin on a vû, que le Seigneur ayant compassion de son peuple, dit à Moïse: Qu'ils avoient assez tourné au tour de cette montagne de Séïr, & luy donna ordre de leur dire, Qu'ils passeroient aux extrémitez des terres des enfans d'Esaü, parce qu'il imprimeroit leur crainte dans l'esprit

des

des Iduméens, mais qu'ils se gardassent bien de s'élever en aucune sorte contr'eux ; parce qu'il ne leur donneroit pas un seul pied de terre dans leur païs, ayant donné en héritage à Esaü le mont de Séir.

Tous ces passages de l'Ecriture nous font donc voir le soin tout particulier que Dieu avoit pris anciennement de conserver les Iduméens, & l'obligation indispensable où étoient ces peuples de ménager par conséquent les Israëlites leurs fréres, qui avoient usé par l'ordre de Dieu de si grands ménagemens à leur égard.

On peut dire encore la même chose des Moabites & des Ammonites dont il est aussi parlé en ce lieu. Car le Seigneur défendit de même à son peuple, après qu'ils eurent passé le païs des Iduméens, de faire la guerre à ces nations, en déclarant à Moïse, qu'il ne donneroit aucune chose de leur païs à Israël, parce qu'il avoit donné ces terres en héritage aux enfans de Loth, de qui étoient descendus les Moabites & les Ammonites. C'étoit donc une grande ingratitude à tous ces peuples de venir combattre le peuple de Dieu, qui les avoit épargnez comme ses frétes, dans le tems que le Seigneur luy livroit toutes les autres nations voisines. Et c'est pour cette raison que Josaphat represente icy à Dieu, pour le toucher de compassion envers son peuple, combien ces Iduméens, ces Ammonites & ces Moabites étoient injustes de vouloir chasser Israël de l'héritage que sa providence luy avoit donné, après qu'il leur avoit conservé celuy qu'ils avoient aussi reçû de sa bonté. *Deuter. cap. 2. 3.*

℣. 12. *Pour nous, nous reconnoissons que nous n'avons point assez de force pour resister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous, &c.*

Ce n'étoit point par lâcheté, mais par une humble piété, que Josaphat reconnoissoit devant Dieu son impuissance à resister à tant d'ennemis qui le venoient attaquer en même tems. Lorsque Dieu vouloit donner la victoire à Israël, il le réduisoit ordinairement à cet aveu de sa propre foiblesse, afin que l'orgueil eût moins de sujet de prendre part à l'avantage qu'ils remportoient dans la suite, & qu'ils en rendissent toute la gloire à la force de son bras divin. C'étoit donc véritablement une raison à son peuple, *d'avoir une entière confiance en Dieu*, que de se voir tout-à-fait sans force, & même *sans connoissance de ce qu'ils avoient à faire*, selon que ce roy vraiment humble l'avouë icy. Estre en cet état, & y être avec une parfaite dépendance de celuy qu'on reconnoît pour son Dieu, c'est la préparation la plus excellente pour pouvoir vaincre tous ses ennemis. Or ce qui étoit véritable des Israëlites à l'égard de tous ces peuples qui les venoient attaquer, ne l'est pas moins des Chrétiens à l'égard des ennemis de leur salut, dont la force & la multitude produit un effet très-avantageux sur leur cœur, lorsqu'elle ne leur donne de la crainte que pour les porter à cette confiance que JESUS-CHRIST exige d'eux, en leur disant : *Vous aurez des afflictions dans le monde : mais ayez confiance, j'ay vaincu le monde.*

Joan. c. 16. 33.

℣. 17. *Ce ne sera pas vous qui combattrez. Demeurez seulement fermes, & vous verrez le*

Digitized by Google

secours du Seigneur sur vous : O Juda & Hérusalem, n'ayez point de peur, & ne soyez point saisis de frayeur ; vous marcherez demain contr'eux, & le Seigneur sera avec vous.

C'est une chose admirable que la conduite que Dieu tient envers son peuple. Il permet d'abord qu'ils soient effrayez par la vûë de la grande multitude de leurs ennemis, comme il est marqué effectivement de Josaphat, qu'il *fut d'abord saisi de frayeur.* Et non seulement il le permet : mais on peut dire même qu'il le veut ainsi, afin que craignant leurs ennemis, ils se portent à avoir recours à luy : car c'est ce que l'Ecriture a eu soin de nous marquer, que la crainte produisit dans Josaphat, lorsqu'elle dit ; *Qu'étant tout épouvanté, il se tourna tout entier vers le Seigneur pour le prier, & fit publier un jeûne universel dans tout son royaume.* Mais quand la crainte a produit cet effet si salutaire dans le cœur du peuple de Dieu, il ne veut plus luy permettre de craindre ses ennemis, & il luy défend expressément de s'abandonner à la frayeur : luy faisant dire plusieurs fois par son prophéte, qu'il n'ait plus aucune crainte ; parce qu'en effet dès le moment qu'il ne met plus sa confiance dans ses forces, ce qu'a produit sa premiére frayeur, il feroit outrage à la toute-puissance de Dieu, s'il craignoit encore après avoir mis toute son espérance en luy seul. ℣. 30

L'Eglise se sert tous les ans des paroles du texte sacré que nous expliquons, pour bannir du cœur des hommes le joug de la crainte, sous lequel ils gémissoient avant la naissance de JESUS-CHRIST, lorsqu'ils étoient accablez par

Digitized by Google

la multitude des ennemis de leur salut. Elle les assure, qu'ils *n'ont plus rien à apprehender*, parce que *le Seigneur va être avec eux* ; non pas seulement comme il y avoit été du tems des anciens Israëlites, mais d'une maniére sans comparaison plus excellente, en se faisant homme luy-même, & en demeurant au milieu d'eux. Elle leur déclare, non pas pour les rendre lâches & sans action, mais afin de leur inspirer l'humilité & la confiance ; Que *ce ne sera pas eux qui combattront* leurs ennemis, *mais le Seigneur*, parce qu'en effet le Fils de Dieu étant devenu par son Incarnation le chef de l'Eglise ; c'est luy-même qui agit, qui combat & qui surmonte le démon dans ses membres, quoiqu'ils agissent en même-tems conjointement avec luy.

Il est vray que les ennemis d'Israël qui le vinrent attaquer alors furent tous défaits, sans que ce peuple de Dieu y ait eu aucune part. Mais cela nous peut marquer seulement, que dans la victoire que JESUS-CHRIST a remportée sur le démon par sa mort, nul homme en effet n'y a pû avoir la moindre part : ce qui néanmoins n'empêche pas que le Sauveur ne communique dans la suite à tous ses vrais membres une partie de sa divine vertu, afin qu'ils puissent vaincre de nouveau ceux qu'il a déja vaincus.

℣. 35. &c. *Après cela Iosaphat roy de Iuda fit amitié avec Ochozias roy d'Israël, dont les actions furent très-impies. Et il consentit qu'ils équipperoient une flotte, &c.*

cap. 19. On a déja remarqué, que Josaphat avoit mérité

d'être repris par le prophéte du Seigneur, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Achab cet impie roy d'Israël : mais que *les œuvres de piété qui s'étoient trouvées en luy*, comme parle l'Ecriture, l'avoient garanti de la colére de Dieu. Cependant il ne laisse pas de s'allier de nouveau avec Ochozias fils d'Achab, que l'impiété de sa conduite rendoit semblable à son pére. Et il semble néanmoins que cette trop grande facilité, qui pouvoit luy être si pernicieuse, ne luy gâta pas tout à-fait le cœur ; puisque Dieu paroît le traiter comme un prince qu'il aimoit, se contentant de le châtier temporellement, pour le faire revenir à luy, & pour luy donner de la confusion de ses fautes. C'est pourquoy comme il permit la premiére fois qu'il se trouvât exposé à un grand danger de perdre la vie, afin que la vûë de la mort presente luy fît reconnoître son péché ; & que même il luy envoya ensuite un prophéte comme à David, pour luy en faire un reproche très-sévére, il se contente encore à present de briser ses vaisseaux par une violente tempête qu'il excita sur la mer, où la flotte de ce prince étoit jointe à celle d'Ochozias ; & il luy envoye de nouveau un autre prophéte nommé Eliézer, pour luy déclarer de sa part, que c'étoit luy-même qui venoit de renverser tous ses desseins, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec le roy d'Israël.

cap. 18. 31. *cap.* 19. 2. *cap.* 20. 37.

C'est ce qui sert à entendre ce qui est dit dans le troisiéme livre des Rois, Qu'Ochozias fils d'Achab ayant voulu engager le roy Josaphat à faire aller sur la mer ses serviteurs avec les siens,

3. *Reg.* c. 22. 50.

Digitized by Google

ce prince ne le voulut pas, c'est-à-dire, qu'ayant reconnu si sensiblement que cette alliance déplaisoit à Dieu, il y renonça, & ne voulut plus se mettre en danger d'éprouver enfin les derniers effets de sa colére. Heureux ceux que Dieu daigne prendre soin luy-même de châtier ainsi dès ce monde, comme ses enfans! Mais heureux encore plus sont ceux qui étant ainsi châtiez par la discipline de sa main paternelle, s'humilient sous cette main favorable, & reconnoissant sa miséricorde dans la rigueur de cette justice apparente.

Il y en a néanmoins qui doutent si Josaphat persévéra jusqu'à la fin dans sa premiére piété, à cause que dans le livre de l'Ecclésiastique il n'est point mis au nombre des rois pieux avec David, Ezéchias & Josias. Et même ils entendent ce qui est dit en ce lieu, *Qu'il ne détruisit pas les hauts-lieux*, comme si le peuple s'étoit encore laissé aller à la superstition du paganisme, & que ce prince n'ait pas paru aussi ferme, qu'il l'avoit été au commencement, & ait négligé de détruire ces autels profanes consacrez à des idoles. Cependant on voit dans le chapitre suivant, que son fils Joram est repris de ce qu'il ne marchoit point dans les voyes de son pére Josaphat, mais dans celle des rois d'Israël, ayant fait tomber Juda dans l'idolatrie. Et dans le vingt-troisiéme chapitre il est dit encore, que Jéhu ayant fait mourir Ochozias roy de Juda, qui étoit un prince très-impie, on luy donna néanmoins la sépulture, *à cause qu'il étoit fils*, c'est-à-dire, petit-fils *de Josaphat, qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur.*

cap 49.

Estius ℣. 33.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

1. DOrmivit autem Josaphat cum patribus suis, & sepultus est cum eis in Civitate David: regnavitque Joram filius ejus pro eo.

2. Qui habuit fratres, filios Josaphat, Azariam, & Jahiel, & Zachariam, & Azariam, & Michaël, & Saphatiam: omnes hi, filii Josaphat regis Juda.

3. Deditque eis pater suus multa munera argenti, & auri, & pensitationes, cum civitatibus munitissimis in Juda: regnum autem tradidit Joram, eò quòd esset primogenitus.

4. Surrexit ergo Joram super regnum

1. JOsaphat s'endormit avec ses péres, & il fut enseveli avec eux dans la ville de David, & son fils Joram régna en sa place. An du monde. 3115. avant J. C. 889.

2. Joram eut pour frére, Azarie *, Jahiel, Zacharie, Azarie *, Michel & Saphatie, tous fils de Josaphat roy de Juda *.

3. Leur pére leur donna de grandes sommes d'or & d'argent, avec des pensions & des villes très-fortes dans le royaume de Juda: mais il donna le royaume à Joram * parce qu'il étoit l'aîné.

4. Joram prit donc possession du royaume de son

℣. 2. *Expl.* Deux fils de Josaphat nommez du même nom Azarie.

Ibid. *Hébr.* Roy d'Israël, soit que l'on prenne ce nom dans une signification plus étenduë pour tous les deux Royaumes; soit que l'on veuille marquer qu'en effet le royaume d'Israël luy appartenoit; soit enfin, parce que plusieurs des Israëlites se venoient donner au roy de Juda; ou parce que le roy de Juda avoit pris plusieurs places sur le roy d'Israël. *Synops.*

℣. 3. Qu'il avoit déja associé dès auparavant.

Digitized by Google

pére, & lorsqu'il s'y fut bien affermi, il fit mourir par l'épée tous ses fréres & quelques-uns des principaux d'Israël ".

patris sui : cúmque se confirmasset, occidit omnes fratres suos gladio, & quosdam de principibus Israël.

5. Joram avoit trente-deux ans lorsqu'il commença à régner, & il régna huit ans " à Jérusalem.

5. Triginta duorum annorum erat Joram cùm regnare cœpisset : & octo annis regnavit in Jerusalem.

6. Il marcha dans les voyes des rois d'Israël, comme avoit fait la maison d'Achab: car sa femme étoit fille d'Achab, & il fit le mal en la presence du Seigneur.

6. Ambulavitque in viis regum Israël, sicut egerat domus Achab : filia quippe Achab erat uxor ejus, & fecit malum in conspectu Domini.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maison de David, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec luy, & parce qu'il luy avoit promis qu'il luy donneroit toûjours une lampe " à luy & à ses enfans.

7. Noluit autem Dominus disperdere domum David, propter pactum quod inierat cum eo : & quia promiserat ut daret ei lucernam, & filiis ejus omni tempore.

8. Edom se révolta alors pour n'être plus assujetti à Juda, & se fit un Roy.

8. In diebus illis rebellavit Edom, ne esset subditus Judæ, & constituit sibi regem.

9. Joram se mit en cam-

9. Cúmque trans-

℣. 4. *Expl.* De Juda, qu'il craignoit aussi bien que ses fréres.

℣. 5. *Expl* Quatre ans seul, & quatre avec son pére.

℣. 7. *Expl.* La dignité royale, qui oblige les Rois à éclairer leurs sujets par l'exemple de leur vertu. *V. même expression* 2. *Reg.* 21. 17. & 3. *Reg.* 11. 36. & 15. 4.

Digitized by Google

isset Joram cum principibus suis, & cuncto equitatu qui erat secum, surrexit nocte, & percussit Edom qui se circumdederat, & omnes duces equitatus ejus.

pagne avec ses principaux officiers, & toute sa cavalerie qui le suivoit, & s'étant levé la nuit, l'attaqua & défit Edom qui l'avoit environné, & tous ceux qui commandoient sa cavalerie.

10. Attamen rebellavit Edom, ne esset sub ditione Juda, unique ad hanc diem: eo tempore & Lobna recessit ne esset sub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum suorum:

10. Edom a continué néanmoins de se révolter jusqu'aujourd'huy, afin de n'être plus sous la puissance de Juda ". En ce même-tems Lobna se retira aussi de l'obéïssance de Joram, parce qu'il avoit abandonné le Seigneur le Dieu de ses péres.

11. insuper & excelsa fabricatus est in urbibus Juda, & fornicari fecit habitatores Jerusalem, & prævaricari Judam.

11. Il fit faire autre cela des hauts-lieux " dans les villes de Juda; & il engagea les habitans de Jérusalem dans la fornication ", & rendit Juda prévaricateur.

12. Allatæ sunt autem ei litteræ ab Elia propheta, in quibus scriptum erat: Hæc dicit Dominus Deus David patris tui: Quoniam non ambulasti in viis Josaphat patris tui, & in viis Asa regis Juda,

12. Or on luy apporta des lettres du prophéte Elie, où il étoit écrit: Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu de vôtre ayeul David: Parce que vous n'avez point marché dans les voyes de vôtre pére Josaphat, ni dans celles d'Asa roy de Juda: An du monde. 3116.

℣. 10. *Expl.* V. 4. *Reg.* 8. 22.
℣. 11. *Expl.* Des autels élevez aux faux-dieux.
Ibid. *Expl.* L'idolatrie.

Digitized by Google

13. mais que vous avez suivi l'exemple des rois d'Israël, & que vous avez fait tomber Juda & les habitans de Jérusalem dans la fornication, imitant la fornication de la maison d'Achab; & que de plus vous avez fait tuer vos fréres qui étoient de la maison de vôtre pére, & meilleurs que vous:

13. sed incessisti per iter regum Israël, & fornicari fecisti Judam, habitatores Jerusalem, imitatus fornicationem domus Achab, insuper & fratres tuos, domum patris tui, meliores te, occidisti:

14. le Seigneur s'en va aussi vous frapper d'une grande playe vous & vôtre peuple, vos enfans, vos femmes, & tout ce qui vous appartient.

14. ecce Dominus percutiet te plagâ magnâ, cum populo tuo, & filiis, & uxoribus tuis, universaque substantia tua.

15. Vous tomberez dans une maladie très-fâcheuse, qui vous fera jetter tous les jours peu à peu vos entrailles *.

15. Tu autem ægrotabis pessimo languore uteri tui, donec egrediantur vitalia tua paulatim per singulos dies.

16. Le Seigneur suscita donc contre Joram l'esprit des Philistins, & des Arabes voisins des Ethiopiens.

16. Suscitavit ergo Dominus contra Joram spiritum Philistinorum, & Arabum, qui confines sunt Æthiopibus.

17. Ils entrerent dans la terre de Juda, la ravagérent & emportérent tout ce qu'ils trouvérent dans le palais du Roy, emmenérent ses fils & ses femmes; de sorte qu'il

17. & ascenderunt in terram Juda, & vastaverunt eam, diripuerantque cunctam substantiam, quæ inventa est in domo regis, insuper

* 15. *Lettr.* Vitalia tua.

& filios ejus, & uxores: nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat.

ne luy resta d'enfans que Joachaz " le plus jeune de tous.

18. Et super hæc omnia percussit eum Dominus alvi languore insanabili.

18. Et par dessus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Cúmque diei succederet dies, & temporum spatia volverentur, duorum annorum expletus est circulus: & sic longâ consumptus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter & vita caruit. Mortuusque est in infirmitate pessima, & non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

16. Ainsi les jours & les tems se succédant les uns aux autres, deux ans se passérent: de sorte qu'étant tout consumé & pourri par la longueur de ce mal, il jettoit méme ses entrailles, & il ne trouva la fin de son mal que dans celle de sa vie. Il mourut ainsi d'une très-horrible maladie; le peuple ne luy rendit point les honneurs de la sépulture qu'on avoit rendus à ses ancêtres; & l'on ne brûla point de parfums autour de son corps, ainsi qu'on avoit accoûtumé.

An du monde 3119.

20. Triginta duorum annorum fuit, cùm regnare cœpisset, & octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non rectè, & sepelierunt

20. Joram avoit trente-deux ans quand il commença à régner, & il régna huit ans à Jérusalem. Mais il ne marcha pas droit ". On l'enterra dans la ville de David,

℣. 17. Nommé aussi Ochozias & Azaria. V. ch. suivant.
℣. 20. Expl. Il ne vécut pas comme il devoit.

Digitized by Google

mais on ne le mit point dans le sepulcre des Rois.

cum in Civitate David: verumtamen non in sepulchro regum.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 12. *OR on luy apporta des lettres du prophéte Elie, ou étoient écrites ces paroles: Voicy ce que dit le Seigneur, le Dieu de vôtre pére David, &c.*

Il est très-certain, qu'au tems où ces lettres
4. Reg. c. 3. 11. furent apportées à Joram, le prophéte Elie avoit été transféré hors de ce monde; puisqu'il l'étoit dès le tems du régne de Josaphat, comme il paroît clairement par le quatriéme livre des Rois. Ainsi les Auteurs donnent aux paroles de nôtre texte différentes explications. Les Hébreux avec d'autres Interprétes qui les ont suivis, ont crû que ces lettres furent écrites par Elie avant sa translation, c'est-à-dire, que connoissant par un esprit de prophétie quelle seroit l'impiété de Joram, il écrivit par avance cette lettre dont il est parlé icy, & la mit entre les mains de son disciple Elizée, pour la donner à Joram lorsqu'il seroit tems de la luy rendre.

Mais d'autres Auteurs très-habiles ont crû plûtôt que cette lettre étoit véritablement miraculeuse, & écrite par Elie sous le régne de Joram, c'est-à-dire, depuis qu'il eut été luy-même enlevé au ciel. Et cecy sans doute n'est pas plus miraculeux, que cette main qui parut
Daniel. cap. 5. 5. à Balthasar roy des Babyloniens, au milieu de ce grand festin où il profanoit les vases sacrez

du temple de Jérusalem, & qui écrivit sur la muraille de la salle où il mangeoit, l'arrêt de sa condamnation : ou que la vision dont il est parlé dans l'histoire des Machabées, lorsqu'il est marqué expressément, que Judas Machabée vit Onias le grand Prêtre, prier pour le peuple après sa mort, & le saint prophéte Jéremie, qui étoit aussi mort alors, luy donner à luy-même une épée d'or en luy disant ; Qu'il prît cette épée, comme un present que Dieu luy faisoit, & avec laquelle il renverseroit les ennemis de son peuple. Ces événemens miraculeux étant un effet de la toute-puissance de Dieu, ne paroissent en aucune sorte incroyables. Et il est assez égal que l'on regarde la lettre dont il s'agit, ou comme écrite par Elie avant qu'il fût enlevé au ciel ; ou comme écrite depuis son enlevement, puisque l'un ou l'autre n'a pû se faire que d'une maniére surnaturelle, & élevée au-dessus du pouvoir ordinaire des hommes.

a Mach. cap. 15. 12. &c.

Dieu ne fait plus guéres maintenant de ces grands miracles, qui surprennent & qui abattent tout d'un coup l'orgueil des impies. Mais nous avons au milieu de nous comme un miracle, subsistant continuellement depuis seize siécles. Ce sont les lettres vraiment divines que le Fils de Dieu ressuscité d'entre les morts a écrites du haut du ciel à son Eglise, & qui se sont conservées dans cette admirable révélation qu'eut saint Jean son disciple bien-aimé, dans l'isle nommée Patmos, où, comme il le dit luy-même, il avoit été exilé pour la parole du Seigneur, & à cause du témoignage qu'il avoit rendu à Jesus. C'est dans ces lettres miracu-

Apocal. cap. 1. v. 9. &c.

Digitized by Google

leuses qu'il écrit prophétiquement de tout ce qui regardoit le cours de l'Eglise.

C'est-là qu'il parle des differentes persécutions qui la devoient attaquer dans tous les tems ; & que pénétrant dans le fond le plus secret des consciences de ceux qu'il appelle les anges, c'est-à-dire, les Evêques des différentes Eglises, il nous donne lieu à tous de trembler à la vüë d'une pureté & d'une lumiére si redoutable. Songeons donc à ces lettres toutes divines, non d'un prophéte, mais du Seigneur de tous les prophétes, quand nous entendons parler de la lettre que le saint prophéte Elie écrivit au roy Joram, pour luy reprocher son impiété. Et craignons, mais d'une crainte chaste & filiale, les reproches salutaires que ce Sauveur de nos ames nous y fait encore presentement du haut du ciel, afin que nous méritions d'éviter les effets de ses menaces, par le changement sincére de nôtre cœur.

On ne peut lire qu'avec horreur la maniére dont Joram fut puni de son impiété dès cette vie. Mais ce qu'il souffrit alors n'étoit qu'une image de ce que doivent souffrir un jour ceux qui auront méprisé les véritez adorables contenuës dans les saintes lettres dont nous venons de parler. Ces Philistins, ces Arabes & ces Ethiopiens qui ravagérent tout le royaume de ce prince malheureux, qui pillérent son palais, & qui enlevérent ses fils & ses femmes, nous figurent admirablement l'étrange désolation, où d'autres ennemis infiniment plus redoutables nous doivent réduire, si nous sommes assez malheureux pour négliger, ou pour

Digitized by Google

méprifer des véritez qui pourroient être pour nous la fource de nôtre falut. Difons donc avec faint Jean, ou plûtôt écoutons faint Jean luy-même avec une fainte frayeur, lorfqu'il nous dit : *Heureux celuy qui lit, & qui écoute les paroles de cette prophétie, & qui garde les chofes qui y font écrites : car le tems eft proche.* Ibid. v. 3.

CHAPITRE XXII.

1. Conftituerunt autem habitatores Jerufalem Ochoziam filium ejus minimum, regem pro eo : omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfecerant latrones Arabum, qui irruerant in caftra : regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

1. Les habitans de Jérufalem établirent roy en fa place Ochozias le plus jeune de fes fils : parce qu'une troupe de voleurs Arabes qui étoient venus fondre dans le camp, avoient fait mourir tous fes frére qui étoient plus âgez que luy. Ainfi Ochozias fils de Joram roy de Juda prit poffeffion du royaume. La même année. 3119.

2. Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpiffet, & uno anno regnavit in Jerufalem, & nomen matris ejus Athalia filia Amri.

2. Il avoit quarante-deux ans quand il commença à régner, & il ne régna qu'un an à Jérufalem. Sa mére fe nommoit Athalia fille d'Amri *.

3. Sed & ipfe in-

3. Ce prince fuivit auffi

*. 2. *Expl.* Fille d'Achab, & petite-fille d'Amri.

Digitized by Google

les voyes de la maison d'Achab ; car sa mére le porta à l'impiété.

4. Il fit dòne le mal en la presence du Seigneur comme la maison d'Achab qui luy servit de conseil après la mort de son pére : & ce fut là la cause de sa perte.

5. Il marcha selon leurs conseils, & il alla avec Joram fils d'Acab roy d'Israël, porter la guerre à Hazaël roy de Syrie à Ramoth de Galaad, où Joram fut blessé par les Syriens.

6. Comme il avoit reçû beaucoup de blessures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel pour s'y faire panser. Ochozias donc fils de Joram roy de Juda vint à Jezrahel pour voir Joram qui y étoit malade.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui vouloit perdre Ochozias, qu'il vint rendre visite à Joram, & qu'y étant venu, il marcha avec luy contre Jéhu fils de Namsi, que le Seigneur avoit

gressus est per vias domus Achab : mater enim ejus impulit eum ut impiè ageret.

4. Fecit igitur malum in conspectu Domini, sicut domus Achab : ipsi enim fuerunt ei consiliarii post mortem patris sui, in interitum ejus.

5. Ambulavitque in consiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Israël, in bellum contra Hazaël regem Syriæ in Ramoth Galaad : vulneraveruntque Syri Joram.

6. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel : multas enim plagas acceperat in supradicto certamine. Igitur Ochozias filius Joram rex Juda, descendit ut inviseret Joram filium Achab in Jezrahel ægrotantem.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adversus Ochoziam, ut veniret ad Joram : & cùm venisset, & egrederetur cum eo adversum Jehu filium Namsi, quem unxit

Dominus

Dominus ut deleret domum Achab.

8. Cùm ergo everteret Jehu domum Achab invenit principes Juda, & filios fratrum Ochoziæ, qui ministrabant ei, & interfecit illos.

9. Ipsum quoque perquirens Ochoziam, comprehendit latitantem in Samaria: adductúmque ad se, occidit, & sepelierunt eum: eò quòd esset filius Josaphat; qui quæsierat Dominum in toto corde suo: nec erat ultrà spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochoziæ:

10. siquidem Athalia mater ejus, videns quòd mortuus esset filius suus; surrexit, & interfecit omnem stirpem regiam domus Joram.

11. Porrò Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochoziæ, & furata est eum de medio filiorum regis, cùm interficerentur: abs-

oinct pour exterminer la maison d'Achab.

8. Comme donc Jehu s'appliquoit à ruïner la maison d'Achab, il trouva ✝ les princes de Juda, & les fils des freres d'Ochozias qui le servoient; il les tua *tous*.

9. Et cherchant aussi Ochozias, il le surprit caché dans Samarie; après qu'on le luy eut amené, il le fit mourir. On luy rendit l'honneur de la sepulture, parce qu'il étoit fils de Josaphat, qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur. Mais il n'y avoit plus d'esperance qu'aucun de la race d'Ochozias pût regner,

10. parce qu'Athalie sa mere voyant que son fils étoit mort, fit tuer tout ce qui restoit de la maison royale de Joram.

11. Neanmoins Josabeth fille du roy, prit Joas fils d'Ochozias, & le déroba du milieu des autres enfans du Roy, lorsqu'on les massacroit: & elle le cacha luy &

✝. 8. *Expl.* Dans Samarie, où les deux rois s'étoient assemblez pour aller contre Jehu.

Digitized by Google

sa nourrice dans la chambre des lits *, & Josabeth qui l'avoit ainsi caché étoit fille de Joram, femme du pontife Joïada, & sœur d'Ochozias *; c'est pourquoy Athalie ne put point le faire mourir.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maison de Dieu, durant les six années que regna Athalie sur la terre *.

conditque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum : Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror Ochoziæ, & idcircò Athalia non interfecit eum.

12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

℣. 11. *Expl.* Dans laquelle les prêtres qui faisoient leurs fonctions se retiroient, couchant tous en un même lieu.

Ibid. *Expl.* Mais d'une autre mere que de la malheureuse Athalia. *Synopf.*

℣. 12. *Expl.* De Juda.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *IL avoit quarante-deux ans quand il commença à regner, &c.*

Il se trouve de si grandes difficultez à accorder ce texte des Paralipoménes, qui marque qu'Ochozias avoit quarante deux ans lorsqu'il commença à régner, avec celuy du quatriéme livre des Rois, où il est dit, que ce prince en avoit vingt-deux au commencement de son régne, qu'il semble être en quelque sorte de la sagesse & du respect que l'on doit aux Ecritures, de n'entreprendre point l'éclaircissement de ce qui est si obscur, qu'on n'a pas lieu d'esperer d'en pouvoir mettre la verité dans son jour.

4. Reg. 8. 26.

Digitized by Google

Car les ſentimens de tant d'Interprétes qui ſe trouvent oppoſez ſur ce ſujet, contribuent plûtôt à l'obſcurcir, qu'à l'éclaircir. Il eſt vray que ſelon quelques manuſcrits des Septante, on lit icy, auſſi-bien que dans les Rois, qu'Ochozias commença à être roy de Juda à l'âge de vingt-deux ans; mais parce que les manuſcrits de la Vulgate & de l'Hébreu portent tous également quarante-deux ans, & non vingt-deux, on ne voit point de ſolution à cette difficulté qui ſoit claire, & qui ne puiſſe être conteſtée. Ainſi la laiſſant à ceux qui ont plus de penetration, nous nous contentons de reverer la verité des Livres ſaints, que nous ſçavons ne ſe pouvoir contredire; & nous ſommes aſſurez que ce qui paroît une contradiction à la foibleſſe de nôtre lumiere, ne l'eſt pas en elle-même, & ſert ſeulement à humilier nôtre curioſité, qui voudroit tout penetrer & tout ſçavoir.

Tout le reſte de ce chapitre ayant été expliqué dans le huitiéme & le neuviéme chapitre du quatriéme livre des Rois, il ſuffit d'y renvoyer ceux qui ſouhaiteront en voir l'explication.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

An du monde 3126. avant J. C. 878.

1. LA septiéme année Joïda animé d'un nouveau courage choisit les Centeniers, Azarias fils de Jeroham, Ismahel fils de Johanan, Azarie fils d'Obed, Maasie fils d'Adaïe, & Elisaphat fils de Zechri, & fit un traité avec eux.

1. ANno autem septimo confortatus Joiada, assumpsit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, & Ismahel filium Johanan, Azariam quoque filum Obed, & Maasiam filium Adaiæ, & Elisaphat filium Zechri: & iniit cum eis fœdus.

2. Et comme ils parcouroient toute la Judée, ils assemblerent les Levites de toutes les villes de Juda, & les chefs de toutes les familles d'Israël, qui se rendirent à Jerusalem.

2. Qui circumeuntes Judam, congregaverunt Levitas de cunctis urbibus Juda, & principes familiarum Israël, venerunteque in Jerusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le Temple avec le Roy; & Joïada leur dit: Voilà le fils du Roy, c'est luy qui doit regner, selon ce que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendans de David.

3. Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege: dixitque ad eos Joiada: Ecce filius regis regnabit, sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Voicy ce que vous devez faire;

4. Iste est ergo sermo quem facietis.

Digitized by Google

5. Tertia pars vestrûm qui veniunt ad sabbatum, Sacerdotum, & Levitarum, & janitorum, erit in portis: tertia verò pars ad domum regis: tertia ad portam, quæ appellatur fundamenti: omne verò reliquum vulgus sit in atriis domus Domini.

5. La troisiéme partie de vous tous, Prêtres, Levites, & Portiers, qui venez pour faire vôtre semaine dans le Temple, gardera les portes: l'autre troisiéme partie se placera vers le palais du Roy; & la troisiéme à la porte que l'on nomme du fondement": le reste du peuple se tiendra dans le parvis de la maison du Seigneur.

6. Nec quispiam alius ingrediatur domum Domini, nisi Sacerdotes, & qui ministrant de Levitis: ipsi tantummodo ingrediantur, quia sanctificati sunt: & omne reliquum vulgus observet custodias Domini.

6. Que qui que ce soit n'entre dans la maison du Seigneur, que les Prêtres & les Levites qui sont en fonction; il n'y en entrera que ceux-là, parce qu'ils sont sanctifiez. Le reste du peuple fera garde à la maison du Seigneur.

7. Levitæ autem circumdent regem, habentes singuli arma sua: (& si quis alius ingressus fuerit templum, interficiatur) sintque cum rege & intrante & egrediente.

7. Que les Levites demeurent toûjours auprès de la personne du Roy avec leurs armes. Et si quelque autre entroit dans le Temple, qu'on le tuë, qu'ils accompagnent toûjours le Roi soit qu'il entre ou qu'il sorte.

8. Fecerunt ergo Levitæ, & universus

8. Les Levites & tout Juda executerent tout ce que

℣. 5. *Expl.* Dicta fundamenti porta, quod in loco declivi sita esset, per quem è Regiâ in templum scandebatur. *Synops.*

Digitized by Google

le pontife Joïada leur avoit ordonné. Tous prirent les gens qui étoient sous eux, tant ceux qui venoient pour faire leurs fonctions dans le Temple, selon l'ordre de leur semaine, que ceux qui s'en étoient acquittez & qui devoient sortir, parce que le pontife Joïada n'avoit point permis aux troupes qui devoient se succeder chaque semaine, de se retirer.

9. Le grand Prêtre Joïada donna à tous les Centeniers les lances, les boucliers & les écussons du roy David, qu'il avoit consacrez dans la maison du Seigneur.

10. Et il rangea tout le peuple qui avoit l'épée " à la main devant l'autel, depuis le côté droit du Temple, jusqu'au côté gauche, tout autour du Roy.

11. Ensuite ils amenerent le fils du Roy, & luy mirent la couronne sur la tête. Ils le revêtirent des ornemens de sa dignité", l'y

Juda, juxta omnia quæ præceperat Joïada pontifex: & assumpserunt singuli viros qui sub se erant, & veniebant per ordinem sabbati, cum his qui impleverant sabbatum, & egressuri erant: siquidem Joïada pontifex non dimiserat abire turmas, quæ sibi per singulas hebdomadas succedere consueverant.

9. Deditque Joïada sacerdos centurionibus lanceas, clypeosque & peltas regis David, quas consecraverat in domo Domini.

10. Constituitque omnem populum tenentium pugiones, à parte templi dextra, usque ad partem templi sinistram, coram altari, & templo, per circuitum regis:

11. Et eduxerunt filium regis, & imposuerunt ei diadema, & testimonium, dederuntque in ma-

℣. 10. *Lettr.* Des poignards. *Hébr.* Des flêches.

℣. 11. Lettr. *Testimonium.* Ce qu'Estius entend principalement de la loy. Mais comme elle est expressement marquée après, il semble qu'il veuille dire icy quelqu'autre chose. V. *Synopf.*

Digitized by Google

nu ejus tenendam legem, & constituerunt eum regem: unxit quoque illum Joiada pontifex, & filii ejus: imprecatique sunt ei, atque dixerunt: Vivat rex.

mirent dans la main le livre de la loy, & le declarerent Roy. Le grand prêtre Joïada assisté de ses enfans l'oignit & le sacra. Et luy souhaitant un heureux regne, ils crierent tous, VIVE LE ROY.

12. Quod cùm audisset Athalia, vocem scilicet currentium atque laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.

12. Lors qu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui couroit & qui benissoit le Roy, elle vint vers ce peuple dans le Temple du Seigneur.

13. Cùmque vidisset regem stantem super gradum in introitu, & principes, turmasque circa eum, omnemque populum terræ gaudentem, atque clangentem tubis, & diversi generis organis concinentem, vocemque laudantium, scidit vestimenta sua, & ait: Insidiæ, insidiæ.

13. Et comme elle eut vû à l'entrée du Temple le Roy sur une estrade ", les princes & des troupes autour de luy, & tout le peuple dans la joye, qui sonnoit de la trompette & jouoit de toutes sortes d'instruments, & qu'elle eut entendu les voix de ceux qui chantoient les loüanges du Roy, elle déchira ses vêtemens & dit: Trahison, trahison".

14. Egressus autem Joiada pontifex, ad centuriones, & principes exercitus, dixit eis: Educite il-

14. Or le pontifice Joïada sortit & s'avança vers les Centeniers & les chefs de l'armée, & leur dit: Tirez-

℣. 13. Lettr. *Super gradum*. Hebr. *Super* ou *juxta columnam*. C'étoit un lieu élevé, où l'on montoit par quelques degrez, & sur lequel le Roy se mettoit dans le Temple, dont il a déja été parlé au chap. 6.

Ibid. Lettr. *Insidia, insidia.*

Digitized by Google

la hors l'enceinte du Temple, & lorsqu'elle sera dehors, percez-la de vos épées. Mais il leur commanda sur tout de ne la pas tuer dans la maison du Seigneur.

lam extra septa templi, & interficiatur foris gladio. Præcepitque Sacerdos ne occideretur in domo Domini.

15 Ils la prirent donc par le coû; & lorsqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maison du Roy, ils la tuerent en cet endroit.

15. Et imposuerunt cervicibus ejus manus: cùmque intrasset portam equorum domus regis, interfecerunt eam ibi.

16. Joïada fit une alliance entre luy, tout le peuple & le Roy, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

16. Pepigit autem Joiada fœdus inter se, universumque populum, & regem, ut esset populus Domini.

17. C'est pourquoy tout le peuple entra dans le Temple de Baal, & le détruisit: il brisa toutes ses images & ses autels, & il tua Mathan prêtre de Baal devant l'autel.

17. Itaque ingressus est omnis populus domum Baal, & destruxerunt eam: & altaria ac simulacra illius confregerunt: Mathan quoque sacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

18. Joïada établit aussi des officiers pour la garde du Temple du Seigneur, qui dépendroient des Prêtres & des Lévites, selon la distribution que David en avoit faite; afin que l'on offrît des holocaustes au Seigneur, comme il est écrit dans la loy de Moïse, avec joye & avec des

18. Constituit autem Joiada præpositos in domo Domini, sub manibus Sacerdotum, & Levitarum, quos distribuit David in domo Domini: ut offerrent holocausta Domino sicut scriptum est in lege Moysi, in gaudio & canticis, juxta disposi-

Digitized by Google

tionem David.

19. Constituit quoque janitores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.

20. Assumpsitque centuriones, & fortissimos viros ac principes populi, & omne vulgus terræ, & fecerunt descendere regem de domo Domini, & introire per medium portæ superioris in domum regis, & collocaverunt eum in solio regali.

21. Lætatúsque est omnis populus terræ, & urbs quievit: porrò Athalia interfacta est gladio.

cantiques, ainsi que David l'avoit ordonné.

19. Il mit encore des portiers aux portes de la maison du Seigneur, afin que nul souillé de quelque impureté que ce fût, n'y pût entrer.

20. Ensuite il prit les Centeniers, & les plus braves & les premiers du peuple, avec tout le reste de la multitude: & ils firent descendre le Roy de la maison du Seigneur: ils le conduisirent dans son palais, le firent passer par la grande porte, & ils le mirent dans le trône royal.

21. Tout le peuple fut dans la joye, & la ville en paix après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 16. *Joïada fit en même-tems une alliance entre luy, tout le peuple, & le Roy, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.*

Nous ne disons rien icy de tout ce qui se passa alors dans le sacre de Joas, l'ayant déja

Digitized by Google

4. Reg. cap. 11. éclairci dans les explications, du quatriéme livre des Rois. Ce que l'Ecriture marque en ce lieu du pontife Joïada, Qu'il *fit une alliance entre luy, & tout le peuple, & le Roy*, regardoit principalement le culte de Dieu & la vraye Religion, qu'il avoit dessein de rétablir dans sa pureté, en mettant Joas sur le trône de David. Car la princesse Athalie faisant une profession publique d'impieté, & se déclarant ouvertement contre le Dieu d'Israël, ce grand pontife vouloit faire rendre au vray Dieu le culte qui luy étoit dû, en faisant rendre au successeur legitime de la couronne, le rang que cette princesse avoit voulu luy ôter, pour dominer seule dans le royaume de Juda.

C'est pourquoy aussi-tôt apès que le sacré texte a parlé de cette alliance, il est dit, Que *c'étoit afin qu'il fussent à l'avenir le peuple du Seigneur*, c'est-à-dire, que leur cœur ne demeurât plus partagé entre le Seigneur & l'idole de Baal; mais que *détruisant*, comme ils firent, *le temple de ce faux Dieu, & brisant ses images & ses autels*, ils ne reconnussent à l'avenir pour leur Dieu, que le Dieu & le Seigneur de leurs peres. Joïada tenoit donc alors, en qualité de grand pontife, comme la place de Dieu même, lorsqu'il est dit, Qu'il fit une alliance *entre luy*, tout le peuple, & le Roy; c'est-à-dire, que le Roy & tout le peuple s'engagerent à le reconnoître pour le pontife du vray Dieu, & à rejetter en même-tems tous les prêtres des fausses divinitez: ce qu'ils firent en effet, en faisant mourir, aussi-tost après ce renouvellement d'alliance, Mathan prêtre de Baal, qu'ils égor-

Estius.

Digitized by Google

gérent devant l'Autel de ce faux Dieu.

Mais cette alliance que Joïada fit renouveller au Roy & à tout le peuple, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple de Dieu consacré entierement à son service, fut suivie d'une autre alliance particuliere entre le Roy & le peuple. C'est pourquoy l'histoire sacrée des Rois, aprés avoir rapporté cette premiere alliance qui regardoit le Seigneur, parle aussi-tôt de la seconde, en ajoûtant: *Et entre le Roy & le peuple*, c'est à dire, selon l'explication d'Estius, que ce prince s'engagea en la presence de Dieu, de gouverner son peuple justement & selon les regles de sa loy divine; & que le peuple s'engagea aussi de son côté à luy obéïr comme à son roy legitime, & à luy être fidelle jusqu'à la mort.

Que si l'Ecriture n'a point parlé en ce lieu de cette seconde alliance, qui regardoit le Roy de Juda; c'est qu'elle en avoit parlé au commencement de ce chapitre Et d'ailleurs on peut bien dire, que la seconde se trouve nécessairement renfermée dans la premiere, parce qu'on ne peut passer pour fidelle serviteur de Dieu, sans garder aussi la fidelité qu'on doit à son prince, selon que l'a declaré saint Paul, lors qu'il a dit à tous les fideles; Que *la puissance des rois vient de Dieu*; Que *c'est luy qui a ordonné celles qui sont* sur la terre, & *qu'ainsi quiconque resiste aux puissances, resiste à l'ordre de Dieu, & s'attire la condamnation sur soy-même.* Rom. cap. 13. v. 1. 2.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

1. JOas n'avoit que sept ans quand il commença à regner, & il regna quarante ans à Jerusalem. Sa mere s'appelloit Sebie, & & elle étoit de Bersabée.

2. Et il fit ce qui étoit bon en la presence du Seigneur, tant que vécut le pontife Joïada.

3. Joïada luy fit épouser deux femmes dont il eut des fils & des filles.

4. Après cela Joïas conçut le dessein de réparer la maison de Dieu.

An du monde 3147. avant J. C. 857.

5. Ainsi il fit assembler les Prêtres & les Lévites, & il leur dit: Allez par toutes les villes de Juda, & ramassez de tout Israël l'argent qu'il doit fournir tous les ans pour les réparations du Temple, & faites cecy avec toute la diligence possible. Mais les Lévites éxecuterent cet ordre avec assez de negligence.

1. SEptem annorum erat Joas cùm regnare cœpisset: & quadraginta annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Fecitque quod bonum est coram Domino cunctis diebus Joiadæ sacerdotis.

3. Accepit autem ei Joiada uxores duas, è quibus genuit filios & filias.

4. Post quæ placuit Joas ut instauraret domum Domini.

5. Congregavit Sacerdotes, & Levitas, & dixit eis: Egredimini ad civitates Juda, & colligite de universo Israël pecuniam ad sartatecta templi Dei vestri, per singulos annos, festinatòque hoc facite: porrò Levitæ egêre negligentiùs.

Digitized by Google

6. Vocavitque rex Joiadam principem, & dixit ei : Quare tibi non fuit curæ, ut cogeres Levitas inferre de Juda & de Jerusalem pecuniam, quæ constituta est à Moyse servo Domini, ut inferret eam omnis multitudo Israël in tabernaculum testimonii ?

6. Le Roy fit appeller le pontife Joïda, & luy dit : Pourquoy n'avez-vous point eu soin d'obliger les Lévites d'apporter tout l'argent qui se léve sur Juda & sur Jérusalem, selon l'ordonnance que fit Moïse serviteur de Dieu, lorsqu'il engagea tout Israël de contribuer à la construction du tabernacle de l'alliance ? l'année suivante.

7. Athalia enim impiissima, & filii eius, destruxerunt domum Dei ; & de universis, quæ sanctificata fuerant in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim.

7. Car la très-impie Athalie & ses enfans" avoient ruïné la maison de Dieu, & avoient orné le Temple de Baalim" de tout ce qui avoit été offert & consacré au Temple du Seigneur.

8. Præcepit ergo rex, fecerunt arcam : posueruntque eam juxta portam domus Domini forinsecus

8. Et le Roy leur commanda de faire un tronc, & ils le mirent auprés de la porte de la maison du Seigneur en dehors.

9. Et prædicatum est in Juda & Jerusalem, ut deferrent singuli pretium Domino quod constituit Moyses servus Dei super omnem Israël in deserto.

9. Puis on fit publier en Juda & en Jérusalem, que chacun vint apporter au Seigneur l'argent que Moïse son serviteur avoit imposé sur tout Israël dans le desert.

℣. 7. *Expl.* Son fils Ochozias ; car les autres avoient été emmenez captifs, *sup.* 21. 17.

Ibid. *Hébr.* Avoient employé au culte des idoles tout ce, &c.

Digitized by Google

10. Tous les officiers & le peuple eurent une grande joye ". Ils entrérent & mirent dans le tronc du Seigneur l'argent *qu'ils devoient donner*, & ils y en jettérent tant qu'il en fut rempli.

10. Lætatique sunt cuncti principes, & omnis populus. & ingressi contulerunt in arcam Domini, atque miserunt ita ut impleretur.

11. Lors qu'il étoit tems de faire porter ce tronc devant le Roy, par les mains des Lévites, parce qu'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent; le Secretaire du Roy venoit avec celuy que le grand Prêtre avoit choisi, & ils vuidoient tout l'argent de ce tronc, puis ils reportoient le tronc à sa place; ce qu'ils faisoient tous les jours: & ainsi ils amasserent une somme immense d'argent,

11. Cúmque tempus esset ut deferrent arcam coram rege per manus Levitarum (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur scriba regis, & quem primus sacerdos constituerat: effundebantque pecuniam quæ erat in arca: porrò arcam reportabant ad locum suum: sicque faciebant per singulos dies, & congregata est infinita pecunia.

12. que le Roy & le Pontife mirent entre les mains des officiers qui conduisoient les ouvrages de la maison du Seigneur: ces officiers l'employoient à payer dés tailleurs de pierres, & tous les autres ouvriers qu'ils faisoient travailler aux réparations de la maison du Seigneur; ils en payoient aussi des artisans

12. Quam dederunt rex & Joiada his, qui præerant operibus domus Domini: at illi conducebant ex ea cæsores lapidum, & artifices operum singulorum, ut instaurarent domum Domini, fabros quoque ferri & æris, ut quod cadere cœperat, fulciretur.

℣. 10. *Expl.* De cette ordonnance.

Digitized by Google

qui travailloient en fer & en cuivre, afin qu'ils rétablissent ce qui menaçoit ruïne.

13. Egeruntque hi qui operabantur industriè, & obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, & firmiter eam stare fecerunt.

13. Ces ouvriers habiles travaillerent avec beaucoup de soin & d'industrie, & ils reparerent toutes les fentes & les ouvertures des mers. Ils rétablirent la maison du Seigneur dans son premier état, & l'affermirent sur ses fondemens.

12. Cúmque complessent omnia opera, detulerunt coram rege & Joiada reliquam partem pecuniæ: de qua facta sunt vasa templi in ministerium, & ad holocausta, phialæ quoque, & cetera vasa aurea & argentea: & offerebantur holocausta in domo Domini jugiter cunctis diebus Joiadæ.

14. Après avoir fait faire entierement tout ces ouvrages, ils porterent au Roy & au pontife Joaïada l'argent qui restoit, & l'on en fit les vases necessaires pour le ministere du temple, & pour les holocaustes; des tasses & tous les autres vaisseaux d'or & d'argent: & l'on offroit continuellement des holocaustes dans le Temple du Seigneur durant toute la vie de Joïada.

15. Senuit autem Joiada plenus dierum, & mortuus est cùm esset centum triginta annorum.

15. Or Joïada vécut jusqu'à une grande vieillesse, & étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. Sepelieruntque eum in Civitate Da-

16. On l'ensevelit avec les Rois dans la ville de Da-

Digitized by Google

vid, parce qu'il avoit fait beaucoup de bien à Israël, & à sa maison.

vid cum regibus, eò quòd fecisset bonum cum Israël, & cum domo ejus.

17. Après que Joïada fut mort, les princes " de Juda vinrent trouver le Roy, & luy rendirent de profonds respects ". Ce prince gagné par ces témoignages *extraordinaires* de respect, consentit à ce qu'ils voulurent.

17. Postquam autem obiit Joiada, ingressi sunt principes Juda, & adoraverunt regem; qui delinitus obsequiis eorum, acquievit eis.

18. Ils abandonnérent le Temple du Seigneur le Dieu de leurs péres, & s'attachérent au culte des idoles, & des bois consacrez aux fauz-dieux. Et ce péché attira la colére *du Seigneur* sur Juda & sur Jérusalem.

18. Et dereliquerunt templum Domini Dei patrum suorum, servieruntque lucis & sculptilibus, & facta est ira contra Judam & Jerusalem propter hoc peccatum.

19. Il leur envoya des prophétes pour les ramener au Seigneur, mais ils ne voulurent point les écouter, quelques protestatiõs qu'ils leur fissent ".

19. Mittebarque eis prophetas ut reverterentur ad Dominum. quos protestantes, illi audire nolebant.

20. L'Esprit de Dieu remplit " donc le prêtre Zacharie fils de Joïada, & il vint se presenter devant le peuple, & leur dit: Voicy ce que dit le Seigneur *vostre*

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Joiadæ sacerdotem, & stetit in conspectu populi, & dixit eis: Hæc dicit Dominus

℣ 17. *Aut.* Les chefs, les premiers de chaque famille. Ibid. *Lettr.* L'adorérent.

℣. 19. *Expl.* Prenãt le ciel & la terre à témoin contr'eux.

℣. 20. Lettr. *Induit*, le revétit.

Deus

Digitized by Google

Deus : Quare transgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, & dereliquistis Dominum, ut derelinqueret vos?

Dieu: Pourquoy violez-vous les préceptes du Seigneur? cela ne vous sera pas avantageux". Et pourquoy avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter aussi à vous abandonner?

21. Qui congregati adversus eum, miserunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

21. Ces gens s'unirent ensemble contre luy, & le lapidérent dans le vestibule" du téple, selon l'ordre qu'ils en avoïent reçû du Roy.

22. Et non est recordatus Joas rex misericordiæ, quam fecerat Joiada pater illius secum, sed interfecit filium ejus. Qui cùm moreretur, ait: Videat Dominus, & requirat.

22. Ainsi Joas ne se souvint point des extrêmes obligations qu'il dvoit à Joïada pére de Zacharie, mais il fit tuer son fils, qui sur le point d'expirer, dit: Dieu voit le traitement que vous me faites, & il vengera ma mort".

23. Cúmque evolutus esset annus, ascendit contra eum exercitus Syriæ: venitque in Judam &

23. L'année finie, l'armée de Syrie vint contre luy; elle entra dans Juda & dans Jérusalem, & fit mourir tous

℣. 20. *Lettr.* Vobis non proderit, *i.e.* maximè nocebit.

℣. 21. Expl. *J. C. en saint Matth.* 24. 25. dit que ce fut *entre le Temple & l'autel.* Mais c'est que par le mot de Temple, on entend simplement quelquefois, ce qui étoit couvert, & quelquefois tout l'enclos du bâtiment. Ainsi Zacharie ayant été tué dans le vestibule, il a été tué entre le Temple couvert, & l'autel des holocaustes, qui étoit à découvert.

℣. 22. *Expl.* Non imprecatur ex privato appetitu vindictæ, sed zelo & amore justitiæ, sicut Apostolus. 2. *Tim. c.* 4. *Estius.* Possunt etiam hæc verba accipi tamquam prænuntiativa. *Idem.*

Digitized by Google

les princes du peuple, & elle envoya au roy de Damas tout le butin qu'elle fit.

Jerusalem, & interfecit cunctos principes populi, atque universam prædam miserunt regi in Damascum.

24. Et il est remarquable que ces Syriens étoient venus en fort petit nombre, & que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres. Et ils traiterent Joas même avec la derniére ignominie.

24. Et certè cùm permodicus venisset numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eò quòd dereliquissent Dominum Deum patrum suorum: in Joas quoque ignominiosa exercuêre judicia.

25. Ils se retirérent ensuite & le laisserent dans d'extrêmes langueurs: ses serviteurs mêmes s'élevérent contre luy, pour venger le sang du fils de Joïada souverain Pontife, & ils le tuérent dans son lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des Rois.

25. Et abeuntes dimiserunt eum in languoribus magnis: surrexerunt autem contra eum servi sui, in ultionem sanguinis filii Joiadæ sacerdotis, & occiderunt eum in lectulo suo, & mortuus est: sepelieruntque eum in Civitate David, sed non in sepulchris regum.

26. Ceux qui avoient conspiré contre luy étoient Zabad fils de Semmaath Ammonite, & Jozabad fils de Sémarith Moabite.

26. Insidiati verò sunt ei, Zabad filius Semmaath Ammanitidis, & Jozabad filius Semarith Moabitidis.

27. Ses enfans, la grande somme d'argent qu'on avoit amassée sous luy, & le

27. Porrò filii ejus, ac summa pecuniæ quæ adunata

fuerat sub eo, & instauratio domus Dei, scripta sunt diligentiùs in libro regum: regnavit autem Amasias filius ejus pro eo.

rétablissement de la maison de Dieu sont écrits avec plus de soin & plus en détail dans le livre des Rois"; & Amasias son fils régna au lieu de luy.

℣. 27. *Expl.* Ce livre est autre chose que ceux que nous avons. Il est même cité sous le nom de Journal des Rois, dans le *quatriéme liv. des Rois.* 12. 19. *où il est parlé de Joas.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 17. *Après la mort de Joïada, les princes de Juda vinrent trouver le Roy, & luy rendirent de profonds respects. Ce prince gagné par ces témoignages* extraordinaires *de respect, consentit à ce qu'ils voulurent, &c.*

Une ancienne tradition des Hébreux porte, que ces chefs & ces princes du royaume de Juda flattérent Joas jusqu'à cet excez que de luy dire, Qu'il étoit digne des honneurs divins, comme ayant été nourri dans le temple du Seigneur: & que ce prince ne rejetta point ces basses & ces funestes flatteries, mais qu'il les reçut avec complaisance, comme Herodes Agrippa en reçut depuis de semblables, sans rendre à Dieu la gloire qui luy étoit dûë, & merita d'en être puni d'une maniere si terrible. *Act. c. 12. 23.*

Mais sans nous trop arrêter à cette tradition, l'Ecriture nous donne lieu de juger par ce qu'elle dit dans la suite, que les grandes flatte-

Digitized by Google

ries dont usérent les principaux de Juda à son égard, tendoient principalement à l'engager dans l'idolatrie pour laquelle, comme on l'a dit plusieurs fois, le peuple Juif a toûjours eu un penchant extraordinaire. Aussi elles produisirent tout l'effet qu'ils souhaitoient : c'est-à-dire, que ce prince leur donna la liberté *d'abandonner le temple du Dieu de leurs peres*, & d'embrasser les superstitions du paganisme, en preferant à la maison du Seigneur, *les bois profanes, & les idoles* des fausses divinitez. Qu'il est donc vray que les loüanges sont étrangement pernicieuses à tous les hommes, depuis que l'affectation d'une fausse ressemblance avec Dieu a precipité nos premiers peres de l'état heureux de l'innocence, dans le plus grand de tous les malheurs ! Qui d'entre les justes ne sera saisi
℣. 6. de frayeur, en considerant que le roy Joas avoit travaillé auparavant avec tant de zéle à reparer les ruines du temple, & à faire rendre au culte de Dieu son ancien éclat ; & qu'aujourd'huy la fumée d'un vain encens que luy donnent de miserables flatteurs est capable de l'enyvrer tout d'un coup, & de luy faire perdre de vûë ce que la raison & la pieté luy avoient fait voir jusqu'alors qu'il devoit à Dieu ?

L'exemple terrible de la chûte de ce prince nous doit bien convaincre, que ni les grands ni les petits ne connoissent point assez combien il est important pour leur salut, d'avoir un guide fidelle qui les éclaire, & qui les conduise jusqu'à la fin dans un chemin tout environné de précipices, où un seul pas est capa-
℣. 2. ble de les perdre sans ressource. Tant que le

Digitized by Google

pontife Joïada vêcut, dit le sacré texte, *Joas fit toûjours ce qui étoit bon en la presence du Seigneur.* C'étoit-là le fidelle conseiller que Dieu luy avoit donné pour le soûtenir dans la pieté. Mais peut-être que ce prince ne reconnut pas, comme il le devoit, cette grace dont il luy étoit si redevable. Peut-être qu'il s'attribua à luy-même une lumiére qui ne venoit pas de luy. Et Dieu pour punir son ingratitude & son orgueil, permet que cette lumiere luy étant ôtée par la mort du saint Pontife qui luy servoit de ministre pour l'éclairer, il demeure tout d'un coup abandonné aux tenebres de son propre esprit; & qu'il éprouve par une funeste experience, de quoy est capable la fausse sagesse de celuy que la justice du Seigneur livre à luy-même & à la reprobation de son sens. Car nous pouvons dire certainement, en nous appuyant sur l'autorité du Saint Esprit même, que ce prince ne déchut point de sa premiere pieté, & ne se brisa point devant Dieu, sans s'être élevé auparavant par l'orgueil: *Contritionem præcedit superbia: & ante ruinam exaltatur spiritus.* Prov. c. 16. 18.

℣. 20. 21. *L'Esprit de Dieu remplit donc Zacharie fils de Joïada qui étoit alors pontife, & il se presenta devant tout le peuple, & il leur dit: Voicy ce que dit le Seigneur vôtre Dieu: Pourquoy violez-vous le precepte du Seigneur, &c.*

Tel qu'avoit été le pere, tel fut le fils. Joïada rempli de zéle pour la gloire du Seigneur, n'avoit pas craint de hazarder tout, & de s'exposer à la fureur d'Athalie, pour remettre sur le trône celuy qui devoit rétablir la liberté de la vraye Religion dans Juda. Et le même Esprit

qui avoit animé ce pere si pieux, anime presentement Zacharie son fils, & le remplit d'un saint courage, pour reprocher à tout un peuple devenu prévaricateur de la loy de Dieu, l'énormité de son crime, & luy déclarer, Que *le Seigneur l'abandonneroit, comme il avoit abandonné le Seigneur.*

Que si Joïada ayant évité la cruauté d'Athalie, la fit punir elle même, & si au contraire Zacharie son fils fut exposé à la fureur des impies qui l'assommérent, pour leur avoir dit la verité : c'est que Dieu fait connoître quand il luy plaît, & qu'il n'est pas au pouvoir des plus méchans de nuire à ceux qu'il a résolu de proteger pour l'avantage de son Peuple, ainsi qu'il parut en la personne de Joïada, & que lors même qu'il leur permet d'exercer leur cruauté contre les justes, comme ils le firent à l'égard de Zacharie, c'est d'une part une gloire à ces hommes justes, de soûtenir sa verité aux dépens de leur vie même ; & c'est d'autre part la plus grande marque & le plus terrible effet de sa divine colere contre ces mêmes impies : car ce pouvoir qu'il leur donne d'executer leur mauvaise volonté contre ses Saints, les precipite bien-tôt eux-mêmes dans un abîme de malheurs. C'est ce qu'on voit dans la suite par les effroyables traitemens que les Syriens firent souffrir aux habitans de Juda & au roy même Joas, puisqu'ils exercerent sur ce prince les dernieres indignitez, en punition, dit un Ancien, de son horrible ingratitude envers Joïada, dont il fit mourir si inhumainement le fils, après qu'il avoit luy-même reçû, & la vie & la couronne du pere.

Apol. Hier. 2. Paral. in hunc loc.

Digitized by Google

Saint Jerôme croit, que ce saint Pontife, qui étoit fils de Joïada, est le même dont parle le Fils de Dieu dans l'Evangile, lorsque reprochant aux Juifs leur cruauté envers les prophétes, il ajoûte : *Afin que tout le sang des justes qui a été répandu sur la terre retombe sur vous ; depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple & l'autel.* Et le même Saint témoigne, que le nom de Barachie pouvoit être un second nom de Joïada ; ce qui est fort ordinaire dans les Ecritures. Il assûre aussi que dans l'Evangile Hébreu, Zacharie étoit nommé fils de Joïada. Nous nous contentons de rapporter le sentiment de saint Jerôme sur ce sujet, qui n'est pas sans difficulté, & que nous laissons à éclaircir aux sçavans.

Matth. c. 23. 35.

CHAPITRE XXV.

1. Viginti quinque annorum erat Amasias cùm regnare cœpisset, & viginti novem annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

2. Fecitque bonum in conspectu Domini : veruntamen non in corde perfectò.

1. AMasias avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença à regner, & il en regna vingt-neuf à Jérusalem : Sa mere s'appelloit Joadan, *& étoit* de Jérusalem.

2. Il fit le bien en la presence du Seigneur, mais non pas d'un cœur parfait.

Au du monde. 3161. avant J. C. 859.

Digitized by Google

3. Lorſqu'il vit ſon empire affermi, il fit mourir les ſerviteurs qui avoient tué le roy ſon pere;

3. Cumque roboratum ſibi videret imperium, jugulavit ſervos, qui occiderant regem patrem ſuum,

4. mais il ne fit point mourir leurs enfans, comme il eſt écrit dans le livre de la loy de Moïſe, où le Seigneur fait cette ordonnance, & dit: Vous ne ferez point mourir les peres pour les enfans, ni les enfans pour les peres, mais chacun ſouffrira la mort pour ſon propre peché.

4. ſed filios eorum non interfecit, ſicut ſcriptum eſt in libro legis Moyſi, ubi præcepit Dominus, dicens: Non occidentur patres pro filiis, neque filii pro patribus ſuis, ſed unuſquiſque in ſuo peccato morietur.

5. Amaſias aſſembla donc tout le peuple de Juda; il les diſtribua par familles, & leur donna des Tribuns & des Centeniers dans toute l'étenduë de Juda & de Benjamin. Et dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus, il trouva trois cens mille jeunes hommes, qui pouvoient aller à la guerre & porter la lance & le bouclier,

5. Congregavit igitur Amaſias Judam, & conſtituit eos per familias, tribunoſque & centuriones in univerſo Juda & Benjamin: & recenſuit à viginti annis ſuprà, invenitque trecenta millia juvenum, qui egrederentur ad pugnam, & tenerent haſtam & clypeum.

6. Il prit auſſi à ſa ſolde cent mille hommes forts & robuſtes du royaume d'Iſraël, pour leſquels il donna

6. Mercede quoque conduxit de Iſraël centum millia robuſtorum, centum

Digitized by Google

talentis argenti.

7. Venit autem homo Dei ad illum, & ait : O rex, ne egrediatur tecum exercitus Israël : non est enim Dominus cum Israël, & cunctis filiis Ephraim :

8. quòd si putas in robore exercitus bella consistere, superari te faciet Deus ab hostibus : Dei quippe est adjuvare, & in fugam convertere.

9. Dixitque Amasias ad hominem Dei : Quid ergo fiet de centum talentis, quæ dedi militibus Israël ? Et respondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare possit multò his plura.

10. Seperavit itaque Amasias exercitum, qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in lo-

cent talens d'argent ".

7. Alors un prophéte" le vint trouver, & luy dit : O Roy, ne souffrez point que l'armée d'Israël marche avec vous : car Dieu n'est point avec Israël, ni avec les enfans d'Ephraïm ".

8. Que si vous vous imaginez que le succez de la guerre dépend de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis. Car c'est Dieu qui soûtient *les armées*, & c'est luy qui *les* met en fuite.

9. Amasias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les talens que j'ay donnez aux soldats d'Israël ? Et le prophéte repliqua : Dieu est assez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

10. Ainsi amasias sépara l'armée qui luy étoit venuë d'Ephraïm, & la renvoya en son païs. Ces troupes s'en

℣. 6. *Expl.* Qui font plus de quatre cens soixante mille livres.

℣. 7. *Expl.* Amos pere d'Isaïe.

Ibid. *Expl.* Qui donnoient le nom aux autres, parce que le Roy étoit de leur Tribu, & que Samarie capitale du royaume étoit dans cette même Tribu.

Digitized by Google

retournerent chez eux, mais étrangement irritez contre Juda.

11. Amasias plein de force & de confiance fit marcher son peuple, & se rendit dans la Vallée des salines, où il défit dix mille des enfans de Séir".

12. Les fils de Juda prirent aussi dix mille prisonniers; ils les menérent sur la pointe d'un rocher, & les précipiterent du haut en bas, de sorte qu'ils furent tous brisez".

13. Mais l'armée qu'Amasias avoit congediée, afin qu'elle ne vint point à la guerre avec luy, se répandit par toutes les villes de Juda, depuis Samarie" jusqu'à Béthoron", & après avoir défait trois mille hommes fit un grand butin.

14. Et Amasias après avoir taillé en pieces les Iduméens, & avoir emporté les dieux des enfans de Séir, en fit ses propres dieux, les a-

cum suum: at illi contra Judam vehementer irati, reversi sunt in regionem suam.

11. Porrò Amasias confidenter eduxit populum suum, & abiit in Vallem salinarum, percussitque filios Seir decem millia.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, & adduxerunt ad præruptum ejusdam petræ, præcipitaveruntque eos de summo in præceps, qui universi crepuerunt.

13. At ille exercitus, quem remiserat Amasias ne secum iret ad prælium, diffusus est in civitatibus Juda, à Samaria usque ad Bethoron, & interfectis tribus millibus, diripuit prædam magnam.

14. Amasias verò post cædem Idumæorum, & allatos deos filiorum Seir, statuit illos in deos sibi, & adorabat eos, & illis

℣. 11. *Expl.* Iduméens qui demeuroient sur les montagnes de Séir.

℣. 12. *Lettr.* Ils crevérent tous.

℣. 13. *Expl.* Capitale du Royaume d'Israël.

Ibid. *Expl.* Ville de Juda.

Digitized by Google

adolebat incensum.

15. Quam ob rem iratus Dominus contra Amasiam, misit ad illum prophetam, qui diceret ei : Cur adorasti deos, qui non liberaverunt populum suum de manu tua ?

16. Cúmque hæc ille loqueretur, respondit ei : Num consiliarius regis es? quiesce ne interficiam te. Discedensque propheta, Scio, inquit, quòd cogitaverit Deus occidere te, quia fecisti hoc malum, & insuper non acquievisti consilio meo.

17. Igitur Amasias rex Juda, initio pessimo consilio, misit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israël, dicens : Veni, videamus nos mutuò.

18. At ille remisit

dora & leur offrit de l'encens.

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amasias, & il luy envoya un prophéte pour luy dire : Pourquoy avez-vous adoré des dieux qui n'ont pû délivrer leur peuple de vos mains ?

16. Comme le prophéte parloit ainsi, Amasias répondit : Est-ce à vous à donner conseil au Roy ? Taisez-vous, de peur qu'il ne vous en coûte la vie". Alors le prophéte se retira & luy dit ; Je sçay que Dieu a résolu de vous perdre", parce que vous avez commis un si grand crime, & que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

17. Amasias roy de Juda prit donc une malheureuse résolurion, & envoya des Ambassadeurs à Joas fils de Joachaz, fils de Jéhu roy d'Israël, & luy fit dire : Venez, & voyons-nous l'un l'autre".

18. Mais Joas luy fit cet-

℣. 16. Vulg. *Ne interficiam te. Hebr.* Interficiant.
Ibid. *Expl.* Il vêcut neanmoins encore quinze ans uis. *Infr. v.* 25.
℣. 17. *Expl.* A la tête de nos troupes.

Digitized by Google

te réponse par ses Ambassadeurs : Le chardon qui est sur le mont Liban, envoya vers le cédre du Liban & luy dit : Donnez vôtre fille en mariage à mon fils : & voilà que les bêtes qui étoient dans la forêt du Liban, passerent & foulérent aux pieds le chardon.

nuntios, dicens : Carduus, qui est in Libano, misit ad cedrum Libani, dicens : Da filiam tuam filio meo uxorem : & ecce bestiæ, quæ erant in silva Libani, transierunt, & conculcaverunt carduum.

19. Vous avez dit ": J'ay défait Edom, & vôtre cœur s'est enflé d'orgueil de ce succez: demeurez chez vous *en paix*, pourquoy vous attirez-vous du mal pour vous perdre vous & Juda avec vous ?

19. Dixisti : Percussi Edom, & idcircò erigitur cor tuum in superbiam : sede in domo tua, cur malum adversum te provocas, ut cadas & tu, & Juda tecum ?

20 Amasias ne le voulut point écouter, parce que le Seigneur avoit résolu de le livrer entre les mains des ennemis, à cause des dieux d'Edom ".

20. Noluit audire Amasias, eò quòd Domini esset voluntas ut traderetur in manus hostium propter Edom.

21. Joas roy d'Israël s'avança donc, & les deux armées se mirent en presence: Amasias roy de Juda étoit campé à Bethsames de Juda:

21. Ascendit igitur Joas rex Israël, & mutuos sibi præbuêre conspectus : Amasias autem rex Juda erat in Bethsames Juda :

22. & Juda plia devant

22. corruitque Ju-

℣. 19. *Expl.* Par une vaine complaisance en vos propres forces.

℣. 20. *Expl.* Qu'il adoroit, ou qu'il avoit consultez.

Digitized by Google

da coram Israël, & fugit in tabernacula sua.

23. Porrò Amasiam regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Israël in Bethsames, & adduxit in Jerusalem: destruxitque murum ejus à porta Ephraim usque ad portam anguli, quadregintis cubitis.

24. Omne quoque aurum, & argentum, & universa vasa, quæ repererat in domo Dei, & apud Obededom, in thesauris etiam domus regiæ, necnon & filios obsidum, reduxit in Samariam.

25. Vixit autem Amasias filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israël, quindecim annis.

26. Reliqua autem sermonum Amasiæ priorum & novissimorum, scripta sunt

Israël, & s'enfuit dans ses tentes.

23. Enfin Joas roy d'Israël prit Amasias roy de Juda, fils de Joas fils de Joachaz dans le camp de Bethsames, & l'emmena à Jérusalem, & jetta par terre quatre cens coudées de ses murailles, depuis la porte d'Ephraïm" jusqu'à la porte de l'angle".

24. Et il emporta à Samarie tout l'or & l'argent, & tous les vases qu'il trouva dans la maison de Dieu, chez les descendans d'Obededom & dans les trésors du palais royal. Il emmena aussi avec luy à Samarie les fils de ceux qu'il avoit en ôtage.

25. Amasias fils de Joas roy de Juda, vêcut quinze ans, après la mort de Joas fils de Joachaz roy d'Israël.

26. Le reste des actions" d'Amasias, tant les premiéres que les dernieres, est écrit

℣. 23. *Expl.* Par où l'on sort pour aller à la terre d'Ephraïm.

Ibid. *Expl.* Qui étoit dans l'angle où se joignoient les deux murailles du Septentrion & de l'Occident.

℣. 26. *Lettr.* Des paroles.

Digitized by Google

dans le livre des rois de Juda & d'Israël.

in libro regum Juda & Israël.

27. Après que ce prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre luy dans Jérusalem. Et comme il se fut enfui à Lachis, les conjurez y envoyérent, & l'y firent assassiner.

27. Qui postquam recessit à Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem. Cúmque fugisset in Lachis, miserunt, & interfecerunt eum ibi.

An du monde 3194.

28. Ils le rapporterent sur des chevaux, & l'enterrérent avec ses ancêtres dans la ville de David.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in Civitate David.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 8. 9. *Que si vous vous imaginez que le succez de la guerre dépende de la force de l'armée, Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis, &c.*

Comme les rois & les peuples d'Israël s'étoient éloignez de Dieu, le Seigneur les avoit abandonnez, & ne vouloit pas que les rois & les peuples de Juda eussent de liaison avec eux. C'est la raison pour laquelle il envoye exprés un prophéte à Amasias roy de Juda, qui avoit pris à sa solde cent mille hommes d'élite du royaume d'Israël, afin de luy dire de sa part, Qu'il se gardât bien de les faire marcher avec luy, parce que *Dieu n'étoit point avec Israël*, qui l'avoit abandonné d'une maniere si ingrate. Mais comme il paroit qu'Amasias mettoit un

Digitized by Google

peu trop sa confiance dans la multitude & le courage de ces troupes, le Seigneur luy fait dire encore, Qu'il *seroit vaincu par ses ennemis, s'il s'imaginoit que la victoire dépendît de la force de son armée :* & il l'assure de cette verité importante, Que les uns ne vainquent, & les autres ne sont mis en fuite, que par un effet de sa volonté toute-puissante.

Soyons donc bien convaincus de ce que les saintes Ecritures nous prêchent par tout ; Que nous combattrons en vain, si Dieu ne combat luy-même avec nous ; Qu'il ne combattra point avec nous, tant que nous nous lierons volontairement à ses ennemis, & que nous aurons sujet de nous tenir assurez de la victoire, si nous la considerons comme l'effet, non de nos forces, mais de son secours. C'est pour cela qu'il ne veut pas qu'on s'attache à tous les biens, & temporels & même spirituels, sur lesquels on pretendroit s'appuyer, & qui pourroient affoiblir en quelque sorte la confiance qu'on doit avoir en luy seul : car c'est ce qu'il eut dessein de marquer alors par l'exemple d'Amasias, qui témoignoit de la peine à renvoyer toutes ces troupes d'Israël, à cause qu'il leur avoit fait donner plus de quatre cens soixante mille livres pour les engager à son service ; qu'il appuyoit ses esperances sur cette somme si considerable qui les attachoit à son parti ; & qu'il regardoit comme une perte pour luy de se priver du secours de cet argent : *Que deviendront donc*, dit-il au prophete, *les cent talens que j'ay donnez aux soldats d'Israël* ? Mais le prophete confondit son peu de foy en luy re-

Digitized by Google

pliquant : *Le Seigneur a le pouvoir de vous en donner beaucoup davantage* ; ce qui est de même que s'il luy eût dit : Vous regrettez un peu d'argent, lorsqu'il s'agit de vous confier en celuy qui est tout-puissant pour vous rendre le centuple de ce que vous aurez méprisé pour luy obéir.

Tout le reste de ce chapitre étant expliqué dans le quatorziéme chapitre du quatriéme livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui souhaiteront d'en voir l'éclaircissement.

CHAPITRE XXVI.

1. TOut le peuple de Juda prit Ozias " âgé de seize ans, & le déclara " roy en la place d'Amasias son pere.

2. Ce prince bâtit Elath", & la remit sous l'empire de Juda après que le Roy " se fut endormi avec ses peres.

3. Ozias avoit seize ans, quand il commença à ré-

1. OMnis autem populus Juda filium ejus Oziam annorum sedecim, constituit regem pro Amasia patre suo.

2. Ipse ædificavit Ailath, & restituit eam ditioni Juda, postquam dormivit rex cum patribus suis.

3. Sedecim annorum erat Ozias cùm

℣. 1. Aussi nommé Azarias. 4. R. 14. 21. Ces deux noms ont quelque ressemblance en Hébreu, l'un signifiant la force de Dieu, & l'autre le secours de Dieu. *Synops.*

Ibid. *Lettr.* L'établit, c'est-à-dire, le reconnut, car il étoit roy par sa naissance.

℣. 2. *Expl.* Ville sur le bord de la mer-Rouge. Elle étoit de l'Idumée, mais ayant été conquise par les Rois de Juda, elle se revolta depuis. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Amasias son pere.

regnare

Digitized by Google

regnare cœpisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem, nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

4. Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia, quæ fecerat Amasias pater ejus.

5. Et exquisivit Dominum in diebus Zachariæ intelligentis & videntis Deum: cúmque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.

6. Denique egressus est, & pugnavit contra Philistiim, & destruxit murum Geth, & murum Jabniæ, murumque Azoti: ædificavitque oppida in Azoto, & in Philistiim.

7. Et adjuvit eum Deus contra Philistiim, & contra Arabes, qui habitabant in Gurbaal, & contra Ammonitas.

gner, & il en régna cinquante deux dans Jérusalem. Sa mere étoit de Jérusalem & s'appelloit Jéchelie.

4. Il fit ce qui étoit droit au yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.

5. Il chercha le Seigneur tant que vécut Zacharie" qui avoit le don d'intelligence, & qui voyoit Dieu". Et parce qu'il cherchoit Dieu, Dieu le fit prosperer en toutes choses.

6. Enfin il sortit pour faire la guerre aux Philistins, il ruina les murs de Geth, de Jabnie & d'Azot, & il bâtit des places fortes dans Azot, & dans les terres des Philistins".

7. Et Dieu le soûtint contre les Philistins, & contre les Arabes qui demeuroient dans Gurbaal", & contre les Ammonites.

℣. 5. *Expl.* Fils de l'autre Zacharie, dont nous avons vû la mort auparavant. *Hieron.*

Ibid. *Expl.* A qui Dieu se communiquoit comme à son prophéte. *Synops.*

℣. 6. *Expl.* Pour les tenir en devoir.

℣. 7. *Expl.* S. Jérôme croit que c'est Gérara, où demeura Abraham.

Digitized by Google

8. Les Ammonites " faisoient des presens à Ozias ; & sa réputation se répandit jusques à l'Egypte, à cause de ses frequentes victoires.

8. Appendebantque Ammonitæ munera Oziæ : & divulgatum est nomen ejus usque ad introitum Ægypti propter crebras victorias.

9. Ozias éleva aussi des tours à Jérusalem sur la porte de l'angle ", & sur la porte de la vallée, & d'autres encore dans le même côté de la muraille, & il fortifia ces tours.

9. Ædificavitque Ozias turres in Jerusalem super portam anguli, & super portam vallis, & reliquas in eodem muri latere, firmavitque eas.

10. Il bâtit encore des tours dans la solitude, & il fit creuser plusieurs citernes, parce qu'il avoit beaucoup de troupeaux, tant dans la campagne que dans le desert. Il avoit aussi des vignes, & des vignerons sur les montagnes, & dans le Carmel, parce qu'il se plaisoit fort à l'agriculture.

10. Extruxit etiam turres in solitudine, & effodit cisternas plurimas, eò quòd haberet multa pecora, tam in campestribus, quàm in eremi vastitate: vineas quoque habuit, & vinitores in montibus, & in Carmelo: erat quippe homo agriculturæ deditus.

11. L'armée de ses braves qui marchoient aux combats, étoit commandée par Jéhiel secretaire, par Maasie Docteur *de la loy*, & par Hananie, l'un des Generaux du Roy.

11. Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, sub manu Jehiel scribæ, Maasiæque doctoris, & sub manu Hananiæ, qui erat de ducibus regis.

℣. 8. *Expl.* Qui étoient près de la mer-Rouge.
Ibid. *Letter.* jusques à l'entrée de l'Egypte.
℣. 9. *Expl.* Voyez le chapitre précedent, ℣. 23.

Digitized by Google

12. Omnisque numerus principum per familias virorum fortium, duorum millium sexcentorum.

12. Le nombre des chefs de familles, & des hommes d'une valeur distinguée, montoit à deux mille six cens.

13. Et sub eis universus exercitus, trecentorum & septem millium quingentorum: qui erant apti ad bella, & pro rege contra adversarios dimicabant.

13. Et toute l'armée qu'ils avoient sous eux, étoit de trois cens sept mille cinq cens soldats, tous gens de cœur & aguerris, & qui combattoient pour le Roy contre ses ennemis.

14. Præparavit quoque eis Ozias, id est, cuncto exercitui, clypeos, & hastas, & galeas, & loricas, arcusque & fundas ad jaciendos lapides.

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toûjours provision d'armes pour toute cette armée; des boucliers, des picques, des casques, des cuirasses, des arcs, & des frondes pour jetter des pierres.

15. Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas, quas in turribus collocavit, & in angulis murorum, ut mitterent sagittas, & saxa grandia: egressumque est nomen ejus Procul, eò quòd auxiliaretur ei Dominus, & corroborasset illum.

15. Et il fit faire dans Jérusalem toutes sortes de machines, qu'il fit mettre dans les tours, & dans tous les angles des murailles, pour tirer des flêches & jetter de grosses pierres: de sorte que *la gloire de* son nom se répandit fort loin, parce que le Seigneur étoit son secours & sa force.

16. Sed cùm roboratus esset, elevatum est cor ejus in interitum suum, & neglexit Dominum Deum

16. Mais dans ce haut point de puissance & de grandeur son cœur s'éleva d'orgueil pour sa perte, il negligea le

Digitized by Google

Seigneur son Dieu ; & aprés être entré dans le Temple du Seigneur, il voulut y brûler de l'encens sur l'autel des parfums.

suum : ingressusque templum Domini adolere voluit incensum super altare thymiamatis.

17. Le pontife Azarias y entra aussi-tôt après luy, accompagné de quatre-vingt Prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

17. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos, & cum eo sacerdotes Domini octoginta, viri fortissimi,

18. Ils s'opposerent au Roy, & luy dirent: Il ne vous appartient pas, *Sire*, de brûler de l'encens devant le Seigneur; mais c'est aux Prêtres, c'est-à-dire, aux enfans d'Aaron, qui ont été consacrez pour ce ministére. Sortez du sanctuaire, & ne méprisez point *nôtre conseil*, parce que cette action ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur.

18. restiterunt regi, atque dixerunt : Non est tui officii, Ozia, ut adoleas incensum Domino, sed sacerdotum, hoc est, filiorum Aaron, qui consecrati sunt ad hujuscemodi ministerium: egredere de sanctuario, ne contempseris: quia non reputabitur tibi in gloriam hoc à Domino Deo.

19. Ozias transporté de colére, & tenant toûjours l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les Prêtres. Dans ce moment il fut frappé de la lépre qui parut sur son front en presence des Prêtres, dans le Temple du Seigneur auprès de l'autel des parfums.

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thribulum, ut adoleret incensum, minabatur sacerdotibus. Statimque orta est lepra in fronte ejus coram sacerdotibus, in domo Domini super altare thymiamatis.

20. Et comme le pontife

20. Cúmque res-

Digitized by Google

pexisset eum Azarias pontifex, & omnes reliqui sacerdotes, viderunt lepram in fronte ejus, & festinatò expulerunt eum. Sed & ipse perterritus, acceleravit egredi, eò quòd sensisset illicò plagam Domini.

Azarias, & tous les autres Prêtres eurent jetté les yeux sur luy, ils apperçûrent la lépre sur son front; ils le firent sortir promptement. Et luy-même saisi de frayeur se hâta de sortir, parce qu'il sentit tout d'un coup que le Seigneur l'avoit frappé de cette playe.

21. Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, & habitavit in domo separata plenus leprâ, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porrò Joatham filius ejus rexit domum regis, & judicabat populum terræ.

21. Le roy Ozias fut donc lépreux jusqu'au jour de sa mort : & il demeura dans une maison séparée, à cause de cette lépre qui le couvroit & qui l'avoit fait chasser de la maison du Seigneur. Joatham son fils gouverna cependant la maison du Roy, & rendoit la justice au peuple du païs.

22. Reliqua autem sermonum Oziæ priorum & novissimorum, scripsit Isaïas filius Amos, propheta.

22. Le reste des actions d'Ozias, tant les premiéres que les derniéres, a été écrit par le prophéte Isaïe fils d'Amos".

23. Dormivitque Ozias cum patribus suis, & sepelierunt eum in agro regalium sepulchrorum,

23. Et Ozias dormit avec ses péres, & on l'enterra dans le champ où étoient les tombeaux des Rois", parce

℣. 12. *Expl.* Ce qui semble se devoir encore entendre de quelque ouvrage qui aura été perdu; puisqu'il n'est dit qu'un mot de ce Roy, dans ce que nous avons de ce prophéte.

℣. 23. *Expl.* Non intra specum ubi reges ponebantur, sed in agro conjuncto. *Synops.*

qu'il étoit lépreux : & Joatham son fils régna en sa place.

cò quòd esset leprosus: regnavitque Joatham filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 4. 5. *IL fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout, comme avoit fait Amasias son pere. Il chercha toûjours le Seigneur tant que vêcut Zacharie, qui avoit le don d'intelligence, & qui voyoit Dieu, &c.*

4. Reg. c. 15. 3. On a déja remarqué ailleurs, qu'il paroît d'abord une espece de contradiction dans ces paroles de l'Ecriture, qu'Ozias *fit ce qui étoit droit au yeux du Seigneur*; & que cependant il se conduisit *en tout comme avoit fait Amasias son pere* : car Amasias s'étoit à la fin laissé aller jusqu'à adorer les idoles des Iduméens, après les avoir vaincus. Mais il est aisé de discerner par ce qui suit immédiatemens ces paroles, comment il est vray qu'Ozias fit ce qui étoit droit devant le Seigneur ; & comment il ressembla neanmoins en toutes choses au roy son pere, Car le sacré texte ajoûte aussi-tost, Qu'il *chercha* toûjours *le Seigneur tant que vêcut Zacharie*, qui étoit, selon un Ancien, fils de Zacharie que le roy Joas fit lapider, & petit fils du grand Prêtre Joïada. Or ce Zacharie qui vivoit sous le régne d'Ozias, étoit un prophéte rempli de la lumiere du Saint-Esprit, & du *don de l'intelligence* pour connoître la volonté du Sei-

2. Paral. cap. 25. 14.

Hieron. Tradit. Hebr. 2. Paral. c. 24. v. 20. 21. 22.

Digitized by Google

gneur, & la déclarer aux hommes. De même Ibid. c.
donc *qu'Amasias fit d'abord ce qui étoit bon &* 25. v. 2.
juste *aux yeux de Dieu*; & qu'après qu'il eut 14. 19.
vaincu les Iduméens, il s'abandonna à l'orgueil, 27.
& s'éloigna du Seigneur en adorant les idoles.
Aussi Ozias *fit ce qui étoit droit devant ses yeux*,
tant que Zacharie le soûtint par sa lumiere & sa
pieté; mais *lorsqu'il eut vû son régne affermi, son* Cap. 26.
cœur s'éleva, dit l'Ecriture, *pour sa propre perte*, 6.
il négligea le Seigneur son Dieu, en cessant de
le regarder comme l'Auteur de l'affermissement
de son régne; & il entreprit de violer son pre-
cepte, en usurpant le ministére des Prêtres, &
en s'ingerant de vouloir luy-même offrir de
l'encens sur l'autel des parfums: ce qui étoit
une espece d'idolatrie, selon le reproche tres-
severe que Samuel en fit au premier de tous les
rois d'Israël, en luy déclarant, Que de se refuser 1. Reg.
d'obéir à Dieu, c'étoit devenir en quelque sorte c. 15. v.
idolâtre. *Melior est obedientia, quàm victima . . .* 22. 23.
& quasi scelus idolatriæ, nolle acquiescere.

℣. 19. 20. *Mais Ozias se mit en colere, & te-*
nant toûjours l'encensoir dans sa main, pour offrir
de l'encens, il usait de menaces contre les Prêtres.
En même-tems la lépre parut sur son front, &c.

Cet exemple de la punition d'Ozias est de-
venu fort celébre dans la suite de tous les sie-
cles. Et ce qui causa un si grand trouble à ce
prince même, lorsqu'il *se sentit frappé de cette*
playe du Seigneur, & qu'il se hâta de sortir du
lieu saint où il l'avoit offensé, a toûjours aussi
inspiré une frayeur salutaire à tous les bons
princes, pour les empêcher de passer les justes
bornes de l'autorité que Dieu même leur a

Digitized by Google

confiée. Bien loin d'entreprendre de mettre la main à l'encensoir, comme fit alors le roy Ozias, ils ont même appréhendé de donner atteinte à la moindre chose qui regardât l'autorité sacré de l'Eglise & de ses Ministres. Et nous en voyons dans l'Histoire un exemple illustre en la personne de Constantin. Car les Evêques Donatistes s'étant adressez à ce grand prince, pour le rendre juge des accusations qu'ils avoient formées contre Cécilien Evêque de Carthage, si connu de tout l'univers par les injustes persécutions de ces Schismatiques; Constantin qui étoit rempli de respect pour la sainteté de l'Eglise & la dignité Episcopale, condamna à l'heure même leur procedé par ces excellentes paroles: *Ils demandent*, dit cet Empereur, *que je les juge, moy qui attends le jugement de* JESUS-CHRIST; *puisque celuy des Evêques doit être consideré veritablement comme celuy du Seigneur, qui juge luy-même en leur personne.*

Epist. Const. ad Epis. Athol.

Et lorsque depuis ce tems, & avant l'ouverture du Concile de Nicée, quelques Evêques Ariens s'adresserent de nouveau à ce même prince, & luy presenterent des libelles diffamatoires contre les plus saints Prélats, au lieu d'en laisser le jugement au Concile même; Constantin apprit encore à toute la posterité par son exemple, le respect que les Souverains devoient avoir pour l'Eglise. Car après les avoir reçûs, sans en vouloir lire un seul, il les fit brûler en presence des Prélats, & leur dit: „Que Dieu les ayant établis ses Pontifes, leur „avoit donné le pouvoir de juger & des peu-

Theod. l. 1. c. 10. Rufin. l. 1. c. 2.

Digitized by Google

plus & des Princes ; & qu'ainsi ils ne devoient « pas être jugez par des hommes. «

Dieu n'a puni qu'un Ozias de cette hardiesse avec laquelle il entreprit de mettre la main à l'encensoir. Et l'on n'a vû que ce Prince frappé de lépre, pour avoir témérairement usurpé un ministére qui ne lui appartenoient pas. Mais il y a une autre lépre spirituelle, dont celle d'Ozias n'étoit qu'une image, & qui néanmoins ne cause pas la même horreur, parce qu'elle est invisible & insensible. Ce fut une espece de misérícorde pour ce prince, de ce qu'il sentit ce châtiment corporel ; de ce qu'il connut la main de Dieu qui le punissoit ; & de ce que la frayeur qu'elle luy causa le porta à se hâter de luy-même, comme le dit l'Ecriture, *à sortir du sanctuaire*, d'où les Prêtres le chassoient. Mais il est rare que ceux qui ne sont frappez qu'intérieurement de cette autre lépre invisible, qui rend l'ame toute difforme aux yeux du Seigneur & de ses Anges, reçoivent les mêmes impressions de crainte & de trouble, & qu'ils se portent volontairement à sortir des engagemens criminels, qui ont attiré sur eux les effets funestes de la colere de Dieu.

On est souvent tout lépreux devant ce Juge invisible des cœurs des hommes ; & on demeure neanmoins sans crainte dans son sanctuaire. On se glorifie même de sa lépre, ou au moins de ce qui l'a causée. Et l'on vit ainsi dans une securité étonnante, jusqu'à ce qu'à la lumiere du grand jour de l'éternité, cette lépre horrible paroisse telle qu'elle est sur le front des réprouvez, & cause à leur ame un tel despoir, qu'elle se

hâte, pour le dire ainsi, *de sortir du sanctuaire*, c'est-à-dire, de la presence du Saint des Saints, selon cette excellente parole d'une grande Sainte, Que l'ame d'un réprouvé au sortir du corps est frappé d'une telle horreur, en se regardant elle-même dans le miroir de la pureté parfaite de Dieu, que ce luy est une espece de soulagement de se précipiter dans les tenebres de l'enfer, quoiqu'elle ne puisse s'y dérober encore à cette lumiere souveraine qui causera éternellement son plus grand supplice.

Sainte Cather. de Gen. Purgatoire.

CHAPITRE XXVII.

L'an du monde 3246. avant J. C. 758.

1. IOatham avoit vingt-cinq ans quand il commença à régner, & il régna seize ans dans Jérusalem. Sa mere s'appelloit Jérusa, & étoit fille de Sadoc.

1. VIginti quinque annorum erat Ioatham cùm regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.

2. Il fit ce qui étoit droit en la presence du Seigneur, & il se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pere, si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur, & le peuple continuoit encore de vivre dans ses desordres ℣.

2. Fecitque quod rectum erat coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, excepto quòd non est ingressus templum Domini, & adhuc populus delinquebat.

℣. 2. *Expl.* De croire qu'on pouvoit sacrifier en tous lieux.

Digitized by Google

3. Ipse ædificavit portam domus Domini excelsam, & in muro Ophel multa construxit.

3. Ce fut luy qui bâtit la grande porte de la maison du Seigneur, & qui fit faire beaucoup de bâtimens sur la muraille d'Ophel *.

4. Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, & in saltibus castella & turres.

4. Il fit encore bâtir des villes sur les montagnes de Juda, & des châteaux & des tours dans les bois.

5. Ipse pugnavit contra regem filiorum Ammon, & vicit eos, dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, & decem millia coros tritici, ac totidem coros hordei: hæc ei præbuerunt filii Ammon, in anno secundo & tertio.

5. Il fit la guerre au roy des Ammonites, & il les vainquit; & ils luy donnérent en ce tems-là cent talens d'argent, dix mille mesures de froment & autant d'orge. Ce fut-là ce que les enfans d'Ammon luy donnérent en la seconde & en la troisiéme année.

6. Corroboratusque est Joatham, eò quòd dirixisset vias suas coram Domino Deo suo.

6. Et Joatham devint puissant, parce qu'il avoit reglé ses voyes en la presence du Seigneur son Dieu.

7. Reliqua autem sermonum Joatham, & omnes pugnæ ejus, & opera, scripta sunt in libro regum Israël et Juda.

7. Mais le reste des actions de Joatham, tous ses combats, & ce qu'il a fait de grand, est écrit dans le livre des Rois d'Israël & de Juda.

8. Viginti quinque annorum erat cùm

8. Il avoit vingt-cinq ans quand il commença à re-

* 3. *Expl.* Ophel est une tour bâtie auprès, ou sur cette muraille.

Digitized by Google

gner, & il en régna seize dans Jérusalem.

9. Et Joatham dormit avec ses péres, & ils l'ensevelirent dans la ville de David: & Achaz son fils régna en sa place.

regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem.

9. Dormivitque Joatham cum patribus suis, & sepelierunt eum in Civitate David: & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. &c. *IL fit ce qui étoit droit en la presence du Seigneur, & se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son pere, si ce n'est qu'il n'entra point dans le temple du Seigneur, & que le peuple continuoit encore à pécher, &c.*

4. Reg. cap. 15. 14. On a expliqué ailleurs ce passage des Paralipomenes, en éclaircissant ce qui est dit de ce prince dans le quatriéme livre des Rois. On y peut voir les sentimens différens des Interprétes pour l'intelligence veritable de ces paroles. C'est pourquoy nous ne les repeterons point en ce lieu: & nous nous contenterons de dire icy seulement, que ce que le texte sacré marque dans la suite, lorsqu'il est dit, Que *Joatham devint puissant, parce qu'il avoit reglé ses voyes en la presence du Seigneur son Dieu*, se doit entendre avec quelque sorte de restriction. Il est donc vray que ce prince *régla ses voyes*, ou rendit ses voyes droites *devant Dieu*, en ce qu'il ne s'écarta point de la vraye Religion, & qu'il y marcha avec perseverance, sans sortir de cette

℣. 6.

Digitized by Google

oye où avoit toûjours marché David son pere. t l'on peut dire qu'il étoit tres-digne de loüanges, pour être ainsi demeuré ferme dans le culte u vray Dieu, lorsque l'exemple de plusieurs e ses ancêtres, & le panchant de sa nation vers idolatrie, luy pouvoient être un sujet de chûte res-dangereux. Ce fut aussi pour cela que Dieu *affermit son régne*, voulant faire voir par ces narques si sensibles de sa protection, qu'il étoit idelle à ceux qui étoient exacts à luy garder la idelité qu'ils luy devoient.

Mais cependant il est remarquable, que dans e dénombrement des meilleurs rois de Juda, Joatham ne se trouve point compris : car quoique d'ailleurs il ne parût rien de réprehensible dans sa vie, c'étoit assez, selon un ancien Pere, pour l'exclure de ce nombre, de ce qu'il n'eut point la force de *détruire les hauts-lieux*, où le peuple, contre la défence du Seigneur, continuoit de sacrifier, quoiqu'il sçût bien qu'il ne leur étoit permis de le faire que dans le seul temple de Jérusalem. Il est donc besoin qu'un prince pour être parfaitement agreable à Dieu, fasse paroître de la fermeté à soûtenir ses interêts, & à faire exécuter ses divines ordonnances. Il faut qu'en considerant l'exactitude avec laquelle il se fait luy même obéïr par ses officiers & par ses sujets, il devienne tres-fidelle pour obéïr le premier, & pour porter tous les autres à obéïr à celuy, dont tous les rois de la terre sont les ministres. Il faut qu'il se donne bien de garde d'user des deux poids ou des deux balances que l'Ecriture témoigne être en abomination devant Dieu ; c'est-à-dire, d'exiger de ceux qui

Eccl. cap. 49.

Theod. in 4. Reg. quæst. 46.

Digitized by Google

luy sont soûmis, une entiere dépendance, & de negliger d'être luy-même parfaitement dépendant de son Souverain, qui est le Seigneur de tout l'univers. Si l'Ecriture nous déclare, que *le régne de Joatham fut affermi parce qu'il régla* & rendit droites *ses voyes devant Dieu*; soyons donc tres-convaincus, que le réglement du cœur & la droiture de la conduite, sera toûjours l'unique source de toute la force qu'on peut esperer contre tous ses ennemis. La chercher ailleurs, c'est se tromper, c'est courir en vain, & se vouloir appuyer sur un roseau.

CHAPITRE XXVIII.

An du monde 3262.

1. AChaz avoit vingt ans quand il commença à régner, & il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui étoit droit en la presence du Seigneur, comme David son pere:

2. mais il marcha dans les voyes des rois d'Israël, & fit même fondre des statuës à Baal.

3. C'est luy qui brûla de l'encens dans la vallée de Bénennom, & qui fit passer ses enfans par le feu *, selon

1. VIginti annorum erat Achaz cùm regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem: non fecit rectum in conspectu Domini sicut David pater ejus:

2. sed ambulavit in viis regum Israël, insuper & statuas fudit Baalim.

3. Ipse est, qui adolevit incensum in valle Benennom, & lustravit filios suos in igne, juxta ritum

℣. 3. *Expl.* Voyez les explications du troisiéme verset du seiziéme chapitre du quatriéme livre des Rois.

Digitized by Google

entium, quas interfecit Dominus in adventu filiorum Israël.

4. Sacrificabat quoque, & thymiama succendebat in excelsis, & in collibus, & sub omni lignoo frondoso.

5. Tradiditque eam Dominus Deus suus in manu regis Syriæ, qui percussit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, & adduxit in Damascum: manibus quoque regis Israël traditus est, & percussus plagâ grandi.

6. Occîditque Phacee, filius Romeliæ, de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores: eò quòd reliquissent Dominum Deum patrum suorum.

7. Eodem tempore occîdit Zechri, vir potens ex Ephraim, Maasiam filium regis, & Ezricam du-

la superstition des nations, que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfans d'Israël.

4. Il sacrifioit aussi, & il brûloit des parfums sur les hauts-lieux, sur les colines & sous tous les arbres chargez de feuilles.

5. Et le Seigneur son Dieu le livra entre les mains du roy de Syrie * qui le défit, pilla ses Etats, & emmena un grand butin à Damas. Dieu le livra aussi entre les mains du roy d'Israël, qui le frappa d'une grande playe. An du monde 3263.

6. Car Phacée * fils de Romélie, tua six vingt mille hommes de Juda en un seul jour, tous gens braves; parcequ'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres.

7. En même-tems Zechri homme tres-puissant dans Ephraïm, tua Maasie fils du roy, Ezrica grand Maître de

℣. 5. *Expl.* Sçavoir Razin. Et la raison de cet abandonnement marquée dans Isaïe cap. 7. est qu'ayant déja été délivré une fois de ses mains, 4. R. 16. 5. il avoit encore abandonné Dieu.

℣. 6. *Expl.* Roy d'Israël. 4. R. c. 16. 5.

Digitized by Google

la maison du Roy, & Elcana qui tenoit après le Roy le second rang dans ses Etats.

cem domus ejus, Elcanam quoque secundum à rege.

8. Et les enfans d'Israël prirent & firent captifs deux cents mille de leurs freres, tant femmes que garçons & filles, avec un butin infini qu'ils emmenérent à Samarie.

8. Ceperuntque filii Israël de fratribus suis ducenta millia mulierum, puerorum, & puellarum, & infinitam prædam: pertuleruntque eam in Samariam.

9. Il y avoit là alors un prophéte nommé Oded, qui alla au-devant de l'armée qui venoit à Samarie, & il leur dit: Vous avez vû que le Seigneur le Dieu de vos peres étant en colere contre Juda la livré entre vos mains: & vous les avez tuez tres-inhumainement, en sorte que vôtre cruauté est montée jusqu'au ciel.

9. Eâ tempestate erat ibi propheta Domini, nomine Oded: qui egressus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis: Ecce iratus Dominus Deus patrum vestrorum contra Juda, tradidit eos in manibus vestris, & occidistis eos atrociter, ita ut ad cælum pertingeret vestra crudelitas.

10. Mais outre cela, vous voulez encore vous assujettir les enfans de Juda & de Jérusalem pour en faire vos esclaves & vos servantes: ce que vous ne devez point faire; car vous avez en cela même peché contre le Seigneur vôtre Dieu.

10. Insuper filios Juda & Jerusalem vultis vobis subjicere in servos & ancillas: quod nequaquam facto opus est: peccastis enim super hoc Domino Deo vestro.

11. Mais écoutez le conseil que je vas vous donner: Ramenez ces captifs que vous

11. Sed audite consilium meum, & reducite captivos,

quos

quos adduxistis de fratribus vestris, quia magnus furor Domini imminet vobis.

avez amenez d'entre vos fréres ; car Dieu est prêt de faire éclater sa fureur sur vous.

12. Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Mosollamoth, Ezechias filius Sellum, & Amasa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,

12. Ainsi quelques-uns des principaux des enfans d'Ephraïm, *sçavoir*, Azarias fils de Johanan, Barachias fils de Mosollamoth, Ezéchias fils de Sellum, & Amasa fils d'Adali se presentérent devant ceux qui venoient du combat,

13. & dixerunt eis : Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino. Quare vultis adjicere super peccata nostra, & vetera cumulare delicta ? grande quippe peccatum est, & ira furoris Domini imminet super Israël.

13. & ils leur dirent : Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne péchions contre le Seigneur. Pourquoy voulez-ajoûter de *nouveaux* péchez à ceux que nous avons deja commis, & mettre le comble à nos anciens crimes ? Car ce péché est grand, & le Seigneur est sur le point de faire tomber sur Israël les plus redoutables effets de sa fureur.

14. Dimiseruntque viri bellatores prædam, & universa quæ ceperant, coram principibus, & omni multitudine.

14. Cette armée renvoya le butin, & tout ce qu'elle avoit pris, en presence des principaux & de toute la multitude.

15. Steteruntque viri quos supra me-

15. Et ces braves dont nous avons parlé prirent les

Digitized by Google

catifs & tous ceux qui étoient nuds, les vétirent des dépoüilles, les habillérent, les chausserent, & leur donnérent à boire & à manger, ils les oignirent à cause qu'ils étoient fort fatiguez & en prirent tout le soin qu'ils purent : ils mirent sur des chevaux ceux qui ne pouvoient marcher, & dont les corps étoient dans une grande foiblesse, & les emmenérent à Jéricho ville des palmiers vers leurs frére; après quoy ils s'en retournérent à Samarie.

moravimus, & apprehendentes captivos, omnesque qui nudi erant, vestierunt de spoliis : cúmque vestissent eos, & calceassent, & refecissent cibo ac potu, unxissentque propter laborem, & adhibuissent eis curam: quicumque ambulare non poterant, & erant imbecillo corpore, imposuerunt eos jumentis, & adduxerunt Jericho civitatem palmarum ad fratres eorum, ipsique reversi sunt in Samariam.

16. En ce même temps le roy Achaz envoya au Roy des Assyriens pour luy demander du secours.

16. Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum postulans auxilium.

An du monde 3264.

17. Les Jduméens vinrent, tuérent beaucoup de monde de Juda, & firent un grand butin *.

17. Venerantque Idumæi, & percusserunt multos ex Juda, & ceperunt prædam magnam.

18. Les Philistins se répandirent aussi par les villes de la campagne, & au midy de Juda, ils prirent Bethsamès, Aialon, Gadéroth, Socho, Thamnan & Gamzo, avec

18. Philisthiim quoque diffusi sunt per urbes campestres, & ad meridiem Juda : ceperuntque Bethsames, & Aialon, & Gaderoth, Socho

℣. 15. *Expl.* Fatigationi subvenit unctio. *Celsus lib.* 1. *cap.* 3.

℣. 17 Ozias les avoit défaits auparavant, parce qu'il avoit mis sa confiance en Dieu. *sup.* 6. 26.

Digitized by Google

quoque, Thamnan, & Gamzo, cum viculis suis, & habitaverunt in eis.

leurs bourgades, & ils s'y établirent.

19. Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eò quòd nudasset eum auxilio, & contemptui habuisset Dominum.

19. Car Dieu avoit humilié Juda à cause de son roy Achaz, qui l'avoit dépoüille de secours ℣, & qui avoit méprisé le Seigneur

20. Adduxitque contra eum Thelgathphalnasar regem Assyriorum, qui & afflixit eum, & nullo resistente vastavit.

20. Le Seigneur fit aussi venir contre luy Thelgathphalnasar roy des Assyriens, qui le batit & ravagea *son Païs* sans trouver aucune resistance.

21. Igitur Achaz, spoliatâ domo Domini & domo regum ac principum, dedit regi Assyriorum munera, & tamen nihil ei profuit.

21. Achaz prenant donc tout ce qu'il y avoit dans la maison du Seigneur, & dans le palais du Roy & des Princes, fit des presens au Roy des Assyriens. Ce qui néanmoins ne luy servit de rien.

22. Insuper & tempore angustiæ suæ auxit contemptum in Dominum, ipse per se rex Achez,

22. Mais de plus le Roy Achaz dans le temps même de sa plus grande affliction, fit paroître encore un plus grand mépris du Seigneur par cette action qu'il fit de luy-même.

23. immolavit diis Damasci victimas percussoribus

23. Il immola des victimes aux dieux de Damas

℣. 19. *Expl.* Divin & humain; en ruinant le culte de Dieu, & en envoyant tous ses trésors aux Assyriens pour avoir leur secours, comme il va dire.

Digitized by Google

qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur, & dit : Ce sont les dieux des rois de Syrie qui leur donnent secours ; je me les rendray favorables par mes sacrifices : & ils m'assisteront, au lieu qu'au contraire ils furent cause de sa ruine & de celle de tout Israël.

suis, & dixit : Dii regum Siriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hostiis, & aderunt, mihi, cum econtrario ipsi fuerint ruinæ ei, & universo Israël.

24. Achaz ayant donc pris tous les vases de la maison de Dieu, & les ayant brisez, fit fermer les portes du temple de Dieu " & il fit dresser " des autels dans toutes les places " de Jérusalem.

24. Direptis itaque Achaz omnibus vasis domus Dei, atque confractis clausit januas templi Dei, & fecit sibi altaria in universis angulis Jerusalem.

25. Il éleva aussi des autels dans toutes les villes de Juda pour y brûler de l'encens : & ainsi il provoqua la colére du Seigneur le Dieu de ses ancêtres.

25 In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum suorum.

26. Mais le reste de ses actions, & toute sa conduite " & premiére & derniére, est écrite dans les livres des Rois de Juda, & dans ceux des Rois d'Israël.

26. Reliqua autem sermonum ejus, & omnium operum suorum priorum & novissimorum, scripta sunt in libro regum Juda & Israël.

℣. 24. *Expl.* De peur que quelqu'un n'y entrât pour adorer le Seigneur.

Ibid. *Lettr.* Fecit sibi

Ibid. *Lettr.* angulis.

℣. 26. *Hébr.* Omnes viæ ejus

Digitized by Google

27. Dormivitque Achaz cum patribus suis, & sepelierunt eum in civitate Jerusalem: neque enim receperunt eum in sepulchra regum Israël. Regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.

27. Enfin Achaz dormit avec ses péres, & il fut enseveli dans la ville de Jérusalem: mais ils ne le mirent pas dans les tombeaux des rois d'Israël". Et Ezéchias son fils régna en sa place.

℣. 27. C'est-à-dire, de *Juda*, le tout étant mis icy pour sa partie.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 10. &c. *VOus avez vû que le Seigneur, le Dieu de vos péres, étant en colére contre Juda, l'a livré entre vos mains, & vous les avez tuez inhumainement, ensorte que vôtre cruauté est montée jusques au ciel, &c.*

Un Interpréte a remarqué très-judicieusement sur ce sujet, que le pouvoir que Dieu donne quelquefois à un prince ou à un peuple, de punir un autre peuple, ne luy doit pas être un sujet d'élevement, comme s'il étoit luy-même plus juste que celuy qu'il a vaincu, ou comme si tout ce qu'il peut faire pour l'humilier & l'assujettir ne blessoit point la justice: car pour être convaincu du contraire il suffit de considérer, que Dieu punit fort souvent les hommes par le démon même; & que cependant ce qui est très-juste de la part de Dieu, lorsqu'il se sert de la malice du démon pour punir le péché de l'homme, est très-criminel du côté de cet esprit

Digitized by Google

de ténébres, qui ne cherche en nous affligeant qu'à satisfaire sa fureur.

C'est donc le reproche que le prophéte de Dieu nommé Oded, fait icy aux troupes du roy d'Israël, lorsqu'il les reprend de la barbarie avec laquelle ils avoient tué un très-grand nombre de leurs fréres, & vouloient encore, contre la loy du Seigneur, emmener les autres en esclavage. Considerez, leur dit-il, que les habitans de Juda avoient péché contre Dieu; & que ç'a été pour cette raison que Dieu s'est mis en colére contr'eux, & les a livrez entre vos mains. Mais vous avez dû, vous autres, vous souvenir que ceux qu'il vous a livrez étoient vôs fréres; & par conséquent que vous étiez obligez d'épargner en eux vôtre propre sang. Cependant vous vous étes emportez aux derniers excès de cruauté; ensorte que le traitement si barbare que vous avez exercé contr'eux a crié vengeance à Dieu, & s'est élevé jusqu'à son trône, pour vous accuser vous-mêmes d'une injustice qui méritoit sa colére. Ainsi vous vous étes rendu criminels en usant inhumainement du pouvoir que Dieu vous donnoit contre les habitans de Juda, au lieu de les regarder & de les traiter comme vos fréres.

Galat. 6. 1. C'est donc avec très-grande raison que saint Paul disoit depuis aux Chrétiens, qu'ils prissent garde à eux-mêmes lorsqu'ils corrigeoient les autres: *Mes fréres*, leur disoit ce grand Apôtre, *si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous qui étes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant réflexion sur soy-méme, & craignant*

Digitized by Google

l'être tenté aussi bien que luy. Ainsi il faut que la charité tempére toujours la sévérité de la justice ; que l'homme en punissant un autre homme, se souvienne de sa propre infirmité ; & qu'il ait plûtôt à se reprocher d'avoir excedé en épargnant trop son frére, qu'en le châtiant trop durement.

℣. 15. *Et ces hommes que nous venons de nommer prenant les captifs & tous les autres qui étoient nuds, les revêtirent de ces dépoüilles mêmes, &c.*

Exemple admirable du promt changement que peut produire la parole & la grace du Seigneur dans les cœurs les plus emportez ! Combien de fois avoient parlé inutilement à ce même peuple tant de saints prophétes ? Et le voicy battu en un instant par une seule parole du prophéte Oded. Ils sont chargez de dépoüilles ; ils emmenent une grande multitude de captifs ; & ils retournent chez eux triomphans, & par consequent peu disposez à s'humilier dans leur victoire. Cependant sur la simple déclaration que leur fait un homme de la part de Dieu, qu'ils ont péché & offensé le Seigneur ; & sur l'avis qu'il leur donne, de renvoyer libres leurs freres qu'ils menoient captifs, non seulement ils leur accordent la liberté, mais ils les traitent avec une charité aussi tendre qu'ils leur avoient fait paroître auparavant de cruauté ; & ils renoncent en même tems à tout le butin & à tous ces dépoüilles si riches qu'ils avoient prises sur ceux qu'ils avoient vaincus.

Qui desespérera, après un si grand exemple, des effets que peut produire la grace sur les

cœurs rebelles à la verité & à la piété ? Mais qui néanmoins ne sera aussi effrayé par ce même exemple d'un changement si général & si promt de toute une armée, lorsqu'il voit presentement au milieu même de l'Eglise tant de prédications & de menaces réïterés de la part de Dieu, rendues inutiles par la dureté du cœur de ceux qui vivent au tems de la grace de l'Evangile ? Des troupes qui sont encore toutes transportées de la chaleur du combat, renoncent sans peine à tout l'avantage de leur victoire, parce qu'un homme leur fait entendre qu'ils ont péché & offensé le Seigneur, en dépoüillant si cruellement leurs fréres, quoiqu'il fût vray que Dieu même les avoit livrez entre leurs mains. Et nous sommes sourds nous autres à la parole d'un Homme-Dieu, qui nous prêche par son Incarnation, par ses souffrances & par sa mort. Nous méprisons les menaces qu'il nous fait, lorsque nous osons dépoüiller aussi nos fréres par nos injustices, ou que nous leur refusons la nourriture & le vétement qu'ils ont droit de nous demander, comme à ceux qui sont établis pour les assister dans leur pauvreté. Qu'il y aura donc de ces anciens Iuifs qui s'éleveront contre beaucoup de Chrêtiens au jour que Dieu jugera les hommes, pour leur reprocher par leur propre exemple la dureté de leur cœur ! Et que ce sera alors une terrible confusion pour des disciples de JESUS-CHRIST, d'être convaincus d'inhumanité envers leurs frétes par ceux-mêmes, dont leur divin Maître les obligeoit de surpasser la charité & la justice !

℣. 19. 20. &c. *Dieu humilia Iuda, à cause de*

son roy Achaz, qui l'avoit dépouillé de tout secours, & qui avoit méprisé le Seigneur. Le Seigneur fit aussi venir contre luy Thelgathphalnasar roy des Assyriens, qui le battit, & ravagea son pays, &c.

On a remarqué ailleurs, qu'on a de la peine à accorder ce qui est dit en ce lieu, Que le Seigneur irrité contre ce prince fit venir contre luy le Roy des Assyriens, avec ces autres paroles du quatriéme livre des Rois: Qu'Achaz envoya des Ambassadeurs à ce même roy des Assyriens, pour le prier de venir le délivrer des mains du roy de Syrie, & des mains du roy d'Israël, qui s'étoient unis contre luy. Mais il faut considerer, que dans ce même chapitre que nous expliquons, où il est dit, Que *le Seigneur fit venir le roy des Assyriens contre Achaz*; il est marqué aussi en propres termes un peu devant, comme au quatriéme livre des Rois, Que *le roy Achaz envoya au roy des Assyriens luy demander du secours.* Il paroît donc, que les rois de Syrie & d'Israël s'étant joints ensemble contre Juda pour le perdre, & étant venus mettre le siege devant la ville de Jérusalem, ne pûrent neanmoins s'en rendre maîtres, & que ce fut leur grand orgueil qui attira, comme le marque Isaïe, le secours de Dieu à Achaz, quoiqu'il en fut indigne.

4. Reg. c. 16. 7.

℣. 16.

4. Reg. c. 16. 5. Isai. cap. 7.

Or ce Prince étant délivré de la sorte, ou même avant qu'il le fût, se confia davantage au secours des hommes qu'à celuy de Dieu. Ainsi ayant envoyé des Ambassadeurs à Thelgathphalnasar roy des Assyriens, il luy demanda son assistance. C'est pourquoy lorsque la

Digitized by Google

ſainte Ecriture dit icy, Que *le Seigneur envoya contre luy ce roy des Aſſyriens*, il eſt viſible qu'elle entend, qu'encore qu'Achaz eut envoyé de luy-même demander à Telgathphalnaſar du ſecours, ce prince marcha neanmoins veritablement par l'ordre de Dieu contre luy, pour le punir de ſon infidelité; parce qu'en effet au lieu de le ſecourir, il luy fit la guerre & pilla tous ſes Etats. Auſſi Dieu ayant donné à Achaz une auſſi grande aſſurance de ſon ſecours, que le Saint-Eſprit nous le declare dans le quatriéme livre des Rois, où l'on peut voir le ſigne miraculeux par lequel il s'engagea de le délivrer de ſes ennemis qui l'aſſiégeoient, ce prince merita bien, pour n'avoir pas crû à une parole ſi poſitive que Dieu luy donnoit, d'en être puni très-ſeverement par le roy même dont il oſa preferer l'aſſiſtance à celle du Dieu d'Iſraël.

Ce fut ce *mépris qu'il fit du Seigneur*: qui *le dépouilla* avec ſon peuple *de tout ſecours*, ſelon l'expreſſion du texte ſacré: car que pouvoit eſperer un prince qui mépriſoit le ſecours de Dieu même, & qui mettoit ſa confiance dans les troupes d'un Roi idolâtre? Tel eſt cependant le malheur de ceux, qui ſe devant aſſurer ſur la parole de JESUS-CHRIST, lorſqu'il leur declare, Qu'il a vaincu le monde, l'un des plus grands ennemis de leur ſalut, refuſent auſſi-bien qu'Achaz de ſe confier au Seigneur, & aiment mieux mettre encore leurs eſperances dans le monde, comme s'ils pouvoient y trouver leur avantage & leur ſureté. Ils appellent donc alors, pour le dire ainſi, le prince du

Digitized by Google

monde, figuré par le Roy des Assyriens. Mais il leur arrive enfin, comme à ce roy de Juda, d'être pillez & accablez par la tyrannie de celuy qu'ils ont preferé à JESUS-CHRIST.

℣. 22. 23. *Mais de plus, dans le tems même de sa plus grande affliction, le roy Achaz fit paroître encore un plus grand mépris du Seigneur par cette action qu'il fit de luy-même. Il immola des victimes aux dieux de Damas, qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur*, &c.

On s'étonnera sans doute de l'extravagance de ce prince; mais elle étoit une suite naturelle du premier aveuglement, par lequel il avoit osé preferer l'assistance des Assyriens à celle de Dieu. Ainsi tombant de précipice en précipice, & passant facilement du premier mépris de Dieu à un plus grand, il quitta même ouvertement le culte exterieur de la Religion de ses peres, pour sacrifier à des faux dieux. Ce sont des démarches bien funestes & bien terribles, mais qui dépendent de la premiere; & qui doivent faire craindre à tous les hommes les premiers engagemens dans le peché, d'où peuvent naître tant de suites monstrueuses qu'on n'a pas d'abord envisagées. Quel étrange raisonnement pour un roy du peuple de Dieu, à qui tous les siecles passez fournissoient tant d'exemples de la foiblesse des idoles des nations, vaincuës mille fois par Israël? *Ce sont* disoit-il, *les dieux des roys de Syrie qui les assistent si puissamment. C'est pourquoy je veux me les rendre favorables par mes sacrifices. Et alors ils m'assisteront* aussi. Mais l'Ecriture détruit en un mot ce raisonnement extravagant & impie,

Digitized by Google

lorsqu'elle ajoûte, Que ces faux Dieux, au lieu d'assister ce prince, *furent cause de sa ruine, & de celle de tout Israël*, parce qu'en les éloignant tout à fait du secours de Dieu, ils les exposé-
4. *Reg.* *cap.* 16. 18. rent à la fin à une ruine entiere. On peut voir ailleurs l'application du reste de ce chapitre.

CHAPITRE XXIX.

An du monde. 3278. avant J. C. 726.

1. EZéchias commença donc à regner à l'âge de vingt-cinq ans, & il en regna vingt-neuf dans Jérusalem. Sa mere s'appelloit Abie, & étoit fille de Zacharie ℣.

2. Il fit ce qui étoit agreable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son pere ℣.

3. Dès le premier mois de la premiere année de son regne, il fit ouvrir les grandes portes ℣ de la maison du Seigneur, & il les rétablit.

4. Il fit aussi venir les Prêtres & les Lévites, & les assembla dans la place qui

1. IGitur Ezechias regnare cœpit, cùm viginti quinque esset annorum, & viginti novem annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Abia, filia Zachariæ.

2. Fecitque quod erat placitum in conspectu Domini, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Ipse anno & mense primo regni sui, apperuit valvas domus Domini, & instauravit eas.

4. Adduxitque Sacerdotes atque Levitas, & congregavit

℣. 1. *Expl.* Du Pontife que Joas avoit fait tuer.
℣. 2. *Expl.* Son ayeul.
℣. 3. *Expl.* Que son pere avoit fermées. *supr.* 28. 24.

Digitized by Google

eos in plateam Orientem.

5. Dixitque ad eos : Audite me, Levitæ, & sanctificamini, mundate domum Domini Dei patrum vestrorum ; & auferte omnem immunditiam de sanctuario.

6. Peccaverunt patres nostri, & fecerunt malum in conspectu Domini Dei nostri, derelinquentes eum : averterunt facies suas à tabernaculo Domini, & præbuerunt dorsum.

7. Clauserunt ostia, quæ erant in porticu, & extinxerunt lucernas, incensumque non adoleverunt, & holocausta non obtulerunt in sanctuario Deo Israël.

8. Concitatus est itaque furor Domini super Judam & Jerusalem, tradiditque eos in commotionem, & in interitum, & in sibilum, sicut ipsi cernitis oculis vestris.

étoit à l'Orient ".

5. Et il leur parla ainsi : Ecoutez-moy, Lévites; purifiez-vous; nettoyez la maison du Seigneur le Dieu de vos peres, & ôtez toutes les impuretez du sanctuaire.

6. Nos peres ont peché, & ils ont commis le mal devant le Seigneur nôtre Dieu en l'abandonnant. Ils ont détourné leur visage de son tabernacle, & luy ont tourné le dos.

7. Ils ont fermé les portes du vestibule, & ils ont éteint les lampes ; ils n'ont plus brûlé d'encens, & n'ont plus offert de victimes dans le sanctuaire au Dieu d'Israël.

8. Ainsi la colere de Dieu s'est enflamée contre Juda & Jerusalem, il les a livrez à tous les mauvais traitemens de leurs ennemis jusqu'à les faire perir, & il les a rendu l'objet de leurs railleries, comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

℣. 4. *Expl.* Le vestibule de la porte principale du Temple, qui étoit à l'Orient.

Digitized by Google

9. C'est ainsi que nos peres sont peris par l'épée, & nos fils & nos filles, & nos femmes ont été emmenez captifs en punition d'un si grand crime.

9. En, corruerunt patres nostri gladiis; filii nostri, & filiæ nostræ, & conjuges captivæ ductæ sunt, propter hoc scelus.

10. Je suis donc d'avis que nous renouvellions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Israël, & il détournera la fureur de sa colere de dessus nous.

10. Nunc ergo placet mihi, ut ineamus fœdus cum Domino Deo Israël, & avertet à nobis furorem iræ suæ.

11. Mes chers enfans ne negligez pas *cet avis*. Dieu vous a choisi pour paroître devant luy, pour le servir, pour luy rendre le culte qui luy est dû, & pour brûler de l'encens en son honneur.

11. Filii mei, nolite negligere: vos elegit Dominus ut stetis coram eo; & ministretis illi, colatisque eum, & cremetis ei incensum.

12. Alors plusieurs Lévites se leverent, *sçavoir* Mahath fils d'Amasai, & Joël fils d'Azarie, qui descendoient de Caath: mais des descendans de Mérari *s'eleverent* Cis fils d'Abdi, & Azarias fils de Jalaléel: des descendans de Gersom, Joah fils de Zemma, & Eden fils de Joah.

12. Surrexerunt ergo Levitæ: Mahath filius Amasai, & Joël filius Azariæ, de filiis Caath: Porrò de filiis Merari, Cis filius Abdi, & Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gersom, Joah filius Zemma, & Eden filius Joah.

13. Des descendans d'Elisaphan, Samri, & Jahiel; des descendans d'Asaph, Zacharie & Mathanie:

13. At verò de filiis Elisaphan, Samri, & Jahiel. De filiis quoque Asaph, Zacharias, & Mathanias:

Digitized by Google

14. Necnon de filiis Heman, Jahiel, & Semei: Sed & de filiis Idithun, Semeias, & Oziel.

15. Congregaveruntque fratres suos, & sanctificati sunt, & ingressi sunt juxta mandatum regis & imperium Domini, ut expiarét Domum Dei.

16. Sacerdotes quoque ingressi templum Domini ut sanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam, quam intrò repererant in vestibulo domus Domini, quam tulerunt Levitæ, & asportaverunt ad torrentem Cedron foras.

17. Cœperunt autem primâ die mensis primi mundare, & in die octavo ejusdem mensis ingressi sunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, & in die sexta decima mensis ejusdem, quod cœperant, impleverunt.

14. Des descendans d'Heman, Jahiel & Séméï, des descendans d'Idithun Séméïas, & Oziel.

15. Ils assemblerent leurs freres, & s'étant sanctifiez ils entrerent dans le Temple suivant l'ordre du Roy & le commandement du Seigneur, pour le purifier.

16 Les Prêtres entrerent aussi dans le Temple du Seigneur pour le sanctifier, & ils ôterent tout ce qu'ils trouverent d'impur au dedans *, & le porterent dans le vestibule de la maison du Seigneur, où les Lévites le prirent pour le jetter dans le torrent de Cedron.

17. Ils commencerent le premier jour du premier mois * à tout nettoyer: & le huitiéme jour du même mois ils entrerent dans le portique du Temple du Seigneur. Ils employerent *encore* huit jours à purifier le Temple. Et le seiziéme du même mois, ils acheverent

℣ 16. Hebr. *Interiora domus* où les Lévites ne pouvoient entrer.

℣. 17. *Expl.* Du mois Nisan, qui répond pour la plus grande partie à nôtre mois de Mars.

Digitized by Google

ce qu'ils avoient commencé ".

18. Ils entrérent ensuite chez le Roy Ezéchias, & luy dirent: Nous avons sanctifié toute la maison du Seigneur, l'autel de l'holocauste, les vases sacrez, la table où l'on expose les pains, avec tous les vaisseaux,

19. & tous les ustensiles du Temple que le roy Achaz avoit soüillez durant son regne, depuis qu'il eut abandonné Dieu: & l'on a tout exposé devant l'autel du Seigneur.

20. Le roy Ezechias se leva de grand matin; il assembla les principaux de la ville, & monta dans la maison du Seigneur.

21. Ils offrirent donc ensemble sept taureaux & sept beliers, sept agneaux & sept boucs pour l'expiation des pechez, pour le royaume, pour le sanctuaire", & pour Juda: Et il dit aux Prêtres

18. Ingressi quoque sunt ad Ezechiam regem, & dixerunt ei: Sanctificavimus omnem domum Domini, & altare holocausti, vasaque ejus, necnon & mensam propositionis cum omnibus vasis suis,

19. cunctamque templi supellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno suo, postquam prævaricatus est: & ecce exposita sunt omnia coram altari Domini.

20. Consurgensque diliculò Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, & ascendit in domum Domini.

21. Obtulerunt que simul tauros septem, & arietes septem, agnos septem, & hircos septem pro peccato, pro regno, pro sanctuario, pro Juda, dixitque sacer-

℣. 17. *Expl.* Les huit premiers jours, ils purifiérent les parvis, l'autel des holocaustes, la mer d'airain, & le reste des dehors: Les autres huit jours, ils s'occuperent à purifier le Temple même.

℣. 21. *Expl.* Pour la sanctification du Temple.

dotibus

Digitized by Google

lotibus filiis Aaron
it offerrent super
Altare Domini.

22. Mactaverunt
gitur tauros, & sus-
ceperunt sanguinem
sacerdotes, & fude-
runt illum super al-
are, mactaverunt
etiam arietes, & illo-
rum sanguinem super
altare fuderunt, im-
molaveruntque ag-
nos, & fuderunt super
altare sanguinem.

23. Applicuerunt
hircos pro peccato,
coram rege & uni-
versa multitudine,
imposueruntque ma-
nus suas super eos:

24. & immolave-
runt illos sacerdo-
tes, & asperserunt
sanguinem eorum co-
ram altari pro piacu-
lo universi Israëlis:
pro omni quippe Is-
raël præceperat rex
ut holocaustum fie-
ret, & pro peccato.

25. Constituit quo-
que Levitas in domo
Domini, cum cym-
balis, & psalteriis, &
citharis, secundùm
dispositionem David
regis, & Gad Videntis,

descendans d'Aaron d'offrir tout cela sur l'autel du Seigneur.

22. Les Prêtres immolerent donc les taureaux, & ils en prirent le sang qu'ils répandirent sur l'autel. Ils immolerent aussi des beliers, & en répandirent le sang sur l'autel. Ils immolérent de même les agneaux & en repandirent le sang sur l'autel.

23. Ils firent amener les boucs qui étoiét pour le péché, devant le Roy & devant tout le monde, & ils leur imposerent les mains".

24. Les Prêtres les immolerent, & ils repandirent le sang devant l'autel pour l'expiation des pechez de tout Israël. Car le Roy avoit commandé d'offrir l'holocauste pour tout Israël, & pour le peché

25. Il établit aussi les Lévites dans la maison du Seigneur, avec les cymbales, les harpes & les guitarres, en suivant ce que le roy David avoit reglé par l'avis des pro-

℣. 23. *Expl.* Selon ce qui étoit ordonné. *Levit. chap.* 4.

Digitized by Google

phétes Gad & Nathan : car c'étoit un ordre du Seigneur qui avoit été donné par le ministere des prophétes ".

& Nathan prophetæ : si quidem Domini præceptum fuit per manum prophetarum ejus.

26. Les Levites se trouverent donc dans le Temple, ils tenoient les instrumens de David ", & les Prêtres avoient des trompettes.

26. Steteruntque Levitæ tenentes organa David, & sacerdotes tubas.

27. Aussi-tôt Ezechias commanda qu'on offrît les holocaustes sur l'Autel : & lorsque l'on offroit les holocaustes, ils se mirent à chanter les loüanges du Seigneur à sonner des trompettes & à jouër de diverses sortes d'instrumens que David roy d'Israël avoit inventez.

27. Et jussit Ezechias ut offerrent holocausta super altare; cùmque offerrentur holocausta, cœperunt laudes canere Domino, & clangere tubis, atque in diversis organis, quæ David rex Israël præparaverat, concrepare.

28. Et pendant que le peuple *prosterné* adoroit *le Seigneur*, les Chantres & ceux qui tenoient des trompettes s'aquittoient de leur devoir jusqu'à ce que l'holocauste fut achevé.

28. Omni autem turbâ adorante, cantores, & ii qui tenebant tubas, erant in officio suo, donec compleretur holocaustum.

29. L'oblation finie, le Roy se prosterna, & tous ceux qui étoient avec luy, & ils adorérent ".

29. Cùmque finita esset oblatio, incurvatus est rex & omnes qui erant cum eo, & adoraverunt.

℣. 25. *Expl.* Dieu n'avoit point commandé par Moïse que l'on chantât en offrant les sacrifices: mais David inspiré par l'Esprit de Dieu, & suivant le conseil des prophétes Gad & Nathan, fut le premier qui l'ordonna.

℣. 26. *Expl.* Dont David étoit l'inventeur.

℣. 29. *Expl.* Le Seigneur.

Digitized by Google

30. Præcepitque Ezechias & principes Levitis, ut laudarent Dominum sermonibus David, & Asaph Videntis: qui laudaverunt eum magnâ lætitia, & incurvato genu adoraverunt.

30. Ezéchias & les principaux de la Cour commandérent aux Lévites de chanter les louanges de Dieu, & de n'y employer que les paroles de David & du prophete Asaph". Ils le firent avec grande joye, & s'étant mis à genoux ils adorerent.

31. Ezechias autem etiam hæc addidit: Implestis manus vestras Domino, accedite, & offerte victimas, & laudes in domo Domini. Obtulit ergo universa multitudo hostias, & laudes, & holocausta, mente devotâ.

31. Ezechias ajoûta encore cecy: Vous avez empli vos mains *pour faire des offrandes* au Seigneur; approchez-vous donc & offrez des victimes & des louanges dans la maison du Seigneur. Ainsi toute cette multitude offrit des hosties, des loüanges, & des holocaustes avec un esprit répli de devotion.

32. Porrò numerus holocaustorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit, Tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

32. Voicy le nombre des holocaustes qui furent offerts, soixante & dix taureaux, cent beliers, & deux cens agneaux.

33. Sanctificaveruntque Domino bo-

33. Outre cela ils sanctifierent" encore au Seigneur

℣. 30. *Expl.* Les Pseaumes dont plusieurs portent encore aujourd'huy le nom d'Asaph, soit qu'ils soient de luy comme ce lieu-cy semble le marquer; soit que l'air & le chant sur lequel on les avoit mis fussent de sa façon, & qu'ils eussent été chantez par l'école & le chœur où il présidoit. *Synopf.*

℣. 33. *Expl.* les luy consacrerent pour luy être offerts dans la suite.

Digitized by Google

six cens bœufs & trois mille moutons.

ves sexcentos, & oves tria millia.

34. Or il y avoit alors peu de Prêtres, & ils ne pouvoient suffire à ôter la peau des victimes destinées aux holocaustes. C'est pourquoy leurs freres les Levites les aiderent, jusqu'à ce que tout fut achevé, & que l'on eut consacré les Prêtres: car il y a bien moins de ceremonies à faire pour consacrer des Levites, que pour consacrer des Prêtres.

34. Sacerdotes verò pauci erant, nec poterant sufficere ut pelles holocaustorum detraherent: unde & Levitæ fratres eorum adjuverunt eos; donec impleretur opus, & sanctificarentur antistites: Levitæ quippe faciliori ritu sanctificantur, quàm Sacerdotes.

35. Ainsi l'on offrit beaucoup d'holocaustes, de graisses des hosties pacifiques", & de libations des holocaustes: & l'on rétablit entierement le culte de la maison du Seigneur.

35. Fuerunt ergo holocausta plurima, adipes pacificorum, & libamina holocaustorum, & completus est cultus domus Domini.

36. Et Ezechias avec tout son peuple temoigna une grande joye, de ce que le ministere du culte du Seigneur étoit rétabli"; car la resolution de le faire en fut prise tout d'un coup.

36. Lætatusque est Ezechias, & omnis populus, eò quòd ministerium Domini esset expletum. De repente quippe hoc fieri placuerat.

℣. 35. *Expl.* Qu'on brûloit sur l'autel.
℣. 36. *Expl.* On a suivi le sens de l'Hébreu. *Synopf.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. *IL fit ce qui étoit agreable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son pere.*

Autant qu'un enfant est criminel, lorsqu'il s'éloigne de la vertu de son pere, & que foulant sous ses pieds les exemples domestiques de pieté qu'il avoit sans cesse devant les yeux, il devient luy même un exemple de déreglement & d'impieté à tous les autres; autant un fils est digne de toutes sortes de louanges, lorsqu'il s'éloigne de la corruption dont son pere luy avoit donné l'exemple, & qu'il travaille avec d'autant plus d'ardeur à rendre à Dieu tout ce qu'il luy doit, qu'il ressent plus de confusion de toutes les infidelitez de ses proches: Car ce n'est pas, dit saint Gregoire, une fort grande loüange d'être bon avec les bons; mais c'est une chose très digne d'estime d'être bon au milieu même des méchans. Il suffit donc de se souvenir, qu'Ezechias étoit fils d'Achaz, pour donner de grandes louanges à un fils si vertueux, dont le pere étoit si impie, ou plûtôt pour relever l'admirable misericorde du Dieu d'Israël, qui voulut faire éclater en la personne du fils les tresors de sa bonté & de sa grace, comme on avoit vû des effets terribles de sa justice en la personne du pere.

Gregor. Magn. Moral. in 1. c. Job.

Le plus grand éloge que l'Ecriture pouvoit faire d'Ezechias, a été de dire: Qu'il *imita en*

Digitized by Google

toutes choses David son pere. Car quoique David eut commis deux grands pechez, Dieu n'a pas laissé de le nommer toujours depuis son fidelle serviteur, & parce qu'il fit une penitence tres-sincere de ses pechez, & parce qu'il demeura toujours très fidellement attaché à son service, ne l'ayant jamais abandonné pour adorer des dieux étrangers. Ce fut donc à l'imitation de l'exemple de David qu'Ezechias s'attacha principalement. Il ne regarda l'exemple d'Achaz son propre pere, que pour en avoir de l'horreur & s'en éloigner de toutes ses forces, & pour reparer, selon son pouvoir, tout le mal qu'il avoit fait. Mais il se proposa le modelle de David, comme celuy qu'il devoit suivre. Et c'est pour cela que dans le dénombrement des plus saints rois, qui se trouve dans le livre de l'Ecclesiastique, il est nommé immediatement après David.

Eccli. cap. 49.

℣. 31. *Ezechias ajoûta encore cecy : Vous avez empli vos mains* pour faire des offrandes *au Seigneur ; approchez-vous donc, & offrez des victimes & des louanges dans la maison du Seigneur.*

Les Interprêtes entendent cecy, comme si le roy Ezechias se fut adressé aux Prêtres, & ils expliquent ces paroles : *Implestis manus vestras Domino* ; vous avez consacré vos mains au Seigneur. Mais il semble qu'il est plus simple & plus naturel, & plus conforme à ce qui suit immediatement après, d'entendre ces mêmes paroles d'Ezechias, comme s'adressant à tout le peuple. Ce Prince voyoit toute cette multit de d'Israëlites, qui étoient venus au Temple se presenter devant le Seigneur, non *les mains vuides,*

Deuter. 6. 16. 16

e que la loy leur défendoit, mais ayant *les mains pleines* de ce qu'ils vouloient luy offrir. Ainsi il leur dit : Puisque *vous avez empli vos mains* des offrandes que vous voulez faire *au Seigneur, approchez-vous, & offrez luy des victimes & des loüanges.* Il joint les loüanges aux victimes, parce que la loüange de Dieu qui part d'un cœur penetré de reconnoissance est une des plus excellentes victimes, & que si l'immolation de toutes les bêtes, & l'oblation de tous les fruits de la terre n'est accompagnée de cette victime spirituelle des loüanges de la bonté du Seigneur, ce n'est qu'un sacrifice exterieur & indigne de la majesté de Dieu.

Or ce qui peut faire connoître que le roy Ezechias s'adressoit alors, non aux Prêtres, mais à tout le peuple, c'est qu'aussi-tôt qu'il eut parlé de la sorte, l'Ecriture ajoute, Que *toute la multitude offroit des hosties, des loüanges & des holocaustes avec un esprit rempli de dévotion*, c'est à dire, avec joye & avec ardeur.

℣. 34. *Or il y avoit alors peu de Prêtres, & ils ne pouvoient suffire pour lever la peau des victimes destinées aux holocaustes. C'est pourquoy leurs freres les Lévites les aidérent, &c.*

Nous ne nous arrêtons point à parler icy de tous ces differens sacrifices dont on a parlé souvent ailleurs. Mais nous dirons seulement avec un Ancien, Qu'on offrit alors contre la coûtume sept boucs pour le peché, quoiqu'on n'en offrit jamais qu'un seul, & que la grande multitudes des pechez & d'impietez qui s'étoient commises sous le regne de l'impie Achaz, obligerent apparamment à offrir un plus grand nom-

Hieron. Traditi. Hebraïc. in hunc locum.

Digitized by Google

bre de boucs; quoiqu'un seul eut pû suffire pour figurer la victime toute divine, qui s'étant depuis chargée de tous nos pechez, a voulu être immolée pour les racheter.

Le même Auteur témoigne encore que les Lévites levoient ordinairement la peau des victimes qu'on devoit offrir en holocauste. & que c'étoit au contraire aux Prêtres à lever la peau de celles qu'on offroit pour le peché. Et il ajoûte, que ce fut pour cette raison que les Prêtres étoient alors occupez à lever la peau des bêtes, parce que c'étoit un sacrifice qu'on offroit pour le peché. L'Ecriture marque cependant, que c'étoient les peaux des victimes destinées aux holocausles que levoient alors les Prêtres. Mais de quelque sorte qu'on doive entendre ce que dit cet Auteur, il est certain que le nombre de ces Prêtres se trouva alors trop petit pour pouvoir fournir aux fonctions de leur ministere: ce qui put venir, de ce qu'ayant été peut-être dispersez par la violence du roy Achaz, ils pouvoient bien n'être pas encore revenus. C'est pourquoy il est marqué que leurs freres les Lévites les aiderent en cette rencontre.

Ce que nous devons admirer icy principalement, est cette ardeur avec laquelle Ezechias s'occupe tout entier dans les seules choses qui regardoient le rétablissement de la vraye Religion; sçachant bien, sans doute que le Seigneur prendroit soin d'affermir son regne, à proportion de celuy qu'il prendroit luy-même de bien établir son culte parmi son peuple. Et ce qu'il y a encore d'étonnant, c'est qu'on vit pas-

Digitized by Google

ser tout d'un coup Juda d'un régne d'impiété à un régne de piété & de justice, comme le remarque expressément l'Ecriture : *car cette resolution*, dit-elle, de rétablir le service du Seigneur, *avoit été prise tout d'un coup*. Mais qui put produire un changement si surpremant sinon celuy, qui *tenant le cœur des rois dans sa main*, selon l'expression du Sage, *le tourne comme il luy plait*, & leur fait aimer ce qui doit être la source du salut de tous leurs peuples ? *Sicut divisiones aquarum, ita cor regis in manu Domini : quocumque voluerit, inclinabit illud.* Heureuse est la nation qui reconnoît le Seigneur pour son Dieu, & qui se rend digne qu'il luy donne pour son roy, un prince dont il ait rempli le cœur de sa crainte ! Car c'est un bonheur qu'on ne peut bien estimer, qu'en le comparant au malheur si déplorable, & aux suites si funestes d'un regné tel que fut celuy d'Achaz, ce prince ingrat & superbe, qui en *fermant*, comme il fit, *les portes du temple de Dieu*, s'étoit privé luy & son peuple de toutes les bénedictions qu'il avoit promises à ceux qui y viendroient adorer & invoquer son saint Nom.

Prov. c. 21. 1.

1. Paral. cap. 28. 24.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

1. EZéchias envoya aussi avertir tout Israël & Juda, & il écrivit à ceux d'Ephraïm & de Manassé, pour les inviter de venir au Temple de Jérusalem pour immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël.

2. Car le Roy & les Princes & tout le peuple s'étant assemblez à Jérusalem, avoient arrêté qu'on la feroit au second mois ";

3. parce qu'ils n'avoient pû la faire en son tems, n'ayant pas assez de Prêtres sanctifiez, & que le peuple n'étoit pas encore assemblé à Jérusalem.

4. Cette résolution fut agreée du Roy & de tout le monde.

5. Et ils ordonnérent

1. Misit quoque Ezechias ad omnem Israël & Judam: scripsitque epistolas ad Ephraïm & Manassen, ut venirent ad domum Domini in Jerusalem, & facerent Phase Domino Deo Israël.

2. Inito ergo consilio regis & principum, & universi cœtus Jerusalem, decreverunt ut facerent Phase mense secundo.

3. Non enim potuerant facere in tempore suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere, sanctificati non fuerant, & populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem.

4. Placuitque sermo regi, & omni multitudini.

5. Et decreverunt

℣. 2. *Expl.* Suivant l'ordonnance de la loy. *Num.* 9. 10. & 11.

Digitized by Google

t mitterent nuntios n universum Israël, e Bersabee usque Dan, ut venirent & facerent Phase Domino Deo Israël in erusalem : multi nim non fecerant sicut lege præscriptum st.

qu'on envoyeroit des couriers dans tout *le royaume d'*Israël, depuis Barsabée jusqu'à Dan, pour les inviter à venir célébrer la Pâque du Seigneur le Dieu d'Israël dás Jérusalem, parce que plusieurs ne l'avoient point célébrée le premier mois, cóme il est ordonné par la loy.

6. Perrexeruntque cursores cum epistolis ex regis imperio, & principum ejus, in universum Israël & Judam, juxta id, quod rex jusserat, prædicantes : Filii Israël revertimini ad Dominum Deum Abraham, & Isaac, & Israël : & revertetur ad reliquias, quæ effugerunt manum regis Assyriorum.

6. Les couriers partirent par le commandement du Roy & des Princes, étant chargez de lettres, & ils passérent dans tout Israël & Juda, publiant par tout ce que le Roy avoit ordonné : Enfans d'Israël, revenez au Seigneur le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & d'Israël ; & il retournera vers ce petit nombre qui s'est échappé de la main des Assyriens.

7. Nolite fieri sicut patres vestri & fratres, qui recesserunt à Domino Deo patrum suorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipsi cernitis.

7. Ne faites pas comme vos péres & vos fréres, qui se sont retirez du Seigneur le Dieu de leurs péres, qui les a livrez à la mort comme vous voyez.

8. Nolite indurare cervices vestras sicut patres vestri : tradite manus Domino, & ve-

8. N'endureissez pas vos cœurs" comme vos péres *ont fait* ; donnez les mains"

℣. 8. *Lettr.* Vos têtes.
Ibid. *Expl.* Soumettez-vous à luy ; faites alliance avec luy.

Digitized by Google

au Seigneur, & venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour jamais. Servez le Seigneur le Dieu de vos péres, & il dérournera sa colere & sa fureur de dessus vous.

9. Car si vous revenez au Seigneur, vos fréres & vos enfans trouveront miséricorde auprès des maîtres qui les ont emmené captifs, & ils reviendront en ce païs-cy, parce que le Seigneur vôtre Dieu est bon, & porté à faire miséricorde; & il ne détournera point son visage de vous, si vous revenez à luy.

10. Les couriers faisoient diligence, & alloient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraim, de Manassé & de Zabulon; mais ces peuples se mocquoient d'eux & leur insultoient d'une maniére insolente.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aser, de Manassé & de Zabulon qui suivirent l'avis qu'on leur donnoit, & vinrent à Jérusalem.

12. Pour ce qui est du royaume de Juda, la main

nite ad sanctuarium ejus, quod sanctificavit in æternum: servite Domino Deo patrum vestrorum, & avertetur à vobis ira furoris ejus.

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum, fratres vestri, & filii habebunt misericordiam coram dominis suis, qui illos duxerunt captivos, & revertentur in terram hanc: pius enim & clemens est Dominus Deus vester, & non avertet faciem suam à vobis, si reversi fueritis ad eum.

10. Igitur cursores pergebant velociter de civitate in civitatem, per terram Ephraim & Manasse usque ad Zabulon, illis irridentibus & subsannantibus eos.

11. Attamen quidam viri ex Aser, & Manasse, & Zabulon acquiescentes consilio, venerunt Jerusalem.

12. In Juda verò facta est manus Do-

Digitized by Google

mini ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præcepum regis & principum verbum Domini.

du Seigneur agit sur eux, & fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur " pour accomplir la parole du Seigneur, selon les ordres du Roy & des Princes.

13. Congregatique sunt in Jerusalem populi multi, ut facerent solemnitatem azymorum, in mense secundo:

13. Beaucoup de peuples s'assemblerent à Jérusalem pour y celebrer la solennité des azymes " le second mois.

14. & surgentes destruxerunt altaria, quæ erant in Jerusalem, atque universa, in quibus idolis adolebatur incensum, subvertentes projecerunt in torrentem Cedron.

14. Et se levant " ils détruisirent les autels qui étoient à Jerusalem ". Ils mirent en pieces tout ce qui servoit à offrir de l'encens aux idoles, & le jetterent dans le torrent de Cédron.

15. Immolaverunt autem Phase quartâ decimâ die mensis secundi. Sacerdotes quoque atque Levitæ tandem sanctificati, obstulerunt holocausta in domo Domini.

15. Ils immolerent donc la Pâque le quatorziéme jour du second mois. Et enfin les Prêtres & les Lévites qui s'étoient sanctifiez, offrirent des holocaustes dans la maison du Seigneur.

16. Steteruntque in ordine suo, juxta dispositionem & legem Moysi hominis

16. Et ils se mirent tous en leur rang, selon l'ordonnance & la loy de Moïse

℣. 12. *Expl.* Et une volonté.

℣. 13. *Expl.* Pains sans levain, *i. e.* la fête de Pâque.

℣. 14. *Expl.* Transportez de joye & de ferveur. Surgere, magnam alacritatem significat. *Vatabl.*

Ibid. *Expl.* Qu'Achaz avoit fait dresser dans toutes les ruës. *supr. c.* 28.

Digitized by Google

homme de Dieu:& les Prêtres recevoient de la main des Lévites le sang que l'on devoit répandre ;

Dei : Sacerdotes verò suscipiebant effundendum sanguinem de manibus Levitarum,

17. parce qu'une grande partie du peuple ne s'étoit point *encore* sanctifié ": & c'est pour cela que les Lévites immolérent la Pâque pour ceux qui n'avoient pas assez pris de soin de se sanctifier au Seigneur.

17. eò quòd multa turba sanctificata non esset: & idcircò immolarent Levitæ Phase his, qui non occurrerant sanctificati Domino.

18. Une grande partie du peuple d'Ephraïm, de Manasse, d'Issachar, & de Zabulon, qui ne s'étoit point non plus sanctifié, ne laissa pas de manger la Pâque, ne suivant point en cela ce qui est écrit. Ezéchias pria pour eux. & dit: Le Seigneur est bon, il fera miséecorde

18. Magna etiam pars populi de Ephraïm, & Manasse, & Issachar, & Zabulon, quæ sanctificata non fuerat, comedit Phase, non juxta quod scriptum est: & oravit pro eis Ezechias, dicens: Dominus bonus propitiabitur

19. à tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur le Dieu de leurs péres, & il ne leur imputera point ce défaut de sanctification.

19. cunctis, qui in toto corde requirunt Dominum Deum patrum suorum: & non imputabit eis quòd minùs sanctificati sunt.

20. Le Seigneur exauça ce Prince, & se rendit favorable au peuple.

20. Quem exaudivit Dominus, & placatus est populo.

21. Ainsi les enfans d'Israël qui se trouvérent à Jé-

21. Fecerunteque filii Israël, qui in-

℣. 17. *Expl.* Purifié des impuretez de la loy, & autres.

venti sunt in Jerusalem, solennitatem azymorum septem diebus in lætitia magna, laudantes Dominum per singulos dies: Levitæ quoque et Sacerdotes, per organa, quæ suo officio congruebant.

22. Et locutus est Ezechias ad cor omnium Levitarum, qui habebant intelligentiam bonam super Domino: & comederunt septem diebus solennitatis, immolantes victimas pacificorum, & laudantes Dominum Deum patrum suorum.

23. Placuitque universæ multitudini ut celebrarent etiam alios dies septem: quod & fecerunt cum ingenti gaudio.

24. Ezechias enim rex Juda præbuerat multitudini mille tauros, & septem

rusalem, celebrérent tous la solemnité des azymes durant sept jours, dans une grande joye, chantant tous les jours les loüanges de Dieu. Les Lévites & les Prêtres firent aussi la meme chose, en touchant les instrumens qui étoient convenables à leur fonction.

22. Ezechias parla avec beaucoup de bonté "à tous les Lévites, dont le cœur brûloit de zele pour le culte du Seigneur", & ils mangérent *la Pâque* durant les sept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'actions de graces, & loüant le Seigneur le Dieu de leurs péres.

23. Tout le monde fut aussi d'avis de célebrer encore sept autres jours de fête": ce qu'ils firent avec grande joye.

24. Car Ezéchias roy de Juda avoit donné à tout ce monde mille taureaux, &

℣. 22. *Lettr.* Parla au cœur.

Ibidem *Autr.* Qui sçavoient parfaitement l'art de chanter, ou les cérémoies du culte de Dieu *Synopf.*

℣. 23. *Expl.* En récompense de ce qu'ils avoient été tant d'années sans faire la Pâque. Et aussi afin que retenant plus long-tems les Israëlites à Jérusalem, ils eussent plus de tems pour les instruire,

Digitized by Google

ſept mille moutons : & les principaux de la Cour donnérent au peuple mille taureaux & dix mille moutons. Ainſi il y eut une grande quantité de Prêtres qui ſe purifiérent".

millia ovium : principes verò dederant populo tauros mille, & oves decem millia: ſanctificata eſt ergo ſacerdotum plurima multitudo.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joye, tant les Prêtres & les Lévites, que toute la multitude qui étoit venuë du royaume d'Iſraël : & les proſelytes" mêmes tant de la terre d'Iſraël, que ceux qui demeuroient dans celle de Juda.

25. Et hilaritate perfuſa omnis turba Juda, tam Sacerdotum & Levitarum, quàm univerſæ frequentiæ, quæ venerat ex Iſraël : proſelytorum quoque de Terra Iſraël, & habitantium in Juda.

26. Et il ſe fit une grande ſolennité à Jéruſalem, telle qu'il n'y en avoit point eu de ſemblable dans cette ville depuis le tems de Salomon fils de David.

26. Factaque eſt grandis celebritas in Jeruſalem, qualis à diebus Salomonis filii David regis Iſraël in ea urbe non fuerat.

27. Enfin les Prêtres & les Lévites ſe levérent pour benir" le peuple ; & leur voix fut exaucée, leur priére ayant pénetré juſques dans le ſanctuaire du ciel.

27. Surrexerunt autem Sacerdotes atque Levitæ benedicentes populo : & exaudita eſt vox eorum : pervenitque oratio in habitaculum ſanctum cæli.

℣. 24. *Expl.* Pour pouvoir ſuffire à l'immolation de tant de victimes.

℣. 25. *Expl.* Nouveaux convertis, où étrangers qui embraſſoient la loy des Iuifs en ſe faiſant circoncire.

℣. 27. *Autr.* Transportez de joye benirent. V. plus haut.

℣. 14. Les Prêtres par droit de leur office. *Num.* 6. 24. Et les Lévites en accompagnant cette bénédiction de leurs priéres & de leurs concerts. *Synopſ.*

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. 2. 3. *Ezéchias envoya aussi des couriers à tout Israël & à Juda, & il écrivit des lettres à ceux d'Ephraïm & de Manassé, les invitant de venir au temple de Jerusalem, afin d'immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Israël, &c.*

Depuis que les dix Tribus s'étoient séparées du royaume de Juda, & que Jéroboam avoit fait, comme on l'a vû autre part, élever aux deux extrémitez de ses Etats deux veaux d'or, la plus grande partie de ces peuples ne venoient plus adorer le Seigneur leur Dieu dans le temple de Jérusalem. Et leurs princes devenus idolâtres, employoient même tout leur pouvoir pour en empêcher ceux d'entr'eux qui le vouloient. Mais comme Osée qui régnoit alors sur Israël étoit, selon que l'assure le texte sacré, moins méchant & moins impie que les rois ses prédecesseurs; & que d'ailleurs Ezéchias roy de Juda étoit tout rempli de zéle pour la gloire du Seigneur, & pour le salut des peuples, il envoya des couriers par tout, pour inviter aussi-bien les peuples des dix Tribus, que ceux du royaume de Juda, à venir se joindre tous ensemble pour célébrer la grande solemnité de la Pâque.

4. *Reg.* c. 17 2.

Exod. c. 12. v. 2.

C'étoit l'ordre qu'on célébrât cette fête si solemnelle le quatorziéme jour du premier mois. Mais Dieu avoit mis une exception pour ceux

3. *Numer.* c. 9. v. 10. 11.

Digitized by Google

qui ne se trouveroient point alors purifiez des impuretez legales, en leur permettant de faire la Pâque le quatorziéme jour du second mois. Comme donc l'impieté du regne d'Achaz avoit troublé & renversé toutes choses ; qu'on s'étoit vû obligé d'employer beaucoup de tems pour purifier les lieux saints qui avoient été profanez ; qu'il ne se trouvoit point alors assez de Prêtres à Jérusalem qui fussent en état de satisfaire à toutes les cérémonies de cette grande solemnité ; & qu'enfin le peuple même n'avoit pû encore être tout assemblé à Jérusalem ; on jugea que l'exception portée par la loy pouvoit avoir lieu en cette rencontre. Ainsi il fut arrêté d'un commun consentement, que la Pâque universelle se celebroit cette année le quatorziéme jour du second mois.

Il est marqué que le Roy écrivit particuliérement à ceux d'Ephraïm & de Manassé : & peut-être qu'il le fit, soit parce qu'ils étoient plus voisins de ses Etats ; soit parce qu'il y avoit dans la Tribu d'Ephraïm des villes qui dépendoient du royaume de Juda, ou parce que plusieurs personnes de ces deux Tribus d'Ephraïm & de Manassé étoient venu se refugier, comme on l'a vû, dans ce royaume, pour s'éloigner de l'impieté des rois d'Israël.

2. Paral. cap. 15. v. 8. 9.

℣. 10. 11. *Mais ces peuples se mocquoient d'eux & leur insultoient. Il y eut neanmoins quelques hommes des Tribus d'Aser, de Manassé, & de Zabulon, qui se rendant au conseil qu'on leur donnoit, vinrent à Jerusalem.*

Qui sont donc ces peuples qui *se mocquent* des conseils d'Ezechias, & qui *insultent* à ses

couriers ? Ne sont-ce pas les descendans d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob ? N'est-ce pas la posterité de ceux que le Seigneur tout-puissant avoit délivrez par tant de prodiges de l'esclavage des Egyptiens ? Ne sont-ce pas les enfans de ceux qui furent sauvez miraculeusement de l'épée de l'ange exterminateur des premiers-nez des Egyptiens, & qui en reconnoissance de cette grace, s'engagerent solemnellement, tant pour eux-mêmes, que pour tous leurs descendans, à celebrer toutes les années la fête de Pâque, qui devoit être un monument éternel de leur délivrance ? D'où vient donc qu'ils se mocquent insolemment de ce qu'on les invitoit à s'acquiter d'une obligation si importante ? D'où vient qu'ils insultent à ceux qu'un roy si pieux leur envoyoit pour les exhorter à venir rendre les vœux de leurs peres au Dieu leur liberateur ? *Exod. cap. 12.*

On est sans doute effrayé d'une disposition si impie, & frappé de cette horrible ingratitude qui a pû faire oublier si absolument à ce peuple toutes les promesses de leur ancêtres, & leurs alliances si souvent renouvellées avec le Dieu d'Israël. Mais qu'on cesse toutefois de s'étonner de l'insensibilité de ces anciens Juifs, en considérant plus près de nous, & peut-être dans nous-mêmes l'aveuglement encore plus inconcevable que l'Eglise déplore tous les jours dans ses enfans. Les Prophétes, les Apôtres, les saints Evêques, & tous les Prédicateurs peuvent être regardez comme autant de *couriers* que Dieu a eu soin de nous envoyer dans tous les siecles, & qu'il *nous envoye* encore tous ℣. 6.

les jours *avec ses lettres* divines, qui contiennent ses saints préceptes ; il n'a jamais cessé de nous crier par leur bouche ces mêmes paroles :
℣. 8. *Enfans d'Israël, revenez au Seigneur, le Dieu d'Abraham.... N'endurcissez pas vos cœurs... Abaissez-vous sous le Seigneur.... & le servez avec un cœur pur... & sa colére se détournera*
℣. 9. *de dessus vous.... Car le Seigneur vostre Dieu est bon & plein de clemence ; & il ne détournera point son visage de vous autres, si vous revenez à luy* sincérement.

Comment cependant écoutons-nous & suivons-nous ces conseils si salutaires qu'il nous fait donner sans cesse par ces ministres, qui ne nous parlent qu'ayant en main *les lettres* sacrées de ses divines Ecritures ? Il est vray que peu s'en rient ouvertement, comme faisoient ces Israëlites. Mais la plus grande partie s'en mocquent réellement, lorsqu'ils *retiennent*, comme dit saint Paul, *la verité de*
Rom. c. 1. 18. *Dieu dans l'injustice* ; c'est-à-dire, lorsqu'écoutant & connoissant les verités que Dieu leur fait annoncer, ils ne veulent point s'y rendre pour les pratiquer, & perseverent dans leurs injustices & dans tous leurs crimes comme auparavant. Heureux ceux que la divine misericorde sépare de ce grand nombre, comme il sépara alors *quelques-uns d'Aser, de Manassé, & de Zabulon*, pour leur inspirer de se rendre à sa parole, & de *venir à Jérusalem*, c'est-à-dire, de marcher fidellement dans la voye qui les doit conduire à leur celeste patrie ! Plus le nombre en est petit, plus ils doivent estimer un bonheur si grand & si rare.

Digitized by Google

℣. 18. 19. 20. *Ezéchias pria pour eux, & dit: Le Seigneur est bon.... & il ne leur imputera point le défaut de sanctification, &c.*

La Pâque ne devoit être mangée que par des gens purifiez, selon les régles de la loy. Et ils étoient menacez de mort s'ils n'avoient soin de se purifier auparavant. Ce fut donc alors une exception legitime de la régle génerale : car comme le tems avoit été court pour se preparer à la celebration de la Pâque, & que plusieurs d'Israël, desaccoûtumez de venir à Jerusalem, & élevez sous des princes idolâtres, pouvoient bien n'être pas tout-à-fait instruits des ceremonies de la loy; l'on jugea que le Seigneur étant *bon* & plein de *misericorde*, auroit égard à la necessité presente, & *se rendroit favorable à ceux qui le cherchoient de tout leur cœur*, lorsqu'il n'y avoit qu'une ceremonie exterieure qui leur manquât. Ainsi il leur fut permis, non pas d'immoler l'agneau, mais de *le manger*, parce que c'auroit été une trop grande incommodité pour ceux qui étoient de loin, de remettre encore la celebration de la Pâque à un autre mois, c'est-à-dire, au troisiéme; outre que la dispense que Moyse avoit accordée pour ceux qui ne s'étoient pas purifiez, ne regardoit, comme on l'a vû, que le second mois.

Numer. cap. 15. 31.

Synops. Critic.

Estius.

Cependant, parce que le tems de la loy étoit un tems de rigueur, il est remarqué expressément que le roy *Ezéchias pria le Seigneur pour toutes ces personnes*, ausquelles on accordoit cette dispense, afin qu'il *ne leur imputât point le défaut de purification*, lorsque dans la necessité presente il paroissoit supplée tres-avantageusement

Digitized by Google

par la pureté interieure de leur cœur. C'est aussi ce que le texte sacré nous assûre être arrivé, lorsqu'il ajoûte : *Que le Seigneur exauça ce prince, & se rendit favorable au peuple*, pour lequel il l'avoit prié : c'est-à-dire, comme l'entendent quelques-uns, que fléchi par les prieres d'Ezechias, il fit connoître qu'il ne le leur imputoit point à peché, en ne faisant point mourir ceux que la loy avoit menacez de mort; *Aiunt neminem pollutum potuisse Phase comedere, quin statim moreretur, Et in eo placatum Dominum cognoverunt, quia comedentes extinacti non sunt.*

Hieron. tradit. Hebr. in hunc loc.

CHAPITRE XXXI.

1. TOutes ces choses s'étant faites avec les ceremonies accoûtumées, tous les Israëlites qui se trouverent dans les villes de Juda, sortirent & briserent toutes les idoles, abatirent les bois profanes, ruïnerent les hauts-lieux, & renverserent les autels, non seulement dans la terre de Juda & de Benjamin; mais aussi dans celle d'Ephraïm & de Manassé *, jusqu'à ce qu'ils eussent tout détruit. Après

1. CUmque hæc fuissent rite celebrata, egressus est omnis Israël, qui inventus fuerat in urbibus Juda, & fregerunt simulacra, succiderunt que lucos, demoliti sunt excelsa, & altaria destruxerunt non solùm de universo Juda & Benjamin, sed & de Ephraim quoque & Manasse, donec penitus everterent: reversique sunt omnes filii Israël in posses-

*. 1. *Expl.* Qui leur étoient soûmises. *V. sup.* 13. 19. & 15. 8.

iones & civitates suas.

cette action tous les enfans d'Israël s'en retournerent dans leurs heritages & dans leurs villes.

2. Ezechias autem constituit turmas Sacerdotales & Leviticas per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam Sacerdotum videlicet quàm Levitarum, ad holocausta & pacifica, ut ministrarent & confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini.

2. Et Ezechias établit des compagnies de Prêtres & de Levites selon leurs divisions ", chacun dans son office propre, tant des Prêtres que des Levites, pour les holocaustes & les sacrifices de paix, afin qu'ils pussent servir dans leur ministére, louer Dieu & chanter aux portes du camp du Seigneur ".

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus substantia offerretur holocaustum, manè semper & vesperè. Sabbatis quoque, & Calendis, & solennitatibus ceteris, sicut scriptum est in lege Moysi.

3. Et le Roy pour sa part voulut que l'on prît sur son domaine dequoy offrir l'holocauste du matin & du soir, comme aussi pour celuy des jours de Sabbat, des premiers jours des mois ", & des autres solemnitez, ainsi qu'il est marqué dans la loy de Moïse.

4. Præcepit etiam populo habitantium Jerusalem, ut darent partes Sacerdotibus, & Levi-

4. Il commanda aussi au peuple qui demeuroit à Jerusalem, de donner aux Prêtres & aux Lévites la part

℣. 2. *Expl.* Qui avoient été faites par David. 1. *Par.* 24. Ibid. *Expl.* Aux portes du Temple du Seigneur. *Septant.* in portis, & in atriis domus Domini.

℣. 3. *Lettr.* Des Calendes. *Num.* 28.

Digitized by Google

qui leur étoit dûë ", afin qu'ils pussent se donner tout entiers à la loy de Dieu.

lis, ut possent vacare legi Domini.

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfans d'Israël leur offrirent plusieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile & du miel ": & leur donnerent encore la dixme de tout ce que porte la terre.

5. Quod cùm percrebruisset in auribus multitudinis, plurimas obtulêre primitias filii Israël frumenti, vini, & olei, mellis quoque: & omnium, quæ gignit humus, dicimas obtulerunt.

6. Les enfans d'Israël & de Juda qui demeuroient dans les villes de Juda, offrirent aussi la dixme des bœufs, & des moutons, avec la dixme des choses sanctifiées " qu'ils avoient voüées au Seigneur leur Dieu: & portant tout cela, ils en firent de grands monceaux.

6. Sed & filii Israël, & Juda, qui habitabant in urbibus Juda, obtulerunt decimas boum & ovium, decimasque sanctorum, quæ voverant Domino Deo suo: atque universa portantes, fecerunt acervos plurimos.

7. Ils commencerent à faire ces monceaux le troisiéme mois, & ils achevérent le septiéme.

7. Mense tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, & mense septimo compleverunt eos.

8. Le Roy & les principaux de sa Cour étant entrez, virent ces grands monceaux, &

8. Cúmque ingressi fuissent Ezechias & principes ejus, vi-

℣. 4. *Expl.* Les dixmes, les prémices & les revenus du Temple.

℣. 5. *Expl.* Le miel n'étoit point admis aux sacrifices. *Lev.* 2. 11. Mais Dieu le leur accorde icy pour les autres usages particuliers.

℣. 6. *Expl.* La dixme que les Lévites payoient aux Prêtres de celles qu'ils avoient eux-mêmes reçûës du peuple. *V. Num.* 18. 26.

Digitized by Google

derunt acervos, & benedixerunt Domino ac populo Israël.

9. Interrogavitque Ezechias Sacerdotes & Levitas, cur ita jacerent acervi.

10. Respondit illi Azarias Sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens: Ex quo cœperunt offerri primitiæ in domo Domini, comedimus, & saturati sumus, & remansuerunt plurima, eò quòd benedixerit Dominus populo suo: reliquiarum autem copia est ista, quam cernis.

11. Præcepit igitur Ezechias ut præparárent horrea in domo Domini. Quod cùm fecissent,

12. intulerunt, tam primitias, quàm decimas, & quæcumque voverant fideliter. Fuit autem præfectus eorum Chonenias Levita, & Semei frater ejus, secundus,

ils en loüerent le Seigneur, & souhaiterent des benedictions au peuple d'Israël.

9. Ezéchias demanda aux Prêtres & aux Lévites, pourquoy ces grands monceaux demeuroient ainsi exposez.

10. Le grand Prêtres Azarias qui étoit de la race de Sadoc, répondit. Nous avons toûjours vêcu de ces prémices, depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur, nous en avons pris abondamment: cependant il en est encore resté beaucoup, parce que le Seigneur a beni son peuple, & cette grande abondance que vous voyez, n'en est que les restes.

11. Ezéchias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maison du Seigneur.

12. Ce qui étant fait, ils y porterent fidellement tant les prémices que les dixmes, & tout ce qui avoit été offert, & l'on en donna le soin au Lévite Chonénias, & à son frére Séméï qui étoit comme son vicaire,

℣. 11. *Expl.* Soit en rétablissant ceux que Salomon avoit fait faire, ou en y en ajoûtant de nouveaux.

Digitized by Google

13. aprés lequel on établit encore pour garde Jahiel, Azarias, Nahath, Asaël, Jérimoth, Jozabad, Eliel, Jesmachias, Mahath & Banaïas, sous l'autorité de Chonénias & de Sémei son frére, par l'ordre du roy Ezéchias & Azarie pontife de la maison de Dieu, ausquels on rendoit compte de toutes choses.

13. post quem Jahiel, & Azarias, & Nahath, & Asaël, & Jerimoth, Jozabad quoque, & Eliel, & Jesmachias, & Mahath, & Banaias, præpositi sub manibus Choneniæ, & Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiæ regis & Azariæ pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Le Lévite Coré, fils de Jemna qui gardoit la porte orientale, étoit préposé sur les dons qu'on offroit volontairement au Seigneur, & sur les prémices & autres choses que l'on offroit dans le sanctuaire.

14. Core verò filius Jemna Levites & janitor Orientalis portæ, præpositus erat iis quæ sponte offerebantur Domino, primitiisque & consecratis in Sancta sanctorum.

15. Sous luy étoient Eden, Benjamin, Jésué, Séméïas, Amarias, & Séchénias, dans les villes des Prêtres, pour distribuer fidellement à chacun de leurs confréres leur part, tant aux grands qu'aux petits,

15. Et sub cura ejus Eden, & Benjamin, Jesue, & Semeias, Amarias quoque & Sechenias, in civitatibus Sacerdotum, ut fideliter distribuerent fratribus suis partes, minoribus atque majoribus:

16. & même aux enfans mâles, depuis l'âge de trois ans & au-dessus". Enfin à

16. Exceptis maribus ab annis tribus & suprà, cunctis qui

℣. 16. *Expl.* C'est à-dire, à ceux qui étoient sevrez, & qui commençoient à manger de ce qui avoit été offert.

Ibid. *Expl.* A tous les Officiers, Prêtres & Lévites.

Digitized by Google

ngrediebantur templum Domini, & quidquid per singulos dies conducebat in ministerio, atque observationibus juxta divisiones suas,

tous ceux qui avoient droit d'entrer " dans le Temple du Seigneur. Ces Officiers avoient encore soin de tout ce que l'on devoit distribuer chaque jour à ceux qui étoient en service & dans les divers offices selon la distribution qu'on en avoit faite,

17. Sacerdotibus per familias, & Levitis à vigesimo anno & suprà, per ordines & turmas suas,

17. aux Prêtres mêmes pris selon l'ordre de leurs familles, & aux Lévites, à compter depuis vingt ans & au-dessus " en les divisant par troupes selon leur ordre.

18. universæque multitudini, tam uxoribus, quàm liberis eorum utriusque sexus, fideliter cibi, de his quæ sanctificata fuerant, præbebantur.

18. Enfin l'on prenoit sur les choses qui avoient été offertes des vivres pour toute la multitude; pour les femmes & pour les enfans, garçons ou filles.

19. Sed & filiorum Aaron per agros, & suburbana urbium singularum, dispositi erant viri, qui partes distribuerunt universo sexui masculino de Sacerdotibus & Levitis.

19. Il y avoit même des descendans d'Aaron " dans la campagne, & dans les fauxbourgs de toutes les villes, qui avoient soin de ce qu'il falloit donner à tous les mâles qui descendoient des Prêtres ou des Lévites.

20. Fecit ergo Ezechias universa quæ

20. Ezéchias fit donc tout ce que nous venons de dire,

℣. 17. *Expl.* Les Lévites commencérent à entrer en charge à vingt ans, depuis que le Temple fut bâti : au lieu qu'auparavant il en falloit trente, parce que la peine étoit plus grande. V. 1. Par. 23.

℣. 19. *Expl.* Des Prêtres.

Digitized by Google

dans toute l'étenduë de Juda : & il fit ce qui étoit bon, droit & veritable en la presence du Seigneur son Dieu,

21. dans tout ce qu'il fit ou entreprit pour le service de la maison du Seigneur, selon la loy & les cérémonies, cherchant Dieu de tout son cœur. Il le fit & tout luy réüssit heureusement.

diximus in omni Juda : operatusque est bonum & rectum & verum, coram Domino Deo suo,

21. in universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem & ceremonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo : fecitque & prosperatus est.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 20. 21. *IL fit ce qui étoit bon, ce qui étoit droit, & ce qui étoit veritable en la presence du Seigneur son Dieu .... n'ayant point d'autre passion, que de chercher Dieu de tout son cœur, &c.*

L'Ecriture ayant marqué en détail tout ce que fit Ezéchias pour le réglement de toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu, & la nourriture des familles Sacerdotales & Lévitiques, fait cet éloge racourci de sa pieté : Qu'il *fit ce qui étoit bon, ce qui étoit droit, & ce qui étoit veritable en la presence du Seigneur son Dieu* : c'est-à-dire, que ce prince s'appliquant uniquement à accomplir la volonté du Seigneur, & l'ayant toûjours present au fond de son cœur, s'éloignoit de tout ce qui n'étoit pas conforme à la *verité*, à la *droiture*, & à la *bonté* de ses

Digitized by Google

ſaints préceptes, & qu'il ſuivit tres-exactement, dans tout ce qu'il ordonna qu'on obſervât pour le rétabliſſement de ſon divin culte, ce que ſa loy preſcrivoit, ne croyant pas qu'il pût y avoir ni rien de bon, ni rien de droit, ni rien de veritable en tout ce qui regardoit une Religion ſi divine, à moins que Dieu même, qui eſt la bonté & la verité par eſſence, n'en fût l'auteur. Car l'exemple de tant de rois d'Iſraël & de Juda, qui, pour s'être miſerablement écartez de la droiture de cette loy toute ſainte, & avoir ſuivi la vanité & l'illuſion de leur propre eſprit, étoient tombez dans de ſi prodigieux égaremens, qui avoient été ſuivis de ſi grands malheurs, luy apprit à s'attacher inviolablement à la verité de la parole de ſon Dieu. Il jugea tres-ſagement, qu'il n'appartient point à l'homme de ſe faire une Religion à ſon caprice, comme avoient fait tous ces princes, & qu'il ne peut refuſer ſes adorations au Seigneur ſuprême qui l'a créé; que c'eſt ſeulement de cet Eſtre ſouverain qu'il peut recevoir, & ſa lumiere & ſes ordres, pour le connoître & luy obéïr, étant indiſpenſablement obligé, & à cette connoiſſance & à cette obéïſſance, ſans laquelle il ne ſçauroit être heureux, & qu'ainſi il doit mettre tout ſon bonheur à *s'appliquer* uniquement *à chercher ſon Dieu de tout ſon cœur.* Car c'eſt ce que l'Ecriture louë d'une maniere ſi particuliere dans ce prince par ces paroles: *Volens requirere Deum ſuum in toto corde ſuo.*

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

L'an du monde 3291. avant J. C. 713.

1. APrès que toutes ces choses furent fidellement executées, Sennacherib roy des Assyriens vint & entra dans *les terres* de Juda, assiégea les plus fortes places pour s'en rendre maître.

1. POst quæ & hujuscemodi veritatem, venit Sennacherib rex Assyriorum, & ingressus Judam, obsedit civitates munitas, volens eas capere.

2. Ezéchias voyant que Sennachérib s'avançoit, & que tout l'effort de la guerre alloit tomber sur Jérusalem,

2. Quod cùm vidisset Ezechias, venisse scilicet Sennacherib, & totum belli impetum verti contra Jerusalem,

3. Il tint conseil avec les principaux de la Cour, & les plus braves Officiers, s'il ne falloit point boucher les sources des fontaines qui étoient hors la ville; tous sans exception déclarérent qu'il le falloit".

3. inito cum principibus consilio, virisque fortissimis, ut obturarent capita fontium, qui erant extra urbem: & hoc omnium decernente sententiâ,

4. Il assembla beaucoup de monde, & ils boucherent toutes les sources & le ruisseau" qui couloit au milieu

4. Congregavit plurimam multitudinem, & obturaverunt cunctos fontes, & rivum qui fluebat

℣. 3. *Expl.* En les couvrant & en détournant leurs eaux par des canaux sous-terrains.

℣. 4. *Expl.* Le torrent de Cédron, qui couloit entre la ville de Jerusalem & la montagne des Oliviers. *Synops.*

Digitized by Google

in medio terræ, dicentes: Ne veniant reges Assyriorum, & inveniant aquarum abundantiam.

du païs: afin, *disoient-ils*, que si les Rois des Assyriens viennent, ils ne trouvent point une si grande quantité d'eau.

5. Ædificavit quoque, agens industriè, omnem murum, qui fuerat dissipatus, & extruxit turres desuper: & forinsecus alterum murum: instauravitque Mello in Civitate David, & fecit universi generis armaturam & clypeos:

5. Il rebâtit aussi avec grand soin tous les remparts qui avoient été ruïnez, & il fit faire des tours dessus, avec une autre enceinte de muraille par dehors. Il rétablit la forteresse de Mello en la ville de David *", & donna ordre que l'on fit toutes sortes d'armes & de boucliers.

6. constituitque principes bellatorum in exercitu: & convocavit universos in platea portæ civitatis, ac locutus est ad cor eorum, dicens:

6. Il nomma ensuite des Officiers pour commander son armée; puis assemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur fit ce discours pour les animer:

7. Viriliter agite, & confortamini: nolite timere, nec paveatis regem Assyriorum, & universam multitudinem, quæ est cum eo: multò enim plures nobiscum sunt, quàm cum illo.

7. Soyez braves, & conduisez-vous en gens de cœur: ne craignez rien, & n'ayez point de peur du roy des Assyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec luy.

8. Cum illo enim

8. Tout ce qui est avec

5. *Expl.* La montagne de Sion.

Digitized by Google

luy n'est qu'un bras de chair: mais nous avons avec nous le Seigneur nôtre Dieu, qui nous secoure & combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage & de nouvelles forces par ces paroles d'Ezéchias roy de Juda.

est brachium carneum: nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnatque pro nobis. Confortatusque est populus hujusceemodi verbis Ezechiæ regis Juda.

9. Après cela Sennacherib roy des Assyriens, qui assiégeoit Lachis avec toute son armée *, envoya quelque Officiers à Jerusalem vers Ezechias roy de Juda, & à tout le peuple qui étoit dans la ville, pour leur dire:

9. Quæ postquàm gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Jerusalem (ipse enim cum universo exercitu obsidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, & ad omnem populum qui erat in urbe, dicens:

10. Voicy ce que vous mande Sennacherib roy des Assyriens: Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer sans rien faire assiégez dans Jerusalem?

10. Hæc dicit Sennacherib rex Assyriorum: In quo habentes fiduciam sedetis obsessi in Jerusalem?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezechias vos trompe pour vous faire mourir de faim & de soif, vous assurant que le Seigneur vôtre Dieu vous délivrera de la main du roy des Assyriens?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame & siti, affirmans quòd Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum?

12. N'est-ce pas cet Ezechias qui a renversé ses

12. Numquid non iste est Ezechias, qui

* ℣. 9. *Expl.* A son retour d'Egyte où il avoit défait Séthon. *V. Isai.* 20.

destruxit

estruxit excelsa ilus, & altaria, & præcepit Juda & Jerusalem, dicens: Coram altari uno adorabitis, & in ipso comburetis incenum?

hauts-lieux & ses autels, & qui a publié un ordre dans Juda & dans Jerusalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel, & que vous y brûlerez aussi vos encens?

13. An ignoratis quæ ego fecerim, & patres mei, cunctis terrarum populis? Numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regionem suam de manu mea;

13. Ignorez vous ce que nous avons fait moy & mes ancêtres à tous les peuples de la terre, Les dieux des nations & de toutes les provinces du monde, ont-ils été assez forts pour les retirer de mes mains?

14. Quis est de universis diis gentium quas vastaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum suum de manu mea, ut possit etiam Deus vester eruere vos de hac manu.

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées, a pû tirer son peuple de mes mains, pour vous donner lieu de croire que vôtre Dieu vous pourra tirer de cette main"? Et vous pensez que vôtre Dieu le pourra faire?

15. Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vanâ persuasione deludat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit Deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum suum de manu mea, & de

15. Prenez donc garde qu'Ezéchias ne vous trompe, & qu'il ne vous jouë par une vaine persuasion. Ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun dieu des nations ni des autres royaumes n'a pû délivrer son peuple de ma main ni de celle

℣. 14. *Expl.* Puissance.

Digitized by Google

de mes péres, vôtre Dieu conséquemment ne pourra non plus vous tirer de la mienne.

manu patrum meorum, consequenter nec Dieus vester poterit eruere vos de manu mea.

16. Ces officiers de Sennachérib dirét encore beaucoup d'autres choses contre le Seigneur & contre Ezéchias son serviteur.

16. Sed & alia multa locuti sunt servi ejus contra Dominum Deum, & contra Ezechiam servum ejus.

17. Il écrivit aussi des lettres pleines de blasphêmes contre le Seigneur le Dieu d'Israël, & il parla contre luy. Comme les dieux des autres nations n'ont pû délivrer leur peuple de ma main, de même le Dieu d'Ezéchias ne pourra pas non plus tirer son peuple de cette main.

17. Epistolas quoque scripsit plenas blasphemiæ in Dominum Deum Israël, & locutus est adversus eum: Sicut dii gentium ceterarum non potuerunt liberare populum suum de manu mea, sic & Deus Ezechiæ eruere non poterit populum suum de manu ista.

18. Il ajoûta à cela de grands cris qu'il faisoit retentir, parla en langue Judaïque au peuple qui étoit sur les murailles de Jérusalem, pour l'épouvanter, & se rendre ainsi maître de la ville.

18. Insuper & clamore magno linguâ Judaïcâ, contra populum qui sedebat in muris Jerusalem, personabat, ut terreret & caperet civitatem.

19. Il parla contre le Dieu de Iérusalem comme il avoit fait contre les dieux des peuples de la terre, qui sont les ouvrages des mains des hommes.

19. Locutusque est contra Deum Jerusalem, sicut adversum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

Digitized by Google

20. Oraverunt igitur, Ezechias rex, & Isaias filius Amos prophetes, adversum hanc blasphemiam, ac vociferati sunt usque in cælum.

21. Et misit Dominus angelum, qui percussit omnem virum robustum, & bellatorem, & principem exercitus regis Assyriorum: revertusque est cum ignominia in terram suam. Cúmque ingressus esset domum dei sui, filii qui egressi fuerant de utero ejus, interfecerunt eum gladio.

22. Salvavitque Dominus Ezechiam & habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, & de manu omnium, & præstitit eis quietem per circuitum.

23. Multi etiam deferebant hostias, & sacrificia Domino in Jerusalem, & munera Ezechiæ regi Juda: qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

20. Mais le roy Ezéchias & le prophéte Isaïe fils d'Amos, opposérent leurs priéres à ces blasphémes, & poussérent des cris jusqu'au ciel.

21. Le Seigneur envoya un Ange qui tua " tout ce qu'il y avoit de gens forts & propres à la guerre dans l'armée du roy des Assyriens, & le chef même qui la commandoit; de sorte que *Sennachérib* s'en retourna avec ignominie en son païs: & étant entré dans le Temple de son dieu, ses enfans qui étoient sortis de luy, le tuérent de leur *propre* épée.

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezéchias & les habitans de Jérusalem de la main de Sennachérib roy des Assyriens, & de la main de tous leurs ennemis, & il leur donna la paix avec leurs voisins.

23. Plusieurs mêmes faisoient porter des victimes à Jérusalem pour y offrir des sacrifices au Seigneur, & faisoient des presens à Ezechias roy de Juda, dont la répu-

℣. 21. *Lettr.* Frappa.

Digitized by Google

tation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

An du monde 2291. avant J. C. 713.

24. En ce tems Ezéchias fut malade d'une maladie mortelle, & il fit sa priére au Seigneur qui l'exauça, & il luy en donna un signe :

24. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, & oravit Dominum, exaudivitque eum, & dedit ei signum.

25. Mais Ezéchias ne rendit pas à Dieu ce qu'il luy devoit pour les biens qu'il avoit reçûs de luy : parce que son cœur s'éleva, & la colére *de Dieu* s'alluma contre luy, contre Iuda & contre Jérusalem.

25. Sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus : & facta est contra eum ira & contra Judam & Jerusalem.

26. Il s'humilia ensuite, luy & tous les citoyens de Jérusalem ; parce que son cœur s'étoit élevé. C'est pourquoy la colére de Dieu ne vint point sur eux durant la vie d'Ezéchias.

26. Humiliatusque est postea, eò quòd exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse, quàm habitatores Jerusalem : & idcircò non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiæ.

27. Or Ezéchias fut un Prince très-riche & très-glorieux ; il amassa de grands tresors d'argent, d'or, & de pierreries, d'aromats, de toutes sortes d'armes & de vases de grand prix.

27. Fuit autem Ezechias dives, & inclytus valdè, & thesauros sibi plurimos congregavit argenti & auri & lapidis pretiosi, aromatum, & armorum universi generis, & vasorum magni pretii.

28. Il avoit aussi de grands magasins de blé, de vin & d'huile, des étables & des

28. Apothecas quoque frumenti, vini, & olei, & præ-

epia omnium jumentorum, caulasque pecorum,

écuries pour toutes sortes de grandes bêtes, & des parcs & des bergeries pour ses troupeaux.

29. & urbes ædificavit sibi: habebat quippe greges ovium & armentorum innumerabiles, eò quòd dedisset ei Dominus substantiam multam nimis.

29. Et il fit bâtir des villes pour luy parce qu'il avoit une infinité de troupeaux de brebis, & de toutes sortes de grandes bêtes: & que le Seigneur luy avoit donné une abondance infinie de biens.

30. Ipse est Ezechias, qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon, & avertit eas subter ad Occidentem Urbis David: in omnium operibus suis fecit prosperè quæ voluit.

30. C'est ce même roy Ezéchias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihon, & les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David, & qui réüssit heureusement en toutes ses entreprises.

31. Attamen in legatione principum Babylonis, qui missi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento, quod acciderat super terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, & nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

31. Néanmoins Dieu pour le tenter, & pour faire voir tout ce qu'il avoit dans son cœur, se retira de luy dans cette ambassade des princes* de Babylone, qui avoient été envoyez vers luy, pour s'informer du prodige* qui étoit arrivé sur la terre.

32. Reliqua autem sermonum Eze-

32. Or le reste des actions d'Ezéchias, & de toutes ses

℣. 31. *Expl.* Des plus grands seigneurs.

Ibid. *Expl.* Tant du soleil qui s'étoit reculé de dix lignes, que des 185. mille hommes qui avoient été défaits par l'ange du Seigneur en une nuit.

Digitized by Google

bonnes œuvres, est écrit dans les prophéties" du prophéte Isaïe fils d'Amos, & dans le livre des rois de Juda & d'Israël.

chiæ, & misericordiarum ejus, scripta sunt in visione Isaiæ filii Amos prophetæ, & in libro regum Juda & Israël.

An du monde 3306. 33. Et Ezéchias dormit avec ses péres, & on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des Rois ses prédécesseurs. Tout Juda & tout Jérusalem celebrérent ses funérailles": & Manasse son fils régna en sa place.

33. Dormivitque Ezechias cum patribus suis: & sepelierunt eum super sepulchra filiorum David: & celebravit ejus exequias universus Juda, & omnes habitatores Jerusalem: regnavitque Manasses filius ejus pro eo.

℣. 32. *Lettr.* In visione.

℣. 33. *Expl.* Pour marquer l'estime qu'ils faisoient de luy *Hieron.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. &c. *Aprés que toutes ces choses eurent été fidellement exécutées, Sennachérib roy des Assyriens vint, & étant entré dans le païs de Juda, il en assiégea les plus fortes places, &c.*

Qui n'eût crû que la grande piété d'Ezéchias, & un zéle si ardent pour toutes les choses de la Religion du vray Dieu, luy auroit dû procurer une paix entiere du côte de ses ennemis? C'étoit en effet ce que tous les Juifs charnels se promettoient & se proposoient en rendant à Dieu le culte qui luy est dû. Nous avons vû

Digitized by Google

autre part, que ce qui luy put attirer cette guerre, fut qu'Achaz s'étant engagé à payer au roy des Assyriens un tribut, Ezéchias le luy refusa, & comme dit l'Ecriture, *secoüa son joug, ne voulant point luy être assujetti.* Mais disons plûtôt, que Dieu le permit principalement pour faire éclater & l'humilité de ce prince, & sa propre toute-puissance : car après qu'Ezéchias eut d'abord témoigné quelque foiblesse, & commis même une faute, selon quelques-uns, comme on le peut voir dans le quatriéme livre des Rois, l'orgueil de son ennemi devenu plus insolent, servit à ce prince à s'humilier encore plus devant Dieu, & à mériter qu'il déployât, pour parler ainsi, toute la puissance de son bras, afin de confondre & de renverser tant d'impies.

4. Reg. cap. 18. v. 7. 14.

Encore qu'Ezéchias mît en Dieu toute sa confiance, il ne laissa pas, lorsqu'il sçut que Sennachérib se disposoit à venir attaquer avec toutes ses forces la ville de Jérusalem, de prendre toutes les mesures, & d'user de toutes les précautions nécessaires pour se défendre, comme si sa sureté en eût dépendu. Car Dieu ne fait pas toûjours des miracles : & c'est même en quelque sorte une conduite plus humble, d'avoir recours aux voyes ordinaires & légitimes pour se défendre dans ces grandes occasions, lorsqu'on ne s'appuye en même-tems que sur le bras du Seigneur, dont on a soin d'implorer la protection.

℣. 7. 8. *N'ayez aucune appréhension du roy des Assyriens, ni de toute cette grande multitude qui l'accompagne : car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec luy, &c.*

Digitized by Google

La foy de ce prince étoit la même qu'avoit été autrefois celle d'Elizée ce grand prophéte, qui pour rassurer son serviteur effrayé par la vûë des troupes de Syrie, luy dit ces mêmes paroles
4. Reg. qu'Ezéchias dit maintenant à son peuple : *Ne*
c.6.16. *craignez point : car il y a plus de gens avec nous, qu'il n'y en a avec eux.* Et pour être convaincu que ce saint Roy entendoit la même chose que le prophéte, il suffit de voir ce qu'il ajoûte aussi tôt après, comme la raison de ce qu'il venoit de dire : *Car ce n'est*, dit-il, *qu'un bras de chair*, c'est-à-dire, une force humaine, *qui est avec* le roy des Assyriens : *mais c'est le Seigneur nôtre Dieu qui est avec nous, qui nous donne son secours, & qui combat pour nous.* Ce Dieu est donc plus puissant luy seul que toutes les plus nombreuses armées de nos ennemis : ou bien, le nombre de ses ministres, c'est-à-dire, des saints Anges qui combattent par son ordre pour ses serviteurs, est beaucoup plus grand que de ceux qui nous attaquent. C'est *un bras de chair* que toute la force de nos ennemis. Mais *c'est un Dieu qui combat pour nous.* Pourquoy donc craindriez-vous des hommes foibles & méprisables, ayant pour vous la protection du Tout puissant ?

Ibid. v.21. On a vû ailleurs que Rabsacès, le plus insolent homme qui fut jamais, & l'un des premiers officiers de Sennachérib, fit dire à Ezéchias entre autres choses, pour le porter à se soumettre à son maître, Que s'il esperoit du secours de Pharaon roy d'Egypte, il le devoit regarder comme *un roseau qui étoit brisé, & qui ne pouvoit que percer la main de tous ceux qui met-*

Digitized by Google

troient en luy leur confiance. Il avoit peut-être raison de parler ainsi d'un prince qui n'étoit pas si puissant que luy : mais il se trompoit grossiérement, lorsque regardant un autre prince, ainsi qu'un roseau brisé, en comparaison de soy, il ne songeoit pas qu'il n'étoit luy-même qu'un roseau très-foible, & qu'un bras de chair, en comparaison de Dieu, le protecteur d'Israël. Tel a été cependant l'orgueil de ces Princes idolâtres, de n'envisager jamais dans les autres rois & les autres peuples, que leur foiblesse apparente qu'ils méprisoient fiérement ; & de ne songer jamais ce qu'ils étoient eux-mêmes en la presence de Dieu. Ainsi un neant d'orgueil & un monstre en impieté s'élevoit insolemment contre le Très-haut, & osoit nier hautement qu'il eut le pouvoir de délivrer son peuple de la puissance du Roy des Assyriens.

℣. 12. *N'est-ce pas là cet Ezechias, qui a détruit ses hauts-lieux, & ses autels, &c.*

Nous avons marqué ailleurs, que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, Qu'Ezechias *détruisit les hauts-lieux*, quoique la plûpart des Interprétes entendent par là, les lieux profanes consacrez à l'adoration des idoles ; saint Augustin semble néanmoins l'avoir entendu principalement des lieux élevez où l'on sacrifioit au vray Dieu, mais contre son ordonnance. On peut voir l'endroit où l'on a traité ce point. Mais soit qu'on l'entende, comme a fait saint Augustin, des lieux consacrez au vray Dieu ; ou comme les autres Interprêtes, des lieux prostituez aux fausses divinitez, il paroit toûjours de l'extravagance dans la maniere dont raisonnoit

4. Reg. cap. 18. v. 3. 4.

Digitized by Google

Rabſacès. Car ſi on l'entend des autels conſacrée au Dieu d'Iſraël, cet officier ne pouvoit blâmer Ezéchias de les avoir renverſez, lorſqu'il en rendoit la raiſon luy-même, en ajoûtant; qu'il l'avoit fait pour porter ſon peuple à s'unir enſemble afin d'adorer tous leur Dieu *devant un ſeul autel*, ſelon l'ordre que Dieu même leur avoit donné. Que ſi au contraire on veut l'entendre des autels profanes des idoles, il étoit encore plus ridicule à ce General d'armée, de pretendre que cela dût empêcher le Dieu d'Iſraël de ſe declarer alors pour ſon peuple; puiſqu'en abattant ces autels impies, ils ſe rendoient encore plus favorable le Seigneur leur Dieu. Et c'eſt auſſi ce qui nous donne tout lieu de juger que Rabſacès ne crut point que les autels renverſez par Ezechias euſſent été ceux des idoles.

Comme tout ce qui regarde cette hiſtoire de Rabſacès, de la defaite de l'armée de Sen-
Iſai. cap nachérib, de la maladie d'Ezechias, du prodi-
36. 37. ge qui parut dans le ſoleil, & de la faute que
38. 39. commit ce Prince en s'élevant dans ſon cœur,
4. *Reg.* a été déja expliqué aſſez au long dans le pro-
cap. 18. phéte Iſaïe, & dans le quatriéme livre des
19. 20. Rois, il ſuffit d'y renvoyer ceux qui en voudront voir l'explication, qu'on a tirée principalement de ſaint Jérôme. Nous ajoûterons icy ſeulement cette parole remarquable que dit l'Ecriture au ſujet de l'élevement où le
℣. 31. cœur d'Ezechias ſe laiſſa aller; Que le Seigneur l'abandonna, afin qu'il fût tenté, & que tout ce qui étoit dans ſon cœur fut connu: *Dereliquit eum Deus, ut tentaretur, & nota fierent*

omnia, quæ erant in corde ejus: c'est à dire, que ce prince s'étant déja élevé secrettement dans la vûë des grandes choses que Dieu avoit faites pour luy, Dieu *l'abandonna* à luy-même, & permit en même temps qu'il fut exposé à être tenté de nouveau par l'orgueil, à l'occasion de l'ambassade celebre que le roy des Babyloniens luy envoya, pour sçavoir de luy, dit l'Ecriture, *comment étoit arrivé ce* grand *prodige*, par lequel on avoit vû *l'ombre du soleil retourner en arriere de dix degrez*. Ce ne fut pas Dieu qui le tenta. Mais comme le cœur de ce prince s'étoit déja élevé, Dieu en s'éloignant de luy, permit seulement que cette occasion des ambassadeurs de Babylone se presentât, afin que ce qui étoit encore caché dans son cœur, se produisit au dehors, & *fût connu* de tout le monde par la vaine ostentation qu'il leur fit de ses richesses.

2 Paral. c. 32. 31
4. Reg. c. 20. 11

C'est là ce que l'Ecriture appelle une ingratitude, lorsqu'elle dit : Qu'il *ne rendit pas à Dieu ce qu'il luy devoit pour les biens qu'il avoit reçûs de luy*. Car en s'élevant de cette sorte, il s'attribuoit à luy même une gloire qui ne luy appartenoit pas ; au lieu de faire remonter jusqu'à Dieu, qui l'avoit rendu si heureux, toute la cause de son bonheur. C'est ainsi que Dieu permet quelquefois, pour faire connoître à ses serviteurs l'élevement secret de leur cœur, qu'ils tombent même au dehors dans quelque peché visible, qui en les humiliant devant les hommes, leur donne lieu de sonder le fond de leurs consciences, & de travailler plus sincerement à guerir cet orgueil caché qu'ils doi-

℣. 25.

Digitized by Google

vent envisager comme la source de leur chûte.

Le texte sacré nous assure aussi qu'Ezechias
℣. 26 *s'humilia dans la suite avec tous les habitans de*
4. Reg. *Jérusalem*, lorsque le prophéte Isaïe luy eut fait
cap. 20. connoître son peché ; & qu'ainsi les effets de la colére du Seigneur ne tomberent point sur eux tant que ce prince vécut.

CHAPITRE XXXIII.

La même année. 3306. avant J. C. 698.

1. MAnassé avoit douze ans quand il commença à regner, & il en regna cinquante-cinq à Jérusalem.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminez devant les enfans d'Israël.

3. Il rebâtit les hauts-lieux que son pere Ezechias avoit démolis ; il dressa des autels à Baal, il planta des bois profanes, & il adora toute la milice du ciel *", & leur sacrifia.

4. Il bâtit aussi des autels

1. DUodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem.

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominationes gentium, quas subvertit Dominus coram filiis Israël :

3. & conversus instauravit excelsa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater ejus : construxitque aras Baalim, & fecit lucos, & adoravit omnem militiam cœli, & coluit eam.

4. Ædificavit quo-

℣. 3. *Expl.* Tous les astres du ciel.

Digitized by Google

que altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus: In Jerusalem erit nomen meum in æternum.

5. Ædificavit autem ea cuncto exercitui cœli, in duobus atriis domus Domini.

6. Transireque fecit filios suos per ignem in valle Benennom: observabat somnia, sectabatur augures, maleficis artibus inserviebat, habebat secum magos, & incantatores: multaque mala operatus est coram Domino ut irritaret eum.

7. Sculptile quoque & conflatile signum posuit in domo Dei, de qua locutus est Deus ad David, & ad Salomonem filium ejus, dicens: In domo hac & in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israël, ponam nomen meum in sempiternum.

8. Et moveri non faciam pedem Israël de terra, quam tradidi patribus eorum:

dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: Mon Nom demeurera éternellement dans Jérusalem.

5. Mais il les éleva en l'honneur de toute l'armée du ciel, dans les deux vestibules du Temple du Seigneur.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu dans la vallée de Bénennom, il observoit les songes, il suivoit les augures, il s'adonnoit à l'art de magie, il avoit auprès de lui des magiciens & des enchanteurs, & commit beaucoup de maux devant le Seigneur qui en fut irrité.

7. Il mit aussi une idole & une statuë de fonte dans la maison du Seigneur, de laquelle Dieu avoit dit, parlant à David & à Salomon son fils: J'établiray mon Nom pour jamais dans cette maison & dans Jérusalem, que j'ay choisie entre toutes les Tribus d'Israël.

8. Et je ne feray plus sortir Israël de la terre que j'ay donnée à leurs peres;

Digitized by Google

pourvû seulement qu'ils ayent soin d'accomplir ce que je leur ay commandé, toute la loy, les cérémonies & les preceptes que je leur ay donnez par l'entremise de Moïse.

ita dumtaxat si custodierint facere quæ præcepi eis, cunctamque legem & ceremonias, atque judicia per manum Moysi.

9. Manassé seduisit donc Juda & tous les habitans de Jérusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avoit détruites en presence des enfans d'Israël.

9. Igitur Manasse seduxit Judam, & habitatores Jerusalem, ut facerent malum super omnes gentes, quas subvertera Dominus à facie filiorum Israël.

10. Et Dieu luy parla, à luy & à son peuple, & ils ne voulurét point l'écouter.

10. Locutusque est Dominus ad eum, & ad populum illius, & attendere noluerunt.

11. C'est pourquoy Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du roy des Assyriens, qui aprés avoir pris Manassé", luy mirent les fers aux pieds & aux mains & l'emmenerent à Babylone".

11. Idcircò superinduxit eis principes exercitus regis Assyriorum: ceperuntque Manassen, & vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.

12. Manassé reduit dans cette grande extremité, pria le Seigneur son Dieu, & il conçut un très-vif repentir

12. Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum: & egit pœnitentiam valdè coram

℣. 11. L'Hébreu ajoûte, dans des épines. *Estius.*

Ibid. *Expl.* Les Hébreux remarquent que Manassé fut emmené captif l'an 22. de son regne, & 33. auparavant sa mort. Ce qui montre que cette captivité a été fort courte, puisqu'il est dit qu'il regna 55. ans à Jerusalem.

Digitized by Google

Deo patrum suorum.

13. Deprecatusque est eum, & obsecravit intentè: & exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem in regnum suum, & cognovit Manasses quòd Dominus ipse esset Deus.

14. Post hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad Occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piscium per circuitum usque ad Ophel, & exaltavit illum vehementer: constituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Juda munitis:

15. & abstulit deos alienos, & simulacrum de domo Domini: aras quoque, quas fecerat in monte domus Domini, & in Jerusalem, & projecit omnia extra urbem.

16. Porrò instau-

en la presence du Dieu de ses peres.

13. Il luy adressa ses gémissemens & ses instantes supplications: & le Seigneur exauça sa priere, & le ramena à Jerusalem dans son royaume: & Manassé reconnut que le Seigneur étoit *le vray* Dieu.

14. Aprés cela il fit travailler à la muraille qui est hors la ville de David", à l'Occident de Gihon dans la vallée, dépuis l'entrée de la porte des poissons continuant l'enceinte jusqu'à Ophel: & il éleva fort cette muraille. Il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

15. Il ôta les dieux étrangers & l'idole de la maison du Seigneur. Il détruisit les autels qu'il avoit fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur & en Jerusalem, & il fit jetter tout hors la ville".

16. Il rétablit aussi l'au-

℣. 14. *Expl.* Le Mont de Sion.

℣. 15. *Expl.* Dans le torrent de Cédron, à l'exemple de son pere Ezechias.

Digitized by Google

tel du Seigneur, & il y immola des victimes & des hosties pacifiques & d'actions de graces: & il ordonna à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël.

ravit altare Domini, & immolavit super illud victimas, & pacifica, & laudem: præcepitque Juda ut serviret Domino Deo Israël.

17. Cependant le peuple immoloit encore sur les hauts-lieux au Seigneur son Dieu.

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Le reste des actions de Manassé, la priere qu'il fit à son Dieu, & les remontrances qui luy furent faites par les prophétes qui luy parloient de la part du Seigneur le Dieu d'Israël, sont rapportées dans les livres des rois d'Israël.

18. Reliqua autem gestorum Manasse: & obsecratio ejus ad Deum suum: verba quoque Videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israël, continentur in sermonibus regum Israël.

19. La priere aussi qu'il fit à Dieu, & la maniere dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit & le mépris de Dieu, les hauts-lieux qu'il fit construire, les bois profanes qu'il planta, & les statuës qu'il y érigea avant sa penitence, sont écrits dans les livres d'Hozaï ℣.

19. Oratio quoque ejus & exauditio, & cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelsa, & fecit lucos & statuas, antequam ageret pœnitentiam, scripta sunt in sermonibus Hozai.

20. Manassé s'endormit donc avec ses peres, & il fut enseveli dans sa maison:

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis, & sepe-

℣. 19. *Expl.* Que nous n'avons pas.

lierunt

lierunt eum in domo sua : regnavitque pro eo filius ejus Amon.

son fils Amon regna au lieu de luy.

21. Viginti duorum annorum erat Amon cùm regnare cœpisset, & duobus annis regnavit in Jerusalem.

21. Amon avoit vingt-deux ans quand il commença à regner, & il regna deux ans dans Jerusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus : & cunctis idolis, quæ Manasses fuerat fabricatus, immolavit atque servivit.

22. Il fit le mal en la presence du Seigneur, comme Manassé son pere, & il sacrifia à toutes les idoles que Manassé avoit fait faire, & il les adora.

23. Et non est reveritus faciem Domini, sicut reveritus est Manasses pater ejus : & multò majora deliquit.

23. Et il ne respecta point le Seigneur comme son pere Manassé l'avoit respecté ℣ ; mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. Cúmque conjurassent adversus eum servi sui, interfecerunt eum in domo sua.

24. Ses serviteurs conspirerent contre luy, & le tuérent dans sa maison.

25. Porrò reliqua populi multitudo, cæsis iis, qui Amon percusserant, constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Mais le reste du peuple ayant fait mourir tous ceux qui avoient tué Amon, établit roy Josias son fils au lieu de luy.

℣. 23. *Hebr.* Il ne s'humilia point devant le Seigneur comme son pere Manassé s'étoit humilié.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 12. 13. *Manassé étant dans cette grande extrêmité, pria le Seigneur son Dieu, & il conçut un tres-vif repentir en presence du Dieu de ses peres. Il luy adressa ses gémissemens & ses instantes supplications. Et le Seigneur exauça sa priere, &c.*

Heureuse l'ame à qui Dieu fait retirer de son malheur un si grand bien, & à qui il donne la grace de trouver la vie dans sa mort même! Le roy Manassé étoit perdu devant Dieu, s'il n'avoit été perdu, pour le dire ainsi, devant les hommes. Il seroit toûjours demeuré esclave du peché, comme dit saint Paul, s'il ne fût tombé dans l'esclavage du roy des Assyriens. Les chaînes de fer de sa volonté endurcie dans le crime, comme parle saint Augustin, l'auroient retenu toûjours lié malheureusement pour sa propre condamnation, si ses ennemis n'avoient chargé ses mains & ses pieds d'autres chaînes, & ne l'eussent emmené prisonnier à Babylone. Les impies le regardoient comme heureux, lorsqu'il étoit sur le trône, & qu'enyvré de sa puissance, il s'abandonnoit à ses passions avec une liberté, que rien ne troubloit. Mais Dieu qui avoit des desseins de misericorde sur luy troubla tout d'un coup cette grande prosperité dont il abusoit pour sa propre perte & pour celle de ses sujets; & renversant, pour parler ainsi, le lit sur lequel il se reposoit, lorsqu'il jouïssoit paisiblement de

Rom. 6. v. 16. 17.

August. Confess.

Digitized by Google

ous ses plaisirs, & qu'il commettoit impunément toutes sortes de crimes, il le fit tomber orsqu'il y pensoit le moins, dans le plus grand le tous les malheurs, qui devoit luy procurer e plus grand de tous les biens, sçavoir la reconciliation avec son Dieu.

Mais qui ne s'étonnera de la bonté infinie de ce Pere des misericordes, en considerant que le prince qu'il veut sauver par une si prodigieuse humiliation étoit un impie, un ennemi declaré le sa Divinité, un monstre d'ingratitude, & le res-indigne fils d'Ezechias qu'il avoit comblé le faveurs, & qui avoit travaillé durant tout son egne à rétablir la veritable Religion, que ceuy-cy s'efforçoit tout de nouveau de détruire à C'est ainsi que Dieu faisoit éclater dés lors comne les prémices de cette grande & ineffable misericorde, dont il fit depuis une profusion si admirable, lorsque, comme dit saint Paul, tous les hommes étant *pecheurs, & impies & ses ennemis* léclarez, JESUS-CHRIST *est mort pour eux, afin le les reconcilier avec son* Pere. *Rom. c. 5. v. 6. 7. 8. 9. 10.*

Considerons donc avec l'Ecriture, que ce fut lans *l'extrême affliction* où Manassé se trouva reduit, qu'il commença à avoir recours à Dieu, & à le prier : *Postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum.* Mais sa priere n'étoit pas comme celle d'Antiochus le fut depuis, un simple effet naturel de la douleur. Elle partoit res-sincérement d'un cœur percé d'un vif repentir de ses pechez, dans la vûë de la divine Maesté qu'il avoit si outrageusement offensée : *Et egit pœnitentiam valde coram Deo patrum suorum.* Et cette priere qu'il fit à Dieu fut perseverante,

& accompagnée de toute l'ardeur qui devoit être proportionnée à la grandeur de ses crimes, dont il demandoit le pardon : *Deprecatusque est eum, & obsecravit intentè.* Car ce n'est pas sans grande raison que le Saint-Esprit a fait marquer toutes ces particularitez de la priere de Manassé, avant que de déclarer que le Seigneur l'exauça : *Et exaudivit orationem ejus.*

Ce fut donc alors que Manassé reconnut, comme parle l'Ecriture, *que le Seigneur* d'Israël, *étoit le vray Dieu.* Ainsi il fut necessaire que ce prince tombât dans la derniere affliction, & que cette affliction luy ouvrît le cœur & l'esprit pour avoir recours à la priere, & pour concevoir un vif repentir de tous ses crimes ; & que cette priere accompagnée de ce repentir fût exaucée par l'ardeur de son humble perseverance, afin qu'il fût en état de *connoître* & d'être bien convaincu qu'il s'étoit trompé jusqu'alors, en se regardant luy-même comme puissant, & en refusant de regarder *Dieu*, comme *le Seigneur* suprême de tous les rois & de tous les peuples. *Et cognovit Manasses, quòd Dominus ipse esset Deus.*

℣. 15. 16. 17. *Il ôta les dieux étrangers, & l'idole* qu'il avoit mise *dans la maison du Seigneur.... Il rétablit l'autel du Seigneur.... & ordonna à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël. Cependant le peuple immoloit encore sur les hauts-lieux, &c.*

Le repentir de Manassé n'eût pas été veritable s'il n'avoit produit de dignes fruits de penitence. Ce prince repara en deux manieres l'outrage qu'il avoit fait au Seigneur. Il ren-

Digitized by Google

versa les idoles qu'il avoit fait adorer à la place du vray Dieu ; & il rétablit son autel qu'il avoit détruit. Mais de plus, comme l'Ecriture a marqué auparavant, Qu'il *avoit séduit Juda & les habitans de Jerusalem, en les portant à faire même plus de mal que toutes les nations* infidelles; ℣. 9. il est dit icy expressement, qu'il *commanda à tous les peuples de Juda de servir le Seigneur le Dieu d'Israël* : c'est-à-dire, que les ayant pervertis par son exemple & par son autorité, il usa alors plus justement de la même autorité pour les obliger de rentrer dans leur devoir, & de le suivre dans sa penitence.

Que si l'Ecriture ajoûte, Que *le peuple cependant immoloit encore dans les hauts-lieux*, elle a soin de prévenir le soupçon qu'on eût pû avoir, que ce ne fût aux idoles qu'ils immoloient, lorsqu'elle dit nettement, Que c'étoit *au Seigneur leur Dieu* qu'ils offroient ces sacrifices. C'étoit neanmoins un mal, puisque Dieu avoit, comme on l'a dit plusieurs fois, défendu qu'on luy sacrifiât ailleurs qu'à Jerusalem. Mais c'étoit un mal en quelque façon tolérable, sur tout en un tems où il sembloit que c'étoit faire beaucoup de retirer au moins ces peuples des superstitions de l'idolatrie, pour lesquelles ils avoient toûjours un si horrible penchant.

℣. 18. 19, 20. *Le reste des actions de Manassé, & la priere qu'il fit à son Dieu, & les paroles des prophétes qui luy parlerent au nom du Seigneur le Dieu d'Israël, sont rapportées dans les livres des rois d'Israël*, &c.

Les Interprétes remarquent fort bien, que ces livres dont il est parlé icy, ne peuvent être *Estius.*

ceux des Rois qui precedent les Paralipoménes; puisqu'on n'y voit rien du tout de la penitence de Manassé, ni de la priere qu'il fit à Dieu. Ainsi ils croyent que ce sont des livres qui furent perdus pendant la captivité de Babylone. Et quant à cette priere de Manassé, ce ne peut être non plus celle qui s'imprime ordinairement à la fin de l'Ecriture; puisqu'elle a été rejettée par l'Eglise qui ne la regarde point comme Canonique.

Ce qui est dit en ce lieu de la sepulture de Manassé, qui ne fut point mis dans le tombeau des rois de Juda, mais *dans sa maison*; c'est-à-dire, *dans le jardin de sa maison*, ou *dans le jardin d'Oza*, comme il est marqué au quatriéme livre des Rois, a donné lieu de juger diversement de ce qui en fut la cause. Quelques-uns ont crû que c'étoit ce prince qui l'avoit ainsi souhaité par un esprit de penitence, comme se jugeant indigne de la sepulture royale, à cause de tous les grands crimes qu'il avoit commis. D'autres disent, que ce fut le peuple même qui luy refusa la sepulture des Rois; parce qu'encore qu'il eût rétabli l'honneur du temple, & édifié tout son royaume par sa penitence, il attira neanmoins sur Jerusalem & sur tout Juda la grande colere du Seigneur, qui en pardonnant à ce prince ne laissa pas de punir ensuite d'une maniere terrible tous ces peuples, jusqu'à ce que Jerusalem fût entierement détruite. Car c'est aux abominations, & à toutes les impietez qui se commirent sous le regne de Manassé, que nous sommes obligez d'attribuer tous les malheurs qui suivirent; puisque Dieu même

4. Reg. c. 21. 18.

Estius.

Digitized by Google

s'en est déclaré formellement, en disant par la bouche de ses prophétes, Que *parce que Manassé avoit commis des abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoit fait avant luy, & qu'il avoit fait pecher Juda par ses infamies. . . . . il effaceroit Jerusalem comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes, & passeroit & repasseroit souvent la plume de fer par dessus, afin qu'il n'en restât rien.* 4. Reg. c. 21. v. 10. 11. 12. 13.

Effets étonnans & incompréhensibles, mais tres-justes sans doute, du jugement du Dieu d'Israël, qui punit avec une si terrible rigueur sa ville sainte à cause des crimes d'un prince, à qui neanmoins il pardonne ces mêmes crimes! Aveuglement déplorable des hommes charnels, qui comptent pour rien les plus grandes iniquitez qu'ils avallent comme de l'eau, & qui se reposent mollement sur ce que nôtre Dieu est bon; sans considerer que ces mêmes iniquitez sont capables quelquefois d'attirer sa juste colere, & de faire tomber tous le poids de sa fureur sur des peuples & sur des royaumes entiers! Disons neanmoins que les peuples de Juda contribuérent aussi eux-mêmes à leur propre perte; & qu'ayant suivi le roy Manassé dans ses abominations, ils ne le suivirent pas sans doute de même dans la sincerité de sa penitence; & qu'ainsi Dieu irrité par l'impieté détestable de leur conduite, s'éloigna d'eux de plus en plus, jusqu'à ce qu'il accomplit entierement cet oracle par lequel il avoit déclaré, Qu'il *étendroit sur Jerusalem le cordeau de Samarie*, pour la ruiner & la raser tout-à-fait.

℣. 22. 23. *Il immola à toutes les idoles que Ma-*

nassé avoit fait faire, & les adora. Et il ne fut point touché de la crainte du Seigneur, comme Manassé son pere en fut touché : mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

On est sans doute surpris d'entendre parler icy des idoles que Manassé avoit fait faire ; puisqu'on peut dire que sa penitence n'eût pas été veritable, s'il n'avoit ôté de devant les yeux de son peuple, & brisé ces statuës profanes qui avoient été l'ouvrage impie de ses mains, & un sujet tres-funeste de scandale & de chûte pour Juda. Quelques-uns on crû qu'il en avoit ôté une partie ; c'est-à-dire, toutes celles qu'il avoit pû. Mais ce n'étoit point assez pour un prince penitent, tel qu'il l'a été. Et comme un peu de levain peut aigrir toute la pâte, selon saint Paul, Manassé étoit obligé d'exterminer jusqu'aux moindres restes de ce qui pouvoit servir à corrompre ses sujets ou ses successeurs. Il en eut même tout le tems ; puisqu'après sa penitence il regna encore, autant qu'on en peut juger, plus de vingt années. Ainsi il paroît plus vraisemblable, que le fils de Manassé trouva dans soy-même ce levain de corruption & d'impieté ; & qu'ainsi lorsqu'il est dit Qu'*Amon sacrifia à toutes les idoles que son pere Manassé avoit fait faire*, on doit entendre, non que ce fussent effectivement les mêmes idoles, mais de semblables qui representoient les mêmes dieux.

Estius.

Et l'on ne peut en cela déplorer assez les suites si malheureuses d'un méchant exemple, tel qu'avoit été celuy du roy Manassé, dont la penitence put bien le sauver luy-même, mais

Digitized by Google

non effacer les damnables impressions qu'il avoit formées dans le cœur de ses sujets & de ses enfans. Aussi Dieu vouloit nous convaincre par l'exemple de ces rois, que la pieté ne devoit point être regardée comme un bien absolument hereditaire; puisqu'on avoit vû le saint roy Ezechias succeder à un pere tres-impie, tel qu'avoit été Achaz: Que Manassé, qui a attiré par ses abominations les plus terribles effets de la colere de Dieu sur Jerusalem, succeda à Ezechias ce roy si pieux: & que Manassé ayant merité d'être reconcilié avec Dieu par sa penitence, eut pour successeur un fils, à qui l'exemple de cette même penitence ne servit de rien, sinon pour le rendre encore plus criminel, par l'abus qu'il fit de cet exemple de son pere converti & touché si vivement de la crainte du Seigneur, auquel il n'eut par le moindre égard.

Il est dit, Qu'Amon *commit des crimes beaucoup plus grands* que son pere. Cependant la sainte Ecriture semble exagerer en divers endroits les pechez de Manassé, comme s'ils avoient surpassé ceux des autres rois de Juda. Et nous voyons en effet, que dans le livre des Rois, & dans le prophéte Jeremie, le Saint-Esprit nous déclare, Que la pieté même de Josias, l'un des plus saints rois de Juda, ne fut point capable *d'appaiser l'extréme colere & la fureur du Seigneur, qui s'étoit allumée contre ce royaume, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, qu'ainsi il résolut d'exposer ces peuples à la persecution pleine de fureur de tous les royaumes de la terre, à cause de ce même Manassé*

4. Reg. cap. 23. 26. Jerem. 6. 15. 4.

fils d'Ezéchias roy de Juda, & de tous les crimes qu'il avoit commis dans Jerusalem.

Pour concilier cette contradiction apparente, il semble que l'on peut dire, que l'impieté, *les infamies*, & les *abominations détestables* de Manassé, comme les appelle l'Ecriture, ayant *séduit* les peuples de Juda, jusqu'à *les porter à commettre de plus grands pechez, que les nations que le Seigneur avoit détruites, pour les établir en leur place*; ce prince a dû être effectivement regardé comme la cause principale de la ruine de Jerusalem, parce qu'il devint à l'égard de son royaume, comme un piége d'impieté qui engagea tous ses peuples & son fils même dans les plus grands crimes. Mais parce que ce même fils & ces mêmes peuples étant une fois engagez dans l'impieté dont Manassé leur avoit donné l'exemple, s'y enfoncerent de plus en plus, selon qu'il est dit ailleurs, Que celuy qui commet l'injustice, la commette encore plus, & que celuy qui est soüillé, se soüille encore davantage : *Qui nocet, noceat adhuc, & qui in sordibus est, sordescat adhuc*; il ne faut pas s'étonner s'il est dit d'Amon fils de Manassé, Qu'il *commit des crimes beaucoup plus grands* que son pere, puisque le pere s'arrêta au milieu de son impieté, & en fit une penitence publique devant tous ses peuples, au lieu que le fils multiplia jusqu'à la fin ses abominations, *sans être touché comme son pere de la crainte du Seigneur.*

4. Reg. cap. 21. v. 9. 11.

Apocal. cap. 22. 11.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIV.

1. Octo annorum erat Josias cùm regnare cœpisset, & triginta & uno anno regnavit in Jerusalem.

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, & ambulavit in viis David patris sui: non declinavit neque ad dexterá neque ad sinistram.

3. Octavo autem anno regni sui, cùm adhuc esset puer, cœpit quærere Deum patris sui David: & duodecimo anno postquam regnare cœperat, mundavit Judam & Jerusalem ab excelsis, & lucis, simulacrisque & sculptilibus.

4. Destruxeruntque coram eo aras Baalim: & simulacra, quæ superposita fuerant, demoliti sunt: lucos etiam & sculptilia succidit atque comminuit: & super

1. Josias avoit huit ans quand il commença à regner, & il regna trente & un an à Jérusalem. An du monde 3363. avant J. C. 641.

2. Il fit ce qui étoit juste en la presence du Seigneur, & il marcha dans les voyes de David son pere sans se détourner ni à droit ni à gauche.

3. Dés la huitiéme année de son regne, n'étant encore qu'un enfant, il commença à chercher le Dieu de David son pere. Et la douziéme année après qu'il eut commencé à regner, il purifia Juda & Jerusalem des hauts-lieux, des bois profanes, des idoles, & des figures de sculpture.

4. Il fit détruire en sa presence les autels de Baal, & briser les idoles qu'on avoit posées dessus. Il fit encore abatre les bois profanes, & mit en pieces les idoles qui y étoient, & en jetta tous les

Digitized by Google

morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoûtumé de leur offrir des victimes.

tumulos eorum, qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

5. De plus il brûla les os des Prêtres * sur leurs autels *, & il purifia Juda & Jerusalem.

5. Ossa præterea sacerdotum combussit in altaribus idolorum, mundavitque Judam & Jerusalem.

6. Il renversa encore tout * dans les villes de Manassé, d'Ephraïm, & de Siméon jusqu'à Nephthali.

6. Sed & in urbibus Manasse, & Ephraim, & Simeon, usque Nephtali, cuncta subvertit.

7. Et après qu'il eut renversé les autels & les bois profanes, & qu'il eut mis en piéces les idoles & ruiné tous leurs Temples dans toute la terre d'Israël *, il s'en revint à Jerusalem.

7. Cúmque altaria dissipasset & lucos, & sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israël, reversus est in Jerusalem.

An du monde 3380. avant J. C. 624.

8. Ainsi l'an dix-huit de son regne, ayant déja purifié la terre * & le Temple du Seigneur, il envoya Saphan fils d'Eselie, & Maasias gouverneur * de la ville, & Joha fils de Joachaz, son

8. Igitur anno octavo decimo regni sui, mundatâ jam terrâ, & templo Domini, misit Saphan filium Eseliæ, & Maasiam principem civitatis, & Joha filium

℣. 5. *Expl.* Des Prêtres des idoles.

Ibid. *Expl.* Selon la prédiction d'un prophéte. *Voy.* 3. *Reg.* 13.

℣. 6. *Expl.* Toutes ces abominations.

℣. 7. *Expl.* Il poussa son zele jusques sur le royaume d'Israël, dont le roy avoit été enlevé avec une partie de son peuple. *Synops.*

℣. 8. *Expl.* La Judée.

Ibid. Lettr. *Principem*, le premier.

Digitized by Google

Joachaz à commentariis, ut instaurarent domum Domini Dei sui.

9. Qui venerunt ad Helciam Sacerdotem magnum: acceptamque ab eo pecuniam, quæ illata fuerat in domum Domini, & quam congregaverant Levitæ, & janitores, de Manasse, & Ephraim, & universis reliquiis Israël, ab omni quoque Juda, & Benjamin, & habitatoribus Jerusalem,

10. tradiderunt in manibus eorum, qui præerant operariis in domo Domini, ut instaurarent templum, & infirma quæque sarcirent.

11. At illi dederunt eam artificibus, & cæmentariis, ut emerent lapides de lapicidinis, & ligna ad commissuras ædificii, & ad contignationem domorum, quas destruxerant reges Juda.

secretaire, pour rétablir la maison du Seigneur son Dieu:

9. qui étant venu trouver le grand Prêtre Helcias, & ayant reçû de luy l'argent qui avoit été porté en la maison du Seigneur, & que les Lévites & les Portiers avoient recueilli de la Tribu de Manassé & d'Ephraïm, & de tout ce qui étoit resté d'Israël, & encore de tout Juda, & Benjamin, & de ceux qui demeuroient à Jerusalem,

10. ils le mirent entre les mains de ceux qui faisoient travailler les ouvriers dans le Temple pour le rétablir, & pour en réparer toutes les ruïnes ".

11. Et ceux-cy donnérent cet argent à des ouvriers & à des tailleurs de pierres, afin qu'ils en achetassent des pierres de carriéres ", & du bois pour la charpente, & pour faire les planchers des maisons que les rois de Juda avoient détruites.

℣. 10. Lettr. *Infirma sarcirent.*
℣. 11. *Expl.* Propres à être taillées.

Digitized by Google

12. Et ces officiers s'acquittoient fidellement de toutes choses ". Or ceux qui avoient soin de faire travailler les ouvriers étoient, Jahath & Abdias de la race de Merari, Zacharie & Mosolla de la race de Caath. C'étoient eux qui pressoient l'ouvrage, & tous les Lévites qui sçavoient joüer des instrumens.

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpositi operantium, Jahath & Abdias de filiis Merari, Zacharias & Mosollam de filiis Caath, qui urgebant opus: omnes Levitæ scientes organis canere.

13. Mais ceux qui portoient les fardeaux pour divers usages, étoient commandez par des Scribes, des Juges & des Portiers de l'ordre des Lévites.

13. Super eos verò, qui ad diversos usus onera portabant, erant scribæ, & magistri de Levitis janitores.

14. Or comme l'on transferoit l'argent qui avoit été porté au Temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva un livre de la loy " du Seigneur donnée par les mains de Moïse,

14. Cúmque efferent pecuniam, quæ illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysi.

15. & il dit au secretaire Saphan: J'ay trouvé le livre de la loy du Seigneur dans le Temple, & il le luy mit entre les mains.

15. Et ait ad Saphan scribam: Librum legis inveni in domo Domini: & tradidit ei.

℣. 12. *Expl.* Sans qu'on leur en fit rendre compte. *Synopf.*

℣. 14. *Expl.* L'original que Moïse avoit laissé, & qu'on devoit resserrer au côté de l'Arche. *Deut.* 31. 26. qui avoit été perdu sous Manessé.

Digitized by Google

16. At ille intulit olumen ad regem, : nunciavit ei, dicens : Omnia quæ deisti in manu servoim tuorum, ecce omplentur.

17. Argentum, uod repertum est in omo Domini, conlaverunt, datumque st præfectis artisum, & diversa opea fabricantium.

18. Præterea tralidit mihi Helcias acerdos hunc libbrum. Quem cum rege præsente recitasset,

19. audissetque illo verba legis, scidit vestimenta sua :

20. & præcepit Helciæ, & Ahicam filio Saphan, & Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, & Asaæ servo regis, dicens :

21. Ite, & orate Dominum pro me, & pro reliquiis Israël & Juda, super universis sermonibus libri istius, qui reper-

16. Et Saphan porta ce livre au Roy : & luy rendant compte de tout, il luy dit : Ce que vous aviez commandé " à vos serviteurs s'éxecute fidellement.

17. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers, & sur les gens de métier qui font divers ouvrages.

18. Outre cela le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre : & il le lut devant le Roy.

19. Le Roy ayant entendu les paroles de la loy, déchira ses vêtemens,

20. & il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam fils de Saphan, à Abdon " fils de Micha, à Saphan secretaire, & à Asaas " serviteur du Roy, & leur dit :

21. Allez, & priez le Seigneur pour moy & pour ce qui reste d'Israël & de Juda, sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé,

℣. 16. *Lettr.* Donné en main.
℣. 20. *Expl.* Nommé *Achobor.* 4. R. 22. 12.
Ibid. *Autr.* Asaïas.

car la colére du Seigneur est prête de fondre sur nous, parce que nos peres n'ont point écouté les paroles du Seigneur, & n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

tus est: magnus enim furor Domini stillavit super nos, eò quòd non custodierint patres nostri verba Domini, ut facerent omnia quæ scripta sunt in isto volumine.

22. Helcias & les autres qui avoient été envoyez par le Roy, s'en allérent donc trouver la prophétesse Olda, femme de Sellum fils de Thécuath, fils de Hasra, gardien des vêtemens; laquelle demeuroit à Jerusalem dans la seconde partie de la ville *: & ils luy dirent ce que nous venons de rapporter cy-dessus.

22. Abiit ergo Helcias, & hi qui simul à rege missi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Hasra custodis vestium: quæ habitabat in Jerusalem in Secunda: & locuti sunt ei verba, quæ suprà narravimus.

23. Olda leur répondit: Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël: Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moy:

23. At illa respondit eis: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Dicite viro, qui misit vos ad me:

24. Le Seigneur a dit: Je vas faire tomber sur ce lieu & sur ses habitans les maux & toutes les maledictions qui sont écrites dans ce livre qui a été lû devant le roy de Juda;

24. Hæc dicit Dominus: Ecce ego inducam mala super locum istum, & super habitatores ejus, cunctaque maledicta, quæ scripta sunt in libro hoc, quem legerunt coram rege Juda.

25. parce qu'ils m'ont

25. Quia dereli-

*. 22. *Expl.* Où étoit le Temple. *Hieron.*

querunt

querunt me, & sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum, idcircò stillabit furor meus super locum istum, & non extinguetur.

abandonné, & qu'ils ont sacrifié aux dieux étrangers & qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains. C'est pourquoy ma fureur se repandra sur ce lieu, & elle ne s'appaisera point.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic loquimini: Hæc dicit Dominus Deus Israël: Quoniam audisti verba voluminis,

26. Quant au roy de Juda qui vous a envoyez pour implorer par vos prieres la misericorde du Seigneur, vous luy direz: Voicy ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël:

27. atque emollitum est cor tuum, & humiliatus es in cõspectu Dei, super his quæ dicta sunt contra locum hunc, & habitatores Jerusalem, reveritusque faciem meam, scidisti vestimenta tua, & flevisti coram me: ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

27. Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre, que vôtre cœur en a été touché, & que vous vous étes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu cy, & les habitans de Jerusalem; & parce que vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtemens, & que vous avez pleuré devant moy: je vous ay aussi exaucé, dit le Seigneur.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, & inferêris in sepulchrum tuum in

28. C'est pourquoy je vous feray reposer avec vos peres: Vous serez mis en paix dans vôtre tombeau, &

Digitized by Google

vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville & sur ses habitans. Ils vinrent donc rapporter au Roy tout ce que cette prophetesse leur avoit dit.

pace : nec videbunt oculi tui omne malum, quod ego inducturus sum super locum istum, & super habitatores ejus. Retulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat.

29. Et le Roy ayant fait assembler tous les anciens de Juda & de Jerusalem,

29. At ille convocatis universis majoribus natu Juda & Jerusalem,

30. il monta dans la maison du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda, & des citoyens de Jérusalem, des Prêtres, des Lévites, & de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Eux écoutant dans la maison du Seigneur, le Roy leur lut toutes les paroles de ce livre;

30. ascendit in domum Domini, usque omnes viri Juda & habitatores Jerusalem, Sacerdotes & Levitæ, & cuncta populus à minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis:

31. & se tenant debout dans son tribunal *, il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après luy dans ses voyes, & pour garder ses préceptes, ses ordonnances & ses ceremonies, de tout son cœur & de toute son ame, & pour accomplir tout ce qui étoit écrit dans ce livre qu'il avoit lû.

31. & stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, ut ambularet post eum, & custodiret præcepta, & testimonia, & justificationes ejus, in toto corde suo, & in tota anima sua, faceretque quæ scripta sunt in volumine illo quod legerat.

℣. 31. *Expl.* C'étoit un lieu élevé où l'on montoit par quelques degrez. *V. cy-dessus.* 23. 13.

32. Adjuravit quoque super hoc omnes, qui reperti fuerunt in Jerusalem & Benjamin: & fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étoient trouvez à Jerusalem & dans la terre de Benjamin. Et tous ceux qui demeuroient à Jerusalem consentirent à cette alliance du Seigneur le Dieu de leurs peres.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis régionibus filiorum Israël: & fecit omnes, qui residui erant in Israël, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt à Domino Deo patrum suorum.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfans d'Israël: & il obligea tous ceux qui restoient encore dans Israël, de servir le Seigneur, qui étoit leur Dieu. Et tant qu'il vécut ils ne se separerent point du Seigneur le Dieu de leurs peres.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. 4. 5. *DEs la huitiéme année de son régne, n'étant encore qu'un enfant, il commença à chercher le Dieu de David son pere, &c.*

Josias dont on a beaucoup parlé en expliquant le quatriéme livre des Rois, commença, selon l'Ecriture, à regner dès *la huitiéme année de son âge.* Et lorsqu'il étoit en *la huitiéme de son régne*, c'est à dire, lorsqu'il étoit seulement âgé 4. Reg. cap. 22. v. 23

de seize ans, ce que l'Ecriture appelle, *être encore enfant*, il commença à *chercher le Dieu de David son pere*. La tutelle duroit alors jusqu'à treize ans accomplis. Ainsi Josias à l'âge de seize ans, jouissoit déja de l'administration de son royaume. Et même il étoit marié dès auparavant, puisqu'il paroit par l'Ecriture, qu'il eut un fils cette même année, qui fut nommé Eliakim, & à qui le roy d'Egypte fit changer depuis de nom, en le nommant Joakim. Loin donc que Josias commençoit à être maître de sa personne, & qu'il se vit en état de se soutenir par sa propre autorité, *il commença*, dit l'Ecriture, *à chercher le Dieu de David son pere*.

Synops.

2 Paral. c. 36. 5.

Cette expression est admirable, & nous fait comprendre que le tems où il vivoit, étoit un tems d'irreligion & de tenebres, où pour connoître la verité, il étoit besoin de la chercher. Car comme il avoit succedé à un pere très-impie, & que les peuples portez par eux-mêmes au paganisme, ne manquoient jamais de se conformer à l'impieté de leurs rois, on peut juger s'il étoit aisé à un prince engagé encore, selon l'expression de l'Ecriture, dans l'enfance, c'est à dire, dans une très grande jeunesse, de percer toutes les tenebres de l'idolatrie qui l'environnoient. Ainsi, lorsque l'Ecriture nous dit, *Que Josias commença à chercher le Dieu de David son pere*, nous devons entendre, qu'au milieu de ces tenebres de l'impieté qui couvroient le royaume de Juda, Dieu même inspira au fond du cœur de ce prince le desir de le chercher.

Celuy qu'il cherchoit est nommé icy particuliérement *le Dieu de David son pere*, parce

que David ne l'avoit jamais abandonné pour adorer les idoles, & avoit toûjours cherché à luy plaire & à le faire adorer par tous ses sujets. Mais où est-ce donc que Josias cherchoit le Dieu de David? Cet Estre infini ne l'environnoit-il pas, & ne s'étoit-il pas fait connoître de tous les Juifs par tant de prodiges qu'il avoit faits en leur faveur, & par tant de saintes ordonnances qu'il avoit daigné leur prescrire pour les rendre heureux? Ce qui est dit dans la suite de ce chapitre, de l'étonnement où fut Josias, en entendant lire le livre du Deutéronome, qu'on retrouva en ce même tems, abandonné & negligé, comme dit saint Chrysostome, fait bien juger quel étoit alors le renversement de toute la Religion des Juifs, & l'effroyable ignorance où ils étoient de leur propre loy. Ainsi Josias cherchoit le Dieu d'Israël, au milieu même d'Israël qui l'avoit quitté. Il le cherchoit parmi les Prêtres du temple de Dieu, où il ne le trouvoit plus, parce qu'ils s'étoient eux-mêmes, ou abandonnez à l'idolatrie avec leurs princes, ou relâchez tout à fait dans l'observance des preceptes de la loy. Mais il le cherchoit principalement dans soy-même par l'ardeur de ses desirs, voulant connoître ce que le Seigneur demandoit de luy, & desirant très-sincerement luy plaire.

Chrysost. in Matt. hom. 9. tom. 1. p. 193.

℣. 4. 5. *Il mit en pieces les idoles, dont il jetta les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoûtumé de leur offrir des victimes. Il brula de plus les os de leurs Prêtres sur leurs autels, &c.*

Il étoit très-necessaire d'inspirer aux Juifs une grande horreur de l'idolatrie. C'est pourquoy

Digitized by Google

le roy Josias, voulant rétablir au fond de leurs cœurs la profonde veneration qu'ils devoient avoir pour le vray Dieu, lorsqu'il se vit plus affermi en autorité, & qu'il eut atteint environ l'âge de vingt ans, il ne se contenta pas de briser toutes les idoles qu'il trouva dans son royaume, & d'en répandre tous les restes sur les tombeaux de ceux qui les avoient adorées, mais
4. Reg. cap. 23. 20. il fit mourir tous leurs Prêtres, & brûla leurs os sur les autels mêmes consacrez à ces fausses divinitez. Il en usa de la sorte pour soüiller & ces autels des idoles, & ces tombeaux de leurs adorateurs. Car c'est de même que s'il leur eut dit : Que vos dieux perissent, & soient reduits comme vous en cendres. Vous les avez regardez comme de vrais dieux, en leur immolant des victimes : soyez-en donc les victimes vous-mêmes, & que vôtre mort apprenne à tout Israël, que quiconque d'entre nous sacrifie à un autre Dieu qu'à celuy qui a délivré son peuple de la servitude de l'Egypte, merite d'être exterminé du milieu de ce peuple consacré à son service.

4. Reg. cap. 22. & 23. Tout le reste de ce chapitre étant expliqué dans le quatriéme livre des Rois, il suffit d'y renvoyer ceux qui en pourroient desirer quelques éclaircissemens.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXV.

FEcit autem Josias in Jerusalem Phase Domino, quod immolatum est quartâ decimâ die mensis primi:

2. & constituit sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.

3. Levitis quoque ad quorum eruditionem omnis Israël sanctificabatur Domino, locutus est: Ponite arcam in sanctuario templi quod ædificavit Salomon filius David rex Israël, nequaquam enim eam ultrà portabitis: nunc autem ministrate Domino Deo vestro, & populo ejus Israël.

4. Et præparate vos per domos & cognationes vestras, in divisionibus singulo-

1. JOsias fit ensuite celebrer à Jerusalem la Pâque du Seigneur, & elle fut immolée le quatorziéme du premier mois.

2. Il établit les Prêtres dans leurs fonctions, & les exhorta de servir dans la maison du Seigneur.

3. Il parla aussi aux Lévites par les exhortations desquels tout Israël étoit sanctifié au Seigneur *: Remettez l'Arche dans le sanctuaire du Temple * que Salomon fils de David roy d'Israël a fait bâtir; car vous ne la porterez plus. Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur vôtre Dieu & son peuple d'Israël.

4. Preparez-vous donc par vos maisons & par vos familles, selon la distribu-

*. 3. *Hebr.* Qui étoient chargez de l'instruction des peuples, & qui étoient saints. *i.e.* consacrez au Seigneur.

Ibid. *Expl.* D'où elle avoit été ôtée sous le regne d'Amon. *Menoch.*

Digitized by Google

tion de chacun de vous, ainsi que l'avoit ordonné David roy d'Israël, & que l'a écrit Salomon son fils.

rum sicut præcepit David, rex Israël, & descripsit Salomon filius ejus.

5. Et servez dans le sanctuaire selon la distribution, des familles & des compagnies établies parmi les Lévites.

5. Et ministrate in sanctuario per familias turmasque Leviticas,

6. Après vous être sanctifiez, immolez la Pâque, & disposez aussi vos freres " à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministére de Moïse ".

6. & sanctificat immolate Phase: fratres etiam vestros ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moysi facere, præparate.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de Paque, des agneaux, & des chevreaux de ses troupeaux, & du reste de son betail " jusqu'à trente mille, & trois mille bœufs. Le roy donna tous ces animaux de son propre bien.

7. Dedit præterea Josias omni populo, qui ibi fuerat inventus in solennitate Phase, agnos & hœdos de gregibus, & reliqui pecoris triginta millia, boum quoque tria millia: hæc de regis universa substantia.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avoient promis tant au peuple qu'aux Prêtres & aux Lévites. Outre cela, Helchias, Zacharie, & Jahiel, qui étoient les premiers officiers de la maison

8. Duces quoque ejus, sponte quod voverant, obtulerunt, tam populo, quam Sacerdotibus & Levitis. Porrò Helcias, & Zacharias, & Jahiel, principes domus Do-

℣. 6. *Expl.* En les purifiant selon les ceremonies de la loy.

Ibid. *Lettr.* In manu Moysi.

℣. 7. *Expl.* Propre à être immolé dans les autres sacrifices, cõme les holocaustes ou les oblatiõs pacifiques.

Digitized by Google

mini, dederunt sacerdotibus ad faciendum Phase pecora commixtim duo millia sexcenta, & boves trecentos.

du Seigneur, donnérent aux Prêtres pour célebrer cette Pâque, deux mille six cens bêtes de menu bétail", avec trois cens bœufs.

9. Chonenias autem, & Semeias, etiam Nathanaël, fratrés ejus, necnon Hasabias, & Jehiel, & Iozabad, principes Levitarum, dederunt cæteris Levitis ad celebrandum Phase quinque millia pecorum, & boves quingentos.

9. Mais Chonénias avec Sémeïas & Nathanaël ses frétes; comme aussi Hasabias, & Jéhiel, & Jozabad, chefs des Lévites, donnérent aux autres Lévites pour célebrer la Pâque, cinq mille menuës bêtes", & cinq cens bœufs.

10. Præparatumque est ministerium, & steterunt sacerdotes in officio suo: Levitæ quoque in turmis, juxta regis imperium.

10. Après que ce ministére fut préparé, les Prêtres se rendirent à leurs fonctions; & les Lévites aussi divisez par compagnies", selon le commandement du Roy.

11. Et immolatum est Phase: asperseruntque Sacerdotes manu suâ sanguinem, & Levitæ detraxerunt pelles holocaustorum:

11. On immola donc la Pâque: & les Prêtres en répandirent eux-mêmes le sang, & les Lévites écorchérent les victimes" des holocaustes:

℣. 8. & 9. *Expl.* Moutons, agneaux, chevreaux. *Sept.*

℣. 10. *Expl.* Il n'y en avoit pas seulement une troupe comme dans les autres tems, mais tous s'y trouvérent à la fois, quoique divisez par bandes selon leurs familles.

℣. 11. *Expl.* A cause de l'empressement où l'on étoit, ce qui autrement auroit été la fonction des Prêtres.

Digitized by Google

12. & ils les séparérent*, pour les distribuer selon les maisons & les familles, & pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse : & ils firent la même chose des bœufs.

12. & separaverunt ea ut darent per domos & familias singulorum, & offerrentur Domino, sicut scriptum est in libro Moïsi : de bobus quoque fecerunt similiter.

13. Ensuite ils firent rôtir la Pâque* sur le feu, comme il est écrit dans la loy, & ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmites, des chaudrons, & des pots, & ils en firent promtement la distribution au peuple.

13. Et assaverunt Phase super ignem, juxta quod in lege scriptum est : pacificas verò hostias coxerunt in lebetibus, & cacabis, & ollis, & festinatò distribuerunt universæ plebi:

14. Après quoy ils en préparérent pour eux, & pour les Prêtres : car les Prêtres furent occupez jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes & les graisses ; ce qui fut cause que les Lévites n'en purent préparer pour eux, & pour les Prêtres fils d'Aaron que les derniers.

14. sibi autem, & sacerdotibus postea paraverunt : nam in oblatione holocaustorum & adipum usque ad noctem sacerdotes fuerunt occupati : unde Levitæ sibi, & sacerdotibus filiis Aaron paraverunt novissimis.

15. Les Chantres fils d'Asaph étoient aussi là dans leur rang selon l'ordre de

15. Porrò cantores filii Asaph stabant in ordine suo, juxta præceptum David, &

℣. 12. *Expl.* Ils séparérent ce qui devoit être offert en holocauste, d'avec ce qui devoit être la portion du peuple. *Vatabl. Tirin.*

℣. 13. *Expl.* Les agneaux de Pâque.

Digitized by Google

Asaph, & Heman, & Idithun, prophetarum regis: Janitores verò per portas singulas observabant, ita ut nec puncto quidem discederent à ministerio: quam ob rem & fratres eorum Levitæ paraverunt eis cibos.

David, & d'Asaph, Héman & Idithun, prophétes du Roy. Les portiers étoient aussi soigneux de garder toutes les portes, sans s'éloigner un seul moment de leur office: c'est pourquoy les Lévites leurs freres leur préparérent à manger.

16. Omnis igitur cultura Domini ritè completa est in die illa, ut facerent Phase, & offerrent holocausta super altare Domini, juxta præceptum regis Josiæ.

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit dás la celebration de la Pâque, soit dans l'oblation des holocaustes qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon que le roy Josias l'avoit ordonné.

17. Feceruntque filii Israël, qui reperti fuerant ibi, Phase in tempore illo, & solennitatem azymorum septem diebus.

17. Et les enfans d'Israël qui se trouverent là firent la Pâque en ce tems, & celebrerent les azymes durant sept jours.

18. Non fuit Phase simile huic in Israël à diebus Samuelis prophetæ: sed nec quisquam de cunctis regibus Israël fecit Phase sicut Josias, Sacerdotibus, & Levitis, & omni Judæ, & Israël qui repertus fuerat, & habitanti-

18. Il n'y eut point de Pâque semblable ℣ à celle-cy dans Israël, dépuis le tems du prophéte Samuel: & de tous les rois d'Israël, il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Josias fit avec les Prêtres, les Lévites, tout le peuple de

℣. 18. *Expl.* Par rapport à la liberalité de Josias, qui fit de plus grands presens au peuple que n'avoient fait David & Salomon. *Estius.*

Digitized by Google

Juda & ce qui se trouva d'Israël, & les habitans de Jérusalem.

bus in Jerusalem.

19. Cette Pâque fut célebrée la dix-huitiéme année du regne de Josias.

19. Octavo decimo anno regni Josiæ hoc Phase celebratum est.

20. Aprés que Josias eut réparé le Temple Néchao Roy d'Egypte alla porter la guerre à Charcamis " sur l'Euphrate.

20. Postquam instauraverat Josias templum, ascendit Nechao rex Ægypti ad pugnandum in Charcamis juxta Euphratem; & processit in occursum ejus Josias.

21. Mais ce prince " luy envoya des Ambassadeurs, qui luy dirent: Qu'avez-vous à démêler avec moy, ô roy de Juda. Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'huy; mais je viens faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence. Cessez donc de vous oposer aux desseins de Dieu qui est avec moy, de peur qu'il ne vous tuë.

21. At ille, missis ad eum nuntiis, ait: Quid mihi & tibi est, rex Juda, non adversum te hodie venio, sed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus festinatò ire præcepit: desine adversum Deum facere, qui mecum est, ne interficiatte.

22. Josias ne voulut point s'en retourner; mais il se prepara à le combattre, & il ne se rendit point à ce que

22. Noluit Josias reverti, sed præparavit contra eum bellum, nec acquievit sermonibus Nechao

℣. 20. *Expl.* Charcamis étoit une ville qui appartenoit aux Assyriens, dont Néchao vouloit se rendre maître.

℣. 21. *Expl.* Néchao.

Digitized by Google

x ore Dei : Verùm errexit ut dimicaret in campo Mageddo.

luy dit Néchao de la part de Dieu ; mais il continua sa marche pour luy livrer bataille dans le champ de Mageddo ".

23. Ibique vulneratus à sagittariis, dixit pueris suis : Educite me de prælio, quia oppidò vulneratus sum.

23. Et étant là il fut blessé par des archers, & il dit à ses gens : Tirez-moy d'icy, parce que je suis extrêmement blessé.

24. Qui transtulerunt eum de curru in alterum currum, qui sequebatur eum more regio, & asportaverunt eum in Jerusalem, mortuusque est, & sepultus in mausoleo patrum suorum : & universus Juda & Jerusalem luxerunt eum,

24. Ils le transportérent d'un char dans un autre qui le suivoit, selon la coûtume des Rois, & ils le portérent à Jérusalem. Il mourut & il fut mis dans le tombeau de ses péres : & tout Juda & Jérusalem le pleura,

25. Jeremias maximè : cujus omnes cantores atque cantatrices, usque in præsentem diem, lamentationes super Josiam replicant ; & quasi lex obtinuit in Israël : Ecce scriptum fertur in lamentationibus.

25. particuliérement Jérémie, dont les musiciens & les musiciennes chantent jusques à cette heure les lamentations sur la mort de Josias : & c'est ce qui a passé comme une espece de loy dans Israël. Aussi vous trouverez ces lamentations écri-

℣. 22. *Expl.* Qui est en la Tribu de Manassé. *Jos.* 17. Ainsi l'on voit que Josias ne s'opposoit à l'Egyptien que parce qu'il passoit sur ses terres. Cependant Dieu ne laissa pas de le frapper, parce qu'il s'opposoit à ses volontez, qui luy étoient apparemment confirmées par quelque prophéte, comme Jéremie ou autre.

Digitized by Google

tes dans ses Lamantations".

26. Or le reste des actions de Josias & toutes ses bonnes œuvres conformes à ce qui est ordonné par la loy de Dieu,

26. Reliqua autem sermonum Josiæ & misericordiarum ejus, quæ lege præcepta sunt Domini;

27. & tout ce qu'il a fait tant au commencement qu'à la fin de son régne, est écrit dans le livre des rois de Juda & d'Israël.

27. opera quoque illius prima & novissima, scripta sunt in libro regum Juda & Israël.

℣. 25. *Expl.* Jéremie avoit écrit plusieurs Lamentations, comme entre autres celle où il déplore la ruine future de Jérusalem. Et nôtre historien dit que l'on trouvera celles-cy parmi les autres. *Men.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *IL parla aussi aux Lévites par les exhortations desquels tout Israël étoit sanctifié au Seigneur, & il leur dit : Mettez l'Arche dans le sanctuaire du temple, &c.*

Il semble que les Lévites faisoient alors en quelque sorte la fonction dont se sont depuis acquittez les Diacres dans l'Eglise, lorsqu'ils étoient, selon le langage des anciens, comme les yeux de l'Evêque, pour examiner tout ce qui se passoit parmi le peuple, qu'ils travailloient par son ordre à conserver la discipline parmi les fidelles. & que dans le tems des saints mystéres, ils crioient, Que les choses saintes étoient pour les Saints, & que les profanes & les pécheurs eussent à se retirer. Les Lévites

Digitized by Google

toient donc chargez aussi dans le tems des uifs, d'instruire ces peuples, & de les faire souenir de ce qu'ils avoient à faire pour se sanctier, c'est-à-dire, pour se purifier des impuretez égales, & se rendre dignes de se presenter deant le Seigneur, & de s'acquitter de leurs deoirs dans le temple

L'ordre que Josias donne à ces Lévites, de *nettre l'Arche dans le sanctuaire du temple* de Dieu, fait bien voir qu'elle n'y étoit donc pas. Aussi il falloit que sous le regne de quelqu'un les rois ses prédecesseurs, cette Arche sainte en ût été enlevée par une suite de l'impieté de ces rinces, qui avoient entiérement profané la naison consacrée à la gloire du Seigneur, en y aisant même élever des statuës des fausses divinitez. Et il n'est point surprenant que quelqu'un de ces princes idolâtres ait fait transporter l'Arche du Dieu d'Israël hors de ce temple; puisque nous voyons que le roy Achaz en avoit fait transporter l'autel d'airain si célebre pour les sacrifices, & briser tous les vaisseaux destinez au ministére sacré de la maison du Seigneur. Mais comme on a remarqué, que le roy Ezéchias fit rétablir toutes choses dans le temple, & que Manassé, depuis qu'il fit pénitence de toutes ses abominations, leva de même tous les scandales qu'il avoit causez, en rendant à Dieu toute la gloire qu'il luy devoit; on ne peut pas croire que l'Arche, qui a toûjours été regardée comme la chose la plus sainte de la Religion des Juifs, ait pû être négligée par l'un ou l'autre de ces deux princes. Ansi il paroît très vraisemblable, que ce fut sous le régne impie d'A-

4. *Reg.* *cap.* 16. 14.
2. *Paral.* *cap.* 28. 24.

Digitized by Google

mon fils de Manassé, que cette Arche sainte fut transportée hors du temple, par un mépris très-criminel qu'eut ce prince pour la majesté de Dieu. Mais Josias se hâta de réparer cet outrage que son pére luy avoit fait, en la faisant replacer au lieu destiné pour sa demeure.

Ce qu'il dit ensuite aux Lévites, Qu'ils *ne seroient plus obligez de la porter*, tendoit seulement à les faire souvenir que le lieu de l'Arche étant fixe, & eux n'étant plus par conséquent occupez à la porter, comme autrefois, sur leurs épaules, toutes les fois que le camp des Israëlites changeoit, ils devoient uniquement s'appliquer aux autres fonctions de leur ministére, c'est-à-dire, comme il l'explique luy-même, *à servir Dieu & son peuple*. Car c'est en effet à cette fin principale que se doivent rapporter tous les exercices que font dans l'Eglise ses saints Ministres. Et si toutes leurs differentes fonctions ne se terminent à rendre *à Dieu* le service qu'ils luy doivent comme *à leur Seigneur*, par le culte d'un amour pur & fervent, *colitur enim Deus amando*, & aux fidelles par tous les devoir les plus exacts que la charité, & l'obligation de leur ministére exigent d'eux; on peut dire que c'est en vain qu'ils font profession de l'honorer, lorsqu'ils negligent l'essentiel de sa Religion, selon qu'il le dit luy-même: *In vanum autem me colunt.... relinquentes mandatum Dei.*

August.

Marc cap. 7. v. 7. 8.

℣. 7. 8. 9. *Iosias donna aussi à tout le peuple qui se trouva là à la solennité de Pâque, des agneaux & des chevreaux.... jusqu'au nombre de trente mille.... Les premiers officiers du temple donnérent aux Prêtres pour célebrer cette Pâque,*

e deux mille six cens bêtes de menu bétail,
c.

Il étoit de la charité & de la generosité, tant
roy que des principaux de sa Cour, & des
rsonnes les plus riches, d'aider le peuple, &
s Prêtres & les Lévites à offrir à Dieu divers
crifices, afin que l'on vît alors une figure de
qui devoit, selon saint Paul, se pratiquer
ns la suite parmi les fidelles. *Je n'entends pas,*
isoit cet Apôtre à ceux de l'Eglise de Corinthe,
e les autres soient soulagez, & que vous soyez
rchargez; mais que pour ôter l'inégalité, vostre
bondance supplée maintenant à leur pauvreté
fin que vostre pauvreté soit soulagée un jour par
ur abondance, & qu'ainsi tout soit réduit dans
égalité: c'est-à-dire, qu'il se doit faire un saint
ommerce de la charité entre les rois & les
euples, entre les riches & les pauvres, ensorte
ue l'abondance des uns suppléant à la pauvrété
es autres, ils soient en état d'offrir tous en-
mble des sacrifices de reconnoissance & de
oüange à la majesté de celuy qui est égale-
ment le Seigneur des riches, & le Dieu des
auvres.

2. Cor. cap. 8. v. 13. 14.

Il est parlé en ce lieu, & d'agneaux, & de che-
reaux, & de bœufs, &c. parce qu'on n'immo-
oit pas seulement l'agneau Paschal dans cette
grande solennité, mais qu'il paroit par l'Ecri-
ure, que l'on sacrifioit encore différentes sortes
de bêtes dans tout le tems que duroit cette fête
si solennelle. Ainsi la grande piété du roy Josias
ayant excité une loüable émulation dans tous
les grands de Juda, pour reconnoitre par leurs
hommages la souveraineté supréme du Dieu de

Numer. cap 8. v. 16. &c.

Digitized by Google

leurs péres, on immola en cette Pâque un très-grand nombre de victimes à sa gloire, & on s'efforça de réparer en quelque sorte par la multitude de ces sacrifices, les horribles indignitez qui s'étoient commises dans ce même lieu contre son honneur.

℣. 22. *Iosias ne voulut point s'en retourner; mais il se prépara à le combatre, & il ne se rendit point à ce que Néchao luy dit de la part de Dieu.*

Nous avons déja parlé de cette action du roy Josias, en expliquant le quatriéme livre des Rois. Il suffit donc d'ajoûter icy, que le roy d'Egypte marchoit alors contre le roy des Assyriens, en ayant, comme il l'assûroit, & comme l'Ecriture même semble le dire en ce lieu, reçû un ordre du ciel, soit en songe, soit par un prophéte, comme l'a crû saint Jérôme; soit enfin par quelqu'autre voye. Ainsi le roy de Juda auroit dû, ou consulter un prophéte sur cette guerre qu'il entreprenoit, ou ne la pas entreprendre sans être assûré que Néchao en voulût à son royaume, ou au moins s'en désister, & se tenir seulement sur ses gardes, lorsque ce prince luy envoya dire, *Qu'il n'avoit rien à démêler avec luy; que c'étoit contre une autre maison que le Seigneur l'envoyoit en diligence; & qu'il cessât de s'opposer aux ordres de Dieu.*

4. Reg. cap. 23. 29.

Hieron. Epist. ad Ctesiph.

Il est vray, comme on l'a marqué ailleurs, qu'il n'étoit pas obligé d'ajoûter foy tout d'un coup à ce que le roy d'Egypte luy fit dire de sa part. Mais aussi il semble que la piété, qui doit toûjours inspirer aux bons princes de l'è-

Digitized by Google

loignement des guerres, devoit l'arrêter un peu en cette rencontre, & le porter à s'assûrer autant qu'il pourroit, à l'exemple du saint roy David, dont il tâchoit d'imiter la conduite, si c'étoit la volonté du Seigneur qu'il marchât contre les Egyptiens, lorsque leur roy l'assûroit qu'il marchoit luy-même par l'ordre de Dieu contre les Assyriens. Ainsi il est difficile de justifier entiérement Josias en cette rencontre. Et la maniére dont Dieu le punit temporellement de cette faute, en permettant qu'il reçût une playe mortelle dans le combat, & qu'il en mourût ensuite, nous donne lieu de trembler, lorsque nous considérons, que les plus justes ne sont point en assûrance tant qu'il vivent sur la terre; & sur tout, qu'il est très-rare de conserver jusqu'à la fin une exacte humilité & une entiére fidélité, lorsqu'on se voit élevé au-dessus des autres, & par conséquent exposé à une continuelle tentation de l'orgueil.

Mais à Dieu ne plaise, que nous regardions Josias, comme étant déchû alors tout-a-fait de cet état de justice, où la grace du Seigneur l'avoit établi. La faute qu'il put commettre en cela, étoit du nombre de celles, dont Dieu par son infinie miséricorde se sert très-avantageusement pour humilier ceux qui sont à luy. Elle l'obligea de s'abaisser & de s'anéantir au fond de son çœur. Et luy faisant perdre un royaume temporel avec la vie, elle nous donne sujet de comprendre en même tems, combien les moindres péchez son grands devant Dieu; puisqu'ils rendent dignes ceux qui les commettent, d'être privez de ce qui paroît le

Digitized by Google

plus grand aux yeux des hommes; & que Dieu même use envers eux de misericorde, en les traitant de la sorte.

On ne peut douter que le prince dont nous parlons ne fut de ce nombre; puisque l'Ecriture a fait elle-même, long-temps après sa mort, cet éloge singulier de sa pieté: *La memoire de Iosias est comme un parfum d'une odeur admirable, composé par un excellent parfumeur. Son souvenir sera doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel, & comme un concert de musique dans un festin de vins délicieux. Il a été destiné divinement, pour faire rentrer le peuple dans la penitence: & il a exterminé les abominations de l'impieté. Il a marché vers le Seigneur avec un cœur droit: & dans un temps de pechez, il s'est affermi dans la pieté. Hors David, Ezechias, & Josias, tous ont peché.* Dieu n'a donc compté pour rien la faute de ce pieux prince, non plus que celle d'Ezechias, & de David; puisqu'en parlant de ceux qui avoient peché, il en excepte David, Ezechias, & Josias; non qu'ils n'eussent effectivement peché; mais parce que la ferveur de leur pieté, & leur penitence couvroit à ses yeux les pechez qu'ils avoient commis, en sorte qu'il ne s'en souvenoit plus.

Eccli. cap. 49. 1. &c.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXVI.

1. TUlit ergo populus terræ Joachaz filium Josiæ, & constituit regem pro patre suo in Jerusalem.

2. Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

3. Amovit autem eum rex Ægypti cùm venisset in Jerusalem, & condemnavit terram centum talentis argenti, & talento auri.

4. Constituitque pro eo regem, Eliakim fratrem ejus, super Judam & Jerusalem: & vertit nomen ejus Joakim: ipsum verò Joachaz tulit secum, & adduxit in Ægyptum.

5. Viginti quinque

1. LE peuple de ce païs prit donc Joachaz fils de Josias, & l'établit Roy en la place de son pére dans Jérusalem.

2. Joachaz avoit vingt-trois ans quand il commença à regner, & il regna trois mois dans Jérusalem.

3. Mais le roy d'Egypte" étant venu à Jérusalem le déposa, & condamna le païs à luy donner cent talens d'argent, & un talent d'or".

4. Et il établit Eliakim son frére Roy en sa place sur Juda & sur Jérusalem, & l'appella Joakim". Et après s'être saisi de Joachaz il l'emmena en Egypte avec luy.

5. Joakim avoit vingt-

℣. 3. *Expl.* Néchao, nommé cy dessus.

Ibid. *Expl.* Qui ensemble font près de cinq cens vingt-sept mille cinq cens livres.

℣. 4. *Expl.* Pour marque que comme il tenoit de luy son nom, il en tenoit aussi sa puissance.

Digitized by Google

cinq ans quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem : mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem : fecitque malum coram Domino Deo suo.

6. Ce fut contre luy que marcha Nabuchodonosor roy des Chaldéens; & l'ayant chargé de chaînes il l'emmena à Babylone ",

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldæorum, & vinctum catenis duxit in Babylonem.

7. où il transporta aussi les vases du Seigneur, & les mit dans son temple.

7. Ad quam & vasa Domini transtulit, & posuit ea in templo suo.

8. Le reste des actions de Joakim, & des abominations qu'il commit & qui se trouvérent en luy, est contenu dans le livre des rois de Juda & d'Israël. Son fils Joachin régna en sa place.

8. Reliqua autem verborum Joakim, & abominationum ejus, quas operatus est, & quæ inventa sunt in eo, continentur in libro regum Juda & Israël. Regnavit autem Joachin filius ejus pro eo.

9. Joachin avoit huit ans quand il commança à régner ", & il régna trois mois & dix jours dans Jérusalem, où il commit le mal en la

9. Octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus, ac decem diebus regnavit in Jerusalem, fe-

℣. 6. *Expl.* C'est d'icy que commencent les 70. années de la captivité, qui est la quatriéme du régne de Joakim, premiere de Nabuchodonosor. *Jerem.* 25. 1. *An du monde* 3198. *avant J. C.* 606. *Usser.*

℣. 9. *Expl.* Avec son pére Car il en avoit 18. (4. R. 24. 8.) quand il commença à régner seul. *Tostat.* Ou plûtôt il en avoit huit, non de sa naissance, mais du commencement de la captivité où les tenoit Nabuchodonosor. *Usser. in fine sua chronol.*

Digitized by Google

ttque malum in conpectu Domini.

10. Cúmque anni circulus volveretur, misit Nabuchodonosor rex, qui adduxerunt eum in Babylonem, asportatis simul pretiosissimis vasis domus Domini. Regem verò constituit Sedeciam patruum ejus super Judam & Jerusalem.

11. Viginti & unius anni erat Sedecias cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem.

12. Fecitque malum in oculis Domini Dei sui, nec erubuit faciem Jeremiæ prophetæ, loquentis ad se ex ore Domini.

13. A rege quoque Nabuchodonosor recessit, qui adjuraverat eum per Deum: & induravit cervicem suam & cor, ut non revertereturad Dominum Deum Israël.

14. Sed & univer-

presence du Seigneur.

10. Et à la fin de l'année, le roy Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenérent à Babylone, & emportérent avec luy les vases les plus précieux de la maison du Seigneur: & il établit roy en sa place sur Juda & Jerusalem, son oncle Sédecias.

11. Sédecias avoit vingt & un an quand il commença à régner, & il régna onze ans à Jérusalem.

12. Il fit le mal en la presence du Seigneur son Dieu, & il n'eut point de respect pour la presence du prophéte Jéremie, qui luy parloit de la part du Seigneur.

13. Il se revolta même contre le roy Nabuchodonosor, à qui il avoit juré fidélité, en employant le nom de Dieu ". Il endurcit donc sa teste & son cœur pour ne plus retourner au Seigneur le Dieu d'Israël.

14. Et même tous les prin-

℣. 13. C'est pour cela qu'il avoit changé son nom de *Mathanias* en celuy de *Sédecias*, qui signifie justice de Dieu.

Digitized by Google

ces des Prêtres & le peuple s'abandonnérent à toutes les abominations des Gentils, & ils profanérent la maison du Seigneur qu'il avoit sanctifiée" pour soy à Jérusalem.

si principes sacerdotum, & populus, prævaricati sunt iniquè juxta universas abominationes Gentium, & polluerunt domum Domini, quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

15. Or le Seigneur le Dieu de leurs péres leur adressoit souvent sa parole par l'entremise" de ceux qu'il leur envoyoit; & il se hâtoit de leur donner tous les jours de nouveaux avis", afin qu'il pût pardonner à son peuple & à sa maison".

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manum nuntiorum suorum, de nocte consurgens, & quotidie commonens: eò quòd parceret populo & habitaculo suo.

16. Mais eux se mocquoient des personnes que Dieu leur envoyoit, ils méprisoient ses paroles, & traitoient très-indignement ses prophétes, jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre son peuple, & que le mal fût sans reméde.

16. At illi subsannabant nuntios Dei & parvipendebant sermones ejus, illudebantque prophetis, donec ascenderet furor Domini in populum ejus, & esset nulla curatio.

17. Car il fit venir contre eux le roy des Chaldéens qui égorgea leurs enfans dans la maison de son sanctuaire; sans avoir pitié ni des jeunes gés,

17. Adduxit enim super eos regem Chaldæorum, & interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii sui: non

℣. 14. *Hébr.* Qu'il avoit sanctifiée. *Expl.* Par plusieurs signes, qui étoient des preuves de sa presence.

℣. 15. *Lettr.* Par les mains.

Ibid. *Expl.* Ne perdant aucune occasion de leur donner des avis salutaires.

Ibid. *Expl.* A son temple c[illegible] demeure.

Digitized by Google

est misertus adolescentis, & virginis, & senis, nec decrepiti quidem, sed omnes tradidit in manibus ejus.

ni des jeunes filles, ni des personnes âgées, ni même de ceux qui étoient dans la derniere vieillesse, *Dieu* les livra tous entre ses mains;

18. Universaque vasa domus Domini, tam majora quàm minora, & thesauros templi, & regis, & principum, transtulit in Babylonem.

18. comme aussi tous les vaisseaux du Temple, tant grands que petits, tous les tresors de la maison de Dieu & de celle du Roy & des princes, qu'il fit emporter à Babylone.

19. Incenderunt hostes domum Dei: destruxeruntque murum Jerusalem, universas turres combusserunt, & quidquid pretiosum fuerat, demoliti sunt.

19. Les ennemis ensuite brûlerent la maison du Seigneur, & ruinerent les murs de Jérusalem, ils mirent le feu à toutes les tours, & détruisirent tout ce qu'il y avoit de précieux.

20. Si quis evaserat gladium, ductus in Babylonem servivit regi, & filiis ejus, donec imperaret rex Persarum,

20. Si quelqu'un avoit échappé la mort il étoit emmené à Babylone pour être esclave du Roy & de ses enfans", jusqu'à ce que Dieu mît le roy de Perse" sur le trône;

21. & compleretur sermo Domini ex ore Jeremiæ, & celebraret terra sabbata sua: cunctis enim diebus desolationis

21. & que la parole du Seigneur s'accomplit, qui avoit été prononcée par la bouche de Jeremie; & que la terre celebrât ses jours de

℣. 20. *Expl.* De ses descendans. Evilmérodach son fils, & Balthasar son petit-fils.

Ibid. *Expl.* Cyrus.

Digitized by Google

sabbat":car elle fut dans un sabbat continuel" durant tout le tems de sa désolation jusqu'à ce que les soixante-dix années *de servitude* fussent accomplies.

egit sabbatum, usque dum compleretur septuaginta anni.

An du monde 3468. avant J. C. 536.

22. Mais la premiere année de Cyrus roy des Perses, pour accomplir la parole du Seigneur qui avoit parlé par la bouche du prophéte Jeremie, Dieu toucha le cœur de Cyrus roy des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume, & même par écrit, l'édit qui suit, & d'en expedier même les patentes en cette forme :

22. Anno autem primo Cyri regi Persarum, ad explendum sermonem Domini, quem locutus fuerat per os Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum : qui jussit prædicari in universo regno suo, etiam per scripturam, dicens:

23. Voicy ce que dit Cyrus : Le Seigneur le Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, & il m'a aussi commandé de luy bâtir une maison dans Jerusalem qui est dans la Judée Qui d'entre vous se trouve être de son peuple? Je souhaite que Dieu soit avec luy. Qu'il parte donc promtement".

23. Hæc dicit Cyrus rex Persarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cæli, & ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa: quis ex vobis est in omni populo ejus? sit Dominus Deus suus cum eo, & ascendat.

℣. 21. *Lettr.* Celebraret sabbata sua.

Ibid. *Lettr.* Egit sabbatum.

℣. 23. Ce verset est le commencement de l'édit de Cyrus, dont la suite est dans le premier chapitre d'Esdras, qui doit être inséparablement uni à cecy.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *Joachaz avoit vingt trois ans quand il commença à regner, & il régna trois mois dans Jerusalem. Mais le roy d'Egypte étant venu à Jerusalem, le déposa, &c.*

L'Ecriture nous marque ailleurs la raison pour laquelle la divine providence permit que le Roy d'Egypte eut l'avantage sur Joachaz roy de Juda, & qu'il le fit prisonnier : car elle declare que ce prince *fit le mal devant le Seigneur*, c'est à dire, qu'en ce peu de tems qu'il régna, qui ne fut que de trois mois, il s'abandonna à l'impieté ; *& qu'il commit tous les mémes crimes que ses peres avoient commis.* Qui ne sera étonné encore une fois, en considerant que Josias, ce roy si pieux, dont nous venons de parler, soit sorti d'une tige aussi corrompuë qu'étoit Amon fils de Manassé; & qu'il ait eu pour fils & pour successeur Joachaz, dont l'impieté luy fit meriter d'être esclave de Néchao ? A peine ce jeune prince avoit commencé à regner, qu'il renversa par son exemple tout le bien qu'avoit pû produire la pieté de son pere. Trois mois seulement de régne effacent de son esprit toute la vertu qu'il luy avoit inspirée. Il paroissoit un homme consommé dans l'impieté, avant presque qu'il eut le tems de donner des marques de sa conduite. Et l'on peut dire de luy, quoiqu'en un sens tout opposé, ce que l'Esprit saint dit du juste dans la Sagesse : *Qu'ayant peu*

4. Reg. c. 23 32

Digitized by Google

Sapient. c.4.13. *vécu*, ou peu regné, *il ne laissa pas de remplir la course d'une longue vie*, ou d'un long regne: *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

Mais comme ce prince se hâta, pour le dire ainsi, de courir dans la voye de l'impieté & de l'injustice, le Seigneur aussi se hâta de luy faire ressentir les tristes suites de cet horrible déreglement, qui l'avoit fait dégenerer en si peu de temps de la sainteté dont son pere luy avoit donné l'exemple. Et l'on peut bien dire encore du saint roy Josias à l'égard de Joachaz, ce que Dieu ajoûte dans le même livre de la Sagesse; Que ce juste tout mort qu'il étoit, condamnoit très-severement ce fils impie qui le survivoit : *Condemnat autem justus mortuus vivos impios.* Ibid. v. 16.

℣. 6. *Ce fut contre luy que marcha Nabuchodonosor roy des Chaldéens : & l'ayant chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone.*

On a remarqué ailleurs, ce qu'il n'est pas inutile de repeter en ce lieu, Que le prophéte Jeremie dit quelque chose qui paroît contraire à cecy, lorsqu'il declare de la part de Dieu, Que *la sepulture de Ioakim seroit comme celle d'un âne mort ; qu'on le jetteroit tout pourri hors les portes de Iérusalem.* Car si Joakim fut mené à Babylone, comment mourut-il à Jerusalem ? Pour concevoir donc comment ce passage de Jeremie, & celuy des Paralipomenes que nous expliquons, se doivent entendre, il est necessaire de les éclaircir tous deux par cet autre du quatriéme livre des Rois, qui porte ; Que Joakim fut vaincu par Nabuchodonosor, & luy demeura assujetti pendant trois

Ierem. cap.22.

4. Reg. cap.24. 1. &c.

Digitized by Google

ans : mais qu'ayant voulu ensuite secoüer le joug de ce Prince, Dieu envoya contre luy des troupes de Chaldeens, de Syriens, de Moabites, & d'Ammonites, qui exterminerent tous ses Etats, & qui le tuérent aussi luy-même, selon saint Jerôme. *Hieron. in Jer.*

Ainsi ce que l'Ecriture dit en ce lieu, Que *Nabuchodonosor chargea Ioakim de chaînes, & l'emmena à Babylone*, marque seulement, selon quelques Interprêtes, qu'il l'avoit fait enchainer pour le mener en captivité. Mais dépuis, comme il se fut sans doute racheté, Nabuchodonosor le relâcha, soit avant son arrivée à Babylone, soit même avant qu'il l'eût fait sortir de Jérusalem ; à condition toutefois, qu'il tiendroit de luy son royaume, & qu'il luy payeroit tribut. Ainsi Joakim vécut trois ans dans cet assujettissement sous Nabuchodonosor. Mais parce qu'il voulut dépuis se délivrer de cette honteuse dépendance, & que cependant il ne vouloit pas non plus dépendre du Dieu d'Israël, qui l'avoit assujetti à ce prince étranger pour le punir de ses crimes, il mérita de tomber dans un second châtiment plus rigoureux que le premier. Ainsi il perdit & le royaume & la vie par la violence de ces troupes de differentes nations, que le Seigneur envoya luy-même, dit le sacré texte, contre luy. Et ce fut alors que, selon la prédiction du prophete Jeremie, il demeura même sans sepulture ; en sorte que *son corps fut jetté pourri hors les portes de Iérusalem, comme celuy d'un âne mort.* Cela fait sans doute horreur à entendre ; mais rien cependant n'est plus capable de nous faire

Digitized by Google

concevoir quelle doit être aux yeux de Dieu l'horrible difformité d'une ame, qui en refusant à son créateur les justes hommages qui luy son dûs, merite que son corps même soit traité comme celuy des plus viles bêtes que l'on traite avec le dernier mépris.

℣. 8. *Le reste des actions de Ioakim, & des abominations qu'il commit, & qui se trouverent en luy, est rapporté dans les annales des rois de Iuda & d'Israël*, &c.

Estius. Les Hébreux avec plusieurs autres Interprétes, disent que ces *abominations* qui *se trouverent*, selon l'Ecriture, en la personne de *Ioakim*, se doivent entendre de quelques signes ou caracteres particuliers, que ce prince impie avoit luy-même fait imprimer sur sa chair en l'honneur des idoles qu'il adoroit, & dont il tenoit à gloire de porter les marques. Et ils ajoûtent, que l'on découvrit ces impressions profanes sur son corps, lorsqu'il fut jetté hors la ville de Jérusalem, & qu'il demeura sans sepulture comme celuy d'une bête. On voit en effet encore aujourd'huy plusieurs imposteurs, qui se joüant de la vanité des hommes superstitieux & credules, impriment sur eux, ou leur donnent certains caractéres & certaines figures, en les assûrant en même temps des effets qu'ils doivent produire. Ainsi les adorateurs des idoles se faisoient des incisions, ou s'imprimoient certains signes qui marquoient la détestable dépendance où ils étoient de ces faux dieux, qu'ils reconnoissoient pour leurs maîtres.

Mais sans rejetter, ni approuver cette explication du passage dont nous parlons, il semble

Digitized by Google

qu'on peut l'entendre aussi, avec un sçavant Auteur, d'une autre maniere plus simple, & conforme même au langage assez ordinaire de l'Ecriture, en disant que cette expression par laquelle l'Ecrivain sacré parle icy des abominations qui *se trouverent en Ioakim*, ne marque autre chose que les abominations dont il se trouva coupable. Car c'est ainsi qu'il est dit ailleurs: *L'iniquité ne s'est point trouvée en moy*, & d'autre part: *La science & la sagesse se sont trouvées en luy*. Il n'est donc pas necessaire de se figurer, que des caracteres sensibles de l'impieté de Joakim fussent imprimez extérieurement sur son corps. L'ame de ce Prince en portoit d'autres très-visibles aux yeux de Dieu. Et c'est ainsi que JESUS-CHRIST fait dire dans l'Apocalypse á l'Ange de l'Eglise de Sardes, Qu'il *ne trouvoit point ses œuvres pleines devant Dieu*, c'est-à-dire que toutes les ames portent véritablement chacune leurs caracteres, ou de pieté ou d'impieté, de cupidité ou de charité, d'humilité ou d'orgueil, d'élection ou de réprobation. C'est Dieu seul qui découvre par sa lumiere tous ces divers caracteres dans les ames; mais avec cette difference, que ceux de la pieté, de la charité, de l'humilité & de l'éternelle élection, ne sont imprimez en elles que par le doigt adorable de son Saint-Esprit; au lieu que ceux de l'impieté, & de la cupidité, de l'orgueil & de la reprobation, sont leur propre ouvrage, & celuy du prince de tous les méchans. Or ce n'est qu'aprés la mort que *se trouvent* & se reconnoissent ces caracteres si differens des ames des hommes; tout étant mêlé

Ps. 16. 3

Daniel. cap. 5. 11.

Apocal. cap. 3. 2

Digitized by Google

& confondu pendant cette vie, & n'étant permis à personne de faire ce discernement jusques au jour des lumieres, où toutes choses seront *trouvées* devant Dieu, & paroîtront en effet telles qu'elles sont.

℣ 10. *Le roy Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenerent à Babylone, &c.*

Tout ce qui regarde la captivité de Joachin fils de Joakim est rapporté plus en détail dans le quatriéme livre des Rois, où il est marqué, Que ce prince ayant commis les mêmes crimes que son pere, les officiers du roy de Babylone vinrent assiéger Jerusalem, & l'enfermerent par une circonvallation, Que Nabuchodonosor vint aussi luy-même en personne, pour presser davantage cette ville, Que Joachin se voyant alors pressé, suivit le conseil de Jérémie, qui declaroit aux habitans de Jerusalem de la part de Dieu, que pour éviter la mort, ils devoient se rendre à Nabuchodonosor, & qu'étant venu se remettre entre les mains de ce prince avec sa mere, ses serviteurs, ses princes & ses eunuques, il fut ainsi transferé à Babylone, sur quoy l'on peut voir les explications du vingt-quatriéme chapitre de Jeremie, sans qu'il soit besoin de les repeter icy. L'on voit encore dans les explications de la suite de ce prophère, tout ce qui regarde l'impieté de Sédécias successeur de Jéchonias; son extrême obstination à resister aux remontrances de Jeremie, & sa ridicule credulité à l'égard des faux prophétes, qui luy promettoient toûjours, contre les oracles du Seigneur, une victoire imaginaire; le déreglement & l'impieté tant des Prêtres que des peuples, qui

4. Reg. cap. 24. v. 5. & sequent.

Jerem. cap. 24.

qui se mocquoient des personnes que Dieu même leur envoyoit, qui les maltraitoient & méprisoient sa parole; & enfin la derniere désolation de Jerusalem; de son roy & de tous ses habitans. C'est pourquoy nous n'en disons rien icy, ayant déja éclairci très-amplement toutes ces choses.

℣. 15. *Or le Seigneur, le Dieu de leurs peres leur adressoit souvent sa parole par l'entremise de ceux qu'il leur envoyoit; & il se hâtoit de leur donner tous les jours de nouveaux avis, afin qu'il pût pardonner à son peuple, &c.*

Plus la justice de Dieu étoit prête à fondre sur sa propre ville de Jérusalem & sur son temple, plus sa divine misericorde paroissoit en quelque sorte s'y opposer. Et c'est pour cela qu'il est dit icy, *Que le Seigneur le Dieu de leurs peres*, c'est à dire, celuy que leurs peres Abraham, Isaac & Jacob avoient toûjours adoré & aimé comme leur Dieu & leur Seigneur, se souvenant de l'humble fidelité de ces anciens patriarches, *faisoit parler par ses prophétes à leurs enfans*, pour les exhorter à se convertir à luy. *Il se hâtoit*, dit l'Ecriture, *de leur donner tous les jours de nouveaux habits, afin qu'il pût pardonner à son peuple*: ce qui est la même chose que si l'Ecriture nous disoit, Que Dieu employoit tous les moyens qu'on auroit pû desirer, pour porter ce peuple à reconnoître ses égaremens, & à faire penitence, *afin qu'il luy pardonnât.*

Mais Dieu ne pouvoit-il donc pas, dira quelqu'un, pardonner à Israël qu'il avoit choisi pour son peuple, & épargner son propre temple?

Ne pouvoit-il pas d'une parole changer le cœur de ce peuple, & le rendre digne de sa misericorde; luy dont la parole a pû tirer du néant tout l'univers, & qui par la prédication d'un de ses prophétes changea tout d'un coup une grande ville, comme étoit Ninive, lorsqu'elle étoit à la veille de sa ruine? Dieu sans doute le pouvoit, & il l'auroit fait s'il l'avoit voulu. Mais s'il n'a pas exercé cette grande misericorde envers son peuple, qui en avoit abusé déja tant de fois avec le dernier mépris, cela ne diminuoit en aucune sorte la malice inconcevable de ceux qui sembloient disputer en quelque façon contre Dieu par l'horrible dureté avec laquelle ils méprisoient toutes les menaces & toutes les exhortations qu'il leur faisoit faire tous les jours par Jeremie, & par ses autres fidelles Ministres.

Que si l'on demande pourquoy il est dit, Que *Dieu se hâtoit de leur donner continuellement de nouveaux avis, afin qu'il leur pardonnât*, ou *parce qu'il vouloit les épargner*; puisqu'il l'eût pû faire s'il l'avoit voulu; ce n'est point à nous de penetrer dans la profondeur de ses conseils, qui sont toûjours adorables, lors même qu'ils sont incompréhensibles, & qui ont donné sujet à saint Paul, qui étoit monté jusques au troisiéme ciel, de les adorer plûtôt avec une humble frayeur, que de les vouloir sonder. *Car qui*
Rom. c. 11. 33. *a connu*, dit cet Apôtre, *les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils? Qui luy a donné quelque chose le premier, pour prétendre qu'il luy en doive récompense?* Contentons-nous donc de dire encore avec le même saint

'aul, Que *s'il plaît à Dieu de faire éclater* l'une part, *sa colere & sa puissance à l'égard des vases de colere destinez à la perdition*; & de l'autre, *les richesses de sa gloire &* de sa grace *sur les vases de misericorde qu'il a preparez pour la gloire*, l'homme n'a aucun sujet de se plaindre. *Ibid. c. 9. 22.*

Ainsi il est vray de dire, que plus Dieu faisoit menacer, exhorter & presser ces peuples de rentrer dans leur devoir, plus il leur faisoit connoître que c'étoit à leur propre malice qu'ils devoient s'en prendre, s'il ne leur pardonnoit pas; puisque c'étoit par leur faute qu'ils refusoient de luy obéir. Et la multitude des crimes ausquels ils s'étoient abandonnez avec la derniere impieté, le portant à s'éloigner de plus en plus de leur cœur, on peut dire encore, que plus il travailloit par ses Ministres à leur presenter tous les moyens qui auroient dû les porter à rentrer dans la voye de la pieté qu'ils avoient quittée; plus le mépris qu'ils faisoient de tous ces moyens qu'il leur presentoit pour leur salut, donnoit lieu à sa justice d'éclater contr'eux. Ce qui doit causer à tous les fidelles une frayeur toute sainte du mépris des saints preceptes, qui peut conduire insensiblement jusqu'à cet état des Israëlites, où les prophéties, les menaces & les exhortations de ses Ministres ne contribuoient, par un effet de leur propre endurcissement, qu'à les aveugler en quelque façon, & à les enraciner plus fortement dans l'impiété.

℣. 22. *Mais la premiere année de Cyrus roy des Perses, pour accomplir la parole du Seigneur,*

Digitized by Google

qui avoit parlé par la bouche du Prophéte Jéré-
mie, Dieu toucha le cœur de Cyrus, &c.

Comme le livre d'Esdras commence par c
mêmes paroles qui finissent les Paralipomen
nous nous reservons à les expliquer au co
mencement d'Esdras ; & nous finirons celuy-
avec cette seule reflexion ; qu'il est un peu t
d'attendre, comme firent les habitans de Jud
à ajoûter foy aux paroles du Seigneur, qu'
en voye & qu'on en éprouve l'accomplissem
C'est une chose terrible, dit saint Paul, de to
Hebr. c. ber entre les mains du Dieu vivant : *Horr*
10. 31. *dum est incidere in manus Dei viventis.* L'im
℣. 17. ge affreuse que ce chapitre nous represente
18. 19. quatre versets, de la désolation où se trouv
20. rent les peuples de Jerusalem par l'accompli
sement funeste des menaces du Seigneur, l
Jerem. que l'on peut voir encore dans Jérémie, d
cap. 39 sans doute bien capable de nous inspirer pl
& 52. d'attention & plus de foy pour les paroles qu'
a soin aussi de nous faire tous les jours anno
cer par ses ministres. Qu'on ne se mocque don
℣. 16. pas, comme les Juifs, de sa verité. Qu'on n'in
sulte pas aux paroles de ses serviteurs : & qu
l'on n'attende pas, selon qu'il est dit icy, qu
la fureur du Seigneur vienne à tomber sur le
peuple, & qu'il n'y ait plus alors aucune e
pérance ni aucun remede : *Donec ascenderet fu-*
ror Domini in populum ejus, & esset nulla sana-
tio.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

DES CHOSES PRINCIPALES *contenuës dans les deux Livres des Paralipomenes.*

A

ABRAHAM, pourquoy appellé, le Pere des fidelles. *page* 37

ACHAB fait jetter en prison le prophéte Michée. *Liv.* 2. *ch.* 18. *v.* 25. *& suiv.*

Achab blessé mortellement d'une fléche tirée au hazard. *ibid. v.* 33.

ACHAZ. Impieté de ce roy de Iuda. *L.* 2. *c.* 28

Païs de Iuda ravagé par Thelgathphalnazar roy des Assyriens sous le régne d'Achaz. *ibid. v.* 20

Achaz n'est point mis dans le tombeau des rois ses predecesseurs. 501

AINESSE. Privileges attachez au droit d'aînesse. 44

AMASIAS roy de Iuda assassiné. *Liv.* 2. *ch.* 25. *v.* 27

AMBASSADEUR. Outrage fait aux ambassadeurs de David par les Ammonites. *Liv.* 1. *ch.* 19

AMMONITES. Châtiment terrible exercé sur les Ammonites. *L.* 1. *ch.* 20. *v.* 3

AMON. Il imite l'impieté de Manassé son pere: mais il n'imite pas sa pénitence. *Liv.* 2. *ch.* 33. *v.* 22. *&* 23

Il est assassiné par ses serviteurs. *ibid. v.* 24

ANGE. Le nom d'Ange donné aux Evêques dans l'Apocalypse. 446.

ARCHE, appellée le marche-pied du Seigneur. *Liv.* 1. *ch.* 28. *v.* 2

ASA. Sa priere avant que de combattre contre Zara roy d'Ethiopie qui avoit un million d'hommes. *Liv.* 2. *ch.* 14. *v.* 11. *& p.* 382. *&* 383

Asa ne peut souffrir d'être repris par le prophéte Hanani, mais le fait mettre en prison. *Liv.* 2. *ch.* 16. *v.* 7. *& suiv.*

Asa étant tombé malade, n'a point recours au Sei-

Digitized by Google

gneur: mais met sa confiance dans la science des médecins. *ibid. v.* 12. *& p.* 398. *& suiv.*

C

CINE'ENS, pourquoy célébres parmi le peuple d'Israël? 19

CHANDELIER d'or garni de sept lampes qu'on allumoit le soir. *Liv.* 2. *ch.* 13. *v.* 11

CHARITE'. Il faut temperer par la charité la sévérité de la justice, se souvenant de sa propre infirmité. 503

COLOMNE. Deux colomnes dans le vestibule du temple, l'une à droit, l'autre à gauche. *Liv.* 2. *ch.* 3. *v.* 17.

CONSTANTIN le grand. Respect de cet Empereur pour les Evêques. 488

CHERUBINS. Deux chérubins dans le Sanctuaire ayant la face tournée vers son entrée. *Liv.* 2. *ch.* 3. *v.* 13

D

DAVID. Il a passé par plusieurs traverses avant que d'être reconnu roy de tout Israël. 114.

Il ne veut point boire l'eau que luy avoient apportée au peril de leur vie trois des plus vaillans hommes de son armée. *Liv.* 1. *ch.* 11. *v.* 17. *& suiv.*

Il fait transporter l'arche de Cariathiarim. *Liv.* 1. *c.* 13. *v.* 5. *& suiv.* & *Liv.* 2. *ch.* 1. *v.* 4

David sautant & dansant devant l'arche est méprisé par Michol. *Liv.* 1. *ch.* 15. *v.* 29. *& p.* 139

Chûte de David. 1[illegible]

Vanité de David qui le porte à faire faire un dénombrement de tout Israël. *Liv.* 1. *ch.* 21

Sage remontrance de Joab à David sur ce sujet *ibid.*

Le prophéte Gad envoyé à David pour luy donner le choix de trois fleaux dont Dieu vouloit punir sa faute. *ibid. v.* 9

David achete l'aire d'Ornan pour y dresser un autel & y offrir des sacrifices. *ibid. v.* 18. *& suiv.*

Comment on peut accorder ce que dit le livre des Paralipomenes, que ce fut satan qui excita David à faire le dénombrement d'Israël, avec le livre des Rois qui dit que ce fut le Seigneur qui y poussa David. 180

Priere de David pleine d'humilité & de reconnoissance. *Liv.* 1. *ch.* 29. *v.* 10. *& suiv.*

Dieu ne veut pas que ce soit David qui luy bâtisse

Digitized by Google

un temple. *Liv. 1. ch. 22. v. 7. & suiv. & ch. 28. v. 3*

Richesses immenses que David laissa à son fils Salomon pour l'édifice du temple 266

David avoit pour sa garde chaque mois vingt-quatre mille hommes. 239. & 240.

DEVOTION. La vraye dévotion ne rend point les hommes timides. 129.

DIEU. Rien ne nous rend plus formidables au demon que la dépendance où nous vivons à l'égard de Dieu. 128

Dieu regarde principalement le cœur. 193. & 196

Grande difference entre servir Dieu & servir les rois de la terre. *Liv. 2. ch. 12. v. 8. & p. 363. & 364*

Une même chose à l'égard de Dieu de secourir avec un petit nombre & avec un grand. *Liv. 2. ch. 14. v. 11*

Dieu regarde ceux qui se confient en luy. 397

DISCIPLINE. Abus contre la discipline tolérez par l'Eglise, & non approuvez. 382

E

ELEVATION, sort à craindre. 185

ELIAKIM établi roy de Juda au lieu de Joachaz son frere par le roy d'Egypte, qui luy change son nom & luy donne celuy de Joakim. *Liv. 2. ch. 36. v. 3. & 4. & p. 580*

ELIE. Lettres du prophéte Elie apportées à Joram roy de Juda. *Liv. 2. ch. 21. v. 12. & suiv. & p. 444*

EMATH, autrement Rebla, appellée depuis Antioche de Syrie. *Liv. 2. ch. 7. v. 8*

EZECHIAS. Piété de ce roy de Juda. *Liv. 2. ch. 29*

Dans le dénombrement des plus saints rois qui se trouve dans le livre de l'Ecclésiastique, il est nommé immediatement après David. 518

Ezéchias guéri miraculeusement. *Liv. 2. ch. 32. v. 24*

Le cœur d'Ezéchias s'éleve après tant de graces qu'il avoit reçûës de Dieu. *ibid. v. 25*

Ambassadeurs envoyez de Babylone vers Ezéchias. *ibid. v. 31*

Ezechias & Isaïe opposent la priere aux blasphêmes de Sennachérib. *Liv. 2. ch. 32*

F

FESTE des Azymes. *Liv. 2. ch. 8. v. 13*

Digitized by Google

Fête des semaines. *ibid.*
Fete des Tabernacles. *ibid.*

G

GRANDS. Chûte des Grands, une grande tentation pour ceux qui dépendent d'eux. *Liv.* 2. *ch.* 12. *v.* 1. & *p.* 356
GUIDE, directeur. Très-important pour le salut d'avoir un guide fidelle. *p.* 468

H

HAUTS-LIEUX. Il y en avoit de deux sortes. 381
HOLOCAUSTE. On en offroit le matin & le soir. *Liv.* 2. *ch.* 13. *v.* 11
Feu du Ciel descendu sur les holocaustes. 315
HUMILITE'. La vraye humilité doit être reconnoissante, & elle prend un nouvel accroissement par cette reconnoissance des dons de Dieu. 250
S'humilier sous la main de Dieu qui nous châtie. 438.

I

JABES, pourquoy ainsi nommé. *Liv.* 1. *ch.* 4. *v.* 9
Jabes Galaad. Generosité & respect de ses habitans pour le corps de Saül. *Liv.* 1. *ch.* 10. *v.* 11. & 12
IDOLATRIE, appellée une fornication, *Liv.* 1. *ch.* 5. *v.* 25
JEROBOAM. Il eleve deux veaux d'or. *Liv.* 2. *ch.* 11. *v.* 15
JERUSALEM, appellée auparavant Jébus. *Liv.* 1. *ch.* 11. *v.* 4
Jérusalem, le centre de la religion Judaïque. 312
JETHRO, beau pere de Moïse descendu des Cirenéens. 19
JOAB, fait General de l'armée pour avoir monté le premier à l'assaut de la ville de Jérusalem. *Liv. ch.* 11. *v.* 6
JOACHIN ne regne que trois mois & dix jours, & Sédécias son oncle est mis en sa place. *Liv.* 2. *ch.* 36. *v.* 9. & 10
JOAKIM est emmené chargé de chaînes à Babylone par Nabuchodonosor, & son fils Joachin est mis en sa place. *Liv.* 2. *ch.* 36. *v.* 6. & 8. & *p.* 604
JOAS. Chûte de Joas, grand sujet de tremblement. 468. & 469
JOÏADA grand pontife fait reconnoître roy de Juda Joas, qui n'avoit que sept ans, & fait tuer Athalie. *Liv.* 2. *ch.* 23
Après la mort de Joïada Joas se laisse pervertir par les flatteries de ses courtisans. *Liv.* 2. *ch.*

Digitized by Google

24. v.17
JOPPE', port de mer de la Palestine. *Liv.* 2. *ch.*2. *v.*16
JORAM, maladie horrible de ce roy de Juda. *Liv.* 2. *ch.*21. *v.*18. & 19
JOSABETH femme du pontife Joïada, enleve Joas fils d'Ochozias, & le soustrait à la cruauté d'Athalie qui vouloit le faire tuer. *Liv.* 2 *ch.*22. *v.* 10. & 11.
JOSAPHAT roy de Juda. Sa piété. *Liv.* 2. *ch.* 17
Il est repris par Jéhu prophéte de Dieu, d'avoir fait alliance avec un roy impie. *Liv.* 2. *ch.* 19. *v.* 2
Il fait publier un jeûne dans tout son royaume. *Liv.*2. *ch.*20. *v.*3
Belle priére de ce Roy. *ibid. v.*6. & *suiv.*
Armée ennemie qui venoit attaquer Josaphat, toute défaite par elle-même. *ibid. v.*22. & 23
Josaphat fait encore alliance avec Ochozias, qui étoit un roy impie, & en est repris par le prophéte Eliézer. *Liv. ch.*20. *v.*35. & *suiv.* & *p.* 437
JOSIAS porté à la piété dés son enfance. *Liv.* 2. *ch.* 34. *v.*3
Il est blessé à mort dans un combat qu'il donna à Néchao roy d'Egypte. *Liv.* 2. *ch.* 35. *v.* 22. & 23
JUGE. Les Juges doivent se regarder comme exerçant la justice de Dieu même, 421

L

LEVI, son crime à l'égard des Sichimites reparé par ses descendans. 86
LEVITES. Ils n'étoient admis au ministére du temple qu'à l'âge de vingt ans. *Liv.* 1. *chap.* 23. *v.* 24

M

MALADIE. Le péché en est la cause. 399
MANASSE', roy très-impie. *Liv.*2. *ch.*33.
Il est emmené prisonnier à Babylone. *Liv.*2. *ch.*33. *v.* 11
La misére où il se trouve réduit le fait rentrer en luy-même, & reconnoître ses impiétez. *ibid. v.*12. & *p.*563. & *suiv.*
MER, ou cuve de fonte, posée sur douze bœufs. *Liv.* 2. *ch.* 4. *v.*4
MORIA, montagne sur laquelle Abraham voulut immoler son fils. 184
C'est sur cette montagne qu'étoit l'aire d'Ornan. *ibid.*

Digitized by Google

C'est sur cette montagne que Salomon bâtit depuis le temple. *ibid. & Liv. 2. ch. 3. v. 1*

N

NEMROD, le premier qui a établi une monarchie. *Liv. 1. ch. 1. v. 10*

NUE'E qui remplit le temple, marque de la presence divine. *Liv. 2. chap. 5. v. 13. & 14. & p. 321*

Cette même nuée appellée la gloire du Seigneur. *ib.*

NOMBRE. S'appuyer sur le nombre dans l'affaire du salut, égarement & illusion. 373

O

OBEDEDOM. Sa maison comblée de bénédictions par la presence de l'arche. *Liv. 1. ch. 13. v. 14*

Arche transportée de la maison d'Obededom dãs la ville de Jérusalem. *Liv. 1. ch. 15. v. 25*

OEUVRE. Quelques bonnes œuvres que Dieu trouva dans Juda, cause de la conservation de ce royaume. *Liv. 2. c. 12. v. 12*

OLDA, prophétesse sous le roy Josias. *Liv. 2. ch. 34. v. 22. & suiv.*

OR, Symbole de la charité. 341

ORGUEIL, combien à craindre. 36. & 362

ORIGENE, avant que d'être élevé aux Ordres sacrez, instruisoit les peuples. 404

OZA frappé de mort pour avoir touché l'arche. *Liv. 1. ch. 13. v. 9. & 10. & p. 136*

OZIAS roy de Juda, frappé de lepre pour avoir voulu offrir de l'encens dans le temple. *Liv. 2. ch. 26. v. 16. & suiv. & p. 289*

P

PASTEUR. Celuy qui s'ingére de luy-même dans la conduite des ames, n'a point droit de demãder à Dieu les graces dont il a besoin pour les bien conduire. 277

S. PAULIN. Grande devotion de ce saint pour saint Felix. 83

PE'CHE' Laideur d'une ame morte dans le péché insupportable à elle-même. 490

PHINE'AS mérite que le sacerdoce demeure dans sa postérité à cause de son zéle. 194

POIDS. Originaux des poids & des mesures cõservez dans le temple de Jerusalem. 205

Ce que c'est que d'avoir un double poids & une double mesure. 206

Digitized by Google

PRINCE L'autorité des princes est celle de Dieu même. *Liv.* 1. *chap.* 29. *v.* 23

PROPHE'TE. Quatre cens faux prophétes promettent un heureux succés à Achab, lorsqu'un seul vray prophéte ne luy prédit que du mal. *Liv.* 2. *ch.* 18

S. PROSPER quoique laïque, n'a pas laisse de défendre la doctrine de l'Eglise. 405

S. PROSPER regardé par saint Augustin comme un autre luy-même. *ibid.*

PROSELYTE, ce que c'est. *Liv.* 1. *ch.* 22. *v.* 2.

PROSPERITE', pernicieuse. 45

R

RECHABITES, non descendus de la race d'Israël, mais des Cinéens. 20

RICHES, non propriétaires de leurs biens, mais comme les fermiers & les œconomes. 268

ROBOAM. La réponse dure qu'il fait au peuple qui luy demandoit quelque soulagement, luy fait perdre dix Tribus. *L.* 2. *ch.* 10

Plusieurs Prêtres & Lévites qui étoient répandus dans tout Israël, quittent leurs demeures & viennent se rendre auprès de Roboam. *Liv.* 2. *ch.* 11. *v.* 13

RUBEN. Son droit d'aînesse transféré à Joseph. *Liv.* 1. *ch.* *v.* 1

S

SABA. La reine de Saba vient voir Salomon. *Liv.* 2. *ch.* 9

SACERDOCE communiqué à Moïse, & non à ses enfans. *Liv.* 1. *ch.* 23. *v.* 14

Eléazar & Ithamar, les chefs des deux branches sacerdotales. *Liv.* 1. *ch.* 24. *v.* 3

SACRIFICES de l'ancienne loy incapables d'appaiser la colére de Dieu. 185

SAINT. Les plus grands Saints capables de tomber. 183. & 595

Les ames saintes ne se distinguent point des pécheurs, mais s'attribuent les péchez des autres. 121

Saint des Saints. Le grand Prêtre seul avoit permission d'y entrer, & n'y pouvoit entrer qu'une fois l'an. *Liv.* 1. *ch.* 23. *v.* 13

SAÜL défait par les Philistins *Liv.* 1. *ch.* 10

Les Philistins luy coupent la tête, & l'attachent dans le temple de Da-

Digitized by Google

gon. *ibid.*
Quelle fut la cause de la perte de Saül. 88
SALOMON. Comment il se dit fils unique de sa mére. 25
Salomon sacré une seconde fois. *Liv.* 1. *ch.* 29. *v.* 22
Salomon demande à Dieu non des richesses ou de la gloire ou une longue vie, mais la sagesse pour pouvoit bien conduire son peuple. *Liv.*2.*ch.*1. *v.* 11
Humble disposition de Salomon lorsqu'il entreprit de bâtir un temple au Seigneur. 284
L'or & l'argent aussi communs à Jérusalem que les pierres, du tems de Salomon. *Liv.* 2. *ch.* 1. *v.* 15
SAMUEL, pourquoy ainsi nommé. 58
Si Samuël a été Prétre. 59
SEDECIAS faux prophéte, frappe sur la jouë Michée prophéte de Dieu. *Liv.*2. *ch.*18. *v.*23
SENNACHERIB. Toute l'armée de ce roy des Assyriens défaite par un Ange du Seigneur. *Liv.* *ch.*32. *v.*21
Ce roy impie est tué par ses propres enfans dans le temple de son Dieu. *ibid.*
SESAC. Irruption de ce roy d'Egypte dans le royaume de Juda. *L.*2. *c.*12
SOUVERAIN. David & saint Loüis modelles pour les Souverains. 322

T

TABERNACLE que Moïse avoit fait dans le desert, demeuré à Gabaon du tems de David. *Liv.*1. *ch.*21. *v.* 29. & *Liv.* 2. *ch.*1. *v.*3
TEMPLE. Sa longueur & sa largeur. *Liv.* 2. *ch.*3. *v.* 3
Sa hauteur. *ibid.* *v.*4
Le temple tout couvert de lames d'or. *ibid.v.*5
Temple du Seigneur fut sept ans à bâtir. *Liv.* 2. *ch.*8. *v.*1
Dédicace du temple, ou y sacrifia 22. mille bœufs & six vingt mille moutons. *Liv.*2.*ch.*7.*v.*5
Temple de Jérusalem détruit par Nabuchodonosor roy des Babyloniens. *Liv.* 2. *ch* 36
THARSIS estimée par quelque-uns être l'isle de Sumatra. *Liv.*2. *ch.*20. *v.* 36
THRÔNE d'yvoire de Salomon. *Liv.*2 *ch.*9.*v.*17. 18. & 19. & *p.* 339

V

VICTIME. Loüange de Dieu qui part d'un cœur pénétré de reconnoissance, une des plus

Digitized by Google

excellentes victimes qu'on puisse luy offrir. 519.

VICTOIRE. Elle n'est pas toûjours une marque de la piété des victorieux. 376

Reconnoître sa foiblesse & se tenir dans une entiére dépendance de Dieu, excellente préparation pour vaincre ses ennemis. 434

Z

ZACHARIE fils du Pontife Joïada, lapidé dans le vestibule du temple par l'ordre du roy Joas, irrité de ses repréhensions salutaires. *Liv.* 2. *ch.* 24. *v.* 20. *& suiv.*

Dieu vange la mort de Zacharie, & permet que Joas soit tué par ses propres serviteurs. *Liv.* 2. *chap.* 24. *v.* 25. *& p.* 470

ZARA. Armée de Zara d'un million d'hommes taillée en piéces sans qu'il en restât un seul. *Liv.* 2. *ch.* 14. *v.* 12. *& 13*

Fin de la Table.

Digitized by Google